

CONSEIL MUNICIPAL DU 1 JUILLET 2025

ORDRE DU JOUR

ADOPTION DU PV DE LA SÉANCE PRÉCÉDENTE

- 1 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 20 MAI 2025

FINANCES

- 2 CONSTRUCTION DE LA NOUVELLE MAISON DE L'ENFANCE - PRU ÉCRIVAINS :
VALIDATION DE L'APD
- 3 DÉCISION MODIFICATIVE N°1 DE 2025
- 4 RÉVISION N°3 DES CRÉDITS DE PAIEMENT : DÉCISION MODIFICATIVE N°1
- 5 COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX : RAPPORT ANNUEL
2024
- 6 DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC POUR L'EXPLOITATION DE DEUX CRÈCHES DE 60
BERCEAUX ET DU SERVICE D'ACCUEIL FAMILIAL : RAPPORT ANNUEL 2024
- 7 DÉLIBÉRATION COMPLÉMENTAIRE AU TRANSFERT DES SERVICES AUX SÉNIORS
AU SERVICE DES SOLIDARITÉS

SUBVENTIONS

- 8 DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DANS LE CADRE DU DISPOSITIF FONDS VERTS -
AIDE AUX MAIRES BATISSEURS
- 9 MODIFICATION DES MODALITÉS DE VERSEMENT DE LA SUBVENTION AU CCAS

SCOLAIRE, SPORTS, ENFANCE, JEUNESSE, CULTURE

- 10 ATTRIBUTION D'UNE BOURSE AU BREVET D'APTITUDE AUX FONCTIONS
D'ANIMATEUR
- 11 RÉACTUALISATION DE LA CHARTE VILLE ET HANDICAP

EMS

- 12 SYSTÈME D'INFORMATION GÉOGRAPHIQUE (SIG) MÉTROPOLITAIN - CONVENTION
CADRE POUR L'UTILISATION DU SIG DE L'EUROMETROPOLE DE STRASBOURG PAR
SES COMMUNES MEMBRES ET SERVICES ASSOCIÉS

- 13 AVIS DE LA COMMUNE - PROJETS SUR L'ESPACE PUBLIC : AJUSTEMENT DE PROGRAMME 2025 : TRANSPORT, VOIRIE, SIGNALISATION STATIQUE ET DYNAMIQUE, EAU ET ASSAINISSEMENT ET NOUVEAU PROGRAMME NATIONAL DE RÉNOVATION URBAINE (NPNRU) - COMPLÉMENT 2025, LANCEMENT, POURSUITE DES ÉTUDES ET RÉALISATION DE TRAVAUX

MARCHÉS

- 14 ADHÉSION DE LA VILLE DE SCHILTIGHEIM À LA CENTRALE D'ACHAT "CANUT"

COMMUNICATIONS ET MOTIONS

- 15 LISTE DES DECISIONS PRISES EN VERTU DE L'ARTICLE L.2122-22 DU CGCT ET DE LA DELIBERATION DU 9 JUIN 2020
- 16 COMMUNICATION : RAPPORT SUR LES ACHATS PUBLICS DURABLES POUR LES ANNÉES 2023/2024
- 17 COMMUNICATION AU CONSEIL MUNICIPAL - BILAN DE L'EXPÉRIMENTATION DE L'EXTINCTION DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC À L'ESPACE EUROPÉEN DE L'ENTREPRISE
- 18 COMMUNICATION : MISE EN OEUVRE D'UNE AMENDE ADMINISTRATIVE POUR LES DÉCHETS SUR L'ESPACE PUBLIC

REPUBLIQUE FRANCAISE – DEPARTEMENT DU BAS-RHIN
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL**

CONSEIL MUNICIPAL DU 1 JUILLET 2025

Sous la présidence de Mme Danielle DAMBACH, Maire.

Nombre de conseillers municipaux		
En exercice	Présents	Votants
39	32	34

L'an deux mille vingt cinq, le 01 juillet à 18h00, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique.

Etaient présents :

Mme Danielle DAMBACH, M. Patrick MACIEJEWSKI, Mme Nathalie JAMPOC-BERTRAND, M. Patrick OCHS, Mme Andrée BUCHMANN, Mme Sandrine LE GOUIC, M. Bernard JÉNASTE, Mme Laurence WINTERHALTER, M. Jean-Marie VOGT, Mme Sophie MEHMANPAZIR, Mme Evelyne WINTERHALTER, Mme Sylvie ZORN, M. Stanislas MARTIN, Mme Anne SOMMER, Mme Dominique BOUSSARD MOSSER, M. Mathieu GUTH, Mme Corine DULAURENT, Mme Regina HAAS, M. Stéphane HUSSON, M. Jérôme MAI, Mme Christelle PARIS, M. Tomislav NAJDOVSKI, M. Selim ULU, Mme Maryline WILHELM, M. Julien HOFSTETTER, M. Julien RATCLIFFE, M. Antoine SPLET, Mme Hélène HOLLEDERER, M. Nouredine SAID L'HADJ, Mme Françoise KLEIN, M. Martin HENRY, M. Dera RATSIAJETSINIMARO.

Etaient excusées et représentées :

Mme Maïté ELIA par M. Stanislas MARTIN, Mme Jamila CHRIGUI par M. Jérôme MAI.

Etaient excusés :

M. Benoît STEFFANUS, Mme Aurélie LESCOUTE, M. Raphaël RODRIGUES, Mme Sylvie GIL BAREA.

Etait absent :

M. Christian BALL.

N° 2025DE062 - APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 20 MAI 2025

Rapporteur : Madame Danielle DAMBACH, Maire

Le procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 20 mai 2025 a été établi et transmis pour approbation à l'ensemble des membres de l'Assemblée.

La délibération suivante serait à prendre :

Le Conseil municipal,

*Vu les articles L.2121-23, R.2121-9 et L.2541-1 du Code général des collectivités territoriales ;
Vu l'article 24 de notre règlement intérieur ;*

Après en avoir délibéré,
Sur proposition du Bureau municipal,

APPROUVE le procès-verbal de la séance du 20 mai 2025.

Adopté, à l'unanimité

Date de
télétransmission : 3 juillet 2025
Date de retour de l'acte : 3 juillet 2025
Identifiant de l'acte : 067-216704478-20250701-747-DE-1-
1

SCHILTIGHEIM, le 1^{er} juillet 2025

Madame Danielle DAMBACH, Maire

Procès-verbal

Séance du 20 mai 2025

L'an 2025, le 20 mai à 18h00, le Conseil Municipal de la commune de Schiltigheim s'est réuni, sous la présidence de Madame Danielle DAMBACH, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis aux conseillers municipaux le 13 mai 2025.

Présents :

Mme Danielle DAMBACH, M. Patrick MACIEJEWSKI, Mme Nathalie JAMPOC-BERTRAND, M. Patrick OCHS, Mme. Andrée BUCHMANN, M. Benoît STEFFANUS, Mme. Sandrine LE GOUIC, M. Bernard JENASTE, Mme Laurence WINTERHALTER, M. Jean-Marie VOGT, Mme Sophie MEHMANPAZIR, Mme. Evelyne WINTERHALTER, Mme. Sylvie ZORN, Mme Maïté ELIA, M. Stanislas MARTIN, Mme. Anne SOMMER, M. Mathieu GUTH, M. Stéphane HUSSON, M. Jérôme MAI, Mme. Jamila CHRIGUI, Mme Christelle PARIS, Mme. Aurélie LESCOUTE-PHILIPPS, M. Tomislav NAJDOVSKI, M. Selim ULU, Mme. Maryline WILHELM, M. Julien HOFSTETTER, M. Julien RATCLIFFE, M. Antoine SPLET, Mme Françoise KLEIN, M. Martin HENRY, M. Raphaël RODRIGUES, M. Dera RATSIAJETSINIMARO.

Sont absents et ont donné procuration :

Mme. Sandrine LE GOUIC donne procuration à M. Patrick OCHS jusqu'à son arrivée.
Mme. Dominique BOUSSARD-MOSSER donne procuration à Mme. Sandrine LE GOUIC.
Mme. Corinne DULAURENT donne procuration à M. Patrick OCHS.
Mme. Régina HAAS donne procuration à M. Jean-Marie VOGT.
M. Selim ULU donne procuration à M. Julien HOFSTETTER jusqu'à son arrivée.

Sont excusés :

Mme Hélène HOLLEDERER
M. Nouredine SAID L'HADJ
Mme Sylvie GIL BAREA

A été nommé secrétaire :

M. Antoine SPLET.

ORDRE DU JOUR

COMMUNICATION :

- 1 COMMUNICATION AU CONSEIL MUNICIPAL : SCHILTIGHEIM, L'INDUSTRIEUSE (1870-1970)
- 2 SOUTIEN HUMANITAIRE A LA POPULATION DE GAZA ET ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A L'ASSOCIATION MEDECINS SANS FRONTIERES

ADOPTION DU PV DE LA SÉANCE PRÉCÉDENTE

- 3 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 1er AVRIL 2025

FINANCES

- 4 APPROBATION DU COMPTE DE GESTION
- 5 APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF
- 6 AFFECTATION DU RÉSULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2024
- 7 BUDGET SUPPLÉMENTAIRE 2025
- 8 RÉVISION N°2 DES CRÉDITS DE PAIEMENT : BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2025
- 9 ADMISSIONS EN NON-VALEUR DE CRÉANCES IRRÉCOUVRABLES
- 10 ACTUALISATION DES TARIFS ET EXONÉRATIONS DE LA TAXE LOCALE SUR LA PUBLICITÉ EXTÉRIEURE (TLPE)

PERSONNEL

- 11 ACTUALISATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS
- 12 JOBS D'ETE 2025 - RECRUTEMENT D'AGENTS SUR UN EMPLOI NON PERMANENT AFIN DE REpondre A UN ACCROISSEMENT SAISONNIER D'ACTIVITE

SCOLAIRE, SPORTS, ENFANCE, JEUNESSE, CULTURE, ETC ...

- 13 ÉVOLUTION DU RÈGLEMENT DU BUDGET PARTICIPATIF

14 MODIFICATION DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR POUR L'ÉCOLE DES ARTS POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2025/2026

15 ADOPTION DU RÈGLEMENT DES ÉTUDES DE L'ÉCOLE DES ARTS

16 CRÉATION D'UNE CENTRALE PHOTOVOLTAIQUE SUR LE SITE DU CENTRE SPORTIF OUEST

17 RÉNOVATION ET EXTENSION DU CENTRE SOCIOCULTUREL DU MARAIS "ADOLPHE SORGUS" : ATTRIBUTION DU MARCHÉ DE MAÎTRISE D'OEUVRE

EMS

18 DEMANDE D'AVIS DE LA COMMUNE DE SCHILTIGHEIM DANS LE CADRE DU BILAN-ÉVALUATION DU PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT DE L'EUROMÉTROPOLE DE STRASBOURG

19 RÉEMPLOI DES ÉQUIPEMENTS INFORMATIQUES ET TÉLÉPHONIQUES SUR LE TERRITOIRE DE L'EUROMÉTROPOLE DE STRASBOURG - DÉSIGNATION DE L'ACTEUR ÉCONOMIQUE CONVENTIONNÉ POUR LA VILLE DE SCHILTIGHEIM, ISSU DE L'APPEL À PROJETS "EMS" 2024-2028

DOMAINES

20 ACQUISITION DE PARCELLES AUPRÈS DE LA SNC ALTAREA COGEDIM ET INTÉGRATION DANS LE DOMAINE PUBLIC COMMUNAL

COMMUNICATIONS ET MOTIONS

21 LISTE DES DÉCISIONS PRISES EN VERTU DE L'ARTICLE L.2122-22 DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES ET DE LA DÉLIBÉRATION DU 9 JUIN 2020

Madame la Maire

Bonsoir mesdames et messieurs, chers collègues élus, chers habitants de la Ville de Schiltigheim, bienvenue pour ce Conseil Municipal du mardi 20 mai 2025.

Je passe la parole à notre Directeur général des services Marc Faivre pour l'appel nominal.

[Appel nominal réalisé par Marc Faivre]

Merci beaucoup.

Quelques annonces avant de rentrer dans le vif des débats.

D'abord pour vous dire qu'une délibération a été posée sur table concernant l'attribution d'une subvention exceptionnelle à l'association Médecins sans frontières. Elle sera abordée au point 2, ce qui décale l'ordonnancement des délibérations qui suivront ce point 2.

Pour l'approbation du compte administratif, le Premier Adjoint propose à la doyenne d'âge, Madame Françoise Klein, de présider l'approbation de ce compte administratif et je sortirai à ce moment-là et vous céderai la place, vous le savez désormais, Madame Klein, et je vous en remercie. Et puis bien sûr, je ne prendrai pas part au vote.

S'agissant de la délibération 19, qui donc devient la délibération numéro 20, acquisition de parcelles auprès d'Altarea Cogedim. L'ordre du délibéré est modifié, l'imputation de la dépense est placée après les approbations et l'autorisation.

Bien sûr, cela sera modifié avant l'envoi au contrôle de légalité. Donc il y a juste une inversion. L'imputation elle est dite à la fin.

Vous dire aussi que trois commissions municipales ont récemment dû être annulées en raison de l'absence des élus. Je souhaite que chacune et chacun puisse s'y investir pleinement et vous rappelle que votre participation à toutes et tous est essentielle au bon fonctionnement de nos instances.

À ce stade, je voudrais également, et avant la priorisation des points, vous adresser un mot concernant les suites du dernier Conseil Municipal. Donc face à la situation que nous rencontrons avec les locataires d'Alsace Habitat à Schiltigheim, vous avez pu constater au dernier Conseil des débordements qui ont émaillé la séance.

Je vous informe très officiellement qu'une plainte a été déposée et qu'une enquête est en cours et il appartient désormais à la justice de faire son travail.

Je le redis calmement mais fermement, ce conseil est un espace démocratique. Il ne peut devenir un lieu de tension ou de mise en scène. La justice pointera les responsabilités.

Depuis le précédent Conseil, nous avons également poursuivi notre travail sur le fond concernant les locataires d'Alsace Habitat. Un courrier a été adressé à Monsieur Frédéric Bierry, Président de la Collectivité Européenne d'Alsace, dont Alsace Habitat dépend, vous le savez.

Et à ce jour, je n'ai pas encore eu de réponse. En revanche, nous avons pu tenir aujourd'hui même une réunion de travail avec le Président et la direction d'Alsace Habitat. Cet échange était attendu et a permis de clarifier un certain nombre de points sur le dossier des charges.

Le bailleur nous a informé qu'hier, en Conseil d'Administration a été voté un fonds d'aide exceptionnel de 116 000 €, dont 40 000 € spécifiquement seront destinés aux locataires de la Ville de Schiltigheim.

Pour les ménages concernés, les régularisations de charges sont plafonnées à 2 000 €. Ce qui veut dire que si le montant des charges dépasse cette somme, le surplus est automatiquement transformé en avoirs sur le compte du locataire. Pour Schiltigheim, ainsi, 55 foyers sont concernés.

Pour les factures ne dépassant pas 2 000 €, les plans d'apurement sont également mis en place sur demande des locataires et qui vont au-delà de 10 mois.
Donc cet apurement se fait sur un temps plus long.

Enfin, Alsace Habitat s'est engagé à réexaminer les charges de 2024 dès le mois de juillet et une vigilance renforcée a été d'ores et déjà demandée pour éviter d'éventuelles dérives.

Sur le volet information de la transparence vis-à-vis des locataires, nous avons demandé à Alsace Habitat que l'ensemble des factures soit fourni aux associations représentatives des locataires.

Par ailleurs, pour avancer concrètement, un travail de recensement sera engagé avec notre Centre Communal d'Action Sociale pour identifier les locataires confrontés à des régularisations anormales et cela permettra un traitement plus ciblé des situations en lien avec le bailleur qui s'y est engagé tout à l'heure.

Voilà, nous en sommes là aujourd'hui. La Ville a interpellé, la Ville a demandé des comptes, elle a fait remonter les difficultés et elle continuera à le faire chaque fois que nécessaire.

Nous restons au côté des habitants et des habitantes en relayant les informations avec clarté, en accompagnant ceux et celles qui en ont besoin et en restant vigilant bien sûr aux conditions de vie de chacune et de chacun.

Notre rôle est bien de veiller à ce que les locataires soient traités avec respect, transparence, justice. Celles et ceux qui laissent entendre que la Ville aurait tous les leviers pour agir jouent un jeu dangereux, celui de la confusion, de la colère instrumentalisée et des responsabilités brouillées.

Nous, nous avons choisi une autre voie, celle de la responsabilité, du dialogue et du soutien concret, sans promesses faciles, en agissant comme nous le faisons, toujours avec constance.

Voilà ce que je souhaitais vous dire à ce stade.

Et nous passons maintenant à la priorisation des points. Comme à mon habitude, je fais lecture des points et vous me dites si vous souhaitez retenir la délibération.

[Lecture et priorisation des points]

Ce qui me fait dire que j'ai oublié de demandé à Monsieur Splet s'il veut bien être secrétaire, comme d'habitude, donc je lui pose la question rituelle

Monsieur Antoine Splet

Merci Madame la Maire, j'étais très inquiet de cet oubli dans le protocole mais j'accepte cette mission pour l'année qui vient devant nous, j'espère la dernière année.

Madame la Maire

Merci beaucoup.

REPUBLIQUE FRANCAISE – DEPARTEMENT DU BAS-RHIN
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL**

CONSEIL MUNICIPAL DU 20 MAI 2025

Sous la présidence de Mme Danielle DAMBACH, Maire.

Nombre de conseillers municipaux		
En exercice	Présents	Votants
39	28	35

L'an deux mille vingt cinq, le 20 mai à 18h00, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique.

Etaient présents :

Mme Danielle DAMBACH, M. Patrick MACIEJEWSKI, Mme Nathalie JAMPOC-BERTRAND, M. Patrick OCHS, Mme Andrée BUCHMANN, M. Benoît STEFFANUS, Mme Laurence WINTERHALTER, M. Jean-Marie VOGT, Mme Sophie MEHMANPAZIR, Mme Evelyne WINTERHALTER, Mme Sylvie ZORN, Mme Maïté ELIA, M. Stanislas MARTIN, Mme Anne SOMMER, M. Mathieu GUTH, M. Stéphane HUSSON, M. Jérôme MAI, Mme Christelle PARIS, Mme Aurélie LESCOUTE, M. Tomislav NAJDOVSKI, M. Julien HOFSTETTER, M. Julien RATCLIFFE, M. Antoine SPLET, Mme Françoise KLEIN, M. Martin HENRY, M. Christian BALL, M. Raphaël RODRIGUES, M. Dera RATSIAJETSINIMARO.

Etaient excusés et représentés :

Mme Sandrine LE GOUIC par Mme Laurence WINTERHALTER, Mme Corine DULAURENT par M. Patrick OCHS, Mme Regina HAAS par M. Jean-Marie VOGT, Mme Jamila CHRIGUI par M. Jérôme MAI, M. Selim ULU par M. Julien HOFSTETTER, Mme Maryline WILHELM par M. Benoît STEFFANUS, Mme Hélène HOLLEDERER par Mme Françoise KLEIN.

Etaient excusés :

Mme Dominique BOUSSARD MOSSER, M. Nouredine SAID L'HADJ, Mme Sylvie GIL BAREA.

Etait absent :

M. Bernard JÉNASTE.

**N° 2025DE041 - COMMUNICATION AU CONSEIL MUNICIPAL : SCHILTIGHEIM, L'INDUSTRIEUSE
(1870-1970)**

Rapporteur : Madame Andrée BUCHMANN, Adjointe

Schiltigheim, l'Industrieuse (1870-1970)

Garder vivante la mémoire de Schiltigheim

L'ouvrage *Schiltigheim, l'Industrieuse (1870-1970)* s'inscrit dans une démarche essentielle de sauvegarde et de transmission de la mémoire du monde du travail et rend hommage aux femmes et aux hommes qui ont façonné l'histoire économique, culturelle et sociale de la ville. Son titre, en privilégiant le terme « industrieuse » plutôt qu'« industriel », témoigne d'une volonté d'englober non seulement l'héritage industriel, mais aussi les savoir-faire artisanaux et agricoles, ainsi que tout l'univers culturel d'un mouvement ouvrier particulièrement florissant et d'une société qui s'inscrivait de manière vivace dans les Lumières (Die Aufklärung).

La disparition progressive des usines et des ateliers a profondément transformé le paysage urbain, faisant peser le risque d'un effacement de cette mémoire *industrielle*, pourtant essentielle à la construction de l'identité locale. Cet ouvrage s'attache à redonner vie à un siècle d'activité intense en recueillant les récits de celles et ceux qui ont connu la fin de cette époque : leurs gestes, leur savoir-faire, leur quotidien imprégné de la culture ouvrière... À travers des archives inédites, des témoignages et des articles d'experts, il restitue la diversité des activités qui ont prospéré à Schiltigheim : brasseries, malteries, tonnelleres, menuiseries, ateliers de confection, chaudronnerie ou encore la production d'équipements frigorifiques...

Certains épisodes plus méconnus de l'histoire de Schiltigheim, tel l'accueil, entre 1873 et 1876, d'une vingtaine de communards ayant pu échapper à la semaine sanglante y sont également abordés. Ces ouvriers et intellectuels francs-maçons étaient porteurs d'une expérience politique majeure ainsi que de connaissances techniques. En intégrant le tissu industriel de la ville, ils ont ainsi contribué à la transmission de savoir-faire professionnels qualifiés tout en renforçant le terreau déjà fertile du Mouvement Ouvrier. Sous la menace d'un renvoi en France, ils seront notamment soutenus par de grands patrons schilikois, pour la plupart protestants, signataires d'une pétition contre l'ordre d'expulsion.

Ce travail de mémoire se veut également un hommage aux grandes dynasties alsaciennes qui ont laissé leur empreinte sur le territoire, non seulement par leur production, mais aussi à travers une architecture industrielle, souvent à la croisée des exigences fonctionnelles et esthétiques.

Une publication soutenue et un engagement collectif

Édité par les éditions Un bout de chemin, ce livre est le fruit d'un engagement collectif. Il n'aurait pu voir le jour sans la participation de nombreux bénévoles et sans la coordination intellectuelle d'Andrée BUCHMANN et Sylvie ZORN. Il a également bénéficié du soutien de la Ville de Schiltigheim et de l'association Mémoire & Patrimoine. Publié en 2024, il s'inscrit dans la programmation du label Strasbourg, Capitale mondiale du livre.

Communication :

22 janvier 2025 – Rund um, un reportage a été consacré à la sortie de l'ouvrage. Il est disponible sur le site de France 3 Régions.

<https://france3-regions.francetvinfo.fr/grand-est/alsace/schiltigheim-l-industrielle-un-livre-de-temoignages-sur-le-passe-industriel-de-la-ville-3091702.html>

21 février 2025 – Une séance de signature à la librairie TOTEM.

6 mars 2025 – Lancement officiel de l'ouvrage à l'Hôtel de Ville, en présence d'élus, de l'éditrice Angelita MARTINS, de l'association Mémoire et Patrimoine et de plusieurs contributeurs.

Pour marquer cette parution, un moment artistique a été proposé avec l'interprétation d'un poème de Raul Gonzalez TUÑON, rendant hommage à Schiltigheim en 1930. Mis en musique dans les années 1970 par le groupe Cuarteto Cedrón, le texte de ce tango argentin intitulé La cerveza del pescador Schiltigheim est à retrouver en intégralité à la fin de l'ouvrage (page 282).

15 mars 2025 – Les **DNA** ont consacré un article à l'ouvrage : « Schiltigheim l'industrielle », fresque citoyenne et insolite du passé schilikois.

Prend acte

SCHILTIGHEIM, le 20 mai 2025

Madame Danielle DAMBACH, Maire

Danielle DAMBACH

The image shows a rectangular box containing a circular official seal on the left and a handwritten signature on the right. The seal features a central emblem surrounded by text. The signature is written in a cursive script.

Madame la Maire

Voilà, nous rentrons maintenant dans l'ordre du jour avec la délibération portée par Andrée Buchmann, Schiltigheim l'Industrieuse.

Madame Andrée Buchmann

Oui, merci beaucoup Madame la Maire.

Chers collègues, c'est une délibération qui est plutôt une communication dans la mesure où il n'y a pas de vote budgétaire, d'argent à voter dans cette communication.

Donc j'ai le plaisir et l'honneur de parler d'un livre qui s'appelle Schiltigheim l'Industrieuse, 1870-1970. On peut déjà commencer par s'interroger sur le titre : pourquoi pas Schiltigheim l'industrielle ? Parce qu'il s'agit de célébrer les hommes et les femmes qui ont travaillé dans cette ville, quel que soit leur activité.

Ça pouvait être dans l'industrie, ça pouvait être dans tout ce qui était lié aux ateliers. Il y avait énormément d'ateliers à Schiltigheim, tout ce qui était lié aussi à l'artisanat, puisque les savoir-faire artisanaux comportent effectivement de très grandes qualités.

Et puis agricole. N'oublions pas que Schiltigheim était aussi un village avec des vaches qui allaient paître sur les rives de l'Aar.

Et on y aborde aussi de façon très vivante l'ensemble du mouvement social et notamment du mouvement ouvrier, qui était particulièrement dynamique dans notre ville et ce mouvement était très florissant, notre société était très ouverte vers ce qu'on appelle la philosophie des Lumières en France ou bien Aufklärung en Allemagne, puisque nous étions à l'époque en Allemagne.

Alors, certains épisodes de l'Histoire de Schiltigheim sont particulièrement méconnus et ont présenté une surprise quand on a commencé à travailler sur le sujet.

Par exemple, l'accueil de communards entre 1873 et 1876. Alors, les communards, c'est des participants à un mouvement social, à une grande révolution à Paris. Donc, c'est la Commune de Paris. Puis ils ont organisé la société. Et Schiltigheim a accueilli des leaders de cette Commune de Paris pendant une période pas trop longue mais suffisamment studieuse pour leur permettre de participer profondément à Schiltigheim, à la fois en tant qu'apport industriel puisque la plupart des communards étaient des ingénieurs qui venaient d'Europe centrale et qui avaient des compétences techniques très développées. Mais comme ils ont participé à un mouvement social de pointe à Paris, ils avaient aussi des compétences politiques importantes.

Donc Schiltigheim a été à la pointe de choses que l'on a ignorées par la suite.

Alors ce qui est aussi assez intéressant dans cette histoire de commune, c'est qu'au bout d'un moment, nous étions en Prusse. Les Prussiens, ils étaient un petit peu inquiets d'avoir à côté de la rue, actuellement rue Perle, un petit groupe de personnes, ils ne savaient pas très bien comment ça pouvait se passer.

Ils ont demandé leur extradition vers la France, où ils étaient condamnés à mort, puisqu'ils ont pu échapper à la semaine sanglante à Paris en 1873, mais revenus en France, ils étaient soit condamnés à mort, soit surtout emprisonnés.

Et on a assisté à quelque chose assez extraordinaire, c'est que les patrons protestants, donc les grands patrons qui avaient les entreprises à Schiltigheim, ont fait une pétition pour demander à ce qu'ils ne soient pas extradés vers la France.

Ils ont été extradés vers la Suisse, ce qui leur a permis d'attendre que l'amnistie générale soit votée en France en 1880.

Donc c'est un épisode tout à fait intéressant.

Cet ouvrage a été réalisé grâce à un engagement collectif de passionnés du patrimoine, comme vous pouvez vous en douter, et a bénéficié de votre soutien à tous puisque vous avez déjà voté une subvention.

Il a reçu le label aussi de Strasbourg capitale mondiale du livre, puisqu'il est paru l'année dernière.

Alors, nous avons pu procéder à une communication tout à fait intéressante. Le 22 janvier 2025, il y a eu un rundum que d'aucuns ont peut-être vu, un rundum très délicat sur l'ouvrage et ce rundum est disponible sur le site de France 3 que vous avez dans vos dossiers.

Ensuite, il y a une séance de signatures à la librairie Totem et puis le lancement officiel de l'ouvrage à l'Hôtel de Ville.

Vous trouvez également à la fin de cet ouvrage quelque chose d'assez particulier qui est un tango argentin, mais je laisse Sylvie dire le titre.

Madame Sylvie Gil Barea

« *Cerveza Del Pescador Schiltigheim [La bière du pêcheur Schiltigheim]* »,

Madame Andrée Buchmann

Et c'est un magnifique tango que vous pouvez trouver sur YouTube qui a été mis en musique quelques temps après par un groupe que tu connais bien Sylvie aussi, donc je te laisse le dire.

Madame Sylvie Gil Barea

Cuarteto Cerdòn.

Madame Andrée Buchmann

Nous ignorions tous ce qu'il y avait un poème argentin qui était consacré à la bière de Schiltigheim. C'est quand même incroyable.

Vous avez peut-être aussi lu le 15 mars dans les DNA l'article tout à fait sympathique sur Schiltigheim l'Industrieuse, fresque citoyenne et insolite du passé schilickois.

Je crois que c'est important de parler de ça tout simplement parce que ce livre connaît un succès populaire. Il est vendu, il est très bien vendu en librairie et donc c'est acheté par des habitants de cette ville et devra être réédité.

Mais la richesse de son contenu couvre un champ très vaste et sa réputation dépasse Schiltigheim.

Je vais prendre quelques exemples.

Le chapitre consacré à l'accueil d'une trentaine de leaders de la Commune de Paris dont j'ai évoqué l'existence avant a été une grande découverte pour beaucoup d'historiens. Ce qui veut dire que très rapidement, j'ai été invitée à participer à des discussions, des rencontres.

J'ai aussi été invitée à participer le 1er mai à une cérémonie annuelle au Mur des Fédérés, qui se trouve au cimetière du Père Lachaise à Paris, où on commémore tous les ans la fin de la semaine sanglante qui a quand même vu 20 000 personnes mourir sous les tirs des Marseillais.

Alors un petit détail encore, le chapitre qui est consacré au Communards et qui est intitulé Schiltigheim, terre d'asile de Communards, a été écrit par une universitaire de réputation internationale qui travaille à l'Université de Strasbourg, qui écrit beaucoup de livres mais qui est une Schilikoise Madame la Maire. Elle a habité avec ses parents rue de Mundolsheim comme d'autres ici, ce qui est assez amusant.

Elle est disposée d'ailleurs à venir faire une conférence sur le sujet si nous voulons l'accueillir et puis je pense que la médiathèque serait un merveilleux endroit pour qu'un échange puisse avoir lieu, non seulement avec les collègues mais également avec l'ensemble des habitants de cette ville qui souhaitent avoir des précisions plus historiques et plus fines.

J'ai aussi été contactée par des animateurs d'association qui entourent le Musée de l'immigration de la porte dorée à Paris. J'ai été invitée à visiter le musée et l'exposition Banlieue chérie, tout simplement puisque dans notre Histoire, il y a aussi une Histoire d'immigration, c'est toutes les personnes qui viennent du sud de l'Europe, Portugal, Italie, Espagne et qui sont arrivées ici puisque l'industrie avait besoin de main d'œuvre et toutes ces personnes se sont plutôt bien intégrées, n'est-ce pas Maïté, dans la société schilickoise.

Pourquoi toi ? Parce tu as des ancêtres qui sont venus de loin, mais nous avons tous des ancêtres qui sont venus de loin.

Et puis j'ai également été contactée par tous ces animateurs d'association du Musée de l'immigration pour participer aux discussions qui entourent ce musée, qui n'était pas un musée figé, mis en place par la nomenclatura mais bien un musée ouvert sur la société et ce qui est très intéressant.

Alors, ce livre est remarquable à la fois sur le fond et sur la forme. C'est un très bel objet et on peut être fier tout simplement parce que les gens ont envie de savoir d'où ils viennent pour savoir mieux où est-ce qu'ils vont.

Il y a aussi un autre point qui me paraît essentiel, c'est une question de fond. On n'arrête pas de dire que Schiltigheim, c'est la Cité des brasseurs, des brasseries et cetera.

C'est vrai, il y a eu cinq brasseries. Mais réduire Schiltigheim à ses cinq brasseries est quand même quelque chose de particulièrement peu suffisant.

Schiltigheim, c'est à la fois cinq brasseries mais c'est aussi Quiri et l'industrie du froid. C'est l'agroalimentaire, les innombrables ateliers de confection, il y a beaucoup de femmes de Schiltigheim qui ont travaillé dans les ateliers de confection. C'est aussi Auguste Michel et le foie gras. Le Kunsthafé qui est à l'origine du mouvement culturel alsacien et du Musée alsacien de Strasbourg.

Bref, il y a énormément de questions et de points et de sujets à connaître quand on commence à s'intéresser à Schiltigheim. Il ne faut pas le réduire à la bière. Je vous remercie.

Madame la Maire

Merci beaucoup Andrée Buchmann pour déjà un teasing qui préfigure la future conférence qui aura lieu. Les prises de parole, Martin Henry pour démarrer.

Monsieur Martin Henry

Merci Madame la Maire.

Je commencerai par féliciter toutes les personnes qui se sont impliquées pour réaliser cet ouvrage, que j'ai lu avec un vif intérêt. Notre ville possède un patrimoine matériel et immatériel d'une richesse peu commune et dont une partie nous est présentée dans cet ouvrage que je vous laisse lire.

Je ne développerai pas. J'ai découvert plein de choses.

Maintenant, j'espère que ce travail sera mis à portée des nouvelles générations. Partager l'histoire de notre ville est un moyen d'apporter un sentiment d'appartenance et de la fierté aux habitants. Et je ne prendrai qu'un exemple qui illustre ce besoin.

Quand on voit au travers des dépôts de déchets le peu de respect que de nombreuses personnes ont pour notre ville, il est extrêmement important d'utiliser tous les leviers disponibles pour créer un attachement à notre ville, ce qui doit aider à la respecter.

Et cette Histoire qui fait partie de notre patrimoine est un de ses leviers.

Donc et je terminerai juste en disant que je regrette seulement le peu de moyens mis à disposition de tous ces bénévoles qui valorisent notre Histoire. Je pense qu'il reste beaucoup à faire et j'espère que dans le futur, ces bénévoles auront les moyens à la hauteur de la richesse de cette Histoire et du patrimoine restant visible dans la ville.

Je vous remercie.

Madame la Maire

Merci beaucoup.

Madame Laurence Winterhalter et ensuite Sylvie Zorn.

Madame Laurence Winterhalter

Merci Madame la Maire.

Chers collègues, je souhaite saluer, au nom des élus communistes, l'apparition de cet ouvrage sur l'histoire industrielle de notre cité. Pas seulement industrielle mais artisanale de notre Cité des brasseurs ; et souligner l'intérêt politique de l'apparition de tels ouvrages historiques et mémoriels.

Entretenir la mémoire d'une commune, c'est agir pour la souvenir, éviter les terribles amnésies collectives, construire des perspectives d'avenir en faisant le lien avec l'Histoire et ses habitants.

Avec cette parution impulsée et soutenue par notre équipe municipale, se pose ainsi la question de la politique mémorielle pour notre commune.

Quel récit commun souhaitons-nous écrire pour faire Cité ensemble ? Cet ouvrage apporte des éléments de réponse. Le premier étant de refuser qu'on fasse table rase du passé industriel de notre commune, comme certains le souhaitent.

Pour nous, il est essentiel de faire vivre l'histoire industrielle de notre commune. Cette mémoire est un héritage à prendre en compte dans la fabrique à venir de notre commune, en préservant son patrimoine, sa toponymie, en gardant les traces visibles dans les futurs projets de requalification urbaine concernant les friches que compte encore notre ville et donc celle à venir de la Brasserie de l'Espérance.

Cette mémoire industrielle est aussi un appel pour l'avenir, celui de se dire qu'il a été et qu'il sera possible d'accueillir de nouvelles activités industrielles à Schiltigheim, notamment dans ses marges à l'ouest, à l'espace européen et ou à l'est à la Vogelau.

Le deuxième intérêt de cet ouvrage est qu'il rend pour partie justice à la classe ouvrière. La classe ouvrière à Schiltigheim, comme ailleurs en Alsace et dans notre pays, est singulièrement oubliée des mémoires et des récits officiels.

À travers cet ouvrage, nous saluons les entretiens qui donnent la parole à ceux d'en bas. Nous saluons tout particulièrement le fait que la parole ait été donnée à des travailleurs qui ont fait la prospérité de notre commune.

Comme le précise l'historien Léon Strauss, l'accent a souvent été porté au niveau de l'histoire régionale sur l'histoire militaire ou pour l'histoire religieuse dans une tonalité édifiante ou élogieuse.

Lucien Hugel, premier Président du Centre Régional Alsace de l'Institut CGT d'histoire sociale, notait avec raison que l'histoire officielle cherchait à « ancrer profondément dans la conscience de la population que le bas peuple n'a pas vocation à diriger et administrer, que c'est aux notables qu'il revient

d'exercer ces responsabilités, aux rois, aux seigneurs, aux évêques dans le temps, aujourd'hui à la bourgeoisie flanquée de technocrates en tout genre. ».

« Le monde ouvrier, dit-il, et plus largement le monde du travail, n'aurait donc pas le droit d'être dans les livres d'histoire. ».

Se pose alors une nouvelle question pour notre commune en prolongement de cet ouvrage : comment faire vivre cette mémoire ouvrière, cette histoire du mouvement ouvrier et sa richesse incroyable en terme d'associations sportives, d'art, de musique, de ses syndicats, de ses organisations politiques ?

Nous pourrions par exemple, en tant que commune progressiste, mettre en lumière ce passé populaire. Pourquoi ne pas mettre en valeur le front populaire et ne pas nommer une rue à Schiltigheim en hommage à Alfred Daul, cheminot et député communiste du Front populaire ? Pourquoi ne pas faire vivre la contribution de Françoise Olivier Utard dans le livre sur la Commune de Paris de 1871 et Schiltigheim en nommant un espace public, une place ou une rue en hommage à ces communards.

Ce sont deux propositions concrètes que nous soumettons au Conseil Municipal et à sa commission de dénomination des rues.

Pour ce faire, nous pouvons nous appuyer sur le travail essentiel d'associations comme Almémos, Alsace Mémoire du mouvement Social et Mémoire et patrimoine, notre association schilickoise à l'origine de ce livre Schiltigheim, l'Industrieuse.

Le troisième intérêt de cet ouvrage est qu'il pousse à écrire une nouvelle page de la mémoire de notre commune. Pour nous, il paraît essentiel de donner la parole à toutes ces nouvelles populations, de faire vivre le récit des générations de Schilikois héritiers des vagues d'immigration qui sont issues de l'histoire coloniale de notre pays et de les inscrire dans le récit de ville.

C'est une démarche essentielle pour comprendre la diversité de notre ville, pour comprendre l'historique de nos quartiers populaires, à l'instar des Écrivains et de ses immeubles en avion, conçus initialement pour accueillir les populations pieds noirs. Pour comprendre également l'édification des grands ensembles à l'aube des années 1960.

Ce travail de mémoire doit se poursuivre et même s'engager dans la diversité des parcours de vie, dans la diversité des mémoires pour rendre justice aux milieux populaires.

Merci et bravo encore une fois pour le travail fourni.

Madame la Maire

Merci beaucoup. La parole est à Dera Ratsiajetsinimaro.

Monsieur Dera Ratsiajetsinimaro

Merci Madame la Maire.

Chers collègues, je tiens à recommander cet ouvrage à l'ensemble du Conseil Municipal, qui à mon sens est un livre de bonne facture. Je l'ai lu, je m'en suis procuré un exemplaire auprès de Sylvie Zorn. Ça l'a fait sourire parce que ça s'est fait autour d'un verre de bière, je ne sais pas si on peut le dire. Mais ça fait aussi partie de notre identité, la bière. Voilà.

Bien sûr, je rejoins ce que vous avez dit Madame Buchmann, il n'y a pas que la bière, mais en effet c'est constitutif de ce que nous sommes aussi à Schiltigheim.

En effet, cet ouvrage revisite notre passé industriel en mettant en exergue différents témoignages de vie de travailleur, justifiant par la même occasion sûrement le titre « industrielle ».

En tout cas, moi je voudrais surtout m'attarder sur plusieurs témoignages. Je ne vais pas relire le livre, que ce soit en diagonale ou en travers, mais c'est plutôt apporter juste la portée des différents témoignages qui donnent une dimension plus vivante et même plus actuelle et pleine d'humanité de ce qu'a pu être Schiltigheim.

L'Histoire finalement est constitutive de notre identité et contribue à la compréhension de notre présent, afin de mieux appréhender notre avenir. Et c'est à ce niveau que je mettrai la valeur ajoutée de ce livre et le différencier des ouvrages d'histoire dits classiques.

Il permet de transmettre une certaine mémoire, la mémoire de toutes ces personnes effectivement qui semblent tomber dans l'oubli mais qui revivent à travers des témoignages individuels.

Moi-même, j'ai vu récemment Madame Itzel justement pour évoquer avec elle une partie de son intervention.

En tout cas, vous avez compris que c'est un ouvrage qui mérite d'être lu et je pense surtout lu par tous les élus Schilikois. C'est surtout ça je pense qui est important.

Comment peut-on aspirer à porter une ville si on n'en connaît pas son histoire, si on n'en connaît pas son passé et qu'on ne se projette pas surtout dans son avenir ?

Il y a par contre un petit élément qui me laisse un peu dubitatif.

Je comprends l'intérêt de l'ouvrage. Par contre, je me suis quand même posé la question objectivement, si le Conseil Municipal est le lieu approprié pour faire la promotion d'un ouvrage.

C'est-à-dire qu'il y a beaucoup d'ouvrages qui sont écrits sur Schiltigheim. Donc pourquoi plus celui-ci qu'un autre ?

Voilà, c'était juste le petit bémol, mais je m'associe pleinement à cette manière finalement de ressusciter la mémoire de tous ceux qui nous ont précédés.

Madame la Maire

Merci beaucoup. La parole est à Sylvie Zorn.

Madame Sylvie Zorn

Merci Madame la Maire.

Alors moi, j'ai un tout petit mot juste pour insister sur un aspect de ces industries qui n'a pas été évoqué, qu'il ne s'agit pas que de production ou de savoir-faire, mais bien au-delà d'un esprit d'innovation, d'inventivité et même parfois de génie.

Caddie est devenu international si bien que le Caddie est devenu un nom commun entré au dictionnaire. Et Quiri, en 1910, a installé la plus grande patinoire du monde à Berlin. Un an après, celle de Saint-Pétersbourg, inaugurée par Raspoutine.

Attention, une sacrée histoire, carrément une légende. Levez-vous Schilikois.

Madame la Maire

Merci beaucoup. La parole est à Nathalie Jampoc-Bertrand.

Madame Nathalie Jampoc Bertrand

Levons-nous, asseyons-nous, Schilikois.

Moi, je voudrais aussi saluer ce travail formidable qui permet de donner corps et faire récit sur le local. Paul Celan, qui était un poète qui a été déporté disait « Nul ne peut témoigner pour le témoin » et le témoignage, le recueil de la vie, le récit, c'est finalement cette approche formidable qui fait que ça

redonne corps et chair et mémoire aussi à toutes ces personnes qui ne sont pas un global mais aussi une assemblée de de personnalités.

Donc un grand merci.

Moi ce que je voulais dire en rebond aussi à par rapport à notre collègue Laurence Winterhalter, c'est qu'à l'intersection de l'histoire ouvrière et de l'histoire de l'immigration, il y a aussi l'histoire des femmes. Et je voudrais rappeler le merveilleux livre aussi de Michelle Perrot qui s'appelle Mélancolie ouvrière, qui rappelle l'histoire de ces femmes ouvrières et peut-être c'est le nouvel opus aussi de rezoomer sur l'histoire de ces femmes, souvent anonymes, qui ont cumulé de travail à la fois à l'usine mais aussi sur le métier à tisser souvent à la maison et qui ont participé à des foyers et aussi de grandes batailles politiques.

Et comme tu as parlé des communards et bien j'aurai une pensée pour Louise Michel.

Madame la Maire

Merci beaucoup.

Donc une portée au-delà de Schiltigheim.

Madame Buchmann, est-ce que vous avez souhaité apporter les compléments ?

Madame Andrée Buchmann

Oui, très rapidement.

Vous remercier toutes et tous pour votre appréciation, votre approbation, votre soutien, même s'il y a quelques critiques, il faut toujours des critiques, sinon ce n'est pas intéressant.

Le deuxième point, en ce qui concerne la façon dont les choses ont été pensées, tu as bien compris Laurence qu'il s'agissait effectivement de donner la parole à tout le monde. Ça veut dire des personnes qu'on nous a indiquées comme ça, parce qu'elles ont travaillé dans une usine, que nous ne connaissions pas non plus et dont le témoignage s'avère être d'une très grande richesse.

Donc je crois que ça c'est vraiment essentiel. Il y a un peu des gens du monde du patronat, comme Dominique, mais pas beaucoup et même lui-même a un côté très modeste dans ce qu'il raconte par rapport à la vie qu'il a vécu dans notre ville.

Concernant les jeunes qui sont ici et dont beaucoup viennent d'autres traditions, je suis d'accord avec toi qu'il s'agit de les toucher autrement, mais je pense qu'on a entamé un travail dans cette direction avec les écoles et Sylvie pourra aussi en témoigner longuement.

On fait énormément de visites avec les écoles, avec des collégiens, avec des lycéens et je vous assure c'est totalement passionnant aussi pour nous, qui les guidons tout simplement parce qu'ils ont des questionnements, par exemple sur l'identité, qui sont essentielles et qui rejoignent les questionnements alsaciens le changement de pays, etc.

Donc ça peut être aussi un support de départ par rapport à quelque chose de plus personnel dans la relation avec les jeunes. Les écoliers sont passionnés, ils apprennent beaucoup de choses et c'est quasiment eux qui peuvent le coup d'après faire la visite parce qu'ils ont tout compris. Ils savent ce que c'est qu'une maison alsacienne. Sylvie en plus elle prépare des documents.

Donc je crois qu'il y a un vrai travail effectivement qui a été réalisé et qu'il faut, je suis d'accord, continuer quel que soit l'équipe en place l'année prochaine.

Madame la Maire

Merci Andrée. La parole est à Christelle Paris.

Madame Christelle Paris

Très succinctement. Si on parle aujourd'hui de Schiltigheim l'Industrieuse, c'est aussi parce qu'on a subventionné en fait cet ouvrage et qu'on est extrêmement bien entouré dans notre commune par l'association qui a aussi participé à cet ouvrage, qui s'appelle Mémoire et patrimoine de Schiltigheim, dont je tiens à saluer le travail bénévole.

Pour rappel, il y a constamment des expositions qui ont lieu à la Ferme Linck, qui se trouve rue d'Adelshoffen, que je vous invite à visiter.

Et lors de nos événements qui s'appellent Visages de quartier, régulièrement, il y a des visites réalisées par les bénévoles de Mémoire et patrimoine de Schiltigheim. Donc n'hésitez pas à vous joindre à ces visites fort intéressantes.

Madame la Maire

Merci beaucoup. En conclusion à mon tour de me joindre aux remerciements adressés en particulier à Andrée Buchmann et Sylvie Zorn, mais également à Angelita Martins de l'édition Un bout de chemin.

Voilà, c'est le deuxième ouvrage qui est paru sous ce mandat, après le premier qui parlait plutôt du retour de 1940, le retour dans l'Alsace annexée.

Là, on va vers une dimension de vie plus vivante, ça a été dit par les uns et les autres, une dimension de labeur, une dimension d'ouvriers, d'ouvrières au travail. Et c'est cet héritage-là que nous portons avec fierté auprès de nos enfants, auprès des générations futures, d'où Monsieur Ratsiajetsinimaro la volonté de le mettre encore un peu plus en lumière avec la communication d'aujourd'hui.

Donc je vous remercie. Je pense qu'on est tous unanimes. Ce n'est que le début du chemin, mais il reste encore beaucoup à faire pour mettre notre histoire en valeur.

REPUBLIQUE FRANCAISE – DEPARTEMENT DU BAS-RHIN
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL**

CONSEIL MUNICIPAL DU 20 MAI 2025

Sous la présidence de Mme Danielle DAMBACH, Maire.

Nombre de conseillers municipaux		
En exercice	Présents	Votants
39	28	35

L'an deux mille vingt cinq, le 20 mai à 18h00, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique.

Etaient présents :

Mme Danielle DAMBACH, M. Patrick MACIEJEWSKI, Mme Nathalie JAMPOC-BERTRAND, M. Patrick OCHS, Mme Andrée BUCHMANN, M. Benoît STEFFANUS, Mme Sandrine LE GOUIC, Mme Laurence WINTERHALTER, M. Jean-Marie VOGT, Mme Sophie MEHMANPAZIR, Mme Evelyne WINTERHALTER, Mme Sylvie ZORN, Mme Maïté ELIA, M. Stanislas MARTIN, Mme Anne SOMMER, M. Mathieu GUTH, M. Stéphane HUSSON, M. Jérôme MAI, Mme Christelle PARIS, Mme Aurélie LESCOUTE, M. Tomislav NAJDOVSKI, M. Julien HOFSTETTER, M. Julien RATCLIFFE, M. Antoine SPLET, Mme Françoise KLEIN, M. Christian BALL, M. Raphaël RODRIGUES, M. Dera RATSIAJETSINIMARO.

Etaient excusés et représentés :

Mme Dominique BOUSSARD MOSSER par Mme Sandrine LE GOUIC, Mme Corine DULAURENT par M. Patrick OCHS, Mme Regina HAAS par M. Jean-Marie VOGT, Mme Jamila CHRIGUI par M. Jérôme MAI, M. Selim ULU par M. Julien HOFSTETTER, Mme Maryline WILHELM par M. Benoît STEFFANUS, Mme Hélène HOLLEDERER par Mme Françoise KLEIN.

Etaient excusés :

M. Nouredine SAID L'HADJ, Mme Sylvie GIL BAREA.

Etaient absents :

M. Bernard JÉNASTE, M. Martin HENRY.

**N° 2025DE042 - SOUTIEN HUMANITAIRE A LA POPULATION CIVILE DE GAZA ET ATTRIBUTION
D'UNE SUBVENTION A L'ASSOCIATION ' MEDECINS SANS FRONTIERES '**

Rapporteur : Madame Danielle DAMBACH, Maire

Fidèle à ses engagements constants en faveur de la paix, de la solidarité internationale et de la protection des populations civiles, la Ville de Schiltigheim a exprimé en février 2024, par une motion de son Conseil Municipal, son attachement à un cessez-le-feu immédiat à Gaza et à l'ouverture d'un véritable processus de paix.

La situation humanitaire à Gaza ne fait que s'aggraver. Depuis plus de deux mois, l'accès humanitaire est quasiment bloqué, les populations civiles sont confrontées à une famine généralisée, et l'acheminement de l'aide d'urgence est entravé. Les grandes organisations internationales – ONU, CICR, PAM, HRW – alertent sur une crise humanitaire sans précédent, où l'absence de nourriture, d'eau potable, de soins médicaux et de carburant menace directement la survie de plus de deux millions de personnes.

La Cour internationale de justice a reconnu, dès janvier 2024, un risque génocidaire dans cette région. Le

droit international humanitaire impose à toutes les parties au conflit de garantir l'accès à l'aide pour les civils. Empêcher délibérément l'acheminement de cette aide constitue une violation grave du droit international.

Dans ce contexte dramatique, la Ville de Schiltigheim entend traduire ses engagements en actes concrets. Elle propose aujourd'hui une subvention exceptionnelle de 4 000 € à l'association « Médecins Sans Frontières », dont le travail humanitaire reconnu dans la bande de Gaza est guidé par les principes de neutralité, d'indépendance et d'impartialité.

Au-delà du soutien financier, cette délibération est aussi un acte politique clair : il s'agit d'affirmer la voix des collectivités locales dans un monde qui doute, celle de la solidarité entre les peuples, de la dignité humaine et du respect du droit.

La délibération suivante serait à prendre :

Le Conseil municipal,

Vu l'article L1115-1 du Code général des collectivités territoriales qui autorise les collectivités à mener ou soutenir des actions de solidarité internationale à caractère humanitaire ;

Considérant l'urgence absolue dans laquelle se trouve la population civile de Gaza ;

Considérant le devoir moral et politique des collectivités territoriales d'affirmer leur attachement au droit international humanitaire et à la dignité humaine ;

Après en avoir délibéré,

Sur proposition du Bureau municipal,

DÉCIDE d'accorder une subvention exceptionnelle de 4 000 € à l'association « Médecins Sans Frontières », destinée à soutenir ses actions humanitaires au bénéfice des populations civiles de Gaza ;

DE FAIRE PARVENIR cette subvention conformément aux règles budgétaires et comptables en vigueur, dans le cadre du budget dédié à l'action internationale de la ville ;

DE RAPPELER son attachement à :

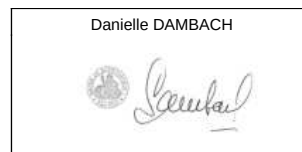
- œuvrer activement à la levée immédiate du blocus humanitaire de Gaza ;
- garantir l'acheminement sans entrave de l'aide d'urgence ;
- faire respecter le droit international humanitaire.

Adopté, à la majorité

VOTE		VOIX
Pour	32	Mme Hélène HOLLEDERER, Mme Françoise KLEIN, M. Christian BALL.
Contre	0	
Abstentions	3	
Ne participe pas part au vote	0	

SCHILTIGHEIM, le 20 mai 2025

Madame Danielle DAMBACH, Maire



Madame la Maire

Nous passons maintenant au point 2, qui est une délibération qui vous a été posée sur table et qui concerne le soutien humanitaire à la population civile de Gaza et notre volonté d'attribuer une subvention à l'association Médecins sans frontières.

Nous, à Schiltigheim, souhaitons être fidèles à nos engagements constants en faveur de la paix, de la solidarité internationale et de la protection des populations civiles.
Nous nous sentons concernés par cela.

Nous avons exprimé en février 2024 déjà, par une motion ici-même, notre attachement à un cessez-le-feu immédiat à Gaza et à l'ouverture d'un véritable processus de paix.
Nous avons ce message fort du besoin de paix que nous voulons ce soir porter.

La situation humanitaire à Gaza, je ne vous la décris pas dans les détails. Vous la connaissez, elle ne fait que s'aggraver.

Depuis plus de 2 mois, l'accès humanitaire est quasiment bloqué. C'est dramatique. Les populations civiles sont confrontées à une famine généralisée et l'acheminement de l'aide d'urgence est entravé.

Les grandes organisations internationales alertent sur une crise humanitaire sans précédent où l'absence de nourriture, d'eau potable, de besoins en médicaments et de carburant menacent directement la survie de plus de 2 millions de personnes.

La Cour internationale de justice a reconnu dès janvier 2024 un risque génocidaire dans cette région.

Le droit international humanitaire impose à toutes les parties du conflit de garantir l'accès à l'aide pour les civils.

Empêcher délibérément l'acheminement de cette aide constitue pour nous une violation grave du droit international.

Dans ce contexte dramatique, la Ville de Schiltigheim entend traduire ses engagements en actes concrets et elle propose aujourd'hui une subvention exceptionnelle de 4 000 € pour l'association Médecins sans frontières, dont le travail humanitaire est reconnu dans la bande de Gaza et est guidé aussi par des principes de neutralité, d'indépendance et d'impartialité.

Au-delà ce soutien financier, cette délibération est un acte politique clair. Il s'agit d'affirmer la voix des collectivités locales dans un monde qui bouge, un monde qui doute, celui de la solidarité entre les peuples, de la dignité humaine et du respect du droit, du droit à vivre tout simplement.

Donc la délibération suivante, elle est sous vos yeux. Elle décide d'accorder cette subvention de 4 000 € à Médecins sans frontières au bénéfice des populations civiles de Gaza et nous voulons faire parvenir cette subvention conformément aux règles budgétaires et comptables en vigueur, dans le cadre de notre budget dédié à l'action internationale.

Et vous rappeler aussi notre attachement à œuvrer activement à la levée immédiate du blocus humanitaire à Gaza, à garantir un acheminement sans entrave de cette urgence et de faire respecter le droit international humanitaire.

Voilà chers collègues, cette parole que je souhaite porter au nom de notre Conseil et je vous laisse la parole si vous le souhaitez.

Monsieur Ratsiajetsinimaro.

Monsieur Dera Ratsiajetsinimaro

Madame la Maire, chers collègues, permettez-moi de vous lire le passage suivant.

« Aujourd'hui, il ne suffit plus de dire « *plus jamais ça* ». Il faut dire aussi, regardez ce que nous avons su faire de grand, de juste, de profondément humain. »

Je pense que vous vous reconnaissez, Madame la Maire, dans ces propos. Je ne peux qu'être d'accord avec vous. C'était par rapport aux commémorations du 80e anniversaire de la fin de la 2nde Guerre Mondiale le 8 mai dernier. Je ne sais pas si voter cette subvention est grand, mais en tout cas j'estime qu'il est juste et profondément humain.

Vous comprendrez qu'il n'est pas d'usage de citer ses adversaires politiques. Mais je pense que la portée de vos propos prend tout son sens et toute sa portée dans cette délibération.

Mais en ce qui me concerne, au-delà de la politique et je sais qu'un Conseil Municipal est une assemblée éminemment politique, pour moi, ce qui est important, c'est ce qui nous rassemble tous et nous anime, ce qui est finalement profondément humain en chacun d'entre nous.

Je ne reviendrai pas sur tout ce que vous avez déjà expliqué dans cette délibération. Je veux juste dire que c'est dans ce cadre finalement d'humanité que chacun doit s'exprimer en son âme et conscience, chaque élu en l'occurrence dans ce Conseil Municipal et j'insiste sans forcément de considération politique.

À titre personnel, j'estime que le conflit qui se passe au Moyen-Orient et malheureusement aussi ailleurs dans le monde dépasse largement le cadre de notre Conseil.

Donc, je ne me prononcerai pas sur la dimension politique de ce qui s'y passe, mais c'est la part d'humanité en chacun d'entre nous qui à mon sens doit prendre le dessus et dicter notre conscience et par conséquent, notre choix d'agir pour venir au secours d'une population aujourd'hui en détresse.

C'est ça qui devrait animer l'action même d'un Conseil Municipal et pas seulement d'un Conseil Municipal d'ailleurs.

Je ne serai pas plus long Madame la Maire. Je voulais juste vous dire que je voterai en toute humanité pour cette délibération.

Madame la Maire

Merci beaucoup Dera Ratsiajetsinimaro.

Je voulais juste réagir à chaud et vous dire que je suis très touchée par vos propos et je suis très heureuse que nous nous retrouvions là-dessus, sur ces fondamentaux d'humanité.

Ça me touche profondément parce que vous reconnaissez finalement notre capacité à agir dans ce sens de manière très universelle et très transversale, au-delà de ce qui nous différencie. Merci sincèrement.

Laurence Winterhalter.

Madame Laurence Winterhalter

Merci Madame la Maire.

Chers collègues,

Vous le savez, les élus communistes sont pleinement engagés pour faire entendre la voix d'une paix juste et durable au Proche-Orient, pour le respect du droit international, pour un cessez-le-feu immédiat à Gaza, pour la reconnaissance d'un État palestinien sur les frontières de 1967, pour la libération des otages israéliens et la libération des prisonniers politiques palestiniens.

À la suite d'une motion déposée il y a près d'un an, nous prenons acte positivement du fait que notre municipalité respecte l'engagement pris en 2024, celui de verser une subvention en faveur des victimes des populations civiles à Gaza. Cette aide humanitaire est d'une urgence vitale.

Urgence vitale alors qu'il n'y a plus aucun hôpital debout, alors que 123 écoles et universités sont détruites.

Urgence vitale alors que les institutions internationales soulignaient le fait que Gaza est devenu un trou noir humanitaire, alors qu'un rapport de l'ONU publié la semaine dernière stipule que 477 000 personnes à Gaza sont confrontées à une famine catastrophique et orchestrée.

Urgence vitale alors que le gouvernement d'extrême droite israélien s'apprête à annexer Gaza, à commettre des actes d'épuration ethnique et à poursuivre ses intentions génocidaires.

Notre Conseil Municipal prend sa part, là où nous en attendons plus de la part de notre Gouvernement, bien trop passif face à l'horreur, où nous attendons que le Parlement Européen, se situant à quelques encablures de Schiltigheim suspende l'accord d'association avec cet État tant qu'il foule au pied le droit international.

Notre contribution, aussi modeste soit-elle, est une contribution pour le respect du droit international, pour aboutir à une paix juste et durable entre Palestiniens et Israéliens, pour l'établissement d'un État de Palestine laïc et démocratique, au côté de l'État d'Israël pour soutenir les forces démocratiques et de paix en Israël.

Ensemble, à Schiltigheim comme ailleurs, faisons grandir la voix de la paix.

Merci.

Madame la Maire

Merci Laurence Winterhalter.

Christelle Paris.

Madame Christelle Paris

Au-delà des communistes, c'est l'ensemble de notre majorité qui soutient cette ce mandat. Il y a les écologistes, les socialistes et tous les membres de la société civile qui font partie de cette majorité et vous pourrez constater que dans notre majorité, personne n'est sorti pendant cette communication et délibération.

Madame la Maire

Merci beaucoup. Il y a-t-il des d'autres souhaits d'intervention ?

Si ce n'est le cas, je vous propose à ce stade de passer au vote.

Qui est contre cette délibération ? Qui s'abstient ?

Merci.

REPUBLIQUE FRANCAISE – DEPARTEMENT DU BAS-RHIN
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL**

CONSEIL MUNICIPAL DU 20 MAI 2025

Sous la présidence de Mme Danielle DAMBACH, Maire.

Nombre de conseillers municipaux		
En exercice	Présents	Votants
39	29	36

L'an deux mille vingt cinq, le 20 mai à 18h00, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique.

Etaient présents :

Mme Danielle DAMBACH, M. Patrick MACIEJEWSKI, Mme Nathalie JAMPOC-BERTRAND, M. Patrick OCHS, Mme Andrée BUCHMANN, M. Benoît STEFFANUS, Mme Sandrine LE GOUIC, Mme Laurence WINTERHALTER, M. Jean-Marie VOGT, Mme Sophie MEHMANPAZIR, Mme Evelyne WINTERHALTER, Mme Sylvie ZORN, Mme Maïté ELIA, M. Stanislas MARTIN, Mme Anne SOMMER, M. Mathieu GUTH, M. Stéphane HUSSON, M. Jérôme MAI, Mme Christelle PARIS, Mme Aurélie LESCOUTE, M. Tomislav NAJDOVSKI, M. Julien HOFSTETTER, M. Julien RATCLIFFE, M. Antoine SPLET, Mme Françoise KLEIN, M. Martin HENRY, M. Christian BALL, M. Raphaël RODRIGUES, M. Dera RATSIAJETSINIMARO.

Etaient excusés et représentés :

Mme Dominique BOUSSARD MOSSER par Mme Sandrine LE GOUIC, Mme Corine DULAURENT par M. Patrick OCHS, Mme Regina HAAS par M. Jean-Marie VOGT, Mme Jamila CHRIGUI par M. Jérôme MAI, M. Selim ULU par M. Julien HOFSTETTER, Mme Maryline WILHELM par M. Benoît STEFFANUS, Mme Hélène HOLLEDERER par Mme Françoise KLEIN.

Etaient excusés :

M. Nouredine SAID L'HADJ, Mme Sylvie GIL BAREA.

Etait absent :

M. Bernard JÉNASTE.

N° 2025DE043 - APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 1ER AVRIL 2025

Rapporteur : Madame Danielle DAMBACH, Maire

Le procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 1^{er} avril 2025 a été établi et transmis pour approbation à l'ensemble des membres de l'Assemblée.

La délibération suivante serait à prendre :

Le Conseil municipal,

*Vu les articles L. 2121-23, R. 2121-9 et L. 2541-1 du Code général des collectivités territoriales ;
Vu l'article 24 de notre règlement intérieur ;*

Après en avoir délibéré,
Sur proposition du Bureau municipal,

APPROUVE le procès-verbal de la séance du 1^{er} avril 2025.

Adopté, à l'unanimité

SCHILTIGHEIM, le 20 mai 2025

Madame Danielle DAMBACH, Maire

Danielle DAMBACH

A circular official seal of the commune of Schiltigheim is positioned to the left of a handwritten signature in dark ink. The signature is written in a cursive style and appears to read 'Danielle Dambach'.

REPUBLIQUE FRANCAISE – DEPARTEMENT DU BAS-RHIN
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL**

CONSEIL MUNICIPAL DU 20 MAI 2025

Sous la présidence de Mme Danielle DAMBACH, Maire.

Nombre de conseillers municipaux		
En exercice	Présents	Votants
39	30	36

L'an deux mille vingt cinq, le 20 mai à 18h00, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique.

Etaient présents :

Mme Danielle DAMBACH, M. Patrick MACIEJEWSKI, Mme Nathalie JAMPOC-BERTRAND, M. Patrick OCHS, Mme Andrée BUCHMANN, M. Benoît STEFFANUS, Mme Sandrine LE GOUIC, Mme Laurence WINTERHALTER, M. Jean-Marie VOGT, Mme Sophie MEHMANPAZIR, Mme Evelyne WINTERHALTER, Mme Sylvie ZORN, Mme Maïté ELIA, M. Stanislas MARTIN, Mme Anne SOMMER, M. Mathieu GUTH, M. Stéphane HUSSON, M. Jérôme MAI, Mme Christelle PARIS, Mme Aurélie LESCOUTE, M. Tomislav NAJDOVSKI, M. Selim ULU, M. Julien HOFSTETTER, M. Julien RATCLIFFE, M. Antoine SPLET, Mme Françoise KLEIN, M. Martin HENRY, M. Christian BALL, M. Raphaël RODRIGUES, M. Dera RATSIAJETSINIMARO.

Etaient excusées et représentées :

Mme Dominique BOUSSARD MOSSER par Mme Sandrine LE GOUIC, Mme Corine DULAURENT par M. Patrick OCHS, Mme Regina HAAS par M. Jean-Marie VOGT, Mme Jamila CHRIGUI par M. Jérôme MAI, Mme Maryline WILHELM par M. Benoît STEFFANUS, Mme Hélène HOLLEDERER par Mme Françoise KLEIN.

Etaient excusés :

M. Nouredine SAID L'HADJ, Mme Sylvie GIL BAREA.

Etait absent :

M. Bernard JÉNASTE.

N° 2025DE044 - APPROBATION DU COMPTE DE GESTION

Rapporteur : Monsieur Patrick OCHS, Adjoint

Après s'être fait présenter les budgets primitif et supplémentaire de l'exercice 2024 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de mandat, le compte de gestion dressé par le comptable public accompagné des états de développement des comptes de tiers,

Après s'être assuré que le comptable public a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2024, celui de tous les titres de recettes émis, de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

1. Statuant sur l'ensemble des opérations du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2024, y compris celles relatives à la journée complémentaire,
2. Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2024 en ce qui concerne les différentes sections

- budgétaires et budgets annexes,
3. Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

La délibération suivante serait à prendre :

Le Conseil municipal,

Vu les articles L. 1612-12 et suivants du Code général des collectivités territoriales ;

Après en avoir délibéré,

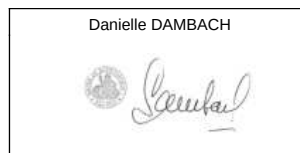
Sur proposition de la Commission « *Finances, Domaines et Marchés publics* » et du Bureau municipal,

DÉCLARE que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2024 par le comptable public, visé et certifié par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Adopté, à l'unanimité

SCHILTIGHEIM, le 20 mai 2025

Madame Danielle DAMBACH, Maire



REPUBLIQUE FRANCAISE – DEPARTEMENT DU BAS-RHIN
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL**

CONSEIL MUNICIPAL DU 20 MAI 2025

Sous la présidence de Mme Danielle DAMBACH, Maire.

Nombre de conseillers municipaux		
En exercice	Présents	Votants
39	30	35

L'an deux mille vingt cinq, le 20 mai à 18h00, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique.

Etaient présents :

M. Patrick MACIEJEWSKI, Mme Nathalie JAMPOC-BERTRAND, M. Patrick OCHS, Mme Andrée BUCHMANN, M. Benoît STEFFANUS, Mme Sandrine LE GOUIC, Mme Laurence WINTERHALTER, M. Jean-Marie VOGT, Mme Sophie MEHMANPAZIR, Mme Evelyne WINTERHALTER, Mme Sylvie ZORN, Mme Maïté ELIA, M. Stanislas MARTIN, Mme Anne SOMMER, M. Mathieu GUTH, M. Stéphane HUSSON, M. Jérôme MAI, Mme Christelle PARIS, Mme Aurélie LESCOUTE, M. Tomislav NAJDOVSKI, M. Selim ULU, Mme Maryline WILHELM, M. Julien HOFSTETTER, M. Julien RATCLIFFE, M. Antoine SPLET, Mme Françoise KLEIN, M. Martin HENRY, M. Christian BALL, M. Raphaël RODRIGUES, M. Dera RATSAJETSINIMARO.

Etaient excusées et représentées :

Mme Dominique BOUSSARD MOSSER par Mme Sandrine LE GOUIC, Mme Corine DULAURENT par M. Patrick OCHS, Mme Regina HAAS par M. Jean-Marie VOGT, Mme Jamila CHRIGUI par M. Jérôme MAI, Mme Hélène HOLLEDERER par Mme Françoise KLEIN.

Etaient excusés :

M. Nouredine SAID L'HADJ, Mme Sylvie GIL BAREA.

Etaient absents :

Mme Danielle DAMBACH, M. Bernard JÉNASTE.

N° 2025DE045 - APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF

Rapporteur : Monsieur Patrick OCHS, Adjoint

Le compte administratif 2024 retrace l'exécution du budget de la Ville de Schiltigheim, au cours de l'année 2024.

I. La section de fonctionnement

Le compte administratif fait ressortir un résultat de 3,4 M € au titre de l'année 2024 et un résultat cumulé de la section de plus de 11,2 M €, chiffres supérieurs au résultat de 2024 représentant 10,9 M € avant affectation des résultats et affectation de la part à l'investissement.

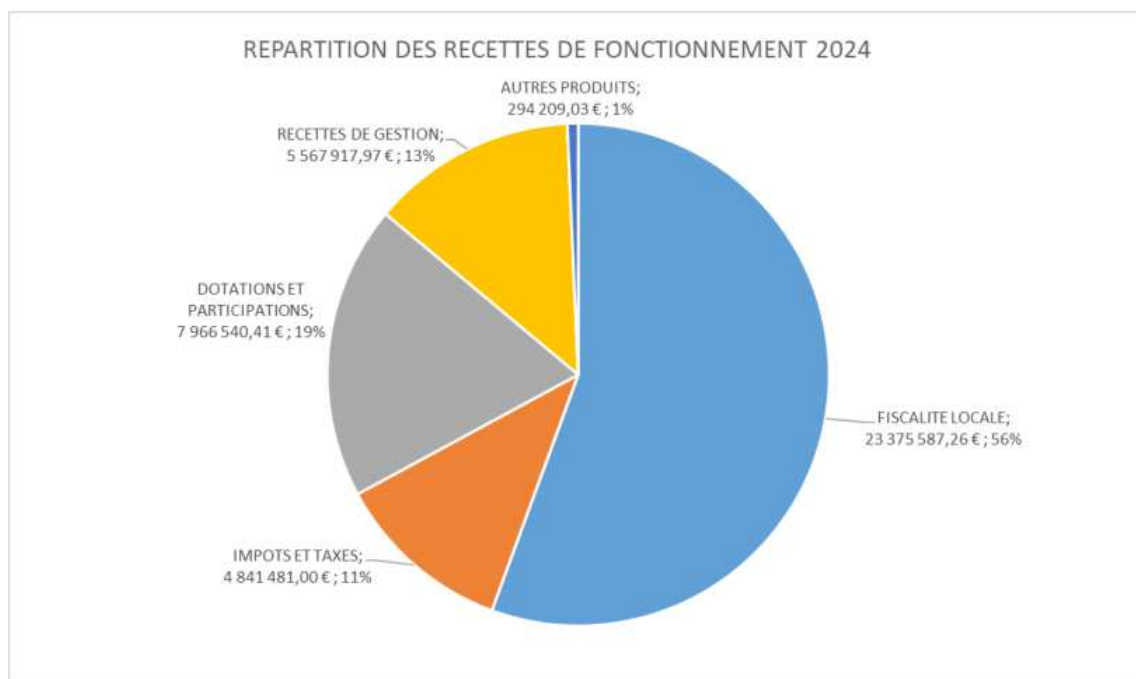
	CA 2023	BP2024	BP2024+BS+DM	CA 2024
(3) Produits de gestion	39 818 279,11 €	42 038 738,60 €	42 566 017,60 €	42 019 402,94 €
Fiscalité locale (impôts directs locaux, taxe communale additionnelle aux droits de mutation, taxe sur la consommation finale d'électricité et taxe locale sur la publicité extérieure)	23 086 467,88 €	23 558 300,00 €	24 028 300,00 €	23 375 587,26 €
Autres impôts et taxes (Dotation de solidarité communautaire, attribution de compensation, fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales...)	4 859 830,00 €	4 867 832,00 €	4 867 832,00 €	4 841 481,00 €
DGF et autres dotations, subv. Et participations	7 105 564,43 €	7 835 474,00 €	7 854 253,00 €	7 966 540,41 €
Produits des services et du domaine	3 859 251,19 €	4 824 001,00 €	4 862 501,00 €	4 539 728,98 €
Autres produits (revenus des immeubles...)	843 224,08 €	658 131,60 €	658 131,60 €	1 028 138,99 €
Atténuations de charges	63 941,53 €	295 000,00 €	295 000,00 €	267 926,30 €
(4) Produits financiers	36 536,63 €	65 144,00 €	65 144,00 €	70 994,26 €
Produits financiers	0,00 €	0,00 €	0,00 €	1 805,70 €
Amortissement des subventions perçues	27 653,56 €	26 300,00 €	26 300,00 €	26 282,73 €
Produits exceptionnels	8 883,07 €	0,00 €	0,00 €	6 060,47 €
Remise sur amortissement et provision	0,00 €	38 844,00 €	38 844,00 €	36 845,36 €
Excédent de fonctionnement reporté	8 522 809,68 €	0,00 €	7 690 168,92 €	7 690 168,92 €
TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT	48 377 625,42 €	42 103 882,60 €	50 321 330,52 €	49 780 566,12 €
(1) Charges de gestion générale	35 862 034,27 €	39 051 937,60 €	39 737 784,48 €	36 977 322,47 €
Charges de personnel	20 874 609,74 €	22 823 700,00 €	23 073 700,00 €	22 071 843,09 €
Charges à caractère général	11 715 743,82 €	12 590 998,60 €	12 926 845,48 €	11 437 064,69 €
Autres charges de gestion courante	3 271 680,71 €	3 637 239,00 €	3 737 239,00 €	3 468 414,69 €
(2) Charges financières	1 660 529,96 €	1 951 945,00 €	1 997 135,18 €	1 681 440,75 €
Charges financières	281 290,55 €	346 095,00 €	346 095,00 €	275 287,09 €
Charges exceptionnelles	31 849,68 €	50 850,00 €	96 040,18 €	7 638,07 €
Dotations et reprise aux amortissements et prov.	1 300 513,25 €	1 500 000,00 €	1 500 000,00 €	1 370 823,50 €
Charges de cessions	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Atténuations de produits	22 843,29 €	35 000,00 €	35 000,00 €	27 692,09 €
Dotations aux provisions	24 033,19 €	20 000,00 €	20 000,00 €	0,00 €
(3) + (4) TOTAL DES CHARGES	37 522 564,23 €	41 003 882,60 €	41 734 919,66 €	38 658 763,22 €
Virement à la section d'investissement	0,00 €	1 100 000,00 €	8 586 410,86 €	0,00 €
TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT	37 522 564,23 €	42 103 882,60 €	50 321 330,52 €	38 658 763,22 €
(5) Excédent brut de fonctionnement (3-1)	3 956 244,84 €			5 042 080,47 €
(6) Résultat de fonctionnement (5-2+4) + Excédent de fonctionnement reporté	10 855 061,19 €			11 121 802,90 €
Capacité d'autofinancement brut = (6) + amortissement	12 155 574,44 €			12 492 626,40 €
Amortissement du capital de la dette	2 493 860,77 €			2 443 998,65 €
Capacité d'autofinancement nette	9 661 713,67 €			10 048 627,75 €

A. Les recettes de fonctionnement

Le total des recettes de fonctionnement 2024, résultat reporté de 2023 inclus, s'élève à 49,8 M €.



Globalement, les produits hors recettes exceptionnelles et hors excédent de fonctionnement reporté sont de 42 M € en 2024 contre 39,8 M € en 2023.

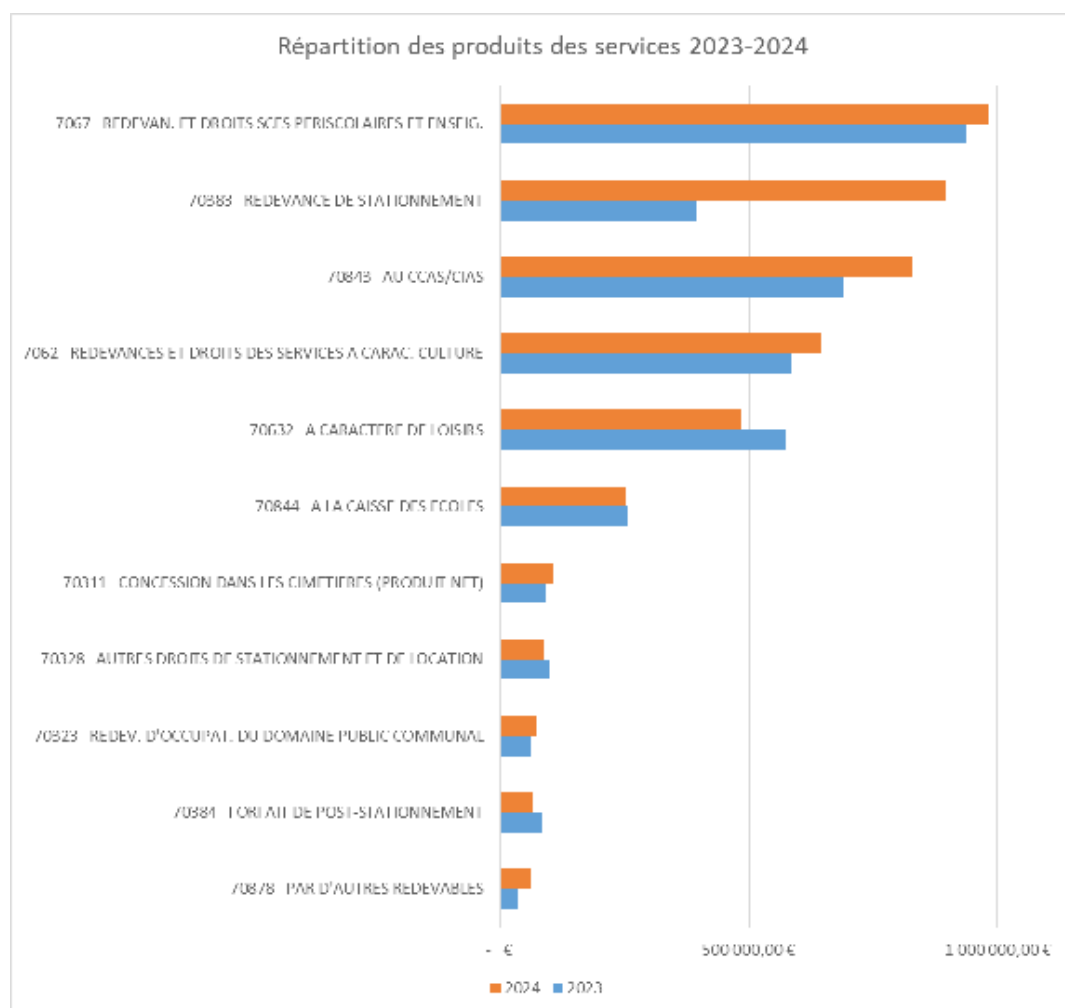


Au **chapitre 013** « Atténuations de charges », les recettes 2024 ont représenté 267 926,30 €. Les produits sont en hausse de 203 984,77 €. Cette hausse s'explique par de nouvelles modalités de prise en compte comptable des titres restaurant à partir de l'exercice 2024 pour 207 988 €.

Les autres recettes réalisées concernent :

- 32 402,94 € au titre des indemnités journalières versées par la sécurité sociale
- 22 720,00 € au titre de cotisations retraites liées à l'agence culturelle grand est

Le **chapitre 70** « produits des services du domaine et ventes diverses » est en hausse de **+ 680 528 €** par rapport aux produits de 2023.



Les recettes liées aux remboursements des rémunérations des agents du CCAS sont en hausse **+ 139 107 €**. Les recettes liées aux services à caractère de loisirs sont en baisse de **- 92 537 €** principalement en raison d'une modification des modalités de facturation des frais d'écologies de l'école des arts passant d'une facture en décembre N à une facture en janvier N+1. Enfin, l'extension du périmètre de stationnement payant génère une évolution de 478 639 € des produits de stationnement (compte 70383 et 70384).

Concernant la fiscalité locale, le produit de la Taxe sur le foncier bâti connaît une hausse mécanique de **+ 2,98 %** sans augmentation des taux, soit **542 902 €**. Le produit de la taxe d'habitation connaît une baisse de **- 30,62 %** soit **- 278 558 €**. Cette baisse fait suite à la hausse ponctuelle et anormale liée à l'absence de déclaration dans le nouveau service numérique « Gérer mes biens immobiliers » pour les usagers propriétaires provoquant une taxation indue à la THRS.

Evolution des bases fiscales	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CA 2024
Taxe d'habitation	35 376 833,00 €	1 997 478,00 €	1 684 243,00 €	3 950 556,00 €	2 789 490,00 €
% d'évolution	3,26%	-94,35%	-15,68%	134,56%	-29,39%
Taxe sur le foncier bâti	51 331 524,00 €	48 752 206,00 €	50 594 866,00 €	53 628 582,00 €	55 365 475,00 €
% d'évolution	1,62%	-5,02%	3,78%	6,00%	3,24%
Taxe sur le foncier non bâti	112 866,00 €	118 059,00 €	135 912,00 €	118 651,00 €	108 441,00 €
% d'évolution	13,85%	4,60%	15,12%	-12,70%	-8,61%
Evolution moyenne	4,07%	-31,59%	1,07%	42,62%	-11,59%

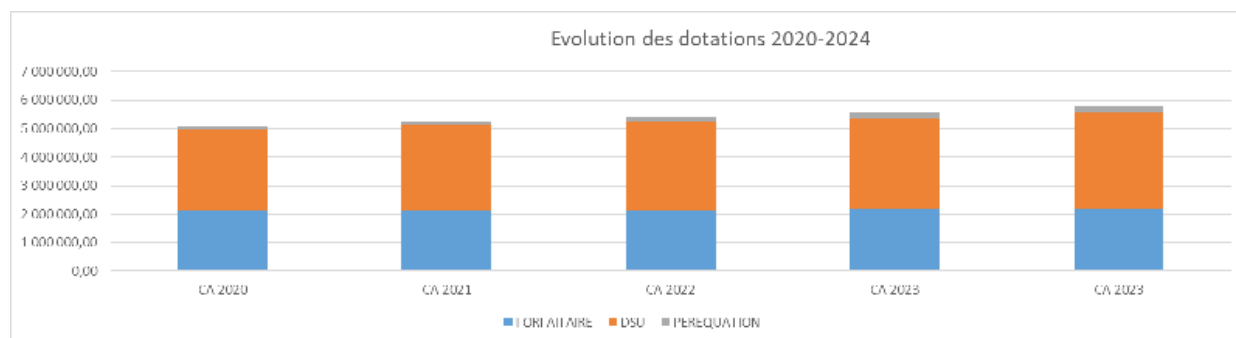
Evolution des produits fiscaux	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CA 2024
Taxe d'habitation	7 123 761,00 €	452 092,00 €	392 990,00 €	909 630,00 €	631 072,00 €
Taxe sur le foncier bâti	8 281 388,00 €	14 533 320,00 €	17 251 908,00 €	18 219 753,00 €	18 762 655,00 €
Taxe sur le foncier non bâti	52 708,00 €	55 134,00 €	63 471,00 €	55 410,00 €	50 642,00 €
Total	15 457 857,00 €	15 040 546,00 €	17 708 369,00 €	19 184 793,00 €	19 444 369,00 €
Rôles complémentaires	469 679,00 €	27 249,00 €	119 306,00 €	13 190,00 €	27 181,00 €
Coefficient correcteur		1 543 876,00 €	1 588 166,00 €	1 676 457,00 €	1 722 133,00 €
Total constaté au CA	15 927 536,00 €	16 611 671,00 €	19 415 841,00 €	20 874 440,00 €	21 193 683,00 €

Les rôles complémentaires sont des rôles corrigés de l'exercice en cours et qui peuvent donc être intégrés aux rôles généraux.

Concernant les autres impôts et taxes, - 18 349 € par rapport au réalisé 2023. Cela s'explique principalement par le recul de l'encaissement du fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales pour **- 15 280 €**.

Au chapitre 74 « dotations et participations », les encaissements sont en hausse par rapport à 2023 **+ 860 976 €**.

La dotation globale de fonctionnement (DGF) est en hausse du fait de l'augmentation de la dotation de solidarité urbaine de **+ 204 765 €**.



* Pour rappel, la dotation globale de fonctionnement des communes comprend :

- La dotation forfaitaire des communes
- La dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale (DSU)
- La dotation de solidarité rurale (DSR) (la ville n'en bénéficie pas)
- La dotation nationale de péréquation (DNP)

La DSU, la DSR et la DNP sont des mécanismes de péréquation, ce qui signifie que ces 3 dotations cherchent à réduire les écarts de richesse, en l'espèce entre les communes de même strate, par le biais d'une enveloppe nationale qui va être répartie en fonction d'un certain nombre de critères entre les communes du territoire français.

Les autres produits du chapitre sont essentiellement liés aux subventions de fonctionnement versés par d'autres financeurs et connaissent une hausse de **+ 656 211 €**. Cette augmentation est liée notamment à la perception en 2024 du produit du filet de sécurité inflation pour les communes les plus fragilisées financièrement par la hausse des prix de l'énergie en 2023 pour un montant de **392 210 €**. Cette hausse est complétée par une régularisation de l'encaissement des recettes de la Caisse d'allocations familiales recettes CAF après un encaissement anormalement bas en 2023 soit **+ 215 273 €**.

Le chapitre 75 « autres produits de gestion courante » augmente de **+ 184 915 €** par rapport à 2023. Les produits du compte 75888 « autres » enregistrent une hausse de **74 101 €** en raison de la perception d'un volume d'indemnisation assurance en hausse et de recettes de cessions mobilières. L'évolution aux comptes 752 « revenus des immeubles » et 75813 « redevances versées par les fermiers et concessions » est liée à la révision des tarifs appliqués (loyers et charges) et d'un changement de modalités comptables d'encaissement.

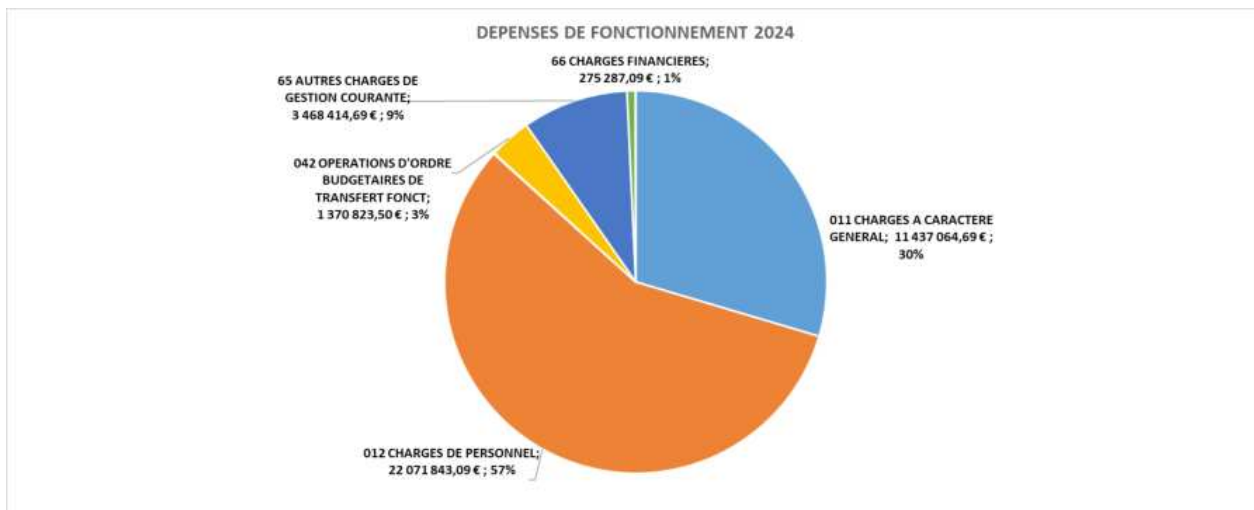
B. Les dépenses de fonctionnement

Le total des dépenses de fonctionnement 2024 s'élève à 38,7 M €.

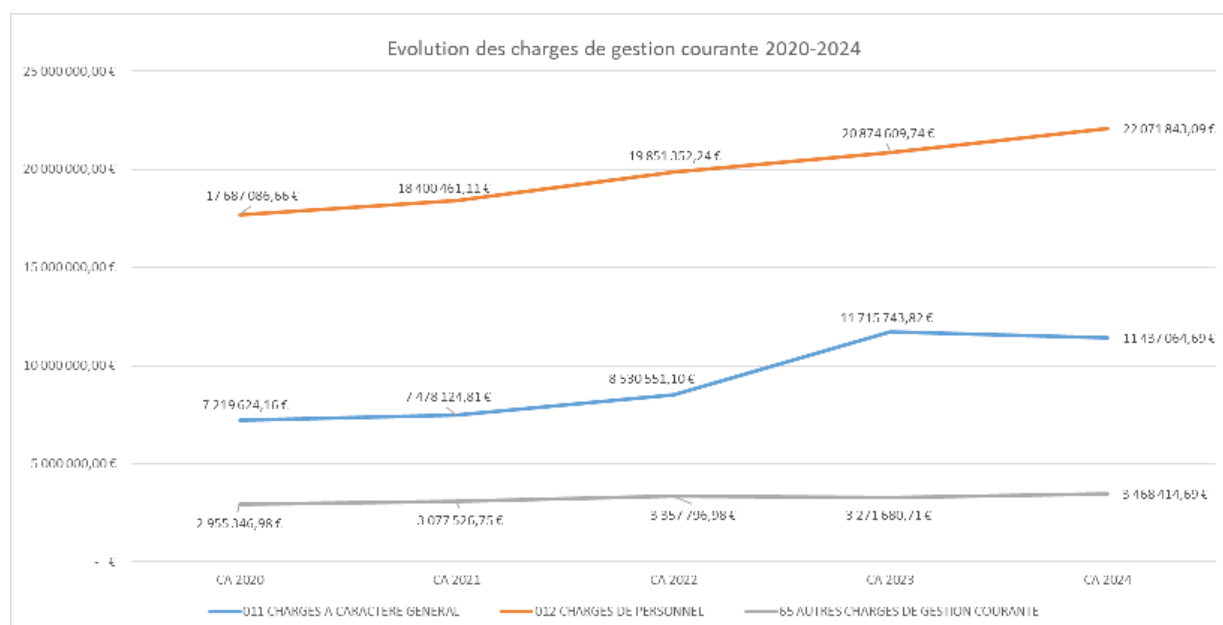
Le graphique suivant précise la répartition des dépenses par type analytique. Il permet notamment de comprendre la répartition des dépenses par service à la population.

Service	REALISE 2024
Affaires scolaires & Peri-extra scolaire	8 311 976,53
Sports	3 781 093,93
Spectacles, animations & actions culturelles	2 744 598,31
Centre communal d'action sociale & solidarités	2 197 461,18
Petite Enfance	2 136 949,60
Direction des Finances	2 111 782,16
Espaces publics & naturels	2 052 304,62
Direction des Ressources Humaines & Prévention	1 743 663,17
Projets	1 430 784,47
Centre technique Municipal	1 435 808,16
Ecole des arts	1 194 451,97
Réglementation	1 181 513,48
Animations, Attractivité & Vie associative	1 107 555,38
Etat civil / Courrier / Archives / Egalité	1 034 224,25
Entretien & Maintenance du patrimoine bâti	782 316,27
Direction Générale	692 142,67
Police Municipale	666 872,43
Cabinet	594 864,27
Communication	563 958,03
Enfance Jeunesse	562 091,86
Funéraire	444 161,51
Pôle numérique	416 506,09
Commande publique, Affaires juridiques & Assurances	407 087,92
Caisse des écoles	395 816,12
Urbanisme	304 172,51
Développement territorial	274 382,22
Mission politique de la Ville	90 224,11
TOTAL GENERAL	38 658 763,22

Le graphique suivant donne un aperçu de la répartition des principales dépenses par chapitre :



Les charges de gestion représentant la totalité des charges réelles de la Ville, hors charges financières et exceptionnelles, elles augmentent de 1,1 M€, soit 3,11 % par rapport au réalisé 2023. Les charges de personnel ont augmenté de 5,74 %, les charges à caractère général baissent de - 2,38 % et le chapitre des autres charges de gestion courante augmentent de 6,01 %.



Le chapitre 011 « charges à caractère général » est en baisse de **278 679 €** par rapport à 2023. Il affiche, au compte administratif, un montant d'environ 11,4 M € contre 11,7 M € en 2023.

Les principaux éléments ayant impliqué une évolution des dépenses à caractère général :

Une baisse du coût de l'énergie (- 771 753,53 €) :

Après que le prix de l'électricité ait été multiplié par trois sur les contrats de consommation supérieurs à 36 Kva en 2023 et qu'au niveau du gaz, le coût de revient pour la collectivité ait été multiplié par cinq.

L'année 2024 a été marquée par la hausse des tarifs sur les sites < 36KvA et un début de baisse progressive des prix de l'électricité et du gaz après une hausse globale de 1 976 583€ en 2023.

Nature	CA 2022	CA 2023	CA 2024	Ecart en valeur	Ecart en %
60612 ENERGIE - ELECTRICITE	751 797,64 €	1 387 582,89 €	1 407 469,54 €	19 886,65 €	1%
60613 CHAUFFAGE URBAIN	572 310,17 €	1 890 991,12 €	1 159 350,94 €	- 731 640,18 €	-39%
Total Dépenses	1 324 107,81 €	3 278 574,01 €	2 566 820,48 €	- 711 753,53 €	-22%

Les dépenses de prestations de service (+ 583 152 €) :

L'augmentation des dépenses s'explique par :

- L'augmentation des dépenses d'accueil périscolaire et extrascolaires liée au renouvellement du marché au 1^{er} septembre 2023 et pris en compte sur année pleine en 2024 : **+ 210 666 €**
- L'augmentation des dépenses liées au marché de contrôle du stationnement, en raison de la poursuite de l'extension du périmètre de stationnement payant en 2024 : **+ 380 475,51 €**

Les contrats assurances (+ 100 330 €) :

Les dépenses liées aux nouveaux contrats d'assurance entrés en vigueur au 1^{er} janvier 2024 connaissent une hausse de **+ 156 375,44 €** par rapport à l'exercice 2023.

Les frais de gardiennage (+ 50 168 €) :

Les dépenses ont évolué à la suite de la mise en œuvre de mesures compensatoires nécessaires à la poursuite de l'exploitation sans risque de la briqueterie mais aussi au relèvement du niveau de sécurité Vigipirate, contraignant un dispositif d'agents de sécurité supplémentaire en raison de la sensibilité des accueils en salle de spectacles et de l'accès à l'Hôtel de Ville.

Les honoraires et conseils (- 155 004 €) :

Les dépenses ont évolué en raison de l'arrêt de dépenses exceptionnelles telles que le reversement d'honoraires de performance dans le cadre du marché global de performance énergétique, l'accompagnement individualisé des encadrants et les honoraires d'avocats en 2023.

En 2024, **les dépenses relatives au chapitre 012 « charges de personnel »** se sont élevées à 22,1 M€ contre 20,9 M€ en 2023. La hausse constatée est de 1 197 233,35 €, soit + 5,74 %.

Les principaux postes de dépenses expliquant la hausse des dépenses du chapitre 012 entre 2023 et 2024 sont :

887 000 € au titre des contraintes réglementaires :

- + 164 000 € de dépenses supplémentaires entre 2023 et 2024 au titre des mesures réglementaires relatives aux revalorisations indiciaires de la fonction publique mises en œuvre au 01/07/2023 (augmentation du point d'indice de 1.5% au 01/07/2023, reclassement indiciaire attribuant jusqu'à 9 points d'indice supplémentaires au 01/07/2023) ; impact budgétaire conséquent en année pleine sur 2024
- + 207 000 € correspondant à l'application du décret n°2023-519 du 28 juin 2023 attribuant 5 points d'indice majoré supplémentaires à tous les agents publics à compter du 1er janvier 2024
- + 195 000 € du fait de l'évolution réglementaire imposée dans le cadre de l'instruction comptable M57 nécessitant l'inscription, sur le chapitre 012, du montant total du mandat des titres restaurant ainsi que du précompte de la part salariale ; celle-ci étant compensée par l'émission de titres (chapitre 013)
- + 204 000 € au titre du versement de la prime de pouvoir d'achat exceptionnelle annoncée par le ministre de la transformation et de la fonction publique le 12 juin 2023 et actée pour la fonction publique territoriale dans le décret n°2023-1006 du 31 octobre 2023
- + 81 000 € correspondant à l'application des avancements d'échelons et de grades pour l'année 2024
- + 36 000 € de dépenses supplémentaires entre 2023 et 2024 au titre des allocations de retours à l'emploi versées aux agents ouvrant droit au bénéfice de ces allocations à la charge de la Ville de Schiltigheim en auto-assurance obligatoire pour les fonctionnaires

310 000 € au titre des éléments variables collectifs :

- + 90 000 € au titre des cotisations versées par la Ville au Groupement d'Action Sociale du Bas-Rhin (GAS 67) suite à l'adhésion en septembre 2023 aux dispositifs CNAS – CEZAM et GAS 67
- + 50 000 € au titre du maintien de l'effort financier en faveur des agents suite à l'augmentation des cotisations de mutuelle et prévoyance à la suite de l'augmentation des tarifs et des plafonds de sécurité sociale, gelés la période COVID
- + 25 000 € au titre du forfait mobilité durable ; En matière de mobilités, la collectivité a renforcé sa

participation aux frais de déplacements domicile-travail pour les agents qui utilisent un vélo ou le covoiturage

- + 85 000 € au titre de l'amélioration des régimes indemnitaires, notamment pour la revalorisation des missions d'encadrement dans le cadre de la refonte de l'organigramme hiérarchique, la revalorisation du régime indemnitaire des Policiers Municipaux et la poursuite des échéances annuelles d'adaptation de certaines IFSE
- + 60 000 € au titre des heures supplémentaires réalisées et rémunérées entre 2023 et 2024. Au-delà du crédit supplémentaire affecté au renforcement de la présence de la Police Municipale en dehors des heures habituelles et à l'optimisation de l'entretien de l'espace public, cette enveloppe a été consacrée principalement à l'organisation des élections européennes et législatives.

Année	Mandaté 2023	Mandaté 2024
Total chapitre 012 Charges de personnel	20 874 609,74 €	22 071 843,09 €
Evolution en valeur	1 023 257,50 €	1 197 233,35 €
Evolution en %		5,74%
Remboursement sur rémunération du personnel (Indemnités journalières, remboursements de mise à disposition)	230 512,52 €	457 375,69 €
Remboursement du personnel mis à disposition du CCAS	689 828,01 €	828 934,85 €
Remboursement du personnel mis à disposition de la CDE	257 041,06 €	253 177,03 €
Charges de personnel déduites	19 697 228,15 €	20 532 355,52 €
Evolution en valeur	1 074 677,63 €	835 127,37 €
Evolution en %		4,24%

Le **chapitre 014 « atténuation de produits »** représente une charge de 27 692 € en 2024 pour rembourser à l'Eurométropole de Strasbourg (EMS) les produits du forfait post stationnement (FPS) perçus par la commune en 2023, déduction faite des dépenses réalisés par la commune soit une hausse de 8 329 € par rapport à 2023 (sur les réalisés 2022).

Le **chapitre 65 « charges de gestion courante »**, qui retrace notamment les subventions de fonctionnement versées, présente un solde de 3,5 M € en hausse de 196 734 € par rapport à 2023. Les subventions de fonctionnement versées aux associations sont en hausse de **+ 65 125 €** par rapport à 2023. Cette évolution s'explique notamment par un soutien accru à destination des centres sociaux sur le territoire pour **+ 38 750 €**. La subvention au CCAS est en augmentation de **+ 95 205 €** par rapport à 2023. En sus, l'admission des créances admises en non-valeur et éteintes est en hausse de **+ 52 224 €**.

Le **chapitre 66 « charges financières »** s'établit à **275 287 €**, contre **281 291 €** en 2023, les dépenses évoluent en raison de la variation du montant cumulé de la charge des emprunts.

Le **chapitre 67 « charges exceptionnelles »** représente **7 638 €** en 2023 contre **31 850 €** en 2023. La collectivité réalise uniquement des dépenses exceptionnelles relatifs à l'annulation de titre sur exercices antérieurs.

Le **chapitre 68 « dotations aux comptes d'amortissement »** représente **0 €** contre **24 033 €** en 2023. Cette nouvelle provision est constituée concernant des créances douteuses et/ou contentieuses suite à transmission du trésor public. Aucune transmission à ce sujet en 2024 mais par contre en début d'exercice 2025.

Enfin, les **mouvements d'ordre** représentent **1,4 M€** en 2024 contre **1,3 M €** en 2023 suivant le rythme d'amortissement des investissements amortissables.

II. La section d'investissement

Le solde de l'exercice 2024 est excédentaire de + 2 268 284,27 €. Compte tenu du report du déficit antérieur, le résultat cumulé de la section d'investissement est déficitaire et s'établit à – 3 883 018,86 €.

A. Les dépenses d'investissement

Le total des dépenses d'investissement 2024 s'élève à 19 246 769,51 €. Le taux de réalisation de la section d'investissement atteint les 71 %.

NATURE DES DEPENSES	CA 2023	CA 2024	Evol CA 24/23 Montant	Evol CA 24/23 %
CREDITS DE PAIEMENT SUR AUTORISATIONS DE PROGRAMME	6 182 189,52 €	6 880 950,73 €	698 761,21 €	11,30%
DEPENSES HORS AUTORISATIONS DE PROGRAMME	2 791 682,44 €	2 381 198,41 €	- 410 484,03 €	-14,70%
AUTRES DEPENSES (SUBVENTIONS D'EQUIPEMENTS VERSEES)	13 379,00 €	17 225,00 €	3 846,00 €	28,75%
REMBOURSEMENT DE LA DETTE	2 497 894,77 €	2 443 998,65 €	- 53 896,12 €	-2,16%
OPERATIONS D'ORDRE	1 249 244,44 €	1 372 093,59 €	122 849,15 €	9,83%
RESULTAT REPORTE N-1	2 586 523,68 €	6 151 303,13 €	3 564 779,45 €	137,82%
TOTAL	15 320 913,85 €	19 246 769,51 €	3 925 855,66 €	25,62%

Au chapitre 16 « emprunts et dettes assimilées », **les remboursements du capital de la dette** baissent, représentant – 53 896,12 € pour atteindre le montant de 2 443 999 €.

Au chapitre 040 « **opérations d'ordre budgétaires** de transfert entre sections », l'amortissement des subventions versés représente en 2024 un montant de 26 282,73 € contre 27 653,56 € en 2023. Ces dépenses concernent l'amortissement des subventions perçues sur des biens amortissables.

Au chapitre 041 « **opérations d'ordre budgétaires** à l'intérieur de la section d'investissement », les dépenses représentent 1 345 810,86 € concernant l'acquisition de la parcelle Caddie par délibération n°18 du Conseil Municipal du 2 juillet 2024 pour un montant de 680 000€, la récupération d'avances sur les travaux de création du groupe scolaire Victor Hugo pour un montant de 204 215€ et le transfert des frais d'études sur imputations définitives pour un montant de 461 595 €.

Le résultat reporté 2023 de la section d'investissement représente un montant de 6 151 303,13 € en 2024.

Au chapitre 204 « **subventions d'équipement versées** », le chapitre est en hausse par rapport à 2023 de + 3 846 € représentant 17 225 € contre 13 379 € en 2023.

Les dépenses opérationnelles d'investissement 2024 s'élèvent à 9 262 149,14 €, contre 8 973 872 €, en 2023.

Les crédits de paiement sur autorisation de programme enregistrent une évolution de **+ 698 761 €** tandis que les crédits réalisés hors autorisations de programme enregistrent une baisse de **– 410 484 €**.

AP	Libellé	Montant AP	CA 2022	CA 2023	CA 2024	Montant au 31/12/2024	% Réal cumulé	Observation
201301	CENTRE SPORTIF NELSON MANDELA	15 628 606,42 €	322 444,12 €	- €	- €	15 628 606,42 €	100,00%	AP Clôturé en 2023
201303HAL	HALLE COOPERATIVE DES BOUCHERS	6 484 900,00 €	213 801,88 €	12 151,67 €	- €	6 420 737,24 €	99,01%	
201501	SECURITE ET ACCESSIBILITE DES ERP	3 546 000,00 €	401 105,43 €	114 728,29 €	136 657,32 €	3 083 247,88 €	86,95%	
201502	ECOLE PRIMAIRE SUD	16 406 690,74 €	690 693,45 €	16 661,57 €	0	16 406 690,74 €	100,00%	AP Clôturé en 2023
201802	VERGER ET FERME DIETRICH	1 411 718,67 €	201 853,03 €	38 090,01 €	11 001,30 €	1 375 718,67 €	97,45%	
201902	ANRU ECOLE PRIMAIRE VICTOR HUGO	21 900 000,00 €	314 156,96 €	2 376 032,74 €	3 695 319,86 €	6 942 634,92 €	31,70%	
201903	PROJETS NUMERIQUES	1 687 252,00 €	152 214,33 €	156 618,63 €	240 176,36 €	1 267 280,06 €	75,11%	
201904	AMELIORATION DE LA QUALITE DES BATIMENTS	6 262 055,61 €	3 413 308,70 €	563 698,39 €	57 386,57 €	5 063 844,12 €	80,87%	
202001	RENOVATION ET EXTENSION DU CSC DU MARAIS	3 950 000,00 €	2 880,00 €	11 016,00 €	14 565,60 €	28 461,60 €	0,72%	
202101	RENOVATION DU COMPLEXE SPORTIF DE L'AAR	1 899 000,00 €	27 683,40 €	228 420,68 €	109 160,52 €	365 264,60 €	19,23%	
202102	ADAP - AGENDA D'ACCESSIBILITE PROGRAMMEE	6 800 000,00 €	787 693,44 €	954 493,30 €	302 927,95 €	2 124 140,35 €	31,24%	
202103	RENOVATION TOITURE GYMNASSE LECLERC	3 500 000,00 €	214 703,76 €	937 067,38 €	1 071 652,47 €	2 470 066,81 €	70,57%	
202104	RENOVATION HOTEL DE VILLE	1 443 030,00 €	200 906,21 €	236 424,34 €	227 424,64 €	792 078,61 €	54,89%	
202105	MAISON DE L'ENFANCE	7 550 000,00 €	34 941,60 €	245 390,00 €	86 620,35 €	366 951,95 €	4,86%	
202106	ECLAIRAGE PUBLIC 2021-2026	2 140 000,00 €	497 410,71 €	291 396,52 €	450 377,79 €	1 267 543,02 €	59,23%	
202401CHAL	RESEAU DE CHALEUR	276 000,00 €	- €	- €	84 466,44 €	84 466,44 €	30,60%	
202401MGPE	MARCHE GLOBAL DE PERFORMANCE INSTALLATIONS ENERGETIQUES	1 520 000,00 €	- €	- €	393 213,56 €	393 213,56 €	25,87%	
						Evolution 24/23		
TOTAL DES CREDITS DE PAIEMENT SUR AUTORISATIONS DE PROGRAMME			7 475 797,02 €	6 182 189,52 €	6 880 950,73 €	698 761,21 €	11%	
	Hors autorisations de programme		2 200 403,81 €	2 791 682,44 €	2 381 198,41 €	- 410 484,03 €	-15%	
TOTAL DES DEPENSES OPERATIONNELLES D'INVESTISSEMENT			9 676 200,83 €	8 973 871,96 €	9 262 149,14 €	288 277,18 €	3%	

De manière non exhaustive, les principaux investissements qui ont été réalisés hors AP/CP en 2024 sont :

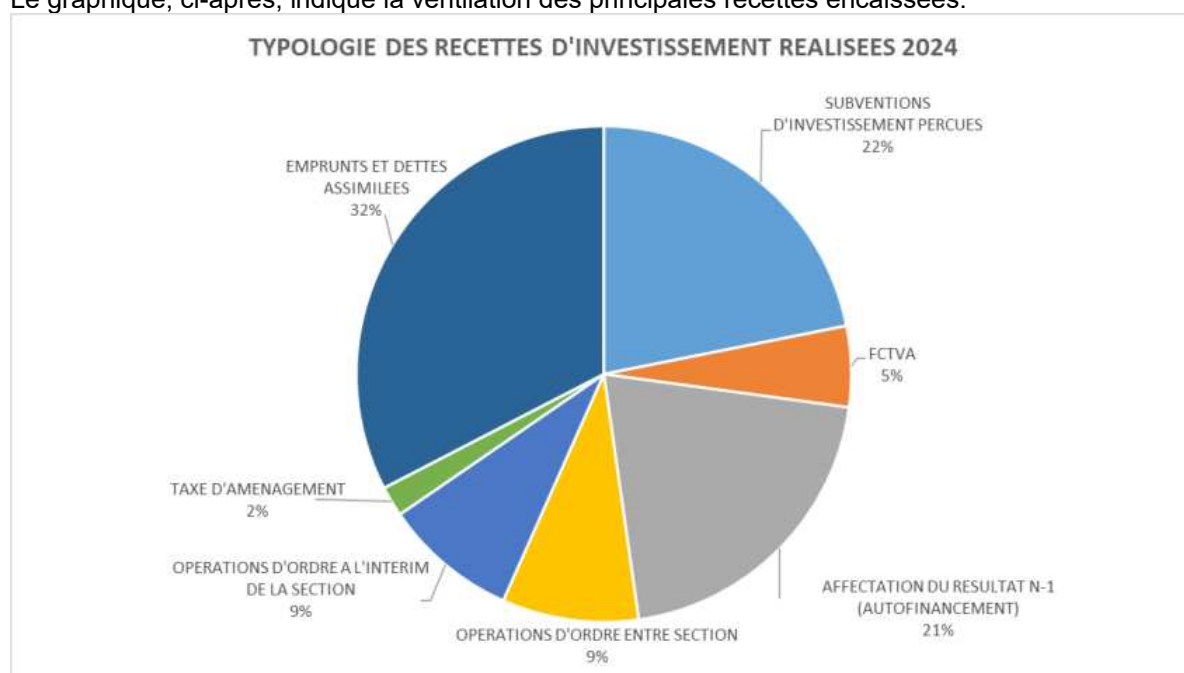
Libellé	Montant CA	Objet principal
SPORT	847 175,14 €	Acquisition du terrain du Gymnase des Malteries Travaux sur l'éclairage bâti du Gymnase Leclerc Solde remplacement synthétique Stade Romens
AFFAIRES SCOLAIRES & PERI-EXTRA SCOLAIRE	394 302,18 €	Reprise de l'étanchéité du préau école Exen Travaux sur l'éclairage bâti de l'école Mermoz
GARAGE MUNICIPAL	330 295,13 €	Acquisition Camion Grue Acquisition Engin électrique espaces verts Acquisition Sableuse pour équipements sportifs
ESPACE PUBLICS & NATURELS	240 232,00 €	Rénovation des city des Malteries, du parc des Oiseaux et du parc Saint-Junien
POLE REGLEMENTATION CIRCULATION	217 056,00 €	Acquisition d'horodateurs
CULTURE	116 126,33 €	Renouvellement partiel parc son lumière Brassin Renouvellement partiel parc micro Cheval Blanc
FUNERAIRE	73 074,94 €	Travaux d'exhumation
DIVERS	162 936,69 €	

B. Les recettes d'investissement

Le total des recettes d'investissement 2024 s'élève à 15,4 M €, contre 9,2 M € en 2023.

NATURE DES RECETTES	CA 2023	CA 2024	Ecart CA 24/23 Montant	Evol CA 24/23 %
OPERATIONS D'ORDRE ENTRE SECTION	1 300 513,25 €	1 370 823,50 €	70 310,25 €	5,41%
OPERATIONS D'ORDRE A L'INTERIM DE LA SECTION	1 221 590,88 €	1 345 810,86 €	124 219,98 €	10,17%
FCTVA	1 414 924,59 €	810 204,55 €	- 604 720,04 €	-42,74%
TAXE D'AMENAGEMENT	907 047,77 €	304 038,82 €	- 603 008,95 €	-66,48%
AFFECTATION DU RESULTAT N-1 (AUTOFINANCEMENT)	1 407 929,01 €	3 164 892,27 €	1 756 963,26 €	124,79%
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT PERCUES	1 813 917,25 €	3 360 480,65 €	1 546 563,40 €	85,26%
EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	8 000,00 €	5 007 500,00 €	4 999 500,00 €	62493,75%
REGULARISATION LIVRAISON A SOI-MEME HALLES DU SCILT	1 088 107,57 €	- €	- 1 088 107,57 €	100,00%
ANNULATIONS MANDATS	7 580,40 €	- €	- 7 580,40 €	-100,00%
TOTAL	9 169 610,72 €	15 363 750,65 €	6 194 139,93 €	67,55%

Le graphique, ci-après, indique la ventilation des principales recettes encaissées.



Les éléments les plus significatifs sont :

- **Un emprunt** de 5 000 000 € ;
- **Une affectation du résultat** qui est en hausse en 2024 pour 3 164 892 € en augmentation de + 1 756 963 € par rapport à 2023 ;
- Un produit de **taxe d'aménagement** en baisse au compte 10226 : 304 039 € contre 907 048 € en 2023, en raison d'un retard du recouvrement de la recette suite à un changement de mode de fonctionnement ;
- Une baisse des produits de **fonds de compensation de la TVA** compte 10222 : 810 205 €, 1 414 925 € en 2023 suivant l'évolution des dépenses d'investissement éligibles ;
- Un montant d'encaisse des **subventions** à 3 360 481 € en hausse par rapport au niveau sur l'année 2023 pour 1 813 917 €. Niveau record d'encaissement de subventions d'investissement cohérent avec l'effort de financement des opérations d'investissement de la collectivité et retraçant l'activité des services pour diversifier les ressources et amenuiser les coûts finaux ;

- Un **montant d'opération d'ordre budgétaire à l'intérieur de la section** en hausse de + 124 219,98 € concernant l'acquisition de la parcelle Caddie par délibération n°18 du Conseil Municipal du 2 juillet 2024 pour un montant de 680 000 €, la récupération d'avances sur les travaux de création du groupe scolaire Victor Hugo pour un montant de 204 215 € et le transfert des frais d'études sur imputations définitives pour un montant de 461 595 €.
- Un **montant d'opération d'ordre budgétaire entre sections** en légère hausse de + 70 310 € en raison du dynamisme des dotations aux amortissements ;

La délibération suivante serait à prendre :

Le Conseil municipal

*Vu les articles L. 1612-12 et suivants du Code général des collectivités territoriales ;
Vu l'article L. 2121-14 du Code général des collectivités territoriales ;*

Après en avoir délibéré,

Sur proposition de la commission « *Finances, Domaines et Marchés publics* » et du Bureau municipal,

ADOpte le compte administratif 2024 selon les balances suivantes :

SECTION DE FONCTIONNEMENT			
Dépenses 2024	37 315 855,63 €	Recettes 2024	41 262 612,56 €
Rattachements dépenses	1 342 907,59 €	Rattachements recettes	827 784,64 €
Dépenses totales 2024	38 658 763,22 €	Recettes totales 2024	42 090 397,20 €
Résultat de la section de fonctionnement 2024	(1)		3 431 633,98 €
Résultat reporté 2023	(2)		7 690 168,92 €
Résultat cumulé de la section de fonctionnement 2024	(3) = (1) + (2)		11 121 802,90 €
SECTION D'INVESTISSEMENT			
Dépenses 2024	13 095 466,38 €	Recettes 2024	15 363 750,65 €
Solde de la section d'investissement 2024	(4)		2 268 284,27 €
Solde reporté 2023	(5)	-	6 151 303,13 €
Sode cumulé de la section d'investissement 2024	(6) = (4) + (5)	-	3 883 018,86 €
REPORTS 2024 vers 2025 SECTION D'INVESTISSEMENT			
Dépenses 2024	1 161 296,70 €	Recettes 2024	1 840 769,14 €
Résultat restes à réaliser 2024	(7)		679 472,44 €
Part du résultat de fonctionnement affecté à l'investissement 2024 après affectation des résultats	(8) = ((6) + (7))	-	3 203 546,42 €
Résultat de fonctionnement 2024 après couverture du déficit d'investissement reporté	(9) = (7) + (8)		7 918 256,48 €

PREND ACTE de la communication de la présentation consolidée du compte Administratif 2024 (compte administratif et annexes ainsi que le présent rapport).

Adopté, à l'unanimité

SCHILTIGHEIM, le 20 mai 2025

Madame Danielle DAMBACH, Maire

Danielle DAMBACH



Madame la Maire

Nous allons maintenant faire un bon avant et aller vers le point 5 de notre ordre du jour, qui est l'approbation du compte administratif et je confie la présidence de séance à Madame Françoise Klein. Je lui laisse ma place.

Merci beaucoup Françoise et je vous dis à tout de suite.

Madame Françoise Klein

Mesdames, messieurs,

En tant que doyenne de l'assemblée, je prends la présidence de la séance pour permettre l'examen et le vote du compte administratif.

Je donne la parole à Patrick Ochs pour une présentation du compte administratif.

Monsieur Patrick Ochs

Merci Madame la Présidente.

Nous allons faire comme d'habitude, passer quelques diapositives qui synthétisent tout le corpus qui est disponible sur le site et qui a été envoyé à l'ensemble des élus.

Tout d'abord, je tenais à vous dire que comme c'est mon septième et par définition mon dernier compte administratif puisque celui de l'année 2025 ne pourra pas se faire avant les élections de 2026 par nature.

Je tenais quand même à vous dire ma fierté de le présenter parce que pour moi, il est bon et il témoigne surtout du travail de deux équipes, l'équipe des élus et l'équipe des agents.

Je remercie vraiment les deux d'avoir le plaisir de pouvoir présenter ces chiffres, qui pour moi sont très bons.

Je commence donc par la vue d'ensemble du compte administratif 2024.

Vous connaissez un petit peu maintenant ce tableau. Je vais commencer uniquement par le point résultat 2024, résultat du compte de fonctionnement.

Comme vous pouvez le constater, il est de 3 400 000 €, c'est-à-dire en hausse de 1 100 000 € comme c'est marqué à droite. Donc ça prouve ce que nous savons maintenant, après les divers soucis qu'on a eu : hausse des fluides, beaucoup de charges sur les charges de personnel, et ainsi de suite.

Nous maîtrisons maintenant ce qui nous arrive et je suis fier de pouvoir dire que ce million d'augmentation, on va le voir après, a été fait sur l'ensemble des postes mais avec rigueur et sans perdre un seul service aux habitants.

Nous avons donc la deuxième chose qui me paraît très importante à souligner, des recettes en hausse de 5,61 % alors que les dépenses ne sont en hausse que de 3,03 %. Donc ça traduit bien une maîtrise de l'effet ciseau qu'on pouvait craindre.

Plus de recettes que de dépenses. Merci encore.

Le solde la section d'investissement, lui, augmente. Elle passe à 5 830 000 €. Donc elle augmente aussi et ces 5 millions de la section d'investissement traduisent bien un dynamisme que nous avons enclenché en 2019, qui continue et qui ne s'arrêtera pas, en tout cas pas en 2025.

Nous allons passer un petit peu plus en détail la section de fonctionnement avec la diapo suivante. Toujours un petit peu la même lecture.

Donc la fiscalité locale représente 56 % comme vous pouvez le constater dans le tableau de droite, elle augmente seulement de 1,25 %. Preuve s'il en était que nous savons d'une part gérer les recettes qui arrivent et que nous n'avons pas augmenté la part de la taxe foncière communale.

Effectivement la taxe foncière va augmenter de 2,98 % pour l'ensemble des Français puisque les bases ont été réévaluées par l'État français. Nous avons par contre une baisse de 30 % sur la taxe d'habitation. Je vous rappelle que l'année dernière la taxe d'habitation avait été importante pour toutes les communes de France parce qu'il y avait une grosse erreur, un gros bug informatique, il n'y a pas d'autres mots, sur « *gérer mes biens immobiliers [site]* ».

Cette année, effectivement l'erreur ayant été rectifiée, nos recettes sur la taxe d'habitation ont chuté de 30 %.

Mais ça nous fait quand même encore une augmentation de 1,25 % pour l'ensemble de la fiscalité locale.

Donc je continue mon fromage en partant sur les impôts et taxes. 11 %. Là vous voyez qu'on est quasiment à l'équilibre. Ce sont essentiellement ce que nous percevons via l'EMS qui nous reverse notre quotepart après avoir encaissé au titre de l'intercommunalité.

Les dotations et participations augmentent, vous le voyez, elles représentent 19 %. Dans le tableau, on nous annonce qu'elles augmentent de 12,12 %. J'aimerais pouvoir m'en réjouir et dire que les dotations d'État augmentent, mais malheureusement ce n'est pas le cas.

C'est essentiellement parce que nous avons perçu le filet de sécurité qui avait été annoncé et respecté par l'État. Mais c'est une somme de 300 000 € qui gonfle un petit peu ce chiffre.

Plus le rattrapage CAF, une erreur de la CAF qu'on a enfin encaissée cette année.

Donc cette bonne nouvelle, je la prends avec grand plaisir mais c'est un petit peu en trompe l'œil. Les dotations et participations restent quasiment à l'équilibre alors que les taux d'inflation, eux ne sont pas restés à l'équilibre. Je m'en étais déjà exprimé au moment du BP.

Les recettes de gestion, comme vous le voyez un petit peu, augmentent de 865 000 €. Là encore, c'est essentiellement la moitié par les droits de stationnement. Je rappelle que c'est une recette et qu'en face il y aura des dépenses. Et sinon les remboursements de rémunération des agents du CCAS, c'était une opération qu'on vous avait expliquée, à savoir que le budget du CCAS qui était un petit peu réparti autrement cette année.

Sinon, on peut dire que ce poste « recettes de gestion », si j'enlève les droits de stationnement, en gros, serait à peu près équilibré.

Et puis sinon sur le poste « autres produits », bon il n'y a pas grand-chose à en dire, c'est les nouvelles modalités de prise en compte comptable des titres restaurant. Je fais confiance à ma direction financière pour les chiffres puisqu'ils ont été approuvés par le Trésorier.

Ce que je vous invite aussi à faire, c'est regarder dans le corpus les produits par service.

Je m'explique, il y a un tableau qui vous donne l'ensemble des recettes de fonctionnement par services. Et là, vous avez ce qui est en produits de services.

Donc le premier produit de services, c'est le périscolaire et l'enseignement. Deuxième stationnement, troisième CCAS, quatrième la culture.

Je n'en fais pas une lecture exhaustive. Évidemment, je suis à votre entière disposition mais c'est une transparence qu'on essaie à chaque fois de vous donner pour bien vous expliquer quel service ramène le plus de recettes en face et il y a toujours des dépenses.

Je vous propose de continuer après les recettes par les dépenses.

Là encore, un petit peu la même lecture. On commence avec les charges de personnel qui représentent 57 %.

Comme vous pouvez le constater, les chiffres qui nous sont indiqués, c'est une hausse de 5,74 % d'un compte administratif à l'autre. Cela peut paraître important. Ça fait 1 200 000 €. Je tiens quand même à préciser que dans ce 1 200 000 €, comme cela est mentionné, il y a 887 000 € qui sont des obligations statutaires et réglementaires, c'est-à-dire que cette hausse de 1 million, c'est 74 % qui nous ont été imposés sans contrepartie.

Vous n'avez rien vu dans les recettes, moi non plus.

26 % représentent des titres d'éléments variables collectifs, pour soutenir aussi les mutuelles pour nos agents qui ont aussi dû subir des hausses de mutuelles importantes. Donc on a décidé de continuer à soutenir nos agents. Ça fait 26 % de l'augmentation, je ne vais pas revenir sur les 74 % qui nous sont imposés sans contrepartie.

Je vous invite par contre aussi dans le corpus, c'est la première suite à vos diverses interventions, vous souhaitiez parfois qu'on compare le compte administratif et le budget prévisionnel. Vous pourrez effectivement constater que dans le compte administratif 2023 a été affiché 20 874 000 €, on finit à 22 071 000 €.

Mais dans le budget prévisionnel, nous avons dû provisionner bien plus puisque dans le budget prévisionnel de 2024, nous étions montés jusqu'à 23 millions. Et donc la bonne, très bonne maîtrise, de ce poste RH fait qu'au lieu de devoir dépenser 23 073 000 €, comme c'est mentionné dans le BP 2024 avec l'ensemble des décisions modificatives au gré des annonces gouvernementales, font qu'on se retrouve avec 1 million de moins que ce que nous avons été obligés de provisionner.

Cela sans aucune réduction des services aux habitants et en encourageant nos agents avec des discussions que je peux qualifier de fructueuses lors des RDPS, puisque j'assiste aussi dans une commission qui s'appelle le CST, en gros le comité d'entreprise de la Ville, où les retours sont toujours positifs avec les organisations syndicales.

Nous continuons avec les dépenses de gestion.

Là encore, si vous voyez dans le tableau, les dépenses de gestion sont stables, dans une période de hausse quand même impressionnante. Je parle par exemple de l'accueil périscolaire qui nous a coûté 211 000 € de plus.

On l'a assumé, c'était un choix de notre part. On a pu le faire aussi parce que les dépenses d'électricité et de gaz ont rebaisé. Nous avons aussi décidé d'augmenter les subventions aux associations de 65 000 €.

Et dans le corpus, je vous inviterai aussi à aller voir le tableau des dépenses synthétiques. Donc dans les dépenses de fonctionnement, chapitre « dépenses de fonctionnement », je me suis amusé à regarder quelles sont les dépenses les plus importantes de notre ville.

En premier le périscolaire 21,4 % des dépenses de fonctionnement, le sport 10 %, la culture 7 %, l'action sociale et les solidarités 5 %, la petite enfance 5 %.

Les cinq postes que je viens de nommer font 50 % de nos dépenses de fonctionnement. Moi, j'en suis fier de pouvoir le présenter.

Les opérations d'ordre budgétaire, bon, il n'y a rien à dire, c'est des opérations comptables qu'il faut faire.

Et puis après, est-ce que j'avais encore un commentaire à faire sur les charges financières ? Non, elles sont faibles, elles sont même en diminution pour l'instant puisque nous remboursons les anciens crédits qui étaient plus chers que ceux que nous avons souscrits.

Je pense avoir fait à peu près le tour de cette diapo sur les dépenses de fonctionnement.

Et sur le tableau suivant, nous voyons donc la résultante présentée en deux graphiques.

Le premier graphique, c'est les courbes du haut où vous voyez que les courbes de recettes et dépenses s'écartent à nouveau comme nous l'avions souhaité, comme nous l'avions annoncé et comme nous l'avons fait.

On retrouve de nouveau un écart correct. Cet écart correct se traduit en bas par un taux d'épargne qui remonte à 4,78 %.

2023, ce n'était pas un accident, c'était une volonté. Nous avons des réserves, les crédits étaient chers. On avait décidé de rien emprunter en 2023. Donc le taux de 3,61 % n'était pas alarmiste ou alarmant pour moi.

Et donc l'épargne brute augmente effectivement d'un million puisqu'on passe de 3 610 000 € à 4 780 000 €.

Après le fonctionnement, nous passons à la diapo suivante.

La section d'investissement, je vais vous proposer de commencer la lecture par le bas.

Par le bas, c'est-à-dire total complet des dépenses opérationnelles d'investissement.

Comme vous le constatez, cette année, nous finissons au compte administratif 2024 avec des dépenses cumulées sur les autorisations de programme et hors autorisation de programme à 9 262 000 €, c'est-à-dire peu ou prou ce que nous avons fait sur les trois dernières années.

Nous avons un taux de réalisation globale de 71 % en intégrant les opérations d'ordre. Maintenant, si vous voulez, par honnête intellectuelle, je vais enlever les opérations d'ordre et nous avons donc un taux de réalisation de 66,95 %.

Je rappelle que ce taux de réalisation, c'est le calcul de la manière suivante : entre tous les crédits qui ont été affectés sur diverses opérations 2024, c'est-à-dire le budget primitif et les diverses décisions modificatives, et ce qui s'est effectivement fait au niveau du compte administratif 2024.

Dans le corpus de la délibération, vous avez une explication. Je vais prendre un exemple précis, je vais vous en citer deux.

Si je prends un exemple pour vous expliquer comment on calcule ce taux de réalisation, j'ai pris deux autorisations de programme.

Une qui s'appelait « réseaux de chaleur ». En début d'année 2024, nous avons affecté des crédits pour 270 000 €. Nous n'en avons dépensé que 84 000 €. Ce n'était pas une erreur de chiffrage, ni d'ambition, c'est que tout simplement vous rappelez sûrement que dans une route, s'il y avait eu des travaux avec des nœuds souterrains qui font que nous n'avons pas pu continuer ce réseau de chaleur à la vitesse qu'on souhaitait. On a pris, Monsieur Vogt pourrait vous le donner plus précisément que moi, mais on a pris quelques mois de retard.

Donc ça c'est un taux de réalisation qui n'est que de 31 %.

Par contre, si je prends « sécurité et accessibilité des établissements recevant du public », nous avons prévu un crédit de 155 000 €, nous en avons dépensé 136 000 €. Donc là, le taux de réalisation était de 88 %.

Voilà en gros comment se calcule un taux de réalisation.

Toujours sur ce même tableau, si je reste sur la ligne « sécurité et accessibilité des ERP », vous voyez que là, on vous a mis le rythme d'évolution des dépenses par rapport à l'autorisation.

En gros, l'autorisation c'est quoi ? Pour les ERP, nous avons décidé d'affecter 3 500 000 €, après échange avec nos services bien évidemment, c'est eux qui font le chiffrage. En 2022, nous avons dépensé 400 000 €, en 2023 114 000 €, en 2024 136 000 €. Donc le rythme est constant. À ce jour, nous avons dépensé 3 083 000 € sur les 3 500 000 € de début de la colonne, ce qui fait un taux de réalisation de l'autorisation de programme de 87 %.

J'espère que je n'ai pas été trop technique. Parfois, j'ai un peu trop envie de vous l'expliquer et si j'en fais trop, n'hésitez pas à me couper, venez me voir s'il vous faut plus d'explications.

Donc, vous avez l'ensemble des autorisations de programme sur ce tableau avec le niveau d'engagement des autorisations de programme à ce jour, en 2024.

Nous passons avec un focus sur ce qui n'est pas dans les autorisations de programme. Donc c'est hors autorisation de programme. Ce sont des choses que nous investissons chaque année mais qui ne sont pas forcément programmées comme récurrentes.

Et vous voyez, je vous laisse prendre lecture, ce qui a diminué l'année dernière dans le sport, dans le scolaire, dans le garage municipal, les espaces publics, le pôle réglementation, la culture, le funéraire et les pointes d'hiver.

Donc nous essayons d'afficher la transparence la plus parfaite.

Diapo suivante, c'est les recettes.

Donc nous avons vu comment nous avons dépensé de l'argent pour notre investissement. Nous regardons maintenant comment nous avons équilibré nos recettes. Je vous invite tout simplement à regarder les trois paragraphes suivants.

Subventions d'investissement perçues 22 %.

Affectation du résultat 21 %.

Emprunt et dettes diverses 32 %.

J'ai envie de dire que ce sont trois beaux pourcentages pour moi.

Ça signifie qu'à la fois, nous sommes allés chercher toutes les subventions d'investissement possibles, que notre affectation du résultat en hausse de 1 million nous a permis d'augmenter notre propre autofinancement jusqu'à 21 % et que donc nous sommes obligés d'emprunter que 32 %.

Personnellement, je trouve ça maîtrisé.

Évidemment, il y a deux mauvaises surprises mais que nous avons pu encaisser et puis que nous avons gérées, c'est le produit de fonds de TVA qui était en retour. Bon, ça c'est un simple calcul, une règle de 3 qui est appliquée sur les dépenses de l'année précédente. Et un petit souci au niveau du produit de la taxe d'aménagement. Nous sommes allés demander les explications au service. Je suis un peu rassuré depuis un mail du 14 mai qui est arrivé après la commission, vous m'en excuserez, où effectivement, on se rend compte que c'est un peu compliqué d'obtenir des éléments très précis pour notre service urbanisme.

Mais le premier rattrapage commence à se faire sur ce premier trimestre.

Nous avons déjà, par rapport à notre prospective, Monsieur l'Adjoint à l'urbanisme pourrait vous le confirmer, nous avons déjà plus de recettes que ce qui était prévu sur ce premier trimestre 2024 avec des rattrapages.

Par contre, il est très compliqué de savoir quand est-ce qu'on aura le rattrapage complet et de quel montant il sera. Je ne vous cache pas que c'est un peu c'est un peu compliqué.

L'État qui a changé les règles. Je reprends ce qu'a dit Monsieur Maciejewski et je vous le confirme, les finances disent la même chose.

Effectivement ce qu'il faut relever, c'est 1 760 000 € d'affectation du résultat en hausse, un encaissement de subvention de 1,55 % et donc seulement enfin 5 000 000 € d'emprunt qui ont été faits. Personnellement, j'en suis là encore fier de pouvoir vous le présenter.

La diapo suivante résume un petit peu cette section d'investissement en recettes et en dépenses.

Donc vous voyez que le rythme est à peu près soutenu depuis 3 ans avec une forte hausse en 2021, liée à la livraison d'une école, ce qui nous attend aussi pour 2025. Il y aura la livraison de l'école Victor Hugo qui fera que le rectangle bleu de 2025 sera en très forte hausse.

Mais vous voyez bien que notre taux d'épargne brute, donc la ligne en orange, c'est quoi ? C'est les recettes de fonctionnement moins les dépenses de fonctionnement.

Nous remontons à 11,35 %, ce qui est un score tout à fait honorable. Si on regarde l'historique sur les 5 ou 6 dernières années.

Et la toute dernière diapo, c'est notre capacité de désendettement. Nous en nous en parlons très régulièrement au niveau de ce Conseil Municipal et le débat est toujours très intéressant.

Il nous faut maintenant 5,508 années pour rembourser l'ensemble de notre dette. Donc ça reste tout à fait raisonné et maîtrisé par rapport au seuil d'alerte qui se situe entre 10 et 12 ans.

Bien évidemment, cette capacité qui est à 5 va augmenter. On va finir la livraison de l'école Victor Hugo avec des quelques millions. Nous verrons plus tard combien il faut que nous empruntions. On ne va pas rester à 5.508 pour la suite, mais c'est que tout simplement le dynamisme qui fait qu'on va remonter vers les 8 ou 9 comme on vous l'annonçait au budget primitif.

Mais ça reste tout à fait raisonnable pour une ville qui, je vous le rappelle, a dû rattraper plusieurs mandats de moindres investissements et de d'immeubles soit sous-équipés, soit je ne veux pas dire « délabrés » parce que ça ne se dit pas, mais mal entretenus, sans faire de politique.

Voilà Madame la Présidente, j'en ai fini pour l'instant. Je vous redonne la parole et je vous laisse à la disposition de mes collègues.

Madame Françoise Klein

Merci.

Le débat est ouvert. La parole est à celles et à ceux qui souhaitent s'exprimer.

Monsieur Dera Ratsiajetsinimaro.

Monsieur Dera Ratsiajetsinimaro

Chers collègues,

Je ne vais pas reprendre la lecture assez ardue de ce compte administratif. Je vais essayer d'être bref et tout simplement appuyer sur deux ou trois éléments, pas plus parce que ça sert à rien qu'on reprenne tout.

De toute façon, globalement, vous êtes fidèle à vous-même, pas vous individuellement, Monsieur Ochs, vous l'avez compris mais vous la majorité, vous êtes fidèle à vous-même et c'est malheureusement inquiétant pour notre ville sur certains aspects.

On peut comprendre que vous soyez satisfaits de vous-mêmes. Finalement là, on ne fait que constater les choix politiques.

Je vais justement aller assez vite. Par exemple, sur les charges de personnel, on est à 57 %. Donc ça correspond à ce que vous avez annoncé il y a 1 an. Sauf que pour des villes de même strate, par exemple Illkirch, on est à 48 % pour la part des charges de personnel par rapport à l'ensemble du budget de fonctionnement. Ce qui devrait nous interroger.

Je ne vous dis pas qu'il faut être en dessous des 50 %, mais ça questionne quand même.

Ensuite, par rapport à l'excédent du compte administratif, qui s'élève donc à 3,4 millions d'euros.

Le lire comme ça de but en blanc n'a pas de sens, il faut plutôt regarder cet excédent en tenant compte de l'emprunt. Donc la Ville a fait un emprunt de 5 millions d'euros.

En gros, finalement, si on regarde bien, c'est l'emprunt qui finance l'excédent.

On peut dire que c'est un résultat en trompe-l'œil et à ce titre ça mérite que vous révisiez votre gestion, car les emprunts de 2024 seront les impôts des années qui se profilent devant nous, donc 2025 et 2026.

Quand vous dites que ça représente qu'un tiers, donc les fameux 32 %, excusez-moi, je suis plutôt inquiet par rapport à ça parce que quand on regarde finalement, il n'y a pas les résultats escomptés.

Ce qui me dérange encore plus, c'est que quand on met d'un côté un certain endettement, donc des fameux 5 millions d'euros, et à côté de ça, il y a le taux de réalisation qui s'élève à 67 %, vous l'avez dit également tout à l'heure. Donc deux tiers.

Comme je disais, vous êtes fidèles à vous-même car on le sait tous, lors des présentations des différents budgets primitifs de cette mandature, il y a toujours eu un vrai effet d'annonce et quand on regarde finalement, on se retrouve avec des taux de réalisation de deux tiers, ce qui pose question en fait.

C'est-à-dire que d'un côté, vous augmentez la dette. Certes vous investissez, mais les taux de réalisation de ces investissements ne sont pas à la hauteur de l'endettement croissant de la Ville. Merci.

Madame Françoise Klein

Merci. Je passe la parole à Monsieur Martin Henry.

Monsieur Martin Henry

Oui, merci. Merci pour ma prise de parole.

Je vous dirais que j'ai une lecture très différente du compte administratif et pour moi, il soulève de vraies inquiétudes sur la gestion financière de la Ville.

Tout d'abord, les documents fournis ne permettent pas de comparer le budget prévisionnel et le compte administratif. Et c'est à nous, élus, de faire cette analyse ligne par ligne.

Ce manque de lisibilité est en soi un problème de transparence, contrairement à ce que vous nous dites.

Sur le budget de fonctionnement, les lignes bougent peu, mais comme le disait mon collègue, ce budget pose toutefois un problème par son montant, car il représente 60 % du budget total de la commune alors que la moyenne nationale est plus proche des 50 % pour des communes de la même strate.

Et cette différence, elle impacte directement nos capacités d'investissement. Vous nous dites que nous avons un budget d'investissement de 19,3 millions d'euros, mais dans la réalité, il y en a que 9,3 millions d'euros d'investissements physiques qui ont été réalisés.

Donc il y a toute une portion du budget d'investissement qui sert au remboursement de la dette et autres. Et donc le niveau d'investissement que nous avons, qu'on avait prévu au départ de l'ordre de 13 millions d'euros, on arrive à 9,3 millions d'euros d'investissements physiques. On est quand même très bas.

Et j'ai cherché à avoir des repères. J'ai eu l'opportunité de lire le journal de la Ville de Bischheim qui présente à ses habitants la situation financière de la commune. Ils ont réalisé 14 millions d'euros d'investissements avec un budget total de 36,5 millions d'euros. Donc là, ça veut dire que 40 % du budget est passé en investissement.

Alors que nous, nous sommes en dessous des 10 millions d'euros avec un budget nettement supérieur. Donc on a un ratio d'investissement très faible par rapport à d'autres communes.

Et très clairement, ce que l'on voit, c'est que le niveau de dette dans lequel on est, oui, il faut peut-être 5 ans pour le rembourser. Mais il ponctionne notre capacité d'investissement et ce qui est quand même gênant, quand on a d'une part un budget de fonctionnement proportionnellement trop élevé plus un remboursement de la dette qui est élevé, nos capacités d'investissement diminuent.

Donc honnêtement, j'ai des problèmes avec ce budget.

Et pour terminer, on prévoyait donc de l'ordre de 13 millions d'euros d'investissements avec 5 millions d'euros d'emprunts et on réalise 9,3 millions d'euros d'investissement physique et on a quand même fait les 5 millions d'euros d'emprunts.

Donc il y a quelque part quelque chose qui pose question. Ce décalage entre le réalisé et le prévu est assez important. Il approche donc les 4 millions d'euros mais malgré tout, il a fallu emprunter 5 millions d'euros.

Donc très objectivement, le premier point, c'est que nous présenter un compte administratif sans le comparer à la prévision qui était le budget prévisionnel, c'est énormément de travail pour s'y retrouver d'une part.

Et d'autre part ça nous permet pas aisément de comparer ce qui est à comparer.

Donc voilà ma conclusion, c'est que le compte administratif pose un vrai problème pour la Ville. Il est exposé mais la façon dont il est présenté ne le montre pas. Voilà, je vous remercie.

Madame Françoise Klein

Merci Monsieur Martin Henry.

Madame Jampoc-Bertrand.

Madame Nathalie Jampoc-Bertrand

Merci Madame la Présidente.

Alors, pendant que certains tweets déjà communiquent sur les réseaux sociaux ce qui s'est passé en début de Conseil et diffusent des fake news, et bien ici on s'intéresse au compte administratif.

Donc, je voudrais remercier notre collègue Dera qui évoque justement les charges de personnel, parce que là, on parle des vrais sujets.

Les charges de personnel, c'était un autre choix. On se rappelle peut-être le choix qui a été fait par la collectivité de titulariser les contractuels, de soutenir les emplois aidés, de les garder au sein de la collectivité, parce qu'ils correspondaient à des besoins.

S'en sont suivi, on s'en rappelle à l'époque, la suite, c'est-à-dire les décisions de l'État, de l'augmentation du point d'indice.

Un volet aussi de protection fortement appuyé par notre administration et notre majorité vis-à-vis du personnel et donc des coûts qui sont plus importants. C'est toujours compliqué de comparer ville à ville. La Ville d'Illkirch et la Ville de Schiltigheim certes, ce sont des villes relativement de même strate, mais on ne sait pas par exemple quel est le taux d'externalisation de leurs services publics, il y a des données qui nous manquent pour pouvoir comparer véritablement et on a une gestion à la fois très accompagnatrice des agents, très soucieuse d'amener au mieux et de l'autre côté pointilleuse aussi vis-à-vis des heures supplémentaires etc.

Donc c'est une gestion qui reste rigoureuse.

S'intéresser aux investissements, et bien c'est aussi le lieu du compte administratif, dans un contexte où les finances des collectivités, tu l'as dit cher collègue, restent dans le flou.

Cela montre malgré tout l'engagement et le volontarisme de notre collectivité dans l'échelon qui est le nôtre et qui est bien le local.

Notre taux d'investissement réalisé pour une commune de notre strate montre la poursuite des objectifs qui sont clairs et qui ont souvent été évoqués ici, comme remettre à niveau chaque année un patrimoine défaillant en difficulté, et notre collègue Sophie Mehmanpazir a déjà proposé de faire un tour touristique du patrimoine d'ailleurs sportif et de loisirs, ou encore notre collègue Sandrine Le Gouic pour le patrimoine scolaire.

On poursuit aussi de lourds investissements en terme d'équipements scolaires à nouveau notamment et on pourra visiter très prochainement le groupe scolaire Victor Hugo qui est une véritable réponse aux besoins démographiques, au besoin aussi de réussite éducative de notre ville.

On lit aussi dans ce CA le soutien à une politique forte d'accompagnement, je l'ai dit, des agents, mais aussi l'augmentation, notamment de coûts subis comme les contrats d'assurance.

C'est enfin le soutien assumé à la vie associative qui se traduit ici.

Bref, le portrait d'une politique volontariste en 2024, en sortie progressive de crise, ne l'oublions pas, de la crise des coûts de l'énergie, mais qui réussit à garder le cap de ses objectifs d'émancipation et de protection pour les habitants.

Ce que je voudrais dire peut-être pour terminer, c'est que moi, j'en ai un peu marre de cette petite musique de « ça manque de transparence ».

Moi je trouve que continuer à mettre le doute perpétuel sur les services, sur les collègues qui passent du temps, qui passent des weekends à bosser, c'est faire circuler des fausses vérités. C'est un peu le petit côté saigneuse du Conseil Municipal.

Et bien moi, j'ai envie de dire stop. On est là pour travailler, pour s'opposer, pour avoir des désaccords. Le dissensus, c'est la démocratie, mais la fake news, ça n'est plus la démocratie.

Madame Françoise Klein

Merci beaucoup Madame Jampoc-Bertrand.

Je donne la parole à Monsieur Ball.

Monsieur Christian Ball

Merci Madame la Présidente.

Effectivement, on peut avoir des avis divergents et on en a souvent.
Mais c'est des choix politiques.

Ce que vous venez d'expliquer est réellement le début du problème pour nous qui est pour vous la solution. C'est quelque part de pouvoir créer aujourd'hui les services et c'est votre priorité.

Aujourd'hui, quand on veut créer les services, effectivement, il y a des choix politiques. On crée, on additionne du personnel au personnel, on fait des choix au moment des emplois aidés de les conserver. Ce sont des choix politiques et on arrive à 50 % de charges du personnel.

C'est un choix politique que je pourrais partager sur certains points de vue. Sauf que ça a des incidences et des incidences non négligeables, car plus on gonfle les dépenses de fonctionnement, moins on arrive de sortir d'autofinancement.

Là, cette fois-ci, on en sort 3 100 000 €, alors qu'on sait qu'on a énormément de travaux à faire, mais surtout beaucoup de travaux qui restent à faire pour les années à venir.

Ce qui fait qu'on s'engage dans un emprunt de 5 millions d'euros, qui fait un tiers des recettes d'investissement, ce qui est quand même colossal, ce qui est bien plus large que l'autofinancement qui est fait.

L'autofinancement, je le répète, ne peut être fait finalement que par des efforts sur les dépenses en diminuant les dépenses et que l'on soit pour ou contre, mais le choix est là.

Dès lors, effectivement, je pense que vos chiffres pour moi sont totalement corrects, mais nous ne partageons pas les mêmes visions.

Sur les chiffres, par contre, il y a différentes manières de les voir. On peut très bien parler de 19 millions d'euros d'investissements parce qu'on compte la globalité et on peut très bien voir de l'autre côté la

réalité qui sont les sommes de dépenses réelles, à savoir des opérationnelles d'investissement qui celles-là sont de l'ordre de 9,2 millions d'euros et je ne vais pas aller au-delà de ce côté-là.

Je vous rassure, déjà de 2014 à 2018, c'était à peu près le cas. C'était le cas. Grosso modo de 2014 à 2018, et vous pouvez le regarder, l'excellent Directeur des services pourra le contrôler, en gros, nous avons 10 millions d'euros de dépenses opérationnelles plus 1 million d'euros de petites dépenses, mais on était déjà dans cette partie-là.

On sait dorénavant, et il suffit de regarder les chiffres clairement des AP. L'équipe qui viendra derrière vous, que ça soit vous dans une autre manière ou d'autres, auront 30 millions d'euros qui sont d'ores et déjà inscrits dans les AP.

Ce qui veut dire qu'en mars prochain, l'équipe commencera déjà avec 30 millions d'investissements inscrits sur 10 millions d'euros d'opérationnels.

Vous imaginez déjà que 3 ans complets de leur mandat sont écrits.

C'est ce que j'aimerais vous expliquer dès lors, c'est pour ça que je veux attirer votre attention sur l'emprunt.

C'est un peu la cigale et la fourmi. Aujourd'hui, bien sûr qu'on est à 5 200 000 €, mais je vous demande de tenir très attention des emprunts prochains parce que dans les années futures, nous en aurons besoin si nous voulons rendre les services à la population comme vous, mais comme nous le voulons.

Madame Françoise Klein

Merci Monsieur Ball.

Je donne la parole à Benoît Steffanus.

Monsieur Benoît Steffanus

Merci Madame la Présidente.

Pour répondre très rapidement à Christian Ball du tac au tac.

Nous aussi en arrivant, on a inauguré Mandela, on a inauguré l'école Simone Veil. Ça s'appelle la continuité. J'ai envie de dire en étant un peu taquin que c'est pour ça qu'il faut voter pour nous et comme ça on pourrait l'inaugurer nous-même. Le problème se posera pas.

On va inaugurer une Maison de l'Enfance, on va inaugurer une école, on ne va pas arrêter en chemin évidemment, ça déborde sur le mandat suivant et c'est tout à fait normal, c'est le cas dans toutes les communes de France finalement, ça s'appelle la continuité.

À Foyer Moderne c'est pareil, on met en place des projets qui seront inaugurés par mon ou ma successeur et c'est comme ça partout.

Je ne vois pas ce qu'on pourrait supprimer. Enfin, dites-nous sinon qu'est-ce qu'il faut supprimer ? Est-ce qu'on ne fait pas une école, on fait pas la Maison de l'Enfance ?

Madame Françoise Klein

Monsieur Ratcliffe.

Monsieur Julien Ratcliffe

Merci Madame la Présidente.

Moi, il y a quelque chose qui me gêne souvent sur ces débats autour du budget de la Ville.

Là, avec la présentation de notre compte administratif, ça revient. C'est la petite musique du désastre permanent.

Or, quand on regarde les chiffres, on connaît tous le contexte qui touche toutes les collectivités locales, mais lorsqu'on regarde les chiffres dans ce contexte compliqué, on a quand même une augmentation de l'autofinancement de la commune et on a également une amélioration de la capacité de désendettement à 5 ans, c'est-à-dire bien en deçà des seuils d'inquiétude qui existent au niveau des collectivités locales. Voilà.

Après, Monsieur Ball a raison, il y a des choix politiques et d'ailleurs c'est pour ça qu'on est là. Notre assemblée a pour vocation à faire des choix politiques. Donc ce compte administratif, en réalité, il témoigne d'une gestion rigoureuse des comptes de la collectivité, conforme à ce qui a été annoncé dans le budget prévisionnel et budget supplémentaire, un petit peu mieux tenu encore parce que des efforts ont été faits qui associent ambition pour le service public, réalisation des investissements nécessaires et bouclier social pour les habitants.

Il y a en réalité une forte maîtrise des dépenses de notre commune et si on observe notamment le poste dépenses de personnel, puisqu'il est toujours évoqué comme si c'était un problème, et c'est très logiquement le plus important ce poste, puisque les agents c'est le service public. Voilà.

Dépenses de fonctionnement ça ne veut pas dire de l'argent jeté par les fenêtres et rémunération des agents, ça ne veut pas dire argent jeté par les fenêtres. C'est le service public.

Effectivement, là je suis d'accord avec vous, Monsieur Ball, sur ça. S'il y a des dépenses de fonctionnement importantes de notre ville, c'est parce qu'il y a un haut niveau de service public et c'est un choix qu'on doit revendiquer et qui peut faire consensus.

On a donc en dépenses de personnel effectivement une hausse de 5,74 %, mais elle relève aux trois quarts de dispositions réglementaires nationales.

Dans le même temps, on a donc une épargne de fonctionnement qui s'est redressée par rapport à 2023, malgré un très large gel des dotations et des hausses et contraintes qui pèsent sur les collectivités locales et un besoin d'emprunt pour financer nos investissements sur l'exercice suivant qui sera vraisemblablement moins important qu'initialement envisagé.

Alors bien sûr, la situation budgétaire, elle reste très difficile, ici comme dans les autres collectivités. On ne vit pas sur une île et il est, comme le dit l'Association des Maires de France, grand temps que l'État donne à nouveau aux collectivités territoriales les moyens d'agir au plus près des habitants.

L'enjeu à présent, c'est que cette gestion saine, elle puisse nous permettre de poser les bases d'une politique sociale et d'une politique de service public qui soit ambitieuse pour les années à venir, parce que c'est cela dont notre ville et les Schilikois ont besoin.

Je vous remercie.

Madame Françoise Klein

Merci.

Je redonne la parole à Monsieur Martin Henry.

Monsieur Martin Henry

Merci Madame la Présidente.

Je veux répondre sur l'interpellation de votre voisine.

Je ne me plains pas du manque de transparence. Je dis simplement que la méthode de présentation qui est choisie de comparer CA à CA ne permet pas de comparer le budget prévisionnel et le budget réalisé.

Je suis désolé, ça a du sens. Quand le budget prévisionnel prévoit plus de 13 millions d'euros d'investissements physiques et 5,5 millions d'euros d'emprunt et que le budget réalisé n'a que 9,3 millions d'euros d'investissements physiques et 5 millions d'euros d'emprunts. D'un côté, on est à 71 %, de l'autre côté, on est à plus de 90 %.

Donc là, il y a un décrochage entre la ressource et la dépense. Et honnêtement, ça interroge. Je ne dis pas que c'est mal ou c'est bien, je dis que ça interroge, parce qu'il y a un décrochage et la lecture de la comparaison de la prévision et de la réalisation, elle apporte une valeur parce que c'est là qu'on voit où on est par rapport à ce qu'on voulait.

Voilà, je veux juste préciser ça et que le fait de ne pas faire cette comparaison rend les choses complexes et difficiles à lire.

Voilà, je vous remercie.

Madame Françoise Klein

Merci Monsieur Martin Henry.

Je repasse la parole à Monsieur Patrick Ochs pour la conclusion peut-être.

Monsieur Patrick Ochs

Oui, vous avez tout à fait raison Madame la Présidente.

Je voudrais juste apporter quelques précisions. Quand on compare notre ville au niveau personnel, 57 %, avec la Ville d'Illkirch à 38 %, dans le débat vous avez eu des éléments de réponse.

D'une part, nous ne sommes pas deux villes comparables.

Je suis désolé, la population n'est pas la même. Le nombre d'agents n'est pas le même.

Par contre, le nombre d'agents que nous avons, si on se compare avec des villes de 37 000 habitants, nous n'avons pas à rougir du nombre d'agents que nous avons. Je vous l'assure.

J'aurai des ratios à vous donner si vous me les demandez, dans le pavé de 150 pages qui nous est donné pour présenter l'ensemble du compte, il y a aussi des ratios où on nous donne le nombre d'euros par habitant dépensé en personnel à Schiltigheim par rapport à la strate de même catégorie.

Excusez-moi, j'ai beaucoup de respect pour Illkirch mais on ne joue pas dans la même catégorie pour diverses raisons et je ne porte pas de jugement sur eux.

Après, à un moment donné, j'ai vraiment envie de vous dire qu'avec le Président de la Commission, nous vous avons proposé il y a 3 ans, si vous aviez des questions techniques à nous poser pour des explications techniques, de nous le demander et on vous le faisait.

C'est-à-dire qu'on était prêt à vous refaire une formation ou un cours, ou des informations si vous mélangez certaines choses. Et là, très honnêtement, et je ne veux manquer de respect à personne, mais il y a un mélange entre investissement, fonctionnement.

On me donne un budget global que nous ne respecterions que de 60 %, mais je ne sais même pas 60 % de quoi, je n'ai pas compris la question et je suis franchement quelqu'un qui depuis 7 ans essaie d'être vraiment de très bonne foi et disponible.

Le Président de la Commission et moi-même on vous avait dit que si vous avez des questions de compréhension globale sur le budget, demandez-le nous en Commission finances, 3 mois à l'avance qu'on ait le temps de le préparer, on vous les donnera.

Mais là on mélange tout. Ça fait une soupe assez indigeste, je ne vous le cache pas.
On parle de ratio, on parle de Bischheim. Je ne sais pas si Bischheim a prévu 12 millions d'euros sur 1 an, sur l'ensemble du mandat. Aucune idée et ça ne m'appartient pas de juger.

On parle de 13 millions d'euros dont 5 millions d'euros avec l'emprunt.
Mais non, je suis désolé et là je veux quand même défendre notre budget. Nous n'empruntons qu'un tiers pour nos investissements par l'emprunt. C'est un bon chiffre. Je suis désolé. Là, je vous invite aussi à aller voir un petit peu ce qui se passe autre part.

Mais surtout, j'en terminerai là et je reste à disposition de toute personne y compris en commission finances avec le Président de la commission finances. Vous me prévenez juste 3 mois à l'avance qu'on passe ça sans s'énervé.

On reprend les choses, on les pose à plat, on en parle calmement et on arrête de présenter comme ça des choses.

Parce qu'il y a quand même une chose que je vous invite à retenir. OK, nous avons 57 % de la masse salariale, mais comme l'a souligné une autre personne, nous n'externalisons très peu.

Je peux vous citer une ville de l'Eurométropole qui a externalisé l'ensemble de la cantine. Est-ce que vous savez combien revient le prix aux parents dans cette ville ? 14 €. 14 € parce qu'ils ont donné en délégation de service public et donc là les parents payent le coût réel à la DSP.

Je vois que Monsieur Ball hoche de la tête pour approuver ce que je dis.

Nous à Schiltigheim, le repas il est à combien ? Chez nous il est entre 5 à 7 €. C'est-à-dire que le reste, c'est la Ville qui prend en charge via le personnel, via les frais de fonctionnement.

Alors bien sûr, moi je peux afficher quelque chose et dire bah les parents n'ont qu'à payer 14 €.
Est-ce qu'ici à Schiltigheim, nos parents peuvent payer 14 € une cantine ?

Donc voilà, c'est des choix. Oui, c'est des choix, on est d'accord. Mais si moi demain je veux afficher un score avec beaucoup moins d'employés mais en externalisant tout, je fais externaliser le nettoyage, je fais externaliser la cantine, les ATSEM, il n'y a plus rien.

Alors là, je n'aurais pas de charges de personnel. Mais par contre pour les habitants, ça va être l'enfer. L'enfer.

Je rappelle le taux de pauvreté de nos communes.

Donc oui, c'est un choix et on l'assumera.

Et après, bon, toujours les mêmes critiques, le PPI.

Je vous invite toujours à me dire quelle autorisation de programme vous souhaitez qu'on enlève, ou, puisqu'on me dit qu'on ne dépensons trop, dites-moi aussi quel service de la commune vous êtes prêt à supprimer.

Donc dites aux habitants quelle partie de fonctionnement vous voulez enlever sur Schiltigheim pour faire plus d'autofinancement. Et veuillez aussi, s'il vous plaît, dire aux habitants quelles sont les autorisations de programme que vous jugez inutiles dans la liste qui est là.

Je pense que chaque année on a un petit peu le même débat.

Par contre, Madame la Présidente, il faut que je lise le texte avant de conclure si vous me permettez.

[Lecture du délibéré]

Voilà pour la formule traditionnelle.

Merci Madame la Présidente.

Madame Françoise Klein

Merci Monsieur Ochs.

Nous passons donc au vote du compte administratif.

Si, il faut voter. Je vous rappelle que la Maire ne participe pas à ce vote conformément à la réglementation.

Donc vous prenez acte que le compte administratif a été présenté.
Vous êtes d'accord ?

Qui est contre le vote du compte administratif ?
Qui s'abstient ?

Monsieur Patrick Maciejewski

Madame la Maire peut revenir.

Madame la Maire

Merci beaucoup encore à Françoise Klein d'avoir présidé ce compte administratif.

REPUBLIQUE FRANCAISE – DEPARTEMENT DU BAS-RHIN
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL**

CONSEIL MUNICIPAL DU 20 MAI 2025

Sous la présidence de Mme Danielle DAMBACH, Maire.

Nombre de conseillers municipaux		
En exercice	Présents	Votants
39	31	36

L'an deux mille vingt cinq, le 20 mai à 18h00, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique.

Etaient présents :

Mme Danielle DAMBACH, M. Patrick MACIEJEWSKI, Mme Nathalie JAMPOC-BERTRAND, M. Patrick OCHS, Mme Andrée BUCHMANN, M. Benoît STEFFANUS, Mme Sandrine LE GOUIC, Mme Laurence WINTERHALTER, M. Jean-Marie VOGT, Mme Sophie MEHMANPAZIR, Mme Evelyne WINTERHALTER, Mme Sylvie ZORN, Mme Maïté ELIA, M. Stanislas MARTIN, Mme Anne SOMMER, M. Mathieu GUTH, M. Stéphane HUSSON, M. Jérôme MAI, Mme Christelle PARIS, Mme Aurélie LESCOUTE, M. Tomislav NAJDOVSKI, M. Selim ULU, Mme Maryline WILHELM, M. Julien HOFSTETTER, M. Julien RATCLIFFE, M. Antoine SPLET, Mme Françoise KLEIN, M. Martin HENRY, M. Christian BALL, M. Raphaël RODRIGUES, M. Dera RATSIJETSINIMARO.

Etaient excusées et représentées :

Mme Dominique BOUSSARD MOSSER par Mme Sandrine LE GOUIC, Mme Corine DULAURENT par M. Patrick OCHS, Mme Regina HAAS par M. Jean-Marie VOGT, Mme Jamila CHRIGUI par M. Jérôme MAI, Mme Hélène HOLLEDERER par Mme Françoise KLEIN.

Etaient excusés :

M. Nouredine SAID L'HADJ, Mme Sylvie GIL BAREA.

Etait absent :

M. Bernard JÉNASTE.

N° 2025DE046 - AFFECTATION DU RÉSULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2024

Rapporteur : Monsieur Patrick OCHS, Adjoint

Après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2024,

Statuant sur l'affectation du résultat de l'exercice 2024,

Constatant que le compte administratif présente un excédent de fonctionnement de 11 121 802,90 € et un déficit d'investissement de 3 883 018,86 €,

Constatant un besoin de financement de la section d'investissement corrigé du solde des restes à réaliser 3 203 546,42 €, l'excédent de fonctionnement après couverture du déficit d'investissement reporté corrigé est de 7 918 256,48 €.

La délibération suivante serait à prendre :

Le Conseil municipal,

Après en avoir délibéré,

Sur proposition de la Commission « *Finances, Domaines et Marchés publics* » et du Bureau municipal,

DÉCIDE d'inscrire le déficit de la section d'investissement au compte 001(D) « résultat reporté », pour un montant de 3 883 018,86 €,

DÉCIDE d'affecter l'excédent d'exploitation 2024 :

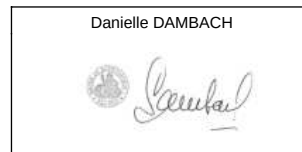
- ✓ À la section d'investissement au compte 1068 « excédent de fonctionnement capitalisé », soit 3 203 546,42 €,
- ✓ Au financement de la section de fonctionnement, inscrit au budget supplémentaire de 2025, au compte 002(R) « résultat reporté », soit 7 918 256,48 €.

Adopté, à la majorité

VOTE		VOIX
Pour	31	
Contre	5	Mme Hélène HOLLEDERER, Mme Françoise KLEIN, M. Martin HENRY, M. Christian BALL, M. Dera RATSIJETSINIMARO.
Abstention	0	
Ne participe pas part au vote	0	

SCHILTIGHEIM, le 20 mai 2025

Madame Danielle DAMBACH, Maire



Madame la Maire

Nous reprenons l'ordre du jour et nous passons au point 6 qui est l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2024 et je passe la parole à Patrick Ochs.

Monsieur Patrick Ochs

Merci beaucoup Madame la Maire.

Donc là ce ne sera qu'une seule diapo et je vais essayer d'en faire une lecture la moins compliquée possible.

Nous commençons avec la section de fonctionnement.

Je rappelle que c'est très différent de la section d'investissement et que les deux ne s'additionnent pas pour faire des pourcentages derrière, mais je me tiens vraiment à votre disposition pour vous l'expliquer, ou le Directeur des finances vous le fera bien mieux que moi.

Section de fonctionnement à droite, nous avons une recette totale de 42 millions d'euros.

En face, nous avons des dépenses pour 38 millions d'euros.

Donc le premier chiffre en vert, c'est tout simplement la différence entre 42 et 38. Donc un résultat de la section de fonctionnement de 3 400 000 €.

Légalement, nous rajoutons les résultats des années passées, donc qui sont positifs encore de 7 690 000 €.

Ça fait 3 et 7 avec les arrondis, on arrive à 11 millions d'euros.

On arrête là avec ce qui est disponible en résultat de la section de fonctionnement.

Et nous passons dans le pavé jaune dans la section d'investissement.

Là aussi lecture à droite, on a les recettes pour 15 millions d'euros, à gauche les dépenses pour 13 millions d'euros, ce qui fait un solde positif de la section d'investissement de 2 100 000 €.

Là, on avait un solde reporté négatif de l'année précédente mais c'était à chaque fois une présentation qu'on vous avait expliquée avec la précédente Directrice financière. On préfère arrêter le compteur en fin d'année et mettre sur la section d'investissement ce qu'il faut pour couvrir au centime près. Ça fait moins de manipulations obligatoires et comptables pour nos services.

Donc le solde cumulé, 2 200 000 € en positif, moins les 6 500 000 €, égal 3 800 000 €.

Il avait encore quelques reports. Les reports, je vous rappelle que c'est ce qui est déjà engagé. On sait que ça va arriver, que ce soit en recettes ou en dépenses donc pour 679 000 € mais on n'a pas encore les pièces comptables pour pouvoir les engager. Et donc si je prends les 3 800 000 € moins les 679 000 €, puisque le total des deux reports est positif, je finis avec une part de résultat de 3 200 000 €, donc un résultat de fonctionnement de l'année de 7 978 000 €.

[Lecture du délibéré]

Voilà Madame la Maire. Merci.

Madame la Maire

Merci beaucoup Monsieur l'Adjoint aux finances.

Encore des souhaits d'intervention. Je pense que tout est clair suite à votre débat. Très bien.

Donc nous passons au vote.

Qui est contre cette délibération ?

Qui s'abstient ?

Merci beaucoup.

REPUBLIQUE FRANCAISE – DEPARTEMENT DU BAS-RHIN
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL**

CONSEIL MUNICIPAL DU 20 MAI 2025

Sous la présidence de Mme Danielle DAMBACH, Maire.

Nombre de conseillers municipaux		
En exercice	Présents	Votants
39	31	36

L'an deux mille vingt cinq, le 20 mai à 18h00, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique.

Etaient présents :

Mme Danielle DAMBACH, M. Patrick MACIEJEWSKI, Mme Nathalie JAMPOC-BERTRAND, M. Patrick OCHS, Mme Andrée BUCHMANN, M. Benoît STEFFANUS, Mme Sandrine LE GOUIC, Mme Laurence WINTERHALTER, M. Jean-Marie VOGT, Mme Sophie MEHMANPAZIR, Mme Evelyne WINTERHALTER, Mme Sylvie ZORN, Mme Maïté ELIA, M. Stanislas MARTIN, Mme Anne SOMMER, M. Mathieu GUTH, M. Stéphane HUSSON, M. Jérôme MAI, Mme Christelle PARIS, Mme Aurélie LESCOUTE, M. Tomislav NAJDOVSKI, M. Selim ULU, Mme Maryline WILHELM, M. Julien HOFSTETTER, M. Julien RATCLIFFE, M. Antoine SPLET, Mme Françoise KLEIN, M. Martin HENRY, M. Christian BALL, M. Raphaël RODRIGUES, M. Dera RATSIJETSINIMARO.

Etaient excusées et représentées :

Mme Dominique BOUSSARD MOSSER par Mme Sandrine LE GOUIC, Mme Corine DULAURENT par M. Patrick OCHS, Mme Regina HAAS par M. Jean-Marie VOGT, Mme Jamila CHRIGUI par M. Jérôme MAI, Mme Hélène HOLLEDERER par Mme Françoise KLEIN.

Etaient excusés :

M. Nouredine SAID L'HADJ, Mme Sylvie GIL BAREA.

Etait absent :

M. Bernard JÉNASTE.

N° 2025DE047 - BUDGET SUPPLÉMENTAIRE 2025

Rapporteur : Monsieur Patrick OCHS, Adjoint

Le budget supplémentaire (BS) est un acte d'ajustement et de report. Il constate, comme toute décision modificative, l'ouverture de crédits supplémentaires non prévus au budget primitif et leur financement.

Le budget supplémentaire, à ce stade de l'année, a pour objet essentiel :

- ✓ De reprendre les résultats dégagés à la clôture de l'exercice précédent et apparaissant au compte administratif,

Pour la section de fonctionnement, le budget supplémentaire vise notamment à reprendre le résultat 2024 au budget primitif 2025, cela permet de constater l'excédent de fonctionnement cumulé de **7 918 256,48 €**.

Un virement de **7 518 993,89 €** est prévu de la section de fonctionnement pour financer la section d'investissement (nature 023 « virement à la section d'investissement »). Cela permet de financer les besoins de la section d'investissement avec un recours à l'emprunt moindre et ce, par l'utilisation de la capacité optimisée d'autofinancement de la Ville.

62 000,00 € de dépenses complémentaires au chapitre 65 « Autres charges de gestion courante ».

Au chapitre 011 « charges à caractère général », une somme complémentaire de **486 502,59 €** est nécessaire :

- ✓ **43 135,90 €** au compte 6228 afin de permettre le reversement dans le cadre du décompte final de coréalisation de la Revue Scout.
- ✓ **100 000,00 €** de dépenses complémentaires afin de permettre la mise en œuvre d'un mécanisme d'auto assurance pour le lot dommages aux biens.
- ✓ **342 919,69 €** de dépenses permettant de couvrir les aléas quant aux dépenses d'entretien et de maintenance.

Au chapitre 67 « charges exceptionnelles », une somme complémentaire de **20 000,00 €** permet de réaliser des opérations de régularisation de titres sur exercices antérieurs.

Au chapitre 70 « Produits des services publics », il est nécessaire de prévoir une recette complémentaire de **68 836,00 €** dans le cadre du décompte final de coréalisation de la Revue Scout.

Au chapitre 73 « Impôts et Taxes », le montant est revu à la baisse de **- 70 213 €** suite à la réception de l'état de notification des bases prévisionnelles de fiscalité.

Au chapitre 74 « Dotations et Participations », il est nécessaire de prévoir une recette supplémentaire de **170 617 €** suite à la réception de l'état de notification des bases prévisionnelles de fiscalité.

Pour la section d'investissement, le budget supplémentaire vise à reprendre le résultat cumulé de 2024, soit un déficit de **3 883 018,86 €**, une capitalisation des excédents de fonctionnement pour équilibrer de **3 203 546,42 €**. Enfin, le virement de la section de fonctionnement est repris à hauteur de **7 518 993,89 €**.

Au chapitre 21 « immobilisations corporelles », le montant est revu à la hausse de 401 415,49 € en raison d'un changement d'imputation de travaux s'annulation par une inscription à la baisse au chapitre 23.

Au chapitre 23 « immobilisations en cours », le montant est revu à la baisse de 401 415,49 € en raison d'un changement d'imputation de travaux s'annulation par une inscription à la hausse au chapitre 21.

Au niveau des APCP :

- ✓ **202101** : Rénovation complexe sportif de l'AAR :
Le BS réduit la prévision budgétaire de - 178 485,84 € sur les crédits de paiement de l'exercice
- ✓ **202103** : Rénovation toiture Gymnase Leclerc :
Le BS réduit la prévision budgétaire de - 220 066,81€ sur les crédits de paiement de l'exercice

Au niveau des recettes de la section, cette affectation permet de prévoir une réduction de l'emprunt inscrit au BP 2025 pour **7 238 074,10 €** passant ainsi à un montant de **6 500 000,00 €**.

La délibération suivante serait à prendre :

Le Conseil municipal,

Après avoir examiné le budget supplémentaire pour l'année 2025, établi par Madame la Maire,
Après en avoir délibéré,

Sur proposition de la Commission « *Finances, Domaines et Marchés publics* » et du Bureau municipal,

ARRÊTE, par chapitre, le budget supplémentaire de la Ville de Schiltigheim pour l'année 2025, tel que figurant aux documents budgétaires disponibles sur demande, aux sommes suivantes :

Section de Fonctionnement

Dépenses

011	Charges à caractère général.....	486 502,59 €
-----	----------------------------------	--------------

023	Virement à la section d'investissement.....	7 518 993,89 €
65	Autres charges de gestion courante.....	62 000,00 €
67	Charges exceptionnelles.....	20 000,00 €

TOTAL..... 8 087 496,48 €

Recettes

002	Excédent antérieur reporté	7 918 256,48 €
70	Produits des services publics	68 836,00 €
73	Impôts et taxes	- 70 213,00 €
74	Dotations et participations	170 617,00 €

TOTAL 8 087 496,48 €

Section d'Investissement

Dépenses

001	Déficit d'investissement reporté.....	3 883 018,86 €
21	Immobilisations corporelles	401 415,49 €
23	Immobilisations en cours	- 401 415,49 €

Autorisations de programme :

AP202101	Rénovation complexe sportif de l'Aar	- 178 485,84 €
AP 202103	Rénovation de la toiture du gymnase Leclerc.....	- 220 066,81 €

TOTAL..... 3 484 466,21 €

Recettes

021	Virement de la section de fonctionnement	7 518 993,89 €
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés.....	3 203 546,42 €
16	Emprunts et dettes assimilées.....	- 7 238 074,10 €

TOTAL..... 3 484 446,21 €

Adopté, à la majorité

VOTE		VOIX
Pour	31	
Contre	5	Mme Hélène HOLLEDERER, Mme Françoise KLEIN, M. Martin HENRY, M. Christian BALL, M. Dera RATSIJETSINIMARO.
Abstention	0	
Ne participe pas part au vote	0	

SCHILTIGHEIM, le 20 mai 2025

Madame Danielle DAMBACH, Maire

Danielle DAMBACH



Madame la Maire

Et nous allons maintenant au point 7 qui est le budget supplémentaire 2025 et la parole est encore à Patrick Ochs.

Monsieur Patrick Ochs

Merci Madame la Maire.

Alors, avec votre expérience chers élus, vous savez tous que le budget supplémentaire est un acte d'ajustement et de report. C'est la première décision modificative après l'affectation des résultats que nous venons de faire.

Alors, je vous invite d'abord à prendre connaissance des trois chiffres en jaune. Ça ce n'est que le résultat, ça on ne peut pas y toucher. C'est le résultat de ce que nous venons décider au préalable dans les deux délibérations précédentes.

Donc, on va commencer toujours encore avec la section de fonctionnement à ne pas mélanger avec la section d'investissement. Je m'excuse d'insister mais c'est important.

La première ligne qui est à relever, c'est dans les recettes. Le premier pavé jaune 002, excédent antérieur, c'est les 7 918 000 € que nous avons vus au préalable.

J'insiste sur les 7 918 000 €, c'est que nous avons augmenté quand même de 300 000 €.

Donc les reports des années précédentes, nous continuons à les augmenter et non pas à utiliser notre bas de laine. C'est important, je vous prie, de m'excuser de l'avoir oublié.

Donc on part avec 7 918 000 € sur le report de l'ensemble de nos années, y compris l'année 2024 qu'on vient de voter.

On a en ligne 70 des produits de service public. C'était un ajustement avec une compagnie de théâtre en recette et en contrepartie il y avait aussi des dépenses mais moindres. Puis des impôts et taxes où en fin d'année les impôts nous ont donné un petit réajustement de 70 000 €. Bon ce n'est pas grand-chose par rapport aux sommes qui ont été décidées. C'est eux qui tiennent la main. Ils nous informent en fin d'année de la totalité.

Et les dotations et participations. Là, une petite bonne surprise. La DSU était plus conséquente que celle qu'on espérait. Donc là, on a eu une bonne surprise pour 170 000 €.

Donc tout ce pavé qui commence avec la ligne 02 finit sur un total de 8 087 000 € en recettes.

Et je vous invite à faire la lecture plutôt dans l'autre sens, Tout le monde y est, sinon c'est pas grave, je vous en excuserai volontiers.

Nous avons encore à porter des charges en dépenses, des charges exceptionnelles de 20 000 € qui sont expliquées dans le corpus, je ne vais pas m'attarder là-dessus.

Des autres charges de gestion courante, nous retrouvons cette fameuse association de théâtre avec qui nous sommes en partenariat où il y a des dépenses pour 62 000 €, mais quand même vous avez vu en face des recettes pour 68 000 €.

Donc c'est un ajustement de fin d'année qu'on fait avec eux.

Et dans le chapitre 01, charges à caractère général, nous mettons en réserve surtout 387 000 € pour des dépenses pour maintenance et entretien. On ne sait pas de quoi l'année 2025 va être faite. Donc on augmente ce poste pour 387 000 € sur les 486 000 €.

Le reste est expliqué ligne par ligne, centime par centime dans la délibération.

Et donc on finit avec la ligne verte de 7 518 000 €, c'est donc la somme qu'on peut disposer pour la section d'investissement. On les met en recettes pour les investissements et cela nous permet aussi de réduire l'emprunt et les dette assimilées.

Vous vous rappelez qu'on avait parlé d'un emprunt de 10 millions d'euros et grâce à cette opération et à la gestion avec 1 million de plus-value quand même qu'on avait fait en autofinancement, on va pouvoir faire un emprunt seulement de 6,5 millions d'euros.

Donc c'est plutôt une bonne nouvelle et je répète ce que j'ai dit en introduction, une gestion que je qualifie de rigoureuse et efficace.

Et puis donc au-dessus, si je repars avec mes 3 880 000 € déficits d'investissement, les diverses opérations, les opérations d'ordre, là c'est franchement du technique pur, vous m'en excuserez.

On finit avec un total de 3 484 000 €, avec donc la bonne nouvelle, c'est que nous pourrons réduire notre besoin d'emprunt sur l'année 2025.

[Lecture du délibéré]

Voilà, j'ai fini avec l'exposé Madame la Maire.

Madame la Maire

Merci beaucoup Patrick Ochs.

Monsieur Dera Ratsiajetsinimaro.

Monsieur Dera Ratsiajetsinimaro

Je vais être très bref.

En fait mon intervention inclut aussi le point suivant qui est lié à celui-ci donc sur le budget supplémentaire ainsi que les révisions de crédits y afférant.

En effet, Monsieur Ochs, vous l'avez très bien dit, de toute façon, il s'agit d'une décision modificative qui intègre le résultat constaté dans le compte administratif d'une part et la fixation de celui-ci d'autre part.

Donc à partir du moment où on est dans cette logique là, ça ne remet pas en cause votre politique, ça ne ça ne modifie pas vos choix et vos orientations.

En cohérence par rapport à mon vote lors de la présentation du budget primitif précédemment, mais aussi par rapport à l'affectation du résultat à l'instant, je voterai contre cette délibération ainsi que la délibération suivante.

Madame la Maire

Merci.

C'est cohérent. Tout à fait.

D'autres souhaits d'intervention ? Pas d'autres souhaits d'intervention ?

Donc je propose de mettre ce budget supplémentaire au vote.

Qui est contre ce budget ?

Qui s'abstient ?

Merci beaucoup.

REPUBLIQUE FRANCAISE – DEPARTEMENT DU BAS-RHIN
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL**

CONSEIL MUNICIPAL DU 20 MAI 2025

Sous la présidence de Mme Danielle DAMBACH, Maire.

Nombre de conseillers municipaux		
En exercice	Présents	Votants
39	31	36

L'an deux mille vingt cinq, le 20 mai à 18h00, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique.

Etaient présents :

Mme Danielle DAMBACH, M. Patrick MACIEJEWSKI, Mme Nathalie JAMPOC-BERTRAND, M. Patrick OCHS, Mme Andrée BUCHMANN, M. Benoît STEFFANUS, Mme Sandrine LE GOUIC, Mme Laurence WINTERHALTER, M. Jean-Marie VOGT, Mme Sophie MEHMANPAZIR, Mme Evelyne WINTERHALTER, Mme Sylvie ZORN, Mme Maïté ELIA, M. Stanislas MARTIN, Mme Anne SOMMER, M. Mathieu GUTH, M. Stéphane HUSSON, M. Jérôme MAI, Mme Christelle PARIS, Mme Aurélie LESCOUTE, M. Tomislav NAJDOVSKI, M. Selim ULU, Mme Maryline WILHELM, M. Julien HOFSTETTER, M. Julien RATCLIFFE, M. Antoine SPLET, Mme Françoise KLEIN, M. Martin HENRY, M. Christian BALL, M. Raphaël RODRIGUES, M. Dera RATSIAJETSINIMARO.

Etaient excusées et représentées :

Mme Dominique BOUSSARD MOSSER par Mme Sandrine LE GOUIC, Mme Corine DULAURENT par M. Patrick OCHS, Mme Regina HAAS par M. Jean-Marie VOGT, Mme Jamila CHRIGUI par M. Jérôme MAI, Mme Hélène HOLLEDERER par Mme Françoise KLEIN.

Etaient excusés :

M. Nouredine SAID L'HADJ, Mme Sylvie GIL BAREA.

Etait absent :

M. Bernard JÉNASTE.

N° 2025DE048 - RÉVISION N°2 DES CRÉDITS DE PAIEMENT : BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2025

Rapporteur : Monsieur Patrick OCHS, Adjoint

Par délibération, le Conseil municipal a approuvé la création d'Autorisation de Programme (AP) et de Crédits de Paiement (CP). Aussi une nouvelle répartition budgétaire, présentée ci-dessous ainsi qu'au tableau joint à la délibération de ce jour, a pour objet de tenir compte de l'avancement des réalisations.

1. 202001 – Rénovation et extension du CSC du Marais (Montant : 4 600 000 €)

Révision des crédits de paiement :

•2027 et suivants + 650 000,00 €

Commentaire : Réévaluation du montant de l'AP à l'issue de la phase de concours de maîtrise d'œuvre et de la sélection du projet lauréat.

2. **202101 – Rénovation complexe sportif de l'AAR (Montant : 1 500 000 €)**

Révision des crédits de paiement :

•2025	- 178 485,84 €
•2026	- 220 514,16 €

Commentaire. Le budget d'opération établi en 2021 comportait des marges de sécurité pour les opérations successives de relamping LED des terrains de football (2023) et de rénovation intérieure de la tribune de l'Aar (2024-26). L'ensemble des marchés de travaux ont depuis été attribués, dans des conditions favorables. Il est possible de préparer la clôture comptable de l'opération fin 2026, en conservant des crédits permettant l'achèvement de l'opération et en retranchant les montants non-affectés.

3. **202103 – Rénovation de la toiture du Gymnase Leclerc (Montant : 3 150 000 €)**

Révision des crédits de paiement :

•2025	- 220 066,81 €
•2026	- 129 933,19 €

Commentaire : Avec l'attribution favorable des marchés des travaux de la phase 3 et la prochaine fin de chantier, prévue mi-2025, la visibilité est suffisante sur le budget d'opération pour préparer sa clôture comptable fin 2025, en conservant des crédits permettant l'achèvement de l'opération et en retranchant les montants non-affectés.

La délibération suivante serait à prendre :

Le Conseil municipal,

Vu l'article L. 2311-3 et R. 2311-9 du Code général des collectivités territoriales ;

Après en avoir délibéré,

Sur proposition de la Commission « *Finances, Domaines et Marchés publics* » et du Bureau municipal,

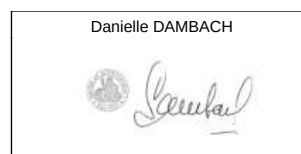
APPROUVE la nouvelle répartition annuelle des crédits de paiements (CP) telle que proposée ci-après pour les années 2025 et suivantes.

Adopté, à la majorité

VOTE		VOIX
Pour	31	
Contre	5	Mme Hélène HOLLEDERER, Mme Françoise KLEIN, M. Martin HENRY, M. Christian BALL, M. Dera RATSIAJETSINIMARO.
Abstention	0	
Ne participe pas part au vote	0	

SCHILTIGHEIM, le 20 mai 2025

Madame Danielle DAMBACH, Maire





N° AP	Intitule de l'AP	Suivi de l'AP, des CP et des mandatements									
201303	Coopérative des Bouchers	Planning des CP	CP 2020	CP 2021	CP 2022	CP 2023	CP 2024	CP 2025	CP 2026	AP Totale	Variation d'AP
		déc.-12								4 956 700,00	
		déc.-13								5 406 300,00	449 600,00
		juin-14								5 406 300,00	-
		déc.-14								5 006 300,00	400 000,00
		mars-15								5 006 300,00	-
		nov.-15								5 006 300,00	-
		mai-16								5 006 300,00	-
		oct.-16								5 006 300,00	-
		déc.-16								5 006 300,00	-
		févr.-17								5 406 300,00	400 000,00
		nov.-17								5 800 000,00	393 700,00
		BS2018								5 800 000,00	-
		juin-18								5 800 000,00	-
		nov.-18	21 692,95							6 200 000,00	400 000,00
		BS2019	21 692,95							6 200 000,00	-
		DM1 Juil2019	21 692,95							6 200 000,00	-
		BS 2020	215 984,24							6 200 000,00	-
		DM1 Nov 20	215 984,24	198 000,00	86 900,00					6 484 900,00	284 900,00
		BS2021	157 143,59	198 000,00	145 740,65					6 484 900,00	-
		DM3 Déc 2021	157 143,59	88 000,00	255 740,65					6 484 900,00	-
		BS2022	157 143,59	53 624,34	290 116,31					6 484 900,00	-
		DM3 Déc 2022	157 143,59	53 624,34	225 116,31	65 000,00				6 484 900,00	-
		BP 2023	157 143,59	53 624,34	213 801,88	76 314,43				6 484 900,00	-
		DM2 Déc 2023	157 143,59	53 624,34	213 801,88	12 271,67	64 042,76			6 484 900,00	-
		BP2024	157 143,59	53 624,34	213 801,88	12 151,67	64 162,76			6 484 900,00	-
		DM3 Nov 2024	157 143,59	53 624,34	213 801,88	12 151,67	120,00	64 042,76		6 484 900,00	-
		BP 2025	157 143,59	53 624,34	213 801,88	12 151,67	-	64 162,76		6 484 900,00	-
		Consommations au 31/12	157 143,59	53 624,34	213 801,88	12 151,67	-			6 420 737,24	99%

CP 2027 et suivants

-

201501	Sécurité des ERP	Suivi de l'AP, des CP et des mandatements								AP Totale	Variation d'AP
		Planning des CP	CP 2020	CP 2021	CP 2022	CP 2023	CP 2024	CP 2025	CP 2026		
		déc.-14	1 486 000,00							6 750 000,00	6 750 000,00
		mars-15	1 436 000,00							6 750 000,00	-
		nov.-15	1 636 000,00							6 750 000,00	-
		mai-16	1 680 644,91							6 750 000,00	-
		oct.-16	2 030 644,91							6 750 000,00	-
		déc.-16	1 030 644,91							3 750 000,00	3 000 000,00
		févr.-17	1 100 513,04							3 750 000,00	-
		nov.-17	1 200 513,04	275 000,00						3 750 000,00	-
		mars-18	1 200 513,04	392 595,31						3 750 000,00	-
		juin-18	1 200 513,04	392 595,31						3 750 000,00	-
		nov.-18	1 200 513,04	692 595,31						3 750 000,00	-
		BS2019	1 200 513,04	1 002 851,34						3 750 000,00	-
		DM1 Juil2019	1 200 513,04	1 002 851,34						3 650 000,00	100 000,00
		BS2020	1 200 513,04	1 052 555,38						3 650 000,00	-
		DM 1 nov 20	900 000,00	500 000,00	300 000,00	250 000,00	250 000,00	150 000,00		3 746 931,58	96 931,58
		BS2021	563 150,40	500 000,00	400 000,00	350 000,00	350 000,00	186 849,60		3 746 931,58	-
		BS2022	563 150,40	470 674,86	429 325,14	350 000,00	350 000,00	186 849,60		3 746 931,58	-
		DM2Sept 2022	563 150,40	470 674,86	460 325,14	319 000,00	350 000,00	186 849,60		3 746 931,58	-
		BP 2023	563 150,40	470 674,86	401 105,43	255 000,00	160 000,00	160 000,00	139 137,73	3 546 000,00	200 931,58
		BP2024	563 150,40	470 674,86	401 105,43	114 728,29	255 477,28	242 794,43	101 137,73	3 546 000,00	-
		DM3 Nov 2024	563 150,40	470 674,86	401 105,43	114 728,29	155 477,28	342 794,43	101 137,73	3 546 000,00	-

		BP 2025	563 150,40	470 674,86	401 105,43	114 728,29	136 657,32	361 614,39	101 137,73	3 546 000,00	-
		Consommations au 31/12	563 150,40	470 674,86	401 105,43	114 728,29	136 657,32			3 083 247,88	87%

CP 2027 et suivants

-

201802	Verger et Ferme Dietrich		Suivi de l'AP, des CP et des mandatements								
		Planning des CP	CP 2020	CP 2021	CP 2022	CP 2023	CP 2024	CP 2025	CP 2026	AP Totale	Variation d'AP
		nov.-17								550 000,00	550 000,00
		mars-18								700 000,00	150 000,00
		juin-18								700 000,00	-
		nov.-18	250 000,00							800 000,00	100 000,00
		BS2019	457 232,00							800 000,00	-
		DM1 Juil2019	457 232,00							800 000,00	-
		DM2 Oct2019	150 000,00	457 232,00						800 000,00	-
		BS2020	150 000,00	538 905,80						800 000,00	-
		DM1 nov 20	260 000,00	846 000,00	258 905,80					1 476 000,00	676 000,00
		BS2021	60 345,60	846 000,00	458 560,20					1 476 000,00	-
		DM1avril2021	60 345,60	1 060 000,00	244 560,20					1 476 000,00	-
		BS2022	60 345,60	953 334,53	351 225,67					1 476 000,00	-
		DM2 Sept 2022	60 345,60	953 334,53	201 225,67	150 000,00				1 476 000,00	-
		DM3 Déc 2022	60 345,60	953 334,53	211 225,67	140 000,00				1 476 000,00	-
		BP 2023	60 345,60	953 334,53	201 853,03	70 000,00	79 372,64			1 476 000,00	-
		BP2024	60 345,60	953 334,53	201 853,03	38 090,01	111 282,63			1 476 000,00	-
		DM3 Nov 2024	60 345,60	953 334,53	201 853,03	38 090,01	21 282,63	90 000,00		1 476 000,00	-
		BP 2025	60 345,60	953 334,53	201 853,03	38 090,01	11 001,30	36 000,00		1 411 718,67	64 281,33
		Consommations au 31/12	60 345,60	953 334,53	201 853,03	38 090,01	11 001,30			1 375 718,67	97%

CP 2027 et suivants

-

201902	École Primaire Victor Hugo - ANRU	Suivi de l'AP, des CP et des mandatements									
		Planning des CP	CP 2020	CP 2021	CP 2022	CP 2023	CP 2024	CP 2025	CP 2026	AP Totale	Variation d'AP
		BP2019	1 560 000,00	1 560 000,00	12 910 000,00					16 080 000,00	16 080 000,00
		BS2019	1 560 000,00	1 560 000,00	12 910 000,00					16 080 000,00	-
		DM2 Oct2019	200 000,00	1 800 000,00	14 030 000,00					16 080 000,00	-
		BS2020	200 000,00	1 800 000,00	14 080 000,00					16 080 000,00	-
		DM1 nov 20	200 000,00	1 000 000,00	6 000 000,00	6 000 000,00	4 362 522,00			17 562 522,00	1 482 522,00
		BS2021	42 282,00	1 000 000,00	6 000 000,00	6 000 000,00	4 520 240,00			17 562 522,00	-
		BS2022	42 282,00	514 843,36	1 500 000,00	9 000 000,00	6 505 396,64			17 562 522,00	-
		DM2Sept 2022	42 282,00	514 843,36	600 000,00	950 000,00	10 000 000,00	5 455 396,64		17 562 522,00	-
		BP 2023	42 282,00	514 843,36	314 156,96	1 412 718,00	6 109 527,00	6 109 527,00	6 396 945,68	20 900 000,00	3 337 478,00
		BS 2023	42 282,00	514 843,36	314 156,96	3 012 718,00	6 109 527,00	6 109 527,00	4 796 945,68	20 900 000,00	-
		BP2024	42 282,00	514 843,36	314 156,96	2 376 032,74	7 557 878,04	7 365 000,00	2 729 806,90	21 900 000,00	1 000 000,00
		DM3 Nov 2024	42 282,00	514 843,36	314 156,96	2 376 032,74	6 037 340,00	8 432 442,40	3 154 532,00	21 900 000,00	-
		BP 2025	42 282,00	514 843,36	314 156,96	2 376 032,74	3 695 319,86	8 432 442,40	4 325 542,07	21 900 000,00	-
		Consommations au 31/12	42 282,00	514 843,36	314 156,96	2 376 032,74	3 695 319,86			6 942 634,92	32%

CP 2027 et suivants

2 199 380,61

201903	Projets numériques	Suivi de l'AP, des CP et des mandatements									
		Planning des CP	CP 2020	CP 2021	CP 2022	CP 2023	CP 2024	CP 2025	CP 2026	AP Totale	Variation d'AP
		BP2019	150 000,00	150 000,00						547 670,00	547 670,00
		BS2019	150 000,00	150 000,00						547 670,00	-
		DM2 Oct2019	330 000,00	150 000,00						727 670,00	180 000,00
		BS2020	330 000,00	164 056,61						727 670,00	-
		DM1 nov 20	330 000,00	171 000,00	171 000,00	171 000,00	171 000,00	168 638,61	1 587 252,00	859 582,00	
		BS2021	314 585,81	186 414,19	171 000,00	171 000,00	171 000,00	171 000,00	168 638,61	1 587 252,00	-
		BS2022	314 585,81	170 071,54	187 342,65	171 000,00	171 000,00	171 000,00	168 638,61	1 587 252,00	-
		BP 2023	314 585,81	170 071,54	152 214,33	206 128,32	171 000,00	171 000,00	168 638,61	1 587 252,00	-
		BP2024	314 585,81	170 071,54	152 214,33	156 618,63	320 509,69	171 000,00	168 638,61	1 687 252,00	100 000,00
		BP 2025	314 585,81	170 071,54	152 214,33	156 618,63	240 176,36	251 333,33	168 638,61	1 687 252,00	-

		Consommations au 31/12	314 585,81	170 071,54	152 214,33	156 618,63	240 176,36		1 267 280,06	75%
CP 2027 et suivants										-

201904	Amélioration de la qualité des bâtiments	Suivi de l'AP, des CP et des mandatements									
		Planning des CP	CP 2020	CP 2021	CP 2022	CP 2023	CP 2024	CP 2025	CP 2026	AP Totale	Variation d'AP
		BP2019	1 000 000,00	1 000 000,00						2 050 000,00	2 050 000,00
		BS2019	1 000 000,00	1 000 000,00						2 050 000,00	-
		BS2020	1 000 000,00	1 039 574,67						2 050 000,00	-
		DM1 nov 20	300 000,00	1 200 000,00	1 500 000,00	1 300 000,00	750 000,00	500 000,00	500 000,00	6 060 425,33	4 010 425,33
		BS2021	40 902,28	1 200 000,00	1 500 000,00	1 300 000,00	750 000,00	500 000,00	759 097,72	6 060 425,33	-
		BS2022	40 902,28	978 122,85	1 721 877,15	1 300 000,00	750 000,00	500 000,00	759 097,72	6 060 425,33	-
		DM2 Sept 2022	40 902,28	978 122,85	3 631 877,15	1 300 000,00	99 097,72			6 060 425,33	-
		BP 2023	40 902,28	978 122,85	3 413 308,70	951 601,45	733 033,00	733 031,72		6 860 425,33	800 000,00
		DM1 Sept 2023	40 902,28	978 122,85	3 413 308,70	719 296,45	733 033,00	965 336,72		6 860 425,33	-
		BP2024	40 902,28	978 122,85	3 413 308,70	563 698,39	1 072 260,75	183 337,31		6 262 055,61	598 369,72
		DM1 2024	40 902,28	978 122,85	3 413 308,70	563 698,39	165 000,00	1 090 598,06		6 262 055,61	-
		DM3 Nov 2024	40 902,28	978 122,85	3 413 308,70	563 698,39	65 000,00	900 000,00	290 598,06	6 262 055,61	-
		BP 2025	40 902,28	978 122,85	3 413 308,70	563 698,39	57 386,57	907 613,43	290 598,06	6 262 055,61	-
		Consommations au 31/12	40 902,28	978 122,85	3 413 308,70	563 698,39	57 386,57			5 063 844,12	81%
CP 2027 et suivants									-		

202001	Rénovation et extension du CSC du Marais	Suivi de l'AP, des CP et des mandatements									
		Planning des CP	CP 2020	CP 2021	CP 2022	CP 2023	CP 2024	CP 2025	CP 2026	AP Totale	Variation d'AP
		BP2021		360 000,00	1 350 000,00	810 000,00	504 000,00			3 024 000,00	3 024 000,00
		DM3 Déc 2021			360 000,00	1 350 000,00	810 000,00	504 000,00		3 024 000,00	-
		DM2 Sept 2022			19 170,00	300 000,00	1 300 000,00	1 404 830,00		3 024 000,00	-
		BP 2023			2 880,00	300 000,00	600 000,00	1 402 956,00	1 524 164,00	3 830 000,00	806 000,00
		DM1 Sept 2023			2 880,00	100 000,00	600 000,00	1 402 956,00	1 724 164,00	3 830 000,00	-
		DM2 déc 2023			2 880,00	100 000,00	600 000,00	1 402 956,00	1 844 164,00	3 950 000,00	120 000,00
		BP2024			2 880,00	11 016,00	196 230,00	180 000,00	972 754,00	3 950 000,00	-
		DM3 Nov 2024			2 880,00	11 016,00	30 000,00	420 000,00	972 754,00	3 950 000,00	-
		BP 2025			2 880,00	11 016,00	14 565,60	435 434,40	972 754,00	3 950 000,00	-
		BS 2025			2 880,00	11 016,00	14 565,60	435 434,40	972 754,00	4 600 000,00	650 000,00
		Consommations au 31/12	-	-	2 880,00	11 016,00	14 565,60				28 461,60
CP 2027 et suivants									3 163 350,00		

202101	Rénovation Complexe Sportif de l'AAR	Suivi de l'AP, des CP et des mandatements									
		Planning des CP	CP 2020	CP 2021	CP 2022	CP 2023	CP 2024	CP 2025	CP 2026	AP Totale	Variation d'AP
		BP2021		198 000,00	1 076 000,00	432 000,00	193 000,00			1 899 000,00	1 899 000,00
		DM3 Déc 2021		60 000,00	500 000,00	900 000,00	439 000,00			1 899 000,00	-
		BS2022			500 000,00	900 000,00	499 000,00			1 899 000,00	-
		DM2 Sept 2022			70 000,00	500 000,00	800 000,00	529 000,00		1 899 000,00	-
		BP 2023			27 683,40	500 000,00	900 000,00	471 316,60		1 899 000,00	-
		DM1 Sept 2023			27 683,40	150 000,00	900 000,00	821 316,60		1 899 000,00	-
		DM2 déc 2023			27 683,40	300 000,00	900 000,00	671 316,60		1 899 000,00	-
		BP2024			27 683,40	228 420,68	287 870,80	1 355 025,12		1 899 000,00	-
		DM3 Nov 2024			27 683,40	228 420,68	200 000,00	1 022 381,76	420 514,16	1 899 000,00	-
		BP 2025			27 683,40	228 420,68	109 160,52	1 113 221,24	420 514,16	1 899 000,00	-
		BS 2025			27 683,40	228 420,68	109 160,52	934 735,40	200 000,00	1 500 000,00	399 000,00
		Consommations au 31/12	-	-	27 683,40	228 420,68	109 160,52			365 264,60	19%
CP 2027 et suivants									-		

		Suivi de l'AP, des CP et des mandatemets									
		Planning des CP	CP 2020	CP 2021	CP 2022	CP 2023	CP 2024	CP 2025	CP 2026	AP Totale	Variation d'AP
		BP2021		1 700 000,00	1 500 000,00	1 900 000,00	1 700 000,00			6 800 000,00	6 800 000,00
		BS2022		79 025,66	1 500 000,00	1 900 000,00	3 320 974,34			6 800 000,00	-
		DM2 sept 2022		79 025,66	1 100 000,00	1 900 000,00	3 720 974,34			6 800 000,00	-

202102	ADAP	BP2023		79 025,66	787 693,44	1 150 000,00	1 545 000,00	1 590 000,00	648 280,90	6 800 000,00	-
		DM1 Sept 2023		79 025,66	787 693,44	1 313 500,00	1 557 000,00	1 590 000,00	472 780,90	6 800 000,00	-
		BP2024		79 025,66	787 693,44	954 493,30	1 908 195,09	1 090 000,00	280 592,51	6 800 000,00	-
		DM1 2024		79 025,66	787 693,44	954 493,30	1 408 195,09	1 590 000,00	280 592,51	6 800 000,00	-
		DM3 Nov 2024		79 025,66	787 693,44	954 493,30	1 100 000,00	1 515 600,00	280 592,51	6 800 000,00	-
		BP 2025		79 025,66	787 693,44	954 493,30	302 927,95	1 515 600,00	1 077 664,56	6 800 000,00	-
		Consommations au 31/12	-	79 025,66	787 693,44	954 493,30	302 927,95			2 124 140,35	31%

CP 2027 et suivants 2 082 595,09

Suivi de l'AP, des CP et des mandatements										
Planning des CP	CP 2020	CP 2021	CP 2022	CP 2023	CP 2024	CP 2025	CP 2026	AP Totale	Variation d'AP	
BP2021		865 000,00	335 000,00	500 000,00				1 700 000,00	1 700 000,00	
DM2 Sept 2021		335 000,00	865 000,00	500 000,00				1 700 000,00	-	
BS2022		246 643,20	150 000,00	1 303 356,80				1 700 000,00	-	
DM1 Mai 2022		246 643,20	320 000,00	1 133 356,80				1 700 000,00	-	
BP2023		246 643,20	214 703,76	1 000 000,00	238 653,04			1 700 000,00	-	
BP2024		246 643,20	214 703,76	937 067,38	901 585,66	1 000 000,00	200 000,00	3 500 000,00	1 800 000,00	
DM3 Nov 2024		246 643,20	214 703,76	937 067,38	1 201 585,66	900 000,00		3 500 000,00	-	
BP 2025		246 643,20	214 703,76	937 067,38	1 071 652,47	900 000,00	129 933,19	3 500 000,00	-	
BS 2025		246 643,20	214 703,76	937 067,38	1 071 652,47	679 933,19	-	3 150 000,00	350 000,00	
Consommations au 31/12	-	246 643,20	214 703,76	937 067,38	1 071 652,47			2 470 066,81	71%	

CP 2027 et suivants

220 066,81

Suivi de l'AP, des CP et des mandatements										
Planning des CP	CP 2020	CP 2021	CP 2022	CP 2023	CP 2024	CP 2025	CP 2026	AP Totale	Variation d'AP	
BP2021		200 000,00	200 000,00	500 000,00	1 100 000,00	1 500 000,00	1 500 000,00	5 000 000,00	5 000 000,00	
BS2022		127 323,42	272 676,58	500 000,00	1 100 000,00	1 500 000,00	1 500 000,00	5 000 000,00	-	
DM1 Mai 2022		127 323,42	507 676,58	500 000,00	865 000,00	1 500 000,00	1 500 000,00	5 000 000,00	-	
DM2 sept 2022		127 323,42	507 676,58	500 000,00	865 000,00	1 500 000,00	1 500 000,00	5 000 000,00	-	
BP2023		127 323,42	200 906,21	353 388,00	693 708,00	1 395 384,00	2 229 290,37	5 000 000,00	-	
BP2024		127 323,42	200 906,21	236 424,34	408 575,89	278 000,00	191 800,14	1 443 030,00	3 556 970,00	
DM3 Nov 2024		127 323,42	200 906,21	236 424,34	262 575,89	424 000,00	191 800,14	1 443 030,00	-	
BP 2025		127 323,42	200 906,21	236 424,34	227 424,64	380 951,39	270 000,00	1 443 030,00	-	
Consommations au 31/12	-	127 323,42	200 906,21	236 424,34	227 424,64			792 078,61	55%	

CP 2027 et suivants

-

Suivi de l'AP, des CP et des mandatements										
Planning des CP	CP 2020	CP 2021	CP 2022	CP 2023	CP 2024	CP 2025	CP 2026	AP Totale	Variation d'AP	
BS2021		1 000 000,00	2 500 000,00	5 800 000,00	2 534 600,00	1 271 400,00	1 600 000,00	15 010 000,00	15 010 000,00	
DM3 Déc 2021		60 000,00	1 000 000,00	5 800 000,00	3 500 000,00	3 000 000,00	1 650 000,00	15 010 000,00	-	
BS2022		-	1 000 000,00	5 800 000,00	3 500 000,00	3 000 000,00	1 710 000,00	15 010 000,00	-	
DM2 Sept 2022			330 000,00	1 000 000,00	4 800 000,00	7 710 000,00	1 170 000,00	15 010 000,00	-	
BP2023			34 941,60	262 000,00	420 000,00	1 900 000,00	7 800 000,00	10 416 941,60	4 593 058,40	
DM1 Sept 2023			34 941,60	342 000,00	576 866,00	1 155 607,00	2 926 192,00	5 035 606,60	5 381 335,00	
BP2024			34 941,60	245 390,00	327 126,00	1 040 025,40	3 000 000,00	7 550 000,00	2 514 393,40	
DM3 Nov 2024			34 941,60	245 390,00	200 000,00	880 000,00	3 287 151,40	7 550 000,00	-	
BP 2025			34 941,60	245 390,00	86 620,35	880 000,00	3 287 151,40	7 550 000,00	-	
Consommations au 31/12	-	-	34 941,60	245 390,00	86 620,35			366 951,95	5%	

CP 2027 et suivants

3 015 896,65

Suivi de l'AP, des CP et des mandatements										
Planning des CP	CP 2020	CP 2021	CP 2022	CP 2023	CP 2024	CP 2025	CP 2026	AP Totale	Variation d'AP	
DM2 Sept 2021		365 000,00	348 000,00	140 000,00	115 000,00	115 000,00	117 000,00	1 200 000,00	1 200 000,00	
BS2022		28 358,00	684 642,00	140 000,00	115 000,00	115 000,00	117 000,00	1 200 000,00	-	
DM3 Déc 2022		28 358,00	584 642,00	240 000,00	115 000,00	115 000,00	117 000,00	1 200 000,00	-	
BP2023		28 358,00	497 410,71	427 231,29	247 000,00			1 200 000,00	-	
DM1 Sept 2023		28 358,00	497 410,71	507 231,29	167 000,00			1 200 000,00	-	

		BP 2024		28 358,00	497 410,71	291 396,52	622 834,77	300 000,00	400 000,00	2 140 000,00	940 000,00
		BP 2025		28 358,00	497 410,71	291 396,52	450 377,79	472 456,98	400 000,00	2 140 000,00	-
		Consommations au 31/12	-	28 358,00	497 410,71	291 396,52	450 377,79			1 267 543,02	59%

CP 2027 et suivants

-

202401	Amélioration de la performance des installations énergétiques	Opérations	Suivi de l'AP, des CP et des mandatements									
		202401CHAL: Réseau de chaleur	Planning des CP	CP 2020	CP 2021	CP 2022	CP 2023	CP 2024	CP 2025	CP 2026	Opé Totale	Variation d'Op
			BP2024					270 000,00	230 000,00		500 000,00	500 000,00
			DM12024					273 000,00	227 000,00		500 000,00	500 000,00
			DM3 Nov 2024					270 000,00	6 000,00		276 000,00	224 000,00
			BP 2025					84 466,44	191 533,56		276 000,00	-
		202401MGPE: Marché global de performance installations énergétiques	Planning des CP	CP 2020	CP 2021	CP 2022	CP 2023	CP 2024	CP 2025	CP 2026	Opé Totale	Variation d'Op
			BP2024					556 977,00	381 032,00	379 991,00	1 500 000,00	1 500 000,00
			DM3 Nov 2024					576 977,00	381 032,00	379 991,00	1 520 000,00	20 000,00
			BP 2025					393 213,56	564 795,44	379 991,00	1 520 000,00	-
		TOTAL	Planning des CP	CP 2020	CP 2021	CP 2022	CP 2023	CP 2024	CP 2025	CP 2026	AP Totale	Variation d'AP
			BP2024					826 977,00	611 032,00	379 991,00	2 000 000,00	2 000 000,00
			DM12024					829 977,00	608 032,00	379 991,00	2 000 000,00	2 000 000,00
			DM3 Nov 2024					846 977,00	387 032,00	379 991,00	1 796 000,00	204 000,00
			BP 2025					477 680,00	756 329,00	379 991,00	1 796 000,00	-
			Consommations au 31/12	-	-	-	-	477 680,00			477 680,00	27%

CP 2027 et suivants

182 000,00

Madame la Maire

Et si vous en êtes d'accord et s'il n'y a pas d'autres questions, je propose tout de suite la mise au vote aussi de la délibération suivante, qui est la révision numéro 2 des crédits de paiement du budget supplémentaire.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Merci.

REPUBLIQUE FRANCAISE – DEPARTEMENT DU BAS-RHIN
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL**

CONSEIL MUNICIPAL DU 20 MAI 2025

Sous la présidence de Mme Danielle DAMBACH, Maire.

Nombre de conseillers municipaux		
En exercice	Présents	Votants
39	31	36

L'an deux mille vingt cinq, le 20 mai à 18h00, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique.

Etaient présents :

Mme Danielle DAMBACH, M. Patrick MACIEJEWSKI, Mme Nathalie JAMPOC-BERTRAND, M. Patrick OCHS, Mme Andrée BUCHMANN, M. Benoît STEFFANUS, Mme Sandrine LE GOUIC, Mme Laurence WINTERHALTER, M. Jean-Marie VOGT, Mme Sophie MEHMANPAZIR, Mme Evelyne WINTERHALTER, Mme Sylvie ZORN, Mme Maïté ELIA, M. Stanislas MARTIN, Mme Anne SOMMER, M. Mathieu GUTH, M. Stéphane HUSSON, M. Jérôme MAI, Mme Christelle PARIS, Mme Aurélie LESCOUTE, M. Tomislav NAJDOVSKI, M. Selim ULU, Mme Maryline WILHELM, M. Julien HOFSTETTER, M. Julien RATCLIFFE, M. Antoine SPLET, Mme Françoise KLEIN, M. Martin HENRY, M. Christian BALL, M. Raphaël RODRIGUES, M. Dera RATSIJETSINIMARO.

Etaient excusées et représentées :

Mme Dominique BOUSSARD MOSSER par Mme Sandrine LE GOUIC, Mme Corine DULAURENT par M. Patrick OCHS, Mme Regina HAAS par M. Jean-Marie VOGT, Mme Jamila CHRIGUI par M. Jérôme MAI, Mme Hélène HOLLEDERER par Mme Françoise KLEIN.

Etaient excusés :

M. Nouredine SAID L'HADJ, Mme Sylvie GIL BAREA.

Etait absent :

M. Bernard JÉNASTE.

N° 2025DE049 - ADMISSIONS EN NON-VALEUR DE CRÉANCES IRRÉCOUVRABLES

Rapporteur : Monsieur Patrick OCHS, Adjoint

Les créances irrécouvrables correspondent aux titres émis par une collectivité mais dont le recouvrement ne peut être mené à son terme par le comptable public en charge du recouvrement. L'admission en non-valeur des créances est décidée par l'assemblée délibérante de la collectivité dans l'exercice de sa compétence budgétaire. Elle est demandée par le comptable lorsqu'il rapporte les éléments propres à démontrer que malgré toutes les diligences qu'il a effectuées, il ne peut pas en obtenir le recouvrement. Cette procédure correspond à un seul apurement comptable. L'admission en non-valeur prononcée par l'assemblée délibérante et la décharge prononcée par le juge des comptes ne mettent pas obstacle à l'exercice des poursuites. La décision prise par ces autorités n'éteint pas la dette du redevable. Le titre émis garde son caractère exécutoire et l'action en recouvrement demeure possible dès qu'il apparaît que le débiteur revient à "meilleure fortune".

En cas de refus d'admettre la non-valeur, l'assemblée doit motiver sa décision et préciser au comptable les moyens de recouvrement qu'elle souhaite qu'il mette en œuvre.

L'irrecouvrabilité peut trouver son origine dans :

- ✓ La situation du débiteur (insolvabilité, parti sans laisser d'adresse, décès, absence d'héritiers...),
- ✓ Le refus de l'ordonnateur d'autoriser les poursuites (le défaut d'autorisation est assimilé à un refus),
- ✓ L'échec des tentatives de recouvrement.

Les admissions en non-valeur sont à distinguer des créances éteintes qui sont des créances demeurantes valides juridiquement, en la forme et au fond, mais dont l'irrecouvrabilité résulte d'une décision juridique extérieure définitive qui s'impose à la collectivité créancière et qui s'oppose à toute action en recouvrement. Il s'agit notamment :

- ✓ Du prononcé d'un jugement de clôture de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif (article 643-11 du Code de commerce),
- ✓ Du prononcé de la décision du juge du tribunal d'instance de rendre exécutoire une recommandation de rétablissement personnel sans liquidation judiciaire (article L. 332-5 du Code de la consommation),
- ✓ Du prononcé de la clôture pour insuffisance d'actif d'une procédure de rétablissement personnel avec liquidation judiciaire (article L. 332-9 du Code de la consommation).

Le comptable public a soumis à la collectivité une liste de produits communaux, afférents aux exercices 2020 à 2024, qui n'ont pu être recouvrés en dépit des poursuites engagées par le Trésor public.

Le comptable sollicite une admission en non-valeur pour 23 396,68 € et répartis comme suit :

ANNEE	MONTANT
2020	2 094,15 €
2021	5 823,96 €
2022	5 894,53 €
2023	8 887,31 €
2024	696,73 €
TOTAL	23 396,68 €

Il appartient au Conseil municipal de décider de la constatation de l'admission en non-valeur et de décider de l'extinction des créances éteintes de ces produits.

La délibération suivante serait à prendre :

Le Conseil municipal,

Vu les articles L. 1617-5 et R. 1617-24 du Code général des collectivités territoriales ;

Après en avoir délibéré,

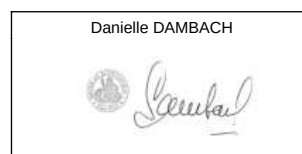
Sur proposition de la Commission « *Finances, Domaines et Marchés publics* » et du Bureau municipal,

DÉCIDE de constater les admissions en non-valeur pour un montant total 23 396,68 € et de prélever la dépense correspondante au compte 6541.

Adopté, à l'unanimité

SCHILTIGHEIM, le 20 mai 2025

Madame Danielle DAMBACH, Maire



REPUBLIQUE FRANCAISE – DEPARTEMENT DU BAS-RHIN
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL**

CONSEIL MUNICIPAL DU 20 MAI 2025

Sous la présidence de Mme Danielle DAMBACH, Maire.

Nombre de conseillers municipaux		
En exercice	Présents	Votants
39	31	36

L'an deux mille vingt cinq, le 20 mai à 18h00, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique.

Etaient présents :

Mme Danielle DAMBACH, M. Patrick MACIEJEWSKI, Mme Nathalie JAMPOC-BERTRAND, M. Patrick OCHS, Mme Andrée BUCHMANN, M. Benoît STEFFANUS, Mme Sandrine LE GOUIC, Mme Laurence WINTERHALTER, M. Jean-Marie VOGT, Mme Sophie MEHMANPAZIR, Mme Evelyne WINTERHALTER, Mme Sylvie ZORN, Mme Maïté ELIA, M. Stanislas MARTIN, Mme Anne SOMMER, M. Mathieu GUTH, M. Stéphane HUSSON, M. Jérôme MAI, Mme Christelle PARIS, Mme Aurélie LESCOUTE, M. Tomislav NAJDOVSKI, M. Selim ULU, Mme Maryline WILHELM, M. Julien HOFSTETTER, M. Julien RATCLIFFE, M. Antoine SPLET, Mme Françoise KLEIN, M. Martin HENRY, M. Christian BALL, M. Raphaël RODRIGUES, M. Dera RATSIJETSINIMARO.

Etaient excusées et représentées :

Mme Dominique BOUSSARD MOSSER par Mme Sandrine LE GOUIC, Mme Corine DULAURENT par M. Patrick OCHS, Mme Regina HAAS par M. Jean-Marie VOGT, Mme Jamila CHRIGUI par M. Jérôme MAI, Mme Hélène HOLLEDERER par Mme Françoise KLEIN.

Etaient excusés :

M. Nouredine SAID L'HADJ, Mme Sylvie GIL BAREA.

Etait absent :

M. Bernard JÉNASTE.

N° 2025DE050 - ACTUALISATION DES TARIFS ET EXONÉRATIONS DE LA TAXE LOCALE SUR LA PUBLICITÉ EXTÉRIEURE (TLPE)

Rapporteur : Monsieur Patrick OCHS, Adjoint

La taxe locale sur la publicité extérieure (T.L.P.E.) est effective depuis le 1^{er} janvier 2009. Elle a été instituée par la loi de modernisation de l'économie (article 171) du 4 août 2008 qui a procédé à une nouvelle refonte du régime des taxes sur la publicité. La taxe sur les emplacements publicitaires et la taxe à l'affiche qui existaient jusqu'en 2008 ont été remplacées le 1^{er} janvier 2009 par une taxe unique dénommée « taxe locale sur la publicité extérieure ».

Cette taxe produit une recette non négligeable pour les budgets communaux, en période de nécessaire rigueur budgétaire. C'est aussi une façon de lutter contre la pollution visuelle que constitue parfois la publicité extérieure lorsque son usage n'est pas modéré.

Afin de soutenir le commerce de proximité, il a été décidé de maintenir l'exonération de la taxe sur les enseignes autres que celles scellées au sol, si la somme de leurs superficies est inférieure ou égale à 12 m².

La T.L.P.E. concerne les dispositifs suivants, visibles de toute voie ouverte à la circulation publique :

- ✓ Les enseignes (par exemple : sur façade, sur poteau apposé sur un terrain, ...),
- ✓ Les pré-enseignes (par exemple : panneau avec une localisation de type « xxx à 300 m à droite »),
- ✓ Les dispositifs publicitaires (type panneaux 4 par 3 : Decaux, Clear Channel, etc.).

Le taux de variation applicable aux tarifs de la T.L.P.E. pour 2026 s'élève ainsi à + 1,8 % (source INSEE). Pour l'année 2026, l'arrêté du 20 mars 2025 constate les tarifs indexés sur l'inflation de la taxe sur la publicité extérieure :

Les tarifs maximaux de droit commun, par m², applicables en 2026 :

	Dispositifs publicitaires et pré-enseignes			
	Surface ≤ 50 m ²		Surface > 50 m ²	
	Non numérique	Numérique	Non numérique*	Numérique
2025	24,40 €	73,30 €	48,80 €	144,80 €
2026	24,80 €	74,70 €	49,70 €	147,50 €

	Enseignes			
	Surface ≤ 7 m ²	Surface > 7 m ² et ≤ 12 m ²	Surface > 12 m ² et ≤ 50 m ²	Surface > 50 m ²
2025	Exonération (sauf délibération contraire)	24,40 €	48,80 €	97,70 €
2026		24,80 €	49,70 €	99,50 €

La délibération suivante serait à prendre :

La Conseil municipal,

Vu notamment les articles L.132-1, L.132-2 et L. 454-58, A.454-10, A. 454-11 et A. 454-12 du Code des impositions sur les biens et services ;

Vu l'article L.2333-6, L.2333-14 et L.2333-15 du CGCT ;

Considérant que la délibération doit être prise avant le 1er juillet l'année précédant l'année d'application (soit avant le 1er juillet 2025 pour une application au 1er janvier 2026) ;

Considérant que ces tarifs sont revalorisés, chaque année, dans une proportion égale au taux de croissance de l'indice des prix à la consommation hors tabac de la pénultième année ;

Après en avoir délibéré,

Sur proposition de la Commission « *Finances, Domaines et Marchés publics* » et du Bureau municipal,

APPLIQUE à compter du 1^{er} janvier 2026 les tarifs mentionnés dans les tableaux ci-dessus ;

MAINTIENT l'exonération de droit commun concernant les activités dont le cumul des surfaces d'enseignes est inférieur ou égal à 7 m² ;

MAINTIENT l'exonération pour les enseignes, autres que celles scellées au sol, si la somme de leurs superficies est inférieure ou égale à 12 m².

Adopté, à l'unanimité

SCHILTIGHEIM, le 20 mai 2025

Madame Danielle DAMBACH, Maire

Danielle DAMBACH

The image shows a rectangular box containing a circular official stamp on the left and a handwritten signature on the right. The signature appears to be 'Danielle Dambach' in cursive script.

REPUBLIQUE FRANCAISE – DEPARTEMENT DU BAS-RHIN
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL**

CONSEIL MUNICIPAL DU 20 MAI 2025

Sous la présidence de Mme Danielle DAMBACH, Maire.

Nombre de conseillers municipaux		
En exercice	Présents	Votants
39	31	36

L'an deux mille vingt cinq, le 20 mai à 18h00, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique.

Etaient présents :

Mme Danielle DAMBACH, M. Patrick MACIEJEWSKI, Mme Nathalie JAMPOC-BERTRAND, M. Patrick OCHS, Mme Andrée BUCHMANN, M. Benoît STEFFANUS, Mme Sandrine LE GOUIC, Mme Laurence WINTERHALTER, M. Jean-Marie VOGT, Mme Sophie MEHMANPAZIR, Mme Evelyne WINTERHALTER, Mme Sylvie ZORN, Mme Maïté ELIA, M. Stanislas MARTIN, Mme Anne SOMMER, M. Mathieu GUTH, M. Stéphane HUSSON, M. Jérôme MAI, Mme Christelle PARIS, Mme Aurélie LESCOUTE, M. Tomislav NAJDOVSKI, M. Selim ULU, Mme Maryline WILHELM, M. Julien HOFSTETTER, M. Julien RATCLIFFE, M. Antoine SPLET, Mme Françoise KLEIN, M. Martin HENRY, M. Christian BALL, M. Raphaël RODRIGUES, M. Dera RATSIJETSINIMARÔ.

Etaient excusées et représentées :

Mme Dominique BOUSSARD MOSSER par Mme Sandrine LE GOUIC, Mme Corine DULAURENT par M. Patrick OCHS, Mme Regina HAAS par M. Jean-Marie VOGT, Mme Jamila CHRIGUI par M. Jérôme MAI, Mme Hélène HOLLEDERER par Mme Françoise KLEIN.

Etaient excusés :

M. Nouredine SAID L'HADJ, Mme Sylvie GIL BAREA.

Etait absent :

M. Bernard JÉNASTE.

N° 2025DE051 - ACTUALISATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Rapporteur : Monsieur Patrick MACIEJEWSKI, Premier Adjoint

Créations d'emplois :

Les emplois des collectivités et de leurs établissements publics sont créés par l'organe délibérant, conformément à l'article L.313-1 du Code général de la fonction publique. Il appartient donc au Conseil municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au bon fonctionnement des services et de modifier le tableau des effectifs.

Il est proposé ci-après d'adapter les postes aux compétences et missions qui évoluent selon les besoins des services.

Dans la perspective d'évolution de carrière des agents par voie de promotion interne et d'avancement de grade, il convient de créer les emplois suivants :

- ✓ 6 emplois à temps complet d'agent de maîtrise,
- ✓ 1 emploi d'adjoint d'animation principal de 1^{ère} classe d'une durée hebdomadaire de 20 heures,
- ✓ 1 emploi d'agent social principal de 1^{ère} classe d'une durée hebdomadaire de 6h15.

Afin d'assurer le remplacement d'une agente chargée de propreté au service des Affaires scolaires admise à la retraite, il est nécessaire de créer l'emploi suivant :

- ✓ 1 emploi d'adjoint technique d'une durée hebdomadaire de 21 heures.

Enfin, pour disposer d'une réserve de postes susceptibles d'être pourvus compte tenu des recherches de candidatures en cours et à venir, il est proposé de créer les emplois suivants :

- ✓ 4 emplois à temps complet d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe,
- ✓ 2 emplois à temps complet d'animateur,
- ✓ 2 emplois à temps complet d'adjoint d'animation principal de 2^{ème} classe.

Suppressions d'emplois :

Les emplois des collectivités et de leurs établissements publics sont créés par l'organe délibérant, conformément à l'article L.313-1 du Code général de la fonction publique.

L'article L.542-2 prévoit la suppression d'emplois après avis du Comité Social Territorial.

Par délibération du 5 décembre 2023, le Conseil municipal avait procédé à la suppression d'emplois non pourvus du tableau des effectifs du personnel. Depuis cette date, le nombre d'emplois budgétaires ouverts a augmenté en raison de créations liées, d'une part, à des besoins différenciés et évolutifs en termes de durée hebdomadaire de service, d'autre part, à l'évolution de carrière des personnels par voie d'avancement de grade, de promotion interne, de nomination après concours, de changement de filière par intégration directe, et enfin à la mobilité des agents, laissant vacants les emplois d'origine.

Il convient aujourd'hui de procéder à une nouvelle mise à jour du tableau des effectifs en mettant en adéquation les emplois budgétairement ouverts avec les effectifs pourvus tout en conservant une marge de postes dans les grades et les durées de service les plus utilisés pour préserver une souplesse de gestion des recrutements.

Il est proposé, après avis du Comité Social Territorial du 19 mai 2025 de procéder à la suppression des emplois vacants listés en annexe, soit 68 emplois, et d'établir le tableau des effectifs à 653 postes, dont 556 pourvus et 97 vacants répartis sur 35 grades.

La délibération suivante serait à prendre :

Le Conseil municipal,

*Vu le Code général de la fonction publique ;
Vu l'avis du Comité Social Territorial en date du 19 mai 2025 ;*

Après en avoir délibéré,
Sur proposition du Bureau municipal,

DÉCIDE de créer les emplois ci-dessus et de supprimer les emplois listés en annexe ;

MODIFIE en conséquence le tableau des effectifs du personnel ;

PRÉCISE que les crédits nécessaires sont prévus au budget ;

CHARGE Madame la Maire de procéder à la nomination sur les emplois créés, et éventuellement, de recruter des agents contractuels en tant que de besoin.

Adopté, à l'unanimité

SCHILTIGHEIM, le 20 mai 2025

Madame Danielle DAMBACH, Maire

Danielle DAMBACH

The image shows a rectangular box containing a circular official seal on the left and a handwritten signature on the right. The seal features a central emblem surrounded by text. The signature is written in a cursive script.

Délibération du 20 mai 2025
Liste des emplois supprimés

Annexe

Grade	Durée hebdomadaire de service	Nombre	Délibération de création
Attaché	35h	2	22/05/2001
	17h30	1	22/09/2020
	17h30	1	31/01/2023
Rédacteur principal de 2ème classe	35h	1	22/05/2001
Rédacteur	30h	1	16/05/2017
	28h	1	25/02/2020
Adjoint administratif	35h	5	22/05/2001
	30h	1	22/09/2020
	20h	1	19/12/2017
Ingénieur principal	35h	1	22/09/2020
Technicien	35h	2	26/09/2023
Agent de maîtrise principal	35h	1	04/03/2003
	35h	1	17/02/2004
	35h	1	28/02/2006
	35h	1	20/03/2007
	35h	2	16/05/2017
Agent de maîtrise	21h	1	05/07/2022
Adjoint technique principal de 1ère classe	35h	1	22/05/2001
	35h	1	07/12/2004
	21h	2	21/02/2018
Adjoint technique principal de 2ème classe	28h	2	19/12/2017
	25h	1	19/12/2017

Adjoint technique	25h	1	25/02/2020
	30h	1	12/05/2009
	30h	1	27/09/2022
	28h	1	18/12/2007
	17h30	1	22/05/2001
	17h30	1	25/06/2002
	17h30	1	17/02/2004
	17h30	1	12/10/2004
	17h30	1	09/04/2013

Grade	Durée hebdomadaire de service	Nombre	Délibération de création
Adoint d'animation principal de 2ème classe	31h30	1	21/02/2018
Adoint d'animation	31h30	1	16/12/2014
Educateur des activités physiques et sportives	5h	1	14/09/2021
	4h	1	09/11/2021
Assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe	3h - trombone	1	24/09/2019
ATSEM principal de 1ère classe	35h	4	16/05/2017
	31h30	1	16/05/2017
	28h	1	16/05/2017

ATSEM principal de 2ème classe	31h30	1	14/04/2015
	28h	1	14/04/2015
	17h30	1	28/02/2006
Assistant socio-éducatif de classe exceptionnelle	35h	1	25/02/2020
Assistant socio-éducatif	24h30	1	27/05/2008
Educateur de jeunes enfants	28h	1	05/12/2023
Auxiliaire de puériculture de classe normale	35h	1	04/06/2014
	28h	1	01/02/2022
Agent social principal de 2ème classe	9h	1	26/09/2023
Agent social	25h15	1	05/12/2023
	17h30	1	13/12/2022
	13H45	1	06/02/2024
	10h30	1	26/09/2023
	9h	1	17/05/2022
	4h15	1	13/12/2022
	3h	2	14/09/2021

REPUBLIQUE FRANCAISE – DEPARTEMENT DU BAS-RHIN
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL**

CONSEIL MUNICIPAL DU 20 MAI 2025

Sous la présidence de Mme Danielle DAMBACH, Maire.

Nombre de conseillers municipaux		
En exercice	Présents	Votants
39	31	36

L'an deux mille vingt cinq, le 20 mai à 18h00, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique.

Etaient présents :

Mme Danielle DAMBACH, M. Patrick MACIEJEWSKI, Mme Nathalie JAMPOC-BERTRAND, M. Patrick OCHS, Mme Andrée BUCHMANN, M. Benoît STEFFANUS, Mme Sandrine LE GOUIC, Mme Laurence WINTERHALTER, M. Jean-Marie VOGT, Mme Sophie MEHMANPAZIR, Mme Evelyne WINTERHALTER, Mme Sylvie ZORN, Mme Maïté ELIA, M. Stanislas MARTIN, Mme Anne SOMMER, M. Mathieu GUTH, M. Stéphane HUSSON, M. Jérôme MAI, Mme Christelle PARIS, Mme Aurélie LESCOUTE, M. Tomislav NAJDOVSKI, M. Selim ULU, Mme Maryline WILHELM, M. Julien HOFSTETTER, M. Julien RATCLIFFE, M. Antoine SPLET, Mme Françoise KLEIN, M. Martin HENRY, M. Christian BALL, M. Raphaël RODRIGUES, M. Dera RATSIJETSINIMARO.

Etaient excusées et représentées :

Mme Dominique BOUSSARD MOSSER par Mme Sandrine LE GOUIC, Mme Corine DULAURENT par M. Patrick OCHS, Mme Regina HAAS par M. Jean-Marie VOGT, Mme Jamila CHRIGUI par M. Jérôme MAI, Mme Hélène HOLLEDERER par Mme Françoise KLEIN.

Etaient excusés :

M. Nouredine SAID L'HADJ, Mme Sylvie GIL BAREA.

Etait absent :

M. Bernard JÉNASTE.

**N° 2025DE052 - JOBS D'ÉTÉ 2025 - RECRUTEMENT D'AGENTS SUR UN EMPLOI NON PERMANENT
AFIN DE RÉPONDRE À UN ACCROISSEMENT SAISONNIER D'ACTIVITÉ**

Rapporteur : Madame Sophie MEHMANPAZIR, Adjointe

Les emplois des collectivités et de leurs établissements publics sont créés par l'organe délibérant, conformément à l'article L.313-1 du Code général de la fonction publique.

Sur la base de l'article L.332-23-2° de ce code, les collectivités peuvent recruter des agents contractuels sur des emplois non permanents afin de faire face à des besoins liés à un accroissement saisonnier d'activité.

Pour l'été 2025, 38 postes sont nécessaires pour répondre aux besoins des services pour pallier aux congés des agents et/ou pour compléter les équipes en présence, afin de réaliser :

- ✓ Des missions d'animation au service des Sports, au service Solidarités, au service Enfance-Jeunesse : accueil, accompagnement, aide à l'animation dans le cadre du programme temps libre des enfants à la Maison du Jeune Citoyen, aide animateur jeunes, aide à l'organisation et à la tenue

- d'événements destinés aux seniors ;
- ✓ Des missions techniques au service Funéraire, au service des Sports, au service Enfance Jeunesse, à la régie Espaces verts, à l'Ecole des Arts, au service de l'Education, au service Petite Enfance : entretien des espaces verts, nettoyage de l'espace public, grand nettoyage des locaux et équipements, manutention de matériel, de petit mobilier ;
- ✓ Des missions administratives à l'Ecole des Arts : tâches en lien avec les inscriptions.

Souhaitant répondre au besoin du service public tout en poursuivant des objectifs d'intérêt général plus globaux, la Ville de Schiltigheim s'investit de longue date dans l'accompagnement des jeunes vers le monde du travail par le biais de l'opération « Jobs d'été » permettant de répondre à des besoins d'accroissement saisonnier d'activité des services.

A l'instar des années précédentes, ce dispositif s'adresse aux jeunes Schilikois de 16 à 18 ans, scolarisés ou non, souhaitant bénéficier d'une première expérience professionnelle au sein de notre collectivité. Il s'inscrit dans une démarche d'accompagnement à l'autonomie des jeunes, coordonnée par le service Enfance-Jeunesse, qui se positionne en relais et soutien de leurs démarches au moyen du Point Information Jeunesse de la Ville.

L'étude des candidatures fait l'objet d'une pondération qui se fonde en premier lieu sur les motivations et capacités à occuper l'emploi visé, mais également sur des critères sociaux, d'engagement solidaire ou participatif, au sein desquels sont valorisés les initiatives, les savoir-faire et savoir-être des jeunes postulants.

Il convient donc de créer les emplois contractuels non permanents suivants nécessaires à l'embauche des jeunes :

- Emplois à temps complet :
 - 20 emplois d'adjoint technique
 - 5 emplois d'adjoint d'animation
 - 1 emploi d'adjoint administratif
- Emplois d'une durée hebdomadaire de 17h30 :
 - 8 emplois d'adjoint technique
 - 4 emplois d'adjoint d'animation

Ces emplois sont créés pour la durée du dispositif « Jobs d'été », seront supprimés au terme de l'opération et ne figureront pas au tableau des effectifs du personnel de la Ville.

La délibération suivante serait à prendre :

Le Conseil municipal,

Vu le Code général de la fonction publique ;

Après en avoir délibéré,

Sur proposition de la Commission « *Sport et vie associative, Centres socioculturels et Politique de la Ville* » et du Bureau municipal,

DÉCIDE de créer les emplois non permanents proposés ci-dessus répondant à un besoin saisonnier et destinés aux jeunes recrutés dans le cadre du dispositif « Jobs d'été 2025 » ;

PRÉCISE que les crédits afférents à ces emplois sont inscrits au budget 2025 ;

AUTORISE Madame la Maire à signer les contrats d'engagement relatifs à ces emplois ;

DÉCIDE de la suppression de ces emplois au terme du dispositif.

Adopté, à l'unanimité

SCHILTIGHEIM, le 20 mai 2025

Madame Danielle DAMBACH, Maire

Danielle DAMBACH

The image shows a rectangular box containing a circular official seal on the left and a handwritten signature on the right. The seal features a central emblem surrounded by text. The signature is written in a cursive script.

REPUBLIQUE FRANCAISE – DEPARTEMENT DU BAS-RHIN
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL**

CONSEIL MUNICIPAL DU 20 MAI 2025

Sous la présidence de Mme Danielle DAMBACH, Maire.

Nombre de conseillers municipaux		
En exercice	Présents	Votants
39	31	36

L'an deux mille vingt cinq, le 20 mai à 18h00, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique.

Etaient présents :

Mme Danielle DAMBACH, M. Patrick MACIEJEWSKI, Mme Nathalie JAMPOC-BERTRAND, M. Patrick OCHS, Mme Andrée BUCHMANN, M. Benoît STEFFANUS, Mme Sandrine LE GOUIC, Mme Laurence WINTERHALTER, M. Jean-Marie VOGT, Mme Sophie MEHMANPAZIR, Mme Evelyne WINTERHALTER, Mme Sylvie ZORN, Mme Maïté ELIA, M. Stanislas MARTIN, Mme Anne SOMMER, M. Mathieu GUTH, M. Stéphane HUSSON, M. Jérôme MAI, Mme Christelle PARIS, Mme Aurélie LESCOUTE, M. Tomislav NAJDOVSKI, M. Selim ULU, Mme Maryline WILHELM, M. Julien HOFSTETTER, M. Julien RATCLIFFE, M. Antoine SPLET, Mme Françoise KLEIN, M. Martin HENRY, M. Christian BALL, M. Raphaël RODRIGUES, M. Dera RATSIJETSINIMARO.

Etaient excusées et représentées :

Mme Dominique BOUSSARD MOSSER par Mme Sandrine LE GOUIC, Mme Corine DULAURENT par M. Patrick OCHS, Mme Regina HAAS par M. Jean-Marie VOGT, Mme Jamila CHRIGUI par M. Jérôme MAI, Mme Hélène HOLLEDERER par Mme Françoise KLEIN.

Etaient excusés :

M. Nouredine SAID L'HADJ, Mme Sylvie GIL BAREA.

Etait absent :

M. Bernard JÉNASTE.

N° 2025DE053 - ÉVOLUTION DU RÈGLEMENT DU BUDGET PARTICIPATIF

Rapporteur : Madame Aurélie LESCOUTE, Conseillère déléguée

Dans le cadre de sa démarche de démocratie participative, la Ville de Schiltigheim s'est dotée en 2018 d'un outil supplémentaire : le budget participatif (BP). Il vise à renforcer la participation citoyenne à Schiltigheim en complément des dispositifs existants. Il permet aux habitants de proposer et prioriser des projets sur des aspects très concrets de la vie quotidienne, en leur donnant un pouvoir de décision sur les choix impactant leur cadre de vie.

Avec la volonté de toucher un plus large public et en cohérence avec les ambitions portées par la Politique de la Ville dont la stratégie de l'Etat « Quartier 2030 », traduit au niveau local dans les plans d'action territoriaux, la Ville de Schiltigheim a décidé de faire évoluer les modalités de son budget participatif.

Les enjeux et objectifs poursuivis dans le cadre de cette évolution sont les suivants :

- Enjeux :

- ✓ Assurer l'équité territoriale ;
- ✓ Rendre le dispositif davantage accessible à toutes et à tous ;
- ✓ Créer un tissu partenarial qui permet la diffusion du dispositif ;

- Objectifs :

- ✓ Améliorer la visibilité du dispositif pour toutes et tous ;
- ✓ Renforcer les actions de médiation pour encourager la participation au BP dans les Quartiers Prioritaires de la Ville (QPV) : Quartier du Marais, Quartier Centre et Quartiers Ouest (Généraux et Ecrivains) ;
- ✓ Assurer la réalisation de projets notamment dans les QPV.

Afin de répondre à ces enjeux et objectifs, il est proposé les évolutions suivantes :

- ✓ Garantir un montant plancher de 60 000 € pour la réalisation de projets situés en QPV ;
- ✓ Faire évoluer les modalités de vote en passant de trois votes par habitants, à deux votes par habitants, dont au moins un pour un projet situé en QPV.

L'ensemble du fonctionnement du Budget participatif est défini dans le Règlement du Budget Participatif joint en annexe de la présente délibération.

La délibération suivante serait à prendre :

Le Conseil municipal,

*Vu les articles L. 2541-12 10° et suivants du Code général des collectivités territoriales,
Vu la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec l'administration,
Vu la délibération sur la mise en place du budget participatif schilikois validée en Conseil municipal du 18 décembre 2018,*

*Considérant la volonté de la Ville de Schiltigheim d'impliquer la population dans les projets de la Ville,
Considérant qu'il est nécessaire d'améliorer la connaissance du dispositif du budget participatif dans les quartiers prioritaires de la Ville,
Considérant la nécessité de renforcer l'équité territoriale auprès des habitants de la Ville de Schiltigheim,*

Après en avoir délibéré,
Sur proposition du Bureau municipal,

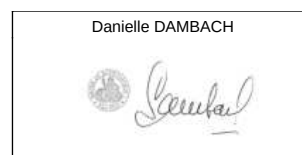
VALIDE la mise en œuvre du budget participatif conformément au règlement annexé à la présente délibération ;

AUTORISE Madame la Maire ou son représentant / sa représentante à signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Adopté, à l'unanimité

SCHILTIGHEIM, le 20 mai 2025

Madame Danielle DAMBACH, Maire



Règlement du Budget Participatif

1. Le principe

Le budget participatif est un dispositif de participation citoyenne. Il permet à la Ville de réaliser des projets **proposés et choisis par les habitants et les habitantes**.

2. Montant de l'enveloppe allouée au budget participatif

Le montant alloué par édition est déterminé par délibération relative au budget de la Ville de Schiltigheim.

3. Critère de participation

L'**unique critère** à remplir pour pouvoir participer au budget participatif est d'**habiter à Schiltigheim**. Tous les Schilikois et toutes les Schilikoises peuvent participer sans limite d'âge ou de conditions. Les associations domiciliées à Schiltigheim peuvent également proposer leurs idées de projets. Cependant, seules des personnes physiques peuvent participer à la phase de sélection des idées.

4. Critères de recevabilité des idées

Pour être recevable, une idée de projet doit remplir les **3 critères** suivants :

- Poursuivre et satisfaire un **intérêt général** ;
- Relever d'une **compétence exercée par la Ville et sur un territoire ou un bien dont elle a la maîtrise** ;
- Relever d'un **budget d'investissement**, sans entraîner d'entretien important et régulier.

5. Critères d'analyse de faisabilité des idées

Pour être faisable, une idée de projet doit être :

- Techniquement, juridiquement et économiquement réalisable par les services de la Ville ;
- Estimée à un coût de réalisation inférieur ou égal au montant maximal de l'enveloppe allouée pour l'édition en cours ;
- Réalisable dans les 2 années qui suivent la phase de vote.

6. Sélection des idées qui seront réalisées

Après le tri de recevabilité et de faisabilité des idées, les habitantes et les habitants de la Ville sont appelés à sélectionner leurs idées préférées parmi les idées restantes. La Ville réalise ensuite un classement de ces idées.

Puis la Ville désigne la ou les idées gagnantes selon le classement et les modalités établies.

7. Les 4 grandes phases du Budget Participatif de Schiltigheim

PHASE 1 : dépôts des idées de projets

Les habitants et les habitantes de Schiltigheim peuvent déposer leurs idées de projets via un formulaire prévu à cet effet.

Ce formulaire est disponible en format papier dans plusieurs espaces publics appartenant à la ville ou à des partenaires. Ces lieux peuvent disposer également d'une urne dans laquelle peuvent être déposés les formulaires une fois remplis.

Le formulaire est également disponible en ligne sur une plateforme permettant une participation numérique.

Une seule idée par formulaire. Chaque habitant et association peut soumettre plusieurs idées et donc plusieurs formulaires.

Sur chaque formulaire, il faut :

- se présenter : nom(s), prénom(s) et une adresse mail ou numéro de téléphone ;
- décrire l'idée de projet proposée en précisant à quoi cela va servir ;
- définir le(s) lieu(x) de la réalisation envisagé(s) grâce à une adresse.
- s'engager à être disponible pour tout échange avec les services de la Ville dans le cadre du traitement de son idée ;

Ces éléments peuvent être complétés par des informations jugées utiles à la présentation ou à la compréhension de l'idée proposée, et ce pendant toute la phase de dépôt d'idées.

PHASE 2 : Etude des idées de projets par les services de la ville

a. Recevabilité des idées :

Cette étape permet aux services de la collectivité de :

- faire une première lecture des idées de projet déposées et s'assurer de leur bonne compréhension ;
- trier les idées recevables des idées non recevables selon les trois critères de recevabilité cités précédemment ;
- identifier les idées proches dans leurs objectifs, qui pourraient être rapprochées ou fusionnées et travailler à leur éventuelle fusion, en accord avec chacune des personnes ayant proposé ces idées.

b. La faisabilité des projets

Cette étape permet aux services de la collectivité de distinguer les idées recevables pouvant se convertir en projets réalisables de celles ne pouvant être concrétisées, selon les critères d'analyse.

Les services sont vigilants à ce que l'idée proposée ne génère pas un surcoût de fonctionnement par rapport au budget annuel de la collectivité.

Ils s'assurent également que l'idée est compatible et ne rentre pas en conflit avec des projets déjà programmés ou en cours d'exécution par la Ville.

Chaque idée fera l'objet d'une communication sur la plateforme en ligne et par mail pour informer la personne qui l'a proposée si elle est recevable et faisable ou non.

PHASE 3 : Sélection des idées de projet par les habitants

La ville édite un fascicule reprenant une description rapide de chaque idée recevable et faisable, incluant le montant du projet associé et le lieu de sa réalisation. Ce fascicule contient également un bulletin permettant aux habitant.es de choisir leurs idées de projets préférées.

Chaque habitant.es peut choisir deux idées, dont obligatoirement une située dans un Quartier prioritaire de la Politique de la Ville : Quartier du Marais, Quartier Centre, Quartiers Ouest comprenant Généraux et Ecrivains.

Il est possible de choisir deux fois la même idée.

Ce bulletin est disponible en format papier dans plusieurs espaces publics appartenant à la ville ou à des partenaires. Ces lieux peuvent disposer également d'une urne dans laquelle peuvent être déposés les formulaires une fois remplis.

Il est également possible de participer à cette phase de sélection des idées via la plateforme numérique.

Les habitant.es ne peuvent déposer qu'un seul bulletin, qu'il soit numérique ou papier.

Les personnes morales ne peuvent pas participer à cette étape.

PHASE 4 : Annonce des idées lauréates et réalisation des projets associés par les services de la ville.

Les services de la Ville relèvent l'ensemble des bulletins papiers et numériques et comptent le nombre de voix reçues par chaque idée de projet.

Les idées sont ensuite classées de celles qui ont reçu le plus de voix à celles qui ont reçu le moins de voix. Sont désignées gagnantes :

- en priorité, l'idée ou les idées de projets situées en QPV arrivées le plus haut dans le classement, jusqu'à atteinte d'un montant plancher défini en amont.
- puis en suivant le classement général, les idées arrivées le plus haut dans le classement, (indépendamment de leur lieu de réalisation), en fonction de l'enveloppe restante et de leur coût, et ce jusqu'à atteinte du montant maximum dédié à l'enveloppe du budget participatif.

La Ville annonce ensuite l'idée ou les idées gagnantes qui suit la PHASE 3.

8. Modification du règlement intérieur

Le présent règlement peut faire l'objet de modification par délibération du conseil municipal.

Madame la Maire

Et nous faisons un saut en avant dans notre Conseil pour aller vers le point 13 et l'évolution du règlement du budget participatif.

Je donne la parole à Aurélie Lescoute.

Madame Aurélie Lescoute-Philipps

Merci Madame la Maire.

Donc sur le budget participatif, donc dans le cadre de la démarche participative, la Ville de Schiltigheim s'est dotée en 2018 d'un outil supplémentaire. Donc c'est le fameux budget participatif. Ça, vous ne découvrez pas.

Il vise à renforcer la participation citoyenne à Schiltigheim en complément des dispositifs existants. Il permet aux habitants de proposer et prioriser des projets sur des aspects très concrets de la vie quotidienne en leur donnant un pouvoir de décision sur les choix impactant leur cadre de vie.

Avec la volonté de toucher un plus large public et en cohérence avec les ambitions portées par la Politique de la ville, dont la stratégie de l'État Quartiers 2030, traduit au niveau local dans des plans d'action territoriaux, la Ville de Schiltigheim a décidé de faire évoluer les modalités de son budget participatif.

Donc les enjeux et les objectifs poursuivis dans le cadre de cette évolution sont les suivants.

Pour les enjeux, c'est assurer une meilleure équité territoriale, rendre le dispositif davantage accessible à toutes et à tous, créer un tissu partenariat qui permet la diffusion du dispositif.

Et les objectifs, c'est améliorer la visibilité du dispositif pour toutes et tous, renforcer les actions de médiation pour encourager la participation au budget participatif dans les quartiers prioritaires de la ville, c'est-à-dire le quartier du Marais, le quartier Centre et les quartiers Ouest, Généraux et Écrivains, et enfin assurer la réalisation de projets notamment dans les QPV.

Alors, afin de répondre à ces enjeux et objectifs, il est proposé les évolutions suivantes.

Donc, déjà sur le budget de cette cinquième édition, vous l'avez certainement vu sur la communication, on est à 240 000 € de budget participatif. Je vous rappelle qu'on avait démarré en 2019 avec 30 000 € et on s'était engagé à augmenter très régulièrement le budget.

Alors sur ces 240 000 €, ce qu'on assure c'est un plancher, c'est-à-dire un minimum de 60 000 € pour la réalisation de projets qui sont réalisés en QPV. C'est-à-dire qu'on a un minimum de ce budget à 60 000 €.

Mais évidemment, si on a des projets, en fonction de l'ordre du classement, qui sont dans les QPV, ça peut être plus que 60 000 €. Ça c'est une information importante.

Et aussi on fait évoluer les modalités de vote. Nous avions auparavant trois votes par habitant. Nous proposons maintenant deux votes par habitant dont au moins un pour un projet situé en QPV.

Alors ce que vous voyez sur les diapositives, ça reprend ce que je viens de dire.

C'est-à-dire une enveloppe globale de 240 000 €, un minimum de 60 000 € pour les quartiers prioritaires de la ville, deux votes par habitant, un vote minimum pour un projet en QPV.

Ça veut dire qu'il y a la possibilité de voter deux fois pour un même projet qui serait de fait en QPV.

C'est aussi pour montrer en fait le souci qu'on a eu de communiquer auprès de tous. Je vous rappelle que ce budget participatif, dont la phase de collecte des projets est ouverte jusqu'au 8 juin, pour ceux qui n'auraient pas encore déposé leur idée, est accessible à tous, à la fois les enfants et les adultes, parce qu'il y a pas de limite d'âge.

Et je voudrais saluer le travail du service communication qui a vraiment eu le souci de proposer des formulaires qui soient plus faciles à la compréhension pour tous, pour les adultes, à destination des enfants. Donc ça a été travaillé aussi avec le Service enfance jeunesse.

Et vous avez sur la droite des cartes, qui sont à la manière des cartes Pokémon, pour ceux qui connaissent. J'en ai ramené un peu mais ça fait fureur chez les enfants et ça c'est un bon outil de communication. Ça marche bien.

C'est toujours pareil, on peut déposer l'idée par le biais de la plateforme ou sur ces formulaires papier.

La nouveauté aussi cette année, c'est qu'on a vraiment mis l'accent sur le tissu à la fois des intervenants, des centres socioculturels, les écoles et les collèges aussi ont été très sollicités. On les remercie pour ceux qui ont bien voulu jouer le jeu et qui avaient les relais pour que les choses puissent se faire également.

Il s'est passé pas mal de choses aussi au Marais. On a eu une réunion publique où on a eu beaucoup de participants. C'était la première fois qu'on faisait ce type de réunion publique spécifiquement au Marais et on a jeudi, là ce le 22 mai matin, une permanence au marché pour collecter le maximum d'idées possibles.

L'ensemble du fonctionnement du budget participatif est défini dans le règlement du budget participatif qui est joint en annexe de la présente délibération. Donc vous retrouvez dans ce règlement les modalités qui sont proposées dans la délibération.

[Lecture du délibéré]

Et je vous remercie.

Merci beaucoup Aurélie Lescoute pour cette présentation très complète.

Y a-t-il des souhaits d'intervention ?

Madame Nathalie Jampoc-Bertrand, bien sûr, qui vient en soutien évidemment de sa Conseillère Déléguée.

Madame Nathalie Jampoc-Bertrand

On se rappelle simplement que le budget participatif, c'était un outil qu'on a mis en place en 2019 avec une quarantaine d'habitants et donc c'est un outil qui évolue et dans cette évolution aujourd'hui, on est à la fois sur une évolution quantitative en terme de budget, puisqu'on est à 240 000 € pour ce prochain budget participatif et puis une évolution aussi pour mieux travailler sur le pouvoir d'agir des habitantes et des habitants.

On sait que les instances de participation, elles ont du mal à fonctionner. Mais sur des choses très concrètes qui ont un début et une fin, ça marche. Et on le voit sur la mobilisation de nombreuses personnes qui déposent beaucoup de projets. Il y a eu aussi 19 permanences, réunions, interventions dans les écoles et dans les lieux publics, dont 11 dans les quartiers Politique de la ville.

Et on a une vraie adhésion aujourd'hui des partenaires qui sont présents et des beaux dépôts de projet. Soyez attentifs pour la suite notamment dans un des quartiers, vous verrez.

Donc ça continue jusqu'au 8 juin. N'oubliez pas de solliciter vos voisins, vos voisines, vos grands-parents, vos petits neveux pour pouvoir déposer. C'était encore le cas samedi dernier sur Visages de quartier.

Et donc voilà, on aura les résultats un peu plus tard.

Madame la Maire

Merci.

Bon, en tout cas, ce que j'ai envie de souligner, c'est déjà de remercier le travail évidemment d'Aurélie et de Nathalie avec les services concernés.

Aurélie l'a déjà dit, que personne ne reste au bord du chemin, y compris pour le budget participatif. D'où cette attention particulière cette année, dernière année de notre mandat pour les habitants et les projets qui concernent les quartiers dits prioritaires en Politique de la ville.

Nous allons maintenant passer au vote.

Qui est contre cette délibération ?

Qui s'abstient ?

Merci beaucoup pour cette unanimité.

CONSEIL MUNICIPAL DU 20 MAI 2025

Sous la présidence de Mme Danielle DAMBACH, Maire.

Nombre de conseillers municipaux		
En exercice	Présents	Votants
39	31	36

L'an deux mille vingt cinq, le 20 mai à 18h00, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique.

Etaient présents :

Mme Danielle DAMBACH, M. Patrick MACIEJEWSKI, Mme Nathalie JAMPOC-BERTRAND, M. Patrick OCHS, Mme Andrée BUCHMANN, M. Benoît STEFFANUS, Mme Sandrine LE GOUIC, Mme Laurence WINTERHALTER, M. Jean-Marie VOGT, Mme Sophie MEHMANPAZIR, Mme Evelyne WINTERHALTER, Mme Sylvie ZORN, Mme Maïté ELIA, M. Stanislas MARTIN, Mme Anne SOMMER, M. Mathieu GUTH, M. Stéphane HUSSON, M. Jérôme MAI, Mme Christelle PARIS, Mme Aurélie LESCOUTE, M. Tomislav NAJDOVSKI, M. Selim ULU, Mme Maryline WILHELM, M. Julien HOFSTETTER, M. Julien RATCLIFFE, M. Antoine SPLET, Mme Françoise KLEIN, M. Martin HENRY, M. Christian BALL, M. Raphaël RODRIGUES, M. Dera RATSAJETSINIMARO.

Etaient excusées et représentées :

Mme Dominique BOUSSARD MOSSER par Mme Sandrine LE GOUIC, Mme Corine DULAURENT par M. Patrick OCHS, Mme Regina HAAS par M. Jean-Marie VOGT, Mme Jamila CHRIGUI par M. Jérôme MAI, Mme Hélène HOLLEDERER par Mme Françoise KLEIN.

Etaient excusés :

M. Nouredine SAID L'HADJ, Mme Sylvie GIL BAREA.

Etait absent :

M. Bernard JÉNASTE.

**N° 2025DE054 - MODIFICATION DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR POUR L'ÉCOLE DES ARTS POUR
L'ANNÉE SCOLAIRE 2025/2026**

Rapporteur : Madame Nathalie JAMPOC-BERTRAND, Adjointe

La direction de la Culture soumet au Conseil municipal le règlement intérieur de l'École des Arts, remis à jour, ci-annexé.

Les points suivants sont modifiés :

- ✓ **Organisation et administration de l'École des Art :**
 - Présentation du comité de pilotage,
 - Ajout de la référence au règlement des études.
- ✓ **Fonctionnement des 4 pôles d'enseignement :**
 - Suppression du programme "Touche à Tout", qui mobilise trois enseignants tout au long de

l'année pour un nombre d'élèves limité. De plus, cette proposition ne rencontre pas son public : le programme "Touche à Tout" s'adressait à des enfants de 6 à 8 ans, mais la danse, la musique et le théâtre (*les trois disciplines proposées dans ce programme*) offrent déjà des cours d'éveil et de découverte pour cette tranche d'âge.

✓ **Pôle Danse – Ajout des mentions suivantes :**

- Un cours d'essai gratuit est possible en début d'année scolaire, uniquement sur inscription préalable au secrétariat et après avoir rempli le formulaire de décharge. Ce formulaire doit être remis à l'enseignant en début de séance, sans quoi l'élève ne pourra pas participer à la séance d'essai. Les inscriptions en cours d'année scolaire restent possibles, sous réserve de l'accord du professeur de danse et de la directrice, mais sans possibilité de bénéficier d'un cours d'essai.
- À partir de 8 ans, l'enseignement se fait de manière progressive avec d'une part des cours alliant technique et expressions artistique et d'autre part des restitutions publiques. Les cours sont organisés comme suit :
 - Les cours collectifs, d'une durée de 1h15 à 1h30 par semaine, sont limités à 18 élèves en fonction du lieu d'enseignement. Ils sont répartis en trois niveaux : débutant, intermédiaire et avancé.
- Des évaluations continues sont effectuées tout au long de l'année, avec des appréciations écrites envoyées aux parents à la fin de l'année scolaire.
- La participation aux spectacles et restitutions publiques organisées par l'école.
- La participation aux ateliers complémentaires sur avis de l'enseignant.

✓ **Pôle Musique :**

- Les cycles sont présentés dans le détail : contenu de cours, progression, l'accent est mis sur la pratique collective pivot de l'enseignement musical qui doit prendre tout autant de place que la pratique instrumentale. La notion de projet apparaît avec l'obligation de participer à au moins 3 projets de pratiques collectives à l'intérieur d'un cycle. L'écoute active de spectacles apparaît et l'incitation à participer à des projets et concert est mentionnée.
- L'enseignement est structuré en niveau :
 - Initiation uniquement pour les débutants n'ayant pas la maturité pour 1 cycle 1 ;
 - Cycles 1,2 et 3 ;
 - Création du cycle approfondissement pour les grands élèves et adultes avancés qui souhaitent continuer une pratique ;
 - Modification du parcours adulte : l'inscription à un cours individuel est limitée dans le temps avec un parcours adulte de 3 ans renouvelable 1 seule fois. A la suite de ce parcours, l'adulte pourra s'inscrire à des pratiques collectives et bénéficier des cours d'instruments sous réserve de places disponibles.

Modalités d'inscriptions :

- Pour les anciens élèves, on précise que les réinscriptions ne peuvent se faire que dans la même discipline. Cependant un élève déjà inscrit à l'école pourra demander une discipline supplémentaire ou un changement de discipline sous réserve des places disponibles.
- Pour les nouveaux élèves, il ne s'agit plus d'une inscription, mais d'une pré-inscription, afin d'éviter toute confusion. Cela permet aux familles de comprendre que l'inscription ne sera définitive qu'en fonction du nombre de places disponibles et après confirmation de notre part que leur inscription est validée.

Pièces à fournir pour le calcul d'un tarif préférentiel – Bénéficiaires France Travail et RSA remplace Bénéficiaires Pôle Emploi et RSA.

Droit d'écologie – Les frais de dossiers sont dus dès que la confirmation d'inscription est envoyée. Ils ne sont pas remboursables en cas de départ ou de désistement.

Discipline – Une tenue correcte sera demandée pour la participation à une restitution publique. Mention ajoutée pour avoir la possibilité de demander sur certains événements une tenue vestimentaire adaptée.

Absences des professeurs – Pour les élèves musiciens inscrits en Cycle 1, 2, 3 et approfondissement : en cas d'absence de plus de deux semaines consécutives (hors vacances scolaires) d'un des deux enseignants non remplacés (instrument ou formation musicale), une régularisation sera effectuée au trimestre suivant. Celle-ci interviendra à partir du 3ème cours manqué et sera calculée au prorata du nombre de cours

manqués, sur la base des tarifs appliqués à la pratique instrumentale seule ou à la formation musicale seule.

La délibération suivante serait à prendre :

Le Conseil municipal,

*Vu l'article L2541-12 du Code Général des Collectivités Territoriales qui fixe les compétences du Conseil municipal ;
Considérant qu'il est devenu nécessaire de mettre à jour et d'adopter le règlement intérieur de l'Ecole des Arts de la commune ;*

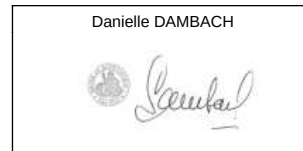
Après en avoir délibéré,
Sur proposition du Bureau municipal,

ADOpte le règlement intérieur de l'École des Arts précisant l'organisation, l'administration et le fonctionnement de l'établissement tel qu'il est annexé à la présente délibération, pour une entrée en vigueur à compter du 1^{er} septembre 2025.

Adopté, à l'unanimité

SCHILTIGHEIM, le 20 mai 2025

Madame Danielle DAMBACH, Maire



RÈGLEMENT INTÉRIEUR 2025-2026

I.	Organisation et administration de l'École des Arts.....	2
II.	Fonctionnement des 4 pôles d'enseignement.....	2
	Pôle ARTS PLASTIQUES	2
	Pôle DANSE	2
	Pôle MUSIQUE	4
	Cycles 1, 2 et 3 (sans limite d'âge) - Parcours certifiant	4
	Après le 3ème cycle : le parcours d'approfondissement (sans limite d'âge).....	5
	Pôle THÉÂTRE.....	5
III.	Modalités d'inscriptions et de réinscriptions :.....	6
IV.	Droit d'écologie	7
V.	Calendrier scolaire	8
VI.	Matériel et locaux – Vol, assurance et responsabilités.....	8
VII.	Photocopies	8
VIII.	Cession de droit à l'image	8
IX.	Discipline.....	9
X.	Absences	9

I. Organisation et administration de l'École des Arts

L'École des Arts est un service de la Ville de Schiltigheim et est rattachée à la direction de la Culture. Placée sous l'autorité de Madame La Maire Danielle DAMBACH, sa représentante auprès de la municipalité est Madame Nathalie JAMPOC-BERTRAND, Adjointe en charge de la Culture, des Participations Citoyennes et de la Politique de la Ville.

L'équipe de l'École des Arts se compose de 33 enseignants artistes, 4 agents administratifs et 2 agents techniques placés sous l'autorité directe de la directrice Elizabeth VINCIGUERRA.

Au côté de la directrice, le comité de pilotage est composé de :

- Muriel BARRIÈRE, référente handicap et coordinatrice d'éducation artistique et culturelle,
- Christophe DIETRICH, responsable de l'organisation des évaluations de fin de cycle, des scènes ouvertes et du parc instrumental
- Maxime MAURER responsable des études, en charge de l'Orchestre à l'école.

À vocation artistique et culturelle, l'École des Arts propose des enseignements dans quatre pôles : musique, danse, théâtre et arts plastiques - répartis sur 6 sites. L'École des Arts a pour objectif d'assurer aux habitants de la commune et hors commune, l'éveil, l'initiation, puis l'acquisition des savoirs fondamentaux nécessaires à une pratique artistique autonome, d'accompagner les élèves dans leurs parcours culturels, de susciter et d'organiser des manifestations dans ces domaines. Elle participe activement aux politiques d'éducation artistique et culturelle de la ville.

En tant que service public culturel, l'École des Arts s'appuie sur un projet d'établissement, un règlement intérieur et un règlement des études. Le règlement des études est destiné aux élèves, familles et enseignants, il fixe les règles d'organisation des apprentissages au sein de l'école.

II. Fonctionnement des 4 pôles d'enseignement

Pôle ARTS PLASTIQUES

Les cours sont organisés par tranche d'âge selon la technique choisie. Ils ont une durée hebdomadaire de 2 heures.

Arts plastiques (8 – 11 ans et 11 – 15 ans)
Dessins (16 ans et adultes)
Illustration 12-16 ans

Pôle DANSE

Un cours d'essai gratuit est possible en début d'année scolaire, uniquement sur inscription préalable au secrétariat et après avoir rempli le formulaire de décharge. Ce formulaire doit être remis à l'enseignant en début de séance, sans quoi l'élève ne pourra pas participer à la séance d'essai. Les inscriptions en cours d'année scolaire restent possibles, sous réserve de l'accord du professeur de danse et de la directrice, mais sans possibilité de bénéficier d'un cours d'essai.

Trois disciplines sont proposées : danse classique, danse contemporaine et danse hip-hop. En complément de ces disciplines, trois ateliers complètent la proposition pédagogique : l'atelier chorégraphique, l'atelier pointes et l'atelier Breaking compétition/Battle.

Les premiers pas (enfants de 4 à 7 ans) :

Ce parcours s'adresse aux enfants âgés de 4 à 7 ans, avec les spécifications suivantes :

- **Éveil à la danse (4-5 ans)** : Cours hebdomadaires de 45 minutes.
- **Initiation à la danse (6-7 ans)** : Cours hebdomadaires d'1 heure.

A partir de 8 ans – Cours débutant, intermédiaire et avancé

À partir de 8 ans, l'enseignement se fait de manière progressive avec d'une part des cours alliant technique et expressions artistique et d'autre part des restitutions publiques. Les cours sont organisés comme suit :

- Les cours collectifs, d'une durée de 1h15 à 1h30 par semaine, sont limités à 18 élèves en fonction du lieu d'enseignement. Ils sont répartis en trois niveaux : débutant, intermédiaire et avancé.
- Des évaluations continues sont effectuées tout au long de l'année, avec des appréciations écrites envoyées aux parents à la fin de l'année scolaire.
- La participation aux spectacles et restitutions publiques organisées par l'école
- La participation aux ateliers complémentaires sur avis de l'enseignant.

Atelier chorégraphique : Destiné aux élèves danseurs de 11 à 16 ans, cet atelier permet d'aborder la création chorégraphique et de participer à des restitutions publiques. (Les séances sont programmées selon un calendrier qui sera communiqué en début d'année scolaire.)

Atelier "pointes" : Cet atelier de 1h30 par semaine permet de découvrir la technique des pointes. Il est ouvert aux élèves de niveau avancé en danse classique, ou qui suivent au moins deux cours de danse classique hebdomadaires. L'inscription est soumise à la validation du professeur.

Atelier Breaking compétition/Battle : Destiné aux élèves de niveau avancé en hip-hop, cet atelier prépare aux compétitions et aux battles. L'inscription est soumise à l'accord du professeur. Les séances suivent un calendrier communiqué en début d'année scolaire.

La progression et les niveaux du pôle Danse :

Danse classique :

Niveau débutant	→	Dès 8 ans
Niveau intermédiaire	→	Dès 11 ans
	→	Dès 16 ans et Adultes
Niveau avancé	→	Dès 13 ans

Danse contemporaine :

Niveau débutant	→	Dès 8 ans
Niveau intermédiaire	→	Dès 11 ans
Bien être - Tous niveaux	→	Dès 16 ans et Adultes
	→	Dès 60 ans

Danse hip-hop :

Niveau débutant	→	Dès 8 ans
Niveau intermédiaire	→	Dès 11 ans
Niveau avancé	→	Dès 13 ans

Pôle MUSIQUE

Disciplines enseignées : Pas de cours d'essai en musique. Les essais sont possibles lors de la journée « Portes Ouvertes » organisées chaque année.

Accordéon, batterie/percussions, chant (à partir de 8 ans), clarinette, contrebasse, flûte à bec, flûte traversière, guitare basse (à partir de 12 ans), guitare classique, guitare électrique (à partir de 12 ans), guitare flamenca, harpe, piano, saxophone, trombone, trompette, violon, violon alto débutant et violoncelle.

De 4 à 6 ans : Jardin et éveil musical

Le parcours initial s'adresse aux enfants âgés de 4 à 6 ans :

- Jardin musical pour les 4 ans ;
- Éveil musical 1^{ère} année pour les 5 ans ;
- Éveil musical 2^{ème} année pour les 6 ans ;

Ces cours ont une durée hebdomadaire de 45 minutes.

A partir de 7 ans et sans aucune limite d'âge: Cycles 1, 2 et 3

Cycles 1, 2 et 3 (sans limite d'âge) - Parcours certifiant

L'enseignement musical est structuré en cycles de plusieurs années. Chaque cycle peut prendre entre 3 et 5 ans en moyenne et repose sur des temps pédagogiques obligatoires pour chaque élève. La durée de chaque cycle est indicative, pouvant être adaptée en fonction du rythme et des progrès de l'élève.

Ces temps incluent les cours d'instruments et/ou de chant ; les cours de formation musicale, les pratiques collectives (sous réserve qu'un minimum de 5 élèves soit inscrit pour maintenir un cours collectif) et la pratique de la scène.

- **Le cours d'instrument ou de chant** : La durée des cours individuels est définie en fonction du niveau et de l'instrument : 30 minutes par semaine en Cycle 1 et 45 minutes par semaine à partir du 2^{ème} Cycle. Les cours de percussions et de harpe peuvent durer jusqu'à 45 minutes dès le 1^{er} cycle. Une initiation instrumentale en cours de groupe pourra être parfois proposée aux élèves débutants sur proposition de l'enseignant : (2 élèves pour 45 minutes par semaine ou 3 élèves pour 1 heure par semaine). Le tarif appliqué pour l'initiation instrumentale sera celui du tarif cycle 1 avec une réduction de 15 %.
- **La pratique collective** : l'élève devra participer à au moins 3 projets durant chaque cycle. La pratique collective sous forme de petits ensembles, chorales, musique de chambre, ateliers et orchestres est une composante essentielle de la formation. La participation à 3 projets collectifs est obligatoire pour valider le cycle et accéder au cycle supérieur.
- **Le cours de formation musicale** : Les cours de formation musicale sont collectifs, d'une durée de 1 heure par semaine. Organisés en 2 cycles de niveaux, ces cours sont obligatoires pour les élèves à partir de 7 ans, mais facultatifs pour les adultes. Les cycles 1 et 2 sont soumis à un contrôle continu et à une évaluation de fin d'année, avec des résultats mentionnés dans les appréciations écrites transmises aux parents
 - 1^{er} Cycle (sur 4 années) IC1, IC2, IC3, IC4 :
 - 1^{er} Cycle Ados, à partir de 11 ans (sur 4 années)
 - 2^{ème} Cycle (sur 3 années) : IIC1, IIC2, IIC3
 - Cursus Adultes : Niveau débutant et niveau intermédiaire
- **L'écoute active de concerts et spectacles** : Il est demandé à chaque élève d'effectuer une écoute active de concerts et de spectacles pour enrichir son apprentissage musical.

- **Les évaluations** : L'élève est soumis à un contrôle continu tout au long de sa formation. Une évaluation départementale à la fin de chaque cycle valide le passage au cycle supérieur.
- **La pratique de la scène** : les élèves sont invités à participer aux restitutions publiques et aux événements organisés par l'École des Arts.

Après le 3ème cycle : le parcours d'approfondissement (sans limite d'âge)

Après avoir terminé les 3 cycles de formation, l'élève peut choisir de poursuivre avec un parcours d'approfondissement. Ce parcours est destiné aux musiciens ayant obtenu un diplôme de fin d'études ou son équivalent. Il permet de se perfectionner dans la pratique musicale. Ce parcours d'approfondissement inclut :

La pratique collective obligatoire,
Un cours instrumental hebdomadaire de 45 minutes.

Parcours personnalisé

Le parcours personnalisé permet un aménagement des cours en fonction des besoins particuliers de l'élève. Ce parcours est mis en place après concertation avec les différents interlocuteurs concernés (famille, référent handicap, référent des études, enseignants, direction, etc.).

Parcours hors cycle non certifiant : uniquement pour les adultes (+ de 18 ans) qui ne souhaitent pas suivre le parcours certifiant.

- 1) 3 ans renouvelable une seule fois. Même si l'inscription à l'ensemble des cours est fortement recommandée, les adultes peuvent accéder à des cours modulables et non obligatoires.

Ce parcours comprend :

Pratique instrumentale : Cours individuel hebdomadaire de 30 minutes.

Formation musicale pour adultes : Cours collectifs adaptés au niveau des participants.

Pratique collective : Participation à des ateliers ou ensembles collectifs.

- 2) **Approfondissement : Ensuite l'adulte devra obligatoirement participer à une pratique collective (hors atelier de classe) pour accéder à 1 cours instrumental de 45 minutes. (Sous réserve des places disponibles et au tarif approfondissement)**

Ce parcours comprend :

Pratique collective obligatoire : Participation obligatoire à des ensembles collectifs (hors ateliers de classe) et aux restitutions. La non-participation aux activités d'ensembles peut mener à la radiation de l'école.

Pratique instrumentale : Cours individuel 45 minutes

Formation musicale pour adultes : Cours collectifs adaptés.

Pôle THÉÂTRE

Plusieurs ateliers en fonction de l'âge :

- Ateliers découverte pour les 6-7 ans ; 8-9 ans ; 10-11 ans ; 11-12 ans.
- Atelier pour les adolescents de 13 à 17 ans
- Atelier Adultes
- 1 atelier approfondissement au théâtre dès 15 ans et adultes.

Les élèves sont regroupés par classe et par niveau. Les cours ont une durée hebdomadaire de 2 heures sauf les ateliers 6-7 ans et 7-8 ans dont la durée est d'1 heure.

III. Modalités d'inscriptions et de réinscriptions :

Toute inscription à un service de la Ville (cantine, École des Arts, halte-garderie, etc...) n'est possible qu'à la condition expresse de n'avoir aucun solde antérieur à régler dans un de ces services.

Les réinscriptions pour les élèves fréquentant déjà l'école :

- Réinscription en ligne et uniquement dans la même discipline. Pour un élève déjà inscrit à l'école, une discipline supplémentaire ou un changement de discipline est possible sous réserve des places disponibles.
- Les dates exactes de la période de réinscription sont communiquées aux familles et élèves.
- Seuls les dossiers complets sont pris en compte. Tout document manquant le 21 juillet 2025 fait perdre le bénéfice de la réinscription et il sera demandé à l'élève de se présenter aux nouvelles inscriptions.

Pour les nouveaux élèves, les pré-inscriptions :

- Les pré-inscriptions se font en ligne ou en présentiel après la fin de la période de réinscription. L'ouverture des pré-inscriptions dans chacune des disciplines se fera en fonction des places disponibles. Lorsqu'une classe est complète, une liste d'attente sera proposée aux 10 premiers pré-inscrits. L'inscription définitive sera notifiée par mail à l'élève ou sa famille au plus tard en septembre.

Pour que votre dossier d'inscription soit pris en compte, veuillez fournir une copie des pièces justificatives suivantes. Seuls les dossiers complets seront acceptés.

- Attestation d'assurance responsabilité civile et risques extrascolaires (de moins de trois mois) ;
- Justificatif de domicile (de moins de trois mois) : facture d'électricité, de gaz, bail de location, quittance de loyer ou dernière notification de la CAF ;
- Pour une première inscription : livret de famille (pages parents et enfant(s)) ou copie intégrale de l'acte de naissance de l'enfant (dans le cas où l'enfant serait né à l'étranger, un acte traduit par un traducteur assermenté sera à fournir) ;
- En cas de séparation ou divorce du père et de la mère : un jugement ou une convention qui fixe la résidence de l'enfant.

Pour les élèves danseurs fournir également :

- Certificat médical attestant l'absence de contre-indication à la pratique de la danse (Cf. article 6 du titre II de la loi du 10 juillet 1989 / Code de l'éducation).

Pièces à fournir pour le calcul d'un tarif préférentiel :

Pour bénéficier du tarif préférentiel, les justificatifs demandés doivent obligatoirement être remis avant le début des vacances de la Toussaint. Sauf pour les inscrits en cours d'année pour la notification du quotient familial qui peut être remise jusqu'à l'édition de la facture du 3^{ème} trimestre de l'année en cours.

- Enfants habitant la ville de Schiltigheim : Notification du quotient familial à demander à la Caisse d'Allocations Familiales (de moins de trois mois - à remettre avant les vacances de la Toussaint - sauf inscriptions en cours d'année) ;
- Bénéficiaires France Travail et RSA : Photocopie de la carte France Travail ou de l'attestation RSA (de moins de 3 mois) ;

- Élèves scolarisés de 18 à 25 ans et étudiants de plus de 25 ans : Photocopie du certificat de scolarité ou de la carte d'étudiant (de l'année en cours) ;
- Élèves inscrits à l'Orchestre d'Harmonie de Schiltigheim ou un ensemble vocal ou instrumental de Schiltigheim : Attestation annuelle de présence à l'ensemble.

Une aide financière est possible pour les familles aux revenus modestes. Veuillez contacter le Centre Communal d'Action Sociale en mairie pour bénéficier du chèque junior.

Possibilité d'utiliser le chèque junior et le chèque senior pour les frais d'écolage.

Si l'élève suit des cours instrumentaux ou de formation musicale dans une autre école, il devra présenter lors de l'inscription une attestation précisant son niveau et un justificatif d'inscription.

IV. Droit d'écolage

L'inscription est annuelle. L'élève s'engage à suivre les cours pendant toute l'année scolaire. Les frais de dossier sont dus dès que la confirmation d'inscription est envoyée. Ils ne sont pas remboursables en cas de départ ou de désistement.

Les tarifs trimestriels sont fixés chaque année par décision de la ville de Schiltigheim. Le paiement de chacun des trois trimestres doit se faire dès réception de la facture.

Tout trimestre entamé est dû dans son intégralité. Aucun remboursement ne sera effectué en cas de désistement pour convenance personnelle ou de changement d'avis concernant la participation à un cours, y compris en début d'année scolaire.

Les trimestres sont répartis sur des périodes de 13 à 14 semaines, à compter de la date de rentrée scolaire. Les dates précises de chaque trimestre sont communiquées chaque année lors des inscriptions.

Les règlements se font directement auprès de la Trésorerie de Saverne Collectivités, 11 rue Sainte Marie, 67700 Saverne. Les modalités de paiement sont précisées sur l'avis de sommes à payer.

Les sorties et les stages sont à régler directement auprès du secrétariat de l'École des Arts ou de la billetterie du Service Culture.

- Tout changement de domicile doit être signalé au secrétariat de l'école dans les meilleurs délais. Le tarif schilikois reste valable pendant toute l'année scolaire.
- Le quotient familial pris en compte pour l'année scolaire est celui donné au moment de l'inscription. Un éventuel changement de ce quotient est possible après réception d'un nouveau justificatif. Aucune modification ne peut être prise en compte après la date de la facturation du dernier trimestre.
- Tout départ pour convenance personnelle doit faire l'objet d'une demande écrite et d'un entretien préalable avec le professeur et la directrice de l'école. L'écolage annuel reste dû. En réalité difficile à appliquer

Dans les cas suivants, maladie, accident ou déménagement, une présentation des pièces justificatives au plus tard le mois suivant, peut donner lieu :

- soit à une exonération de l'écolage du trimestre suivant ;
- soit à une régularisation sur le trimestre suivant ;
- soit à un remboursement (au troisième trimestre uniquement).

Ces régularisations, remboursements ou exonérations sont calculés au prorata du nombre de cours manqués pour un élève absent plus de 2 semaines consécutives, à partir du 3^{ème} cours manqué.

L'administration de l'École des Arts se réserve le droit d'annuler une inscription après une période d'un mois d'absences non justifiées, l'écolage restant dû jusqu'à la fin de l'année.

V. Calendrier scolaire

Le début des cours a lieu deux semaines après la date de rentrée scolaire selon le calendrier de l'Éducation Nationale.

Les dates des vacances sont alignées sur celles du calendrier scolaire de la zone B. Le départ en vacances a lieu après les cours et activités organisés par l'École des Arts et la reprise des cours a lieu le matin des jours indiqués.

Toutes modifications de dates ou cas particulier fait l'objet d'une communication aux parents et élèves de l'École des Arts.

VI. Matériel et locaux – Vol, assurance et responsabilités

L'élève ou son représentant légal dans le cas de l'inscription d'un enfant a l'obligation de joindre au dossier d'inscription une assurance responsabilité civile et/ou risques extrascolaires pour l'année scolaire en cours.

La Ville ne saurait être tenue pour responsable des accidents pouvant survenir aux élèves du fait de la fréquentation de l'école.

La Ville décline toute responsabilité en cas de vol ou de détérioration d'effets, d'instruments, de matériel ou de véhicules appartenant à l'élève.

Chaque élève doit être en possession du matériel spécifique à la discipline choisie et déterminé par le professeur.

- **Pôle ARTS PLASTIQUES** : Le matériel est mis à disposition hormis certaines fournitures (précisées à l'inscription).
- **Pôle MUSIQUE** : Le matériel d'enseignement et les instruments sont à la charge des élèves. Ils ne sont pas surveillés. Par conséquent, les équipes administrative et pédagogique ne peuvent pas être tenues responsables en cas de perte ou de vol.
- **Pôles DANSE et THÉÂTRE** : Les vestiaires ne sont pas surveillés pendant l'habillage et le déshabillage, l'élève mineur reste donc sous la pleine responsabilité des parents ou du responsable légal. Le vestiaire est un lieu où l'on se change pour revêtir une tenue correspondant à son activité. Les affaires personnelles ne doivent pas rester à cet endroit. Elles sont à prendre avec soi et doivent être déposées dans les casiers prévus à cet effet dans le studio de danse. La responsabilité du professeur s'exerce exclusivement pendant la durée du cours.

Pour des raisons de sécurité, il n'est pas possible de rentrer les poussettes, landaus, vélos à l'intérieur de l'École des Arts (au 9, rue des Pompiers). En effet ces objets gêneraient le passage en cas d'évacuation du bâtiment. Des arceaux sont prévus pour les deux roues en face du bâtiment. Il est obligatoire de les attacher à cet emplacement.

VII. Photocopies

Conformément au code de la propriété intellectuelle, l'usage de la photocopie d'œuvres éditées est illégal. Chaque élève est tenu de se procurer les partitions demandées par les professeurs. Madame la Maire de Schiltigheim et la directrice de l'École des Arts dérogent toute responsabilité vis-à-vis de toute personne utilisatrice de photocopies illégales.

VIII. Cession de droit à l'image

L'utilisation de l'image des élèves prises dans le cadre des activités de l'École des Arts est autorisée ou non par la famille lors de l'inscription.

IX. Discipline

Pour le respect des cours, le silence est demandé à tous dans les couloirs des bâtiments. Aucun accueil d'enfant, en-dehors des horaires stricts de cours n'est assuré par l'établissement. Les parents sont priés d'amener et de rechercher leur enfant aux horaires précis des cours. Pour la danse, la présence de l'élève au vestiaire un quart d'heure avant le début du cours est requise.

Conduite de l'élève

L'élève doit faire preuve d'assiduité et de ponctualité.

L'élève est tenu d'assister régulièrement aux cours.

Toute absence doit impérativement être signalée à l'administration de l'école qui en avertira le professeur. Dans le cas contraire un bulletin d'absence est envoyé à la famille par courrier électronique. Un protocole de signalement des absences est communiqué aux élèves à la rentrée.

L'élève devra faire preuve de discipline et respecter les consignes données par le professeur.

De même, son attitude envers ses camarades doit être empreinte de respect et de tolérance.

Il doit également respecter le matériel et les installations mis à sa disposition. En cas contraire, une convocation sera envoyée aux parents pour un rendez-vous avec la directrice de l'école.

L'équipe pédagogique est en droit de refuser la participation d'un élève à une restitution publique si elle met cause la qualité du travail collectif. Une tenue correcte sera demandée pour la participation à une restitution publique.

Pour des raisons pédagogiques, les parents ne sont pas autorisés à assister au cours, sauf accord exceptionnel du professeur.

X. Absences

Absences des professeurs :

En cas d'absence d'un professeur (sauf congé pour formation, maladie, mariage, congé de paternité ou maternité, décès d'un proche ou déménagement), celui-ci est tenu de remplacer ses cours. L'administration de l'école se chargera immédiatement de contacter chaque élève. A défaut, les élèves qui n'ont pu être prévenus, seront informés sur place par le biais du tableau d'affichage.

Les parents sont tenus d'accompagner leurs enfants jusqu'à la salle de cours, sauf dispositions spécifiques, notamment dans le cadre du plan Vigipirate.

Toute absence - d'un professeur non remplacé - de plus de 2 semaines consécutives, hors vacances scolaires, donne droit à une régularisation au trimestre suivant, à partir du 3^{ème} cours manqué et calculée au prorata du nombre de cours manqués.

Pour les élèves musiciens inscrits en Cycle 1, 2, 3 et approfondissement : en cas d'absence de plus de 2 semaines consécutives, hors vacances scolaires, d'un des deux enseignants non remplacé (instrument ou formation musicale), une régularisation sera effectuée au trimestre suivant. Celle-ci interviendra à partir du 3^{ème} cours manqué et sera calculée au prorata du nombre de cours manqués, sur la base des tarifs appliqués à la pratique instrumentale seule ou à la formation musicale seule.

Absences des élèves :

En cas d'absence de l'élève, le professeur n'est pas tenu de remplacer le (ou les) cours.

L'inscription de l'élève à l'École des Arts vaut acceptation du présent règlement.

Tout manquement au présent règlement est passible de sanctions pouvant aller jusqu'à l'exclusion de l'élève.

Des modifications sont susceptibles d'être apportées en courant d'année scolaire, notamment suite à d'éventuels cas de force majeur. Les familles seront alors systématiquement informées de ces évolutions.

Schiltigheim, le

Madame Danielle DAMBACH
Maire de Schiltigheim
Présidente Déléguée de l'Eurométropole de Strasbourg

Madame la Maire

Et nous passons maintenant au point 14, qui est la modification du règlement intérieur pour l'École des Arts pour l'année 2025-2026 et la parole est à Nathalie Jampoc-Bertrand.

Madame Nathalie Jampoc-Bertrand

Merci beaucoup Madame la Maire.

La Direction de la culture soumet au Conseil Municipal le règlement intérieur de l'École des Arts remis à jour et annexé. Donc c'est une évolution.

Les points suivants ont été modifiés.

L'organisation et l'administration de l'École des Arts avec la présentation d'un comité de pilotage, l'ajout de la référence au règlement des études et puis surtout un toilettage et une mise au clair du fonctionnement des quatre pôles d'enseignement.

Vous avez les détails pour la danse et la musique, les modalités d'inscription aussi, les droits de décollage et autres modifications.

[Lecture du délibéré]

Madame la Maire

Merci beaucoup

Maïté, vous avez la parole.

Madame Maïté Élia

Merci Madame la Maire.

Donc Madame la Maire, mes chers collègues,

Tout d'abord, merci à l'équipe de l'École des Arts et du Service culturel d'avoir, ensemble, en harmonie toiletté le règlement des études.

La nécessité de simplifier la grille tarifaire, d'harmoniser les tarifs et de valoriser l'offre pédagogique ont guidé la partition.

Des textes officiels ont étayé les réflexions. L'un d'entre eux a particulièrement retenu mon attention. Il s'agit de la Déclaration de Fribourg relative aux droits culturels. Celle-ci nous affirme, et je cite l'un des auteurs, que « *les droits humains sont universels, indivisibles et interdépendants et que les droits culturels sont à l'égal des autres droits humains, une expression et une exigence de la dignité.* »

Accepter et reconnaître des résonances, des langues, des mélodies, apprivoiser des cultures propres à une région, un continent, constitue un pont du patrimoine commun de l'humanité au combien plus que malmenée ces temps-ci.

Notre école assure une éducation artistique pour tous, sans discrimination. Les expressions culturelles, musique, danse, art plastique et toutes celles développées au travers les actions culturelles, sont toutes valorisées en milieu scolaire et c'est un choix délibérément politique que nous assumons pleinement.

Les intervenants, par la mise en relief des sonorités du monde, des pas dansés d'ici et d'ailleurs, des débats sur des sujets de société ou encore par l'apprentissage de calligraphies inconnues favorisent les interconnaissances, suscitent la curiosité, la joie et aide indiscutablement à ancrer la fraternité.

Au sein de l'école, l'exploration des mélodies instrumentales ou des chansons, ou encore les techniques d'enseignement basées sur l'oralité ou le graphisme en lien avec ce que les élèves partagent, est un indispensable du vivre ensemble, du vivre culturel et je reprendrai un propos énoncé précédemment par Laurence, tous ces enseignements permettent l'accès à la beauté, à la poésie, à l'imagination, à la découverte de l'autre.

Ces enseignements ont le pouvoir de rassembler des citoyens, des citoyennes. Ces enseignements sont le socle d'une société ouverte, généreuse, fraternelle et profondément humaniste.

Je vous remercie.

Madame la Maire

Merci beaucoup.

Alors, j'ai une petite réaction. Je disais justement à Nathalie, pardon d'avoir un peu interféré sur les propos de Maïté Élia, qu'on est vraiment dans la culture, dans tout ce qu'elle représente, vecteur de paix, de solidarité, d'équité, mais peut-être que nous pourrions aller dans le futur vers de la culture sur ordonnance.

Je suis sûre que ça plaira particulièrement à Laurence, puisque cette culture est vectrice de joie, de bonne humeur et je suis sûre qu'elle influe sur la santé de chacune et de chacun d'entre nous.

Mais tout ça, chers collègues, c'est quelque chose qui pourra se faire dans le futur si tel est notre volonté.

Nathalie.

Madame Nathalie Jampoc-Bertrand

Merci beaucoup Madame la Maire et chers collègues.

Peut-être juste pour se redire, cette école c'est 800 élèves chaque année. C'est à la fois du loisir, mais c'est aussi du progrès, de l'enseignement et un vrai parcours que vous voyez de façon beaucoup plus lisible aussi, je l'espère.

Si vous avez jeté un œil sur ce règlement intérieur, ça a été du temps avec les équipes.

Une des modifications, c'est aussi la participation des parents à l'élaboration de ce règlement intérieur. Donc là aussi la culture de la participation et de la concertation, elle infuse.

Et puis c'est 1000 enfants qui tous les ans sont touchés par des interventions scolaires dans leur école, que ce soit en danse, en musique ou bien avec des intervenants, au moment du Salon de l'illustration ou bien avec École et cinéma.

Donc là, on a vraiment une politique d'émancipation qui se traduit de façon concrète et massive.

Madame la Maire

Merci beaucoup.

Sur ces bonnes paroles, nous allons passer au vote.

Qui est contre cette délibération ? Qui s'abstient ?
Merci.

REPUBLIQUE FRANCAISE – DEPARTEMENT DU BAS-RHIN
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL**

CONSEIL MUNICIPAL DU 20 MAI 2025

Sous la présidence de Mme Danielle DAMBACH, Maire.

Nombre de conseillers municipaux		
En exercice	Présents	Votants
39	31	36

L'an deux mille vingt cinq, le 20 mai à 18h00, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique.

Etaient présents :

Mme Danielle DAMBACH, M. Patrick MACIEJEWSKI, Mme Nathalie JAMPOC-BERTRAND, M. Patrick OCHS, Mme Andrée BUCHMANN, M. Benoît STEFFANUS, Mme Sandrine LE GOUIC, Mme Laurence WINTERHALTER, M. Jean-Marie VOGT, Mme Sophie MEHMANPAZIR, Mme Evelyne WINTERHALTER, Mme Sylvie ZORN, Mme Maïté ELIA, M. Stanislas MARTIN, Mme Anne SOMMER, M. Mathieu GUTH, M. Stéphane HUSSON, M. Jérôme MAI, Mme Christelle PARIS, Mme Aurélie LESCOUTE, M. Tomislav NAJDOVSKI, M. Selim ULU, Mme Maryline WILHELM, M. Julien HOFSTETTER, M. Julien RATCLIFFE, M. Antoine SPLET, Mme Françoise KLEIN, M. Martin HENRY, M. Christian BALL, M. Raphaël RODRIGUES, M. Dera RATSIJETSINIMARO.

Etaient excusées et représentées :

Mme Dominique BOUSSARD MOSSER par Mme Sandrine LE GOUIC, Mme Corine DULAURENT par M. Patrick OCHS, Mme Regina HAAS par M. Jean-Marie VOGT, Mme Jamila CHRIGUI par M. Jérôme MAI, Mme Hélène HOLLEDERER par Mme Françoise KLEIN.

Etaient excusés :

M. Nouredine SAID L'HADJ, Mme Sylvie GIL BAREA.

Etait absent :

M. Bernard JÉNASTE.

N° 2025DE055 - ADOPTION DU RÈGLEMENT DES ÉTUDES DE L'ÉCOLE DES ARTS

Rapporteur : Madame Nathalie JAMPOC-BERTRAND, Adjointe

La direction de la Culture soumet au Conseil municipal le règlement des études de l'École des Arts ci-annexé.

Le règlement des études est destiné aux élèves, familles et enseignants. Il fixe les règles d'organisation des apprentissages au sein de l'école et s'appuie sur les préconisations des textes cadres suivants :

- ✓ Schéma National d'Orientation Pédagogique (le SNOP 2023)
- ✓ Schéma alsacien des enseignements artistiques (2025-2029)
- ✓ La Charte de l'enseignement artistique spécialisé en danse, musique et théâtre élaborée par le ministère de la Culture en 2011
- ✓ La déclaration de Fribourg, de 2007, relative aux droits culturels.

Il est nécessaire dans le cadre d'un fonctionnement en cycles d'études.

La délibération suivante serait à prendre :

Le Conseil municipal,

*Vu l'article L2541-12 du Code Général des Collectivités Territoriales qui fixe les compétences du Conseil municipal ;
Considérant qu'il est devenu nécessaire d'adopter un règlement des études pour l'Ecole des Arts de la commune ;*

Après en avoir délibéré,

Sur proposition du Bureau municipal,

ADOpte le règlement des études de l'École des Arts fixant les règles d'organisation des apprentissages au sein de l'établissement tel qu'il est annexé à la présente délibération, pour une entrée en vigueur à compter du 1^{er} septembre 2025.

Adopté, à l'unanimité

SCHILTIGHEIM, le 20 mai 2025

Madame Danielle DAMBACH, Maire

Danielle DAMBACH

The image shows a rectangular box containing the official stamp of the commune of Schiltigheim on the left and a handwritten signature in blue ink on the right. The signature appears to read 'Danielle Dambach'.

RÈGLEMENT DES ÉTUDES 2025-2026

Présentation	2
Les Arts Plastiques.....	4
La danse	4
Le théâtre	4
Assiduité	6
Congés	7
Manifestations publiques	7
Instances de concertation	7
Diffusion du règlement des études.....	8

Présentation

L'École des Arts de Schiltigheim, s'adresse à tous les publics, des enfants aux adultes, pour une initiation et une pratique approfondie des arts. Ses missions principales sont la formation aux pratiques artistiques, l'accompagnement et la valorisation des pratiques amateurs.

En tant que service public culturel, l'École des Arts s'appuie sur un projet d'établissement, un règlement intérieur et un règlement des études.

Le règlement des études destiné aux élèves, familles et enseignants, fixe les règles d'organisation des apprentissages au sein de l'école, et s'appuie sur les préconisations des textes cadres suivants :

- Schéma National d'Orientation Pédagogique (le SNOP 2023)
- Schéma alsacien des enseignements artistiques (2025-2029)
- La Charte de l'enseignement artistique spécialisé en danse, musique et théâtre élaborée par le ministère de la Culture en 2011
- La déclaration de Fribourg, de 2007, relative aux droits culturels

Élaboré par la direction en concertation avec l'équipe pédagogique et les coordinateurs du comité de pilotage, ce règlement est validé par la commission Culture. Il peut être modifié à l'initiative de la direction, en concertation avec l'équipe pédagogique et le comité de pilotage.

L'accès à l'école ne nécessite aucun test d'entrée ; l'admission se fait en fonction des places disponibles et selon les modalités stipulées dans le règlement intérieur. Les parcours d'études sont différents selon les disciplines.

L'inscription à l'École des Arts implique l'engagement des élèves en termes d'assiduité aux cours et d'attitude constructive d'apprentissage. Les élèves s'engagent à mettre en pratique les conseils pédagogiques avec une pratique personnelle régulière en dehors des cours.

Disciplines enseignées

4 Pôles :

- Arts plastiques :

Arts plastiques (8-11 ans et 11-15 ans)
Dessins (à partir de 16 ans et adultes)
Illustration (12-16 ans)

- Danse : Trois disciplines et trois ateliers. L'atelier chorégraphique est ouvert à tous sous réserve d'acceptation par le professeur.

Danse classique et Atelier Pointes
Danse contemporaine et Atelier chorégraphique - Danse Bien-être
Danse Hip Hop et Atelier Breaking & compétition

- Théâtre :

Cours Enfants
Cours Adolescents
Cours Adultes
Cours approfondissement (à partir de 16 ans)

- Musique : En Musique, les différentes disciplines sont regroupées par famille

Famille	Disciplines
Formation Musicale	Eveil, Jardin Musical, Formation Musicale et Formation musicale adultes
Instruments à vent	Clarinette, Flûte à bec, Flûte traversière, Saxophone, Trombone, Trompette
Instruments à cordes	Violon, Violon-alto débutant, Violoncelle, Contrebasse Guitare basse, Guitare classique, Guitare électrique, Guitare flamenca
Instruments à percussions	Batterie, percussions
Instruments polyphoniques	Accordéon, Harpe, Piano
Musique vocale	Chant, atelier Chant
Pratiques collectives Les affectations dans les ensembles et orchestres sont effectuées par la direction en concertation avec les enseignants: - pour l'année scolaire, - ou sur une période donnée pour un projet ponctuel.	Ateliers Jazz (initiation et atelier) Atelier Musiques Actuelles Ensemble de Flûtes Ensemble de Guitares Ensemble de Guitares flamenca Ensemble de Harpes celtiques Ensemble des Minisons Ensemble de Percussions Ensembles Vocaux (Chorale Junior et Chorale adulte dès 16 ans) Musique de chambre Orchestre Junior Orchestre de l'École des Arts

Les Arts Plastiques

- **Organisation des cours** : Cours collectifs d'une durée de 2 heures par session.
- **Exposition des travaux** : Les œuvres réalisées par les élèves pourront être présentées au sein de l'école ou dans des lieux extérieurs, favorisant ainsi la diffusion et la valorisation de leurs créations.
- **Participation à des concours** : Sur la base du volontariat, les élèves auront l'opportunité de participer à divers concours artistiques, leur permettant de confronter leurs idées à d'autres publics et de développer de nouvelles expériences.

La danse

Que ce soit pour la danse Classique, Contemporaine ou pour le Hip-Hop, la danse requiert engagement, assiduité et respect pour progresser harmonieusement.

- **Organisation des cours** : L'enseignement de la danse se fait dans le cadre de cours collectifs. La durée est adaptée à la tranche d'âge. Les cours sont limités à 15 ou 18 élèves maximum selon le lieu d'enseignement et sont organisés sur 3 niveaux : débutant/intermédiaire/avancé.
- **La pratique en Ateliers** : En complément du cours, les élèves participent aux ateliers, en fonction du niveau et de la discipline travaillée. L'inscription à l'atelier est soumise à la validation de l'enseignant.
 - L'atelier « Breaking & Compétitions » est réservé aux élèves d'un niveau avancé et inscrits en Hip Hop
 - L'atelier « pointes » est destiné aux élèves de niveau avancé en danse classique souhaitant s'initier à la technique des pointes. La participation implique l'engagement à suivre deux cours par semaine, sous réserve de l'accord du professeur.
 - L'atelier Chorégraphique est ouvert à tous les élèves de 11 à 16 ans inscrits en danse.
- **Les prestations publiques** : Tous les deux ans, un grand spectacle rassemble les classes de danse pour des représentations ouvertes au public. En parallèle, chaque année, les élèves peuvent être invités à participer à des projets interdisciplinaires ou à d'autres événements publics.
- **Les évaluations** : Le suivi se fait en contrôle continu, avec des appréciations écrites remises aux familles à la fin de l'année scolaire.
- **La culture chorégraphique** : Chaque élève est invité à enrichir sa culture artistique en assistant, chaque année, à au moins un spectacle de danse choisi parmi les propositions de l'enseignant (à Schiltigheim, à l'Opéra du Rhin, à Pôle Sud, etc.).

Le théâtre

L'engagement dans le travail de groupe est essentiel : assiduité, écoute et respect sont les clés d'une pratique théâtrale enrichissante.

- **Organisation des cours :** Les élèves sont regroupés par classe et par niveau. Les cours ont une durée hebdomadaire adaptée au niveau et à la tranche d'âge.
- **Les prestations publiques :** Tous les ans, les élèves se produisent sur scène.

Musique

Le cursus musical est organisé en trois cycles d'apprentissage, chacun validé par une évaluation départementale en fin de cycle. En cas d'impossibilité de se présenter à l'évaluation de fin de cycle, une prolongation de la durée du cycle peut-être exceptionnellement accordée, sur demande motivée et après étude du dossier par la direction, en concertation avec l'équipe pédagogique.

Les cours sont hebdomadaires (hors vacances scolaires) et peuvent être adaptés dans certains parcours spécifiques : parcours personnalisé ou cursus adultes.

L'entrée dans les cycles dépend du niveau instrumental de l'élève et reste soumise à validation de l'enseignant ou du responsable des études. Selon les projets et les semaines, un élève suit 2 à 3 cours par semaine, soit :

- **1er cycle :** env. 2h30/semaine
- **Cycles supérieurs :** 3h à 3h30/semaine

De 4 à 6 ans : Jardin et éveil musical - Cours collectif de 45 minutes.

- Jardin musical pour les 4 ans ;
- Éveil musical 1^{ère} année pour les 5 ans ;
- Éveil musical 2^{ème} année pour les 6 ans ;

Dès 7 ans un apprentissage par cycle :

Cycle I (environ 5 ans) :

Cours instrumental individuel (de 30 minutes)
Formation musicale
Pratique collective (orchestres, chœurs, ensembles, projets ponctuels – minimum 3 projets dans le cycle)
Écoute active de concerts
Contrôle continu pour suivre la progression de l'élève + évaluation départementale de fin de cycle

Cycle II (de 3 à 5 ans) : Accessible après validation du Cycle I.

Cours instrumental individuel (45 minutes)
Formation musicale
Pratique collective (minimum 3 projets sur le cycle)
Écoute active de concerts
Contrôle continu pour suivre la progression de l'élève + évaluation départementale de fin de cycle

Cycle III (environ 3 ans) : Après validation du Cycle II.

Cours instrumental individuel (45 minutes)

Pratique collective (minimum 3 projets sur le cycle)
Projet artistique personnel obligatoire, montrant autonomie et compétences artistiques
Contrôle continu pour suivre la progression de l'élève + évaluation départementale de fin de cycle

Parcours approfondissement (+ de 16 ans, parcours de 3 ans, renouvelable 1 fois): Pour les musiciens diplômés ou expérimentés souhaitant se perfectionner
Cours instrumental individuel (45 minutes)
Pratique collective obligatoire

Parcours adulte (+ de 18 ans) : Adapté et modulable selon les objectifs personnels (3 ans, renouvelable une fois).

Cours instrumental individuel (30 minutes)
Formation musicale pour adulte
Pratique collective

Approfondissement : Pour bénéficier d'un cours de 45 min, l'adulte doit **obligatoirement** participer à une **pratique collective hors atelier de classe**.
Attention : la non-participation aux ensembles et restitutions peut entraîner une radiation.

Parcours personnalisé : Le parcours personnalisé permet un aménagement des cours en fonction des besoins particuliers de l'élève. Ce parcours est mis en place après concertation avec les différents interlocuteurs concernés (famille, référent handicap, référent des études, enseignants, direction, etc.).

Assiduité

Tout élève inscrit à l'École des Arts s'engage à mettre en pratique les conseils de l'équipe pédagogique. En musique cela implique une pratique régulière et quotidienne en dehors des cours. La progression de chaque élève est encadrée par l'équipe pédagogique, le responsable des études et la direction. Elle repose sur plusieurs outils :

- Contrôle continu pour suivre la progression de l'élève
- Bilan semestriel envoyé aux parents
- Auditions, spectacles et évènements, sous la supervision de la direction
- Évaluations départementales de fin de cycle menées par des jurys spécialisés.

Les élèves doivent arriver à l'heure et venir en cours avec le matériel nécessaire. Une feuille de présence est tenue par les enseignants. Toute absence doit être signalée au secrétariat. En cas d'absence non justifiée, le secrétariat contactera les familles. Après trois absences consécutives non justifiées, la direction prendra contact afin d'échanger sur la situation.

L'élève est sous la responsabilité de l'École des Arts uniquement pendant ses cours ou activités programmées.

Un comportement perturbant peut conduire à une exclusion du cours par le professeur. L'élève sera alors accompagné au secrétariat.

Le respect des locaux est l'affaire de tous. Chaque inscrit est invité à veiller à la propreté et au bon usage des espaces partagés.

Congés

L'École des Arts suit le calendrier des congés scolaires en vigueur dans l'enseignement élémentaire de l'académie de Strasbourg.

Manifestations publiques

Les auditions, spectacles, concerts et événements artistiques sont ouverts au public et en entrée libre.

Ils sont annoncés via :

- des affiches à l'École des Arts et dans les lieux publics de la Ville,
- les réseaux sociaux officiels.

La participation des élèves à ces manifestations fait partie intégrante de leur formation et est obligatoire.

Une journée "Portes ouvertes" est également organisée chaque année.

Instances de concertation

Le comité de pilotage

Réuni tous les 15 jours, il veille au bon fonctionnement de l'École et traite des situations en cours ou à venir. Il est composé de la Directrice, du Responsable des Études, de la Référente Handicap et Coordinatrice d'éducation artistique et culturelle et du Responsable des évaluations de fin de cycle, scènes ouvertes et parc instrumental.

D'autres membres peuvent être invités selon les besoins (personnel administratif, enseignants, élus....)

Conseil d'établissement : en cours de création

Le Conseil d'établissement, présidé par madame la Maire de Schiltigheim ou son représentant ainsi que l'adjointe à la culture, est composé de responsables des services de la Ville, des représentants de l'administration, des professeurs, des élèves, des parents d'élèves, et de représentants des partenaires institutionnels ou extérieurs.

Il se réunit 1 à 2 fois par an et permet l'échange autour des évolutions des projets, du fonctionnement de l'école, des demandes et du bilan annuel de l'École des Arts.

Le conseil n'a pas voix délibérative, mais consultative. Il étudie le fonctionnement de l'École des Arts, formule des propositions, émet des souhaits et prend connaissance du bilan d'activités. Les conclusions de ce conseil sont destinées aux organismes officiels compétents

Il est composé comme suit :

- la Maire de Schiltigheim ou son représentant, Présidente ;
- la Directrice de L'École des Arts assistée du Responsable des Études ou d'un membre du Comité de Pilotage ;
- 2 représentants des enseignants ou leurs suppléants, élus par l'ensemble des enseignants
- 1 représentant du personnel administratif et technique, ou son suppléant élus par leurs pairs
- 2 représentants des usagers, familles et élèves ou leurs suppléants élus par le groupe des usagers, familles et élèves de l'École des Arts

Les membres représentants sont élus tous les deux ans dans les trois mois qui suivent la rentrée scolaire.

Réuni au moins une fois par an sur convocation de la Présidente, le Conseil d'établissement fait le point sur la réalisation et les ajustements éventuels du projet d'établissement.

Participent à cette instance sur invitation, les partenaires de l'Éducation Nationale en lien avec les activités sur le territoire de Schiltigheim, les partenaires culturels et/ou institutionnels de l'École des Arts, écoles de musique, conservatoire, médiathèques, musées, ensembles instrumentaux et vocaux...

Le conseil pédagogique : En cours de création

Le Conseil pédagogique est un espace de réflexion collégiale de réflexion pour les enseignants autour des projets pédagogiques, de l'organisation des cours et de la vie de l'établissement.

Le Conseil pédagogique participe à la concertation avec la Direction, il propose des mises à jour du règlement des études, rend compte des concertations et travaux effectués lors des réunions pédagogiques. Composé de professeurs représentants élus collégialement pour une durée de 2 ans, il se réunit 1 à 2 fois par an sur convocation de la Directrice.

Les représentants des enseignants au conseil pédagogique et au conseil d'établissement sont élus pour une période de 2 années scolaires consécutives et n'ont aucun lien hiérarchique avec les enseignants de l'École des Arts.

Les professeurs d'une même ou plusieurs famille d'instruments, d'esthétiques ou de pratiques spécifiques se réunissent régulièrement en réunions pédagogiques autour des projets et différentes questions d'organisations pédagogiques.

Diffusion du règlement des études

Le présent règlement est consultable dans le hall de l'École des Arts et accessible sur le site internet de la Ville de Schiltigheim.

Approbation

Le présent règlement des études de l'École des Arts a été approuvé, par délibération n°xxxxxx

REPUBLIQUE FRANCAISE – DEPARTEMENT DU BAS-RHIN
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL**

CONSEIL MUNICIPAL DU 20 MAI 2025

Sous la présidence de Mme Danielle DAMBACH, Maire.

Nombre de conseillers municipaux		
En exercice	Présents	Votants
39	31	36

L'an deux mille vingt cinq, le 20 mai à 18h00, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique.

Etaient présents :

Mme Danielle DAMBACH, M. Patrick MACIEJEWSKI, Mme Nathalie JAMPOC-BERTRAND, M. Patrick OCHS, Mme Andrée BUCHMANN, M. Benoît STEFFANUS, Mme Sandrine LE GOUIC, Mme Laurence WINTERHALTER, M. Jean-Marie VOGT, Mme Sophie MEHMANPAZIR, Mme Evelyne WINTERHALTER, Mme Sylvie ZORN, Mme Maïté ELIA, M. Stanislas MARTIN, Mme Anne SOMMER, M. Mathieu GUTH, M. Stéphane HUSSON, M. Jérôme MAI, Mme Christelle PARIS, Mme Aurélie LESCOUTE, M. Tomislav NAJDOVSKI, M. Selim ULU, Mme Maryline WILHELM, M. Julien HOFSTETTER, M. Julien RATCLIFFE, M. Antoine SPLET, Mme Françoise KLEIN, M. Martin HENRY, M. Christian BALL, M. Raphaël RODRIGUES, M. Dera RATSIJETSINIMARO.

Etaient excusées et représentées :

Mme Dominique BOUSSARD MOSSER par Mme Sandrine LE GOUIC, Mme Corine DULAURENT par M. Patrick OCHS, Mme Regina HAAS par M. Jean-Marie VOGT, Mme Jamila CHRIGUI par M. Jérôme MAI, Mme Hélène HOLLEDERER par Mme Françoise KLEIN.

Etaient excusés :

M. Nouredine SAID L'HADJ, Mme Sylvie GIL BAREA.

Etait absent :

M. Bernard JÉNASTE.

**N° 2025DE056 - CRÉATION D'UNE CENTRALE PHOTOVOLTAIQUE SUR LE SITE DU CENTRE
SPORTIF OUEST**

Rapporteur : Monsieur Jean-Marie VOGT, Adjoint

Dans le cadre de sa stratégie de transition énergétique, la commune de Schiltigheim prévoit la création d'une centrale photovoltaïque, d'une puissance d'environ 132 kilowatts-crête, sur une toiture du complexe sportif Leclerc.

A la suite de la réalisation d'une étude de potentialité réalisée en 2022 sur plusieurs bâtiments communaux, et des récentes évolutions réglementaires facilitant le recours à des modèles d'autoconsommation collective (*la production est déduite de la consommation de plusieurs bâtiments, et pas uniquement de celui accueillant les panneaux*), le site du complexe sportif Leclerc a été retenu. Il possède des caractéristiques techniques favorables, avec la toiture terrasse en béton, des vestiaires et couloirs, et une surface disponible d'environ 1000 m².

L'opération initiée permettra l'installation d'une centrale photovoltaïque comprenant la pose de 290 panneaux photovoltaïques. L'opération permettra à une vingtaine de bâtiments communaux d'en bénéficier également en tant que consommateurs d'électricité. Cela est possible dans la mesure où ces derniers remplissent les conditions requises, à savoir être équipés de compteurs communicants, et être localisés dans un rayon d'un kilomètre comme l'exige la réglementation (*entre les deux participants les plus éloignés*). Les bâtiments concernés sont :

- ✓ Le complexe sportif Leclerc,
- ✓ La Briqueterie,
- ✓ L'Hôtel de ville,
- ✓ Le centre technique municipal,
- ✓ L'école primaire Simone Veil,
- ✓ L'école élémentaire Leclerc,
- ✓ L'école élémentaire Exen Pire,
- ✓ L'école élémentaire Exen Schweitzer,
- ✓ L'école maternelle Joséphine Baker,
- ✓ L'école élémentaire Jean Mermoz,
- ✓ L'école maternelle Jacques Prévert,
- ✓ L'école maternelle Léo Delibes,
- ✓ La salle du Cheval Blanc,
- ✓ Le Brassin,
- ✓ Le gymnase des Malteries,
- ✓ L'école des arts,
- ✓ Le pavillon de l'ancien cimetière,
- ✓ Le pavillon du cimetière rue de Sélestat,
- ✓ La villa des projets,
- ✓ Le dojo du Quartz.

Ces bâtiments valoriseront l'électricité produite par la centrale de production photovoltaïque. Les kilowattheures ainsi produits seront déduits automatiquement des factures de fournitures en électricité grâce cette technologie.

La production de cette centrale permettra une réduction du montant des factures d'électricité correspondant à environ 4 % de la consommation de l'ensemble du patrimoine bâti communal.

La commune contribuera aussi directement à la transition énergétique du territoire avec la production locale d'une énergie renouvelable et faiblement carbonée.

Le plan de financement prévisionnel de l'opération

Le plan de financement prévisionnel s'établit comme suit à ce jour :

Montant prévisionnel de l'opération (HT)		Recettes prévisionnelles*		
Etudes et honoraires	10 000 €	Région Grand Est (Climaxion)	45 000 €	36%
Travaux	115 000 €	Commune	80 000 €	64 %
TOTAL	125 000 €	TOTAL	125 000 €	

Les montants et % sont donnés à titre indicatif avant instruction et notification et sont encore susceptibles d'être corrigés.

Le planning prévisionnel de l'opération

Les travaux sont prévus entre juillet et octobre 2025, sous maîtrise d'ouvrage de la Ville de Schiltigheim.

La délibération suivante serait à prendre :

Le Conseil municipal,

Vu le Code de l'Energie, notamment l'article L315-2,

Vu le Code Général des collectivités locales,

Vu la délibération du 9 juin 2020 portant délégation du Conseil municipal à la Maire,

Vu la nécessité de conclure avec de Strasbourg Electricité Réseaux une convention d'autoconsommation collective définissant les conditions de valorisation de l'électricité produite par l'installation d'une centrale de production photovoltaïque

Après en avoir délibéré,

Sur proposition de la Commission « *Écologie, Urbanisme et Mobilités, Cadre de vie et travaux* » et du Bureau municipal,

APPROUVE le principe de création d'une centrale photovoltaïque comprenant la pose de 290 panneaux solaires sur une toiture du gymnase Leclerc avec valorisation de l'électricité produite par autoconsommation collective ;

AUTORISE Madame la Maire ou son représentant / sa représentante à signer tout document ou convention y étant relatifs ;

PREND ACTE du plan de financement prévisionnel ci-dessus présenté ;

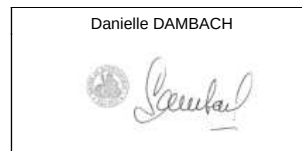
AUTORISE Madame la Maire ou son représentant / sa représentante à solliciter une subvention à la Région Grand Est dans le cadre du programme CLIMAXION ;

AUTORISE Madame la Maire ou son représentant / sa représentante à poursuivre les recherches de subventions auprès de tout organisme susceptible de concourir au financement du projet.

Adopté, à l'unanimité

SCHILTIGHEIM, le 20 mai 2025

Madame Danielle DAMBACH, Maire



Madame la Maire

Et nous allons maintenant vers quelque chose de grand, de beau, même si ce n'est pas culturel, mais il s'agit d'énergies renouvelables.

C'est la création d'une centrale photovoltaïque sur le site du centre sportif ouest et la parole est à Jean-Marie Vogt.

Monsieur Jean-Marie Vogt

Merci Madame la Maire. Chers collègues,

Effectivement, c'est une grande fierté pour moi ce soir de présenter cette délibération qui marque une étape significative de notre engagement vers un avenir durable et valide notre souhait d'implanter sur la commune de Schiltigheim un parc photovoltaïque de plus de 100 kWc avant la fin de ce mandat.

En investissant dans une telle infrastructure, nous témoignons de notre responsabilité envers l'environnement, tout en offrant à notre commune une source d'énergie propre et renouvelable.

À la suite d'une étude réalisée en 2022 sur plusieurs bâtiments communaux et de récentes évolutions, notamment le recours à des modèles d'autoconsommation collective, le site du complexe sportif Leclerc a été retenu.

Il possède effectivement tout ce qu'il faut. Une terrasse plein sud en béton de 1000 m².

L'opération initiée permettra l'installation d'une centrale photovoltaïque comprenant la pose de 290 panneaux d'une puissance réelle de 132 kWc.

Dans la délibération que vous avez sous les yeux, grâce à l'autoconsommation, l'opération doit permettre à une vingtaine de bâtiments communaux, sur un rayon de 1 km, de bénéficier également en tant que consommateur d'électricité de cette centrale.

Mais depuis que vous avez eu la délibération, mercredi, nous avons rencontré ES, qui nous a confirmé que finalement, cette facilité de recourir à des modèles d'autoconsommation collectifs s'applique sur toute la commune du ban communal de Schiltigheim.

C'est donc tous nos bâtiments qui devraient finalement pouvoir valoriser l'électricité produite sur cette installation.

Le plan de financement prévisionnel s'établit comme suit.

Des études d'honoraires de 115 000 €. Nous avons fait une demande de 45 000 € à la région Grand Est, ce qui reste à notre charge est 80 000 €.

Les travaux sont prévus entre juillet et octobre prochain, sous maîtrise d'ouvrage de la Ville de Schiltigheim.

Chers collègues, ensemble ce soir, nous avons l'opportunité de doter Schiltigheim d'un modèle d'innovation écologique. Ce projet est le fruit d'un travail collectif, fruit de réflexions approfondies et d'analyses rigoureuses.

Je tiens à remercier tous ceux qui se sont investis dans cette démarche vertueuse et tout particulièrement Monsieur Ébran, notre chargé de fluides et Monsieur Danet, notre Directeur des services techniques.

Je vous invite donc chers collègues à approuver cette délibération, non seulement pour notre présent mais pour les générations futures.

[Lecture du délibéré]

Je vous remercie.

Madame la Maire

Merci beaucoup. Il y a-t-il des souhaits d'intervention ?

Julien Ratcliffe, vous avez la parole.

Monsieur Julien Ratcliffe

C'est une très belle réalisation et je pense qu'on peut vraiment s'en réjouir ce soir.

Cette centrale photovoltaïque, il a fallu du temps pour la construire mais parfois prendre le temps, c'est aussi prendre le temps de bien faire les choses.

Concrètement il faut que le dossier soit mûr. Il fallait le bon site avec une toiture rénovée. Il fallait aussi le bon cadre juridique et l'autoconsommation collective. C'est un cadre qui a évolué, qui est récent, qui a encore évolué ce printemps avec donc maintenant la possibilité d'en faire bénéficier l'ensemble des bâtiments communaux.

C'est un cadre intéressant parce que ça veut dire qu'on peut produire de l'électricité photovoltaïque dans une commune, l'autoconsommer et donc le déduire. Alors, l'autoconsommer pas seulement sur place, parce que on sait que les moments où le photovoltaïque produit et les moments où on consomme ne sont pas toujours les mêmes, mais pouvoir le consommer sur l'ensemble des bâtiments communaux et donc du coup le déduire des consommations globales de la commune.

Et là, en l'occurrence, on est sur un projet qui est très loin au-dessus du symbolique puisqu'on est quand même entre 4 et 5 % de la consommation totale des bâtiments communaux. Donc ce n'est pas rien. C'est un beau boulot, un très beau travail qui a été fait par les services, un travail qui a été fait aussi par notre Adjoint.

Et on arrive au final également à une dépense d'investissement qui est donc très largement limitée puisqu'on arrive à 80 000 € de dépenses d'investissement pour un gros projet photovoltaïque.

Si vous avez des points de repère, on est vraiment bien placé sur cette dépense d'investissement. Et en terme de fonctionnement, c'est plutôt derrière une économie de fonctionnement qui sera à venir. Voilà.

Donc on peut se réjouir, on peut se dire également que c'est un acte qui est posé et qui pourra en engendrer d'autres, notamment dans cette logique d'autoconsommation collective et j'espère que cette délibération sera pleinement soutenue.

Madame la Maire

Merci beaucoup.

Jean-Marie Vogt.

Monsieur Jean-Marie Vogt

Oui, un petit complément à mon collègue Julien.

C'était pour vous dire aussi que cette autoconsommation collective est très intéressante parce qu'aujourd'hui nous avons déjà des panneaux sur l'Hôtel de Ville en autoconsommation normale, mais

demain, ils pourront être racolés à ce réseau et ce qu'on produit le samedi et dimanche pourra être utilisé dans les gymnases qui sont utilisés.

Il en va de même pour les futurs panneaux que nous allons avoir sur le groupe scolaire Victor Hugo, les futurs panneaux que nous allons avoir dans la délibération qui suit derrière sur le centre socioculturel du Marais.

Madame la Maire

Merci beaucoup. La parole est à Sophie Mehmanpazir.

Madame Sophie Mehmanpazir

Oui, merci Madame la Maire. Bonsoir à toutes et à tous.

Effectivement, moi aussi je me réjouis de cette innovation. Je suis même très heureuse puisque j'apprends qu'il n'y aura pas besoin de faire pédaler les athlètes et les sportifs pour qu'ils créent leur propre énergie parce que mon rêve c'était de les brancher à une dynamo et que lors de leur entraînement ils créent les conditions de leur sport et de leur de l'électricité et non le photovoltaïque.

Non, je voulais aussi vous dire que d'où on part, on part du bâtiment qui était une véritable passoire thermique. Et c'est un véritable pied de nez qu'on fait là. C'est-à-dire que ce bâtiment, si on n'avait pas décidé de se lancer sur des travaux de rénovation, ça rejoint un peu les débats qu'on avait avant sur les budgets, si on avait pas décidé de se lancer sur de l'investissement, on aurait pas créé les conditions favorables à cette création de centrale.

Et donc c'est pour ça que de temps en temps, il faut innover, il faut se lancer, arrivent de belles opportunités et il faut se les créer.

Et je suis très contente que finalement l'issue de cette rénovation de toiture, qui était justement au départ pour limiter les dégâts des eaux et la déperdition énergétique, se transforme en une véritable centrale de création d'énergie photovoltaïque.

Merci beaucoup.

Madame la Maire

Merci beaucoup de saluer cette délibération.

À mon tour, juste pour vous dire qu'avec ma casquette portant le Plan Climat de l'Eurométropole de Strasbourg, ce sont des émissions de gaz à effet de serre en moins. C'est une sortie progressive aussi de notre dépendance aux énergies fossiles que je salue.

C'est aussi grâce à tous ces projets photovoltaïques sur l'ensemble de la métropole, mais en particulier sur Schiltigheim, que nous atteindrons progressivement le 100 % d'énergies renouvelables en 2050.

Puisque c'est ça l'objectif dans le Plan Climat de l'Eurométropole. Un grand merci à Jean-Marie Vogt, à Julien Ratcliffe, à Antoine Danet, à Maëlyss Laquerbe, à tous les services qui travaillent.

Ce n'est qu'un début et nous allons évidemment amplifier tout cela, j'en suis certaine.

Nous passons maintenant au vote de cette délibération.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Merci.

REPUBLIQUE FRANCAISE – DEPARTEMENT DU BAS-RHIN
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL**

CONSEIL MUNICIPAL DU 20 MAI 2025

Sous la présidence de Mme Danielle DAMBACH, Maire.

Nombre de conseillers municipaux		
En exercice	Présents	Votants
39	31	36

L'an deux mille vingt cinq, le 20 mai à 18h00, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique.

Etaient présents :

Mme Danielle DAMBACH, M. Patrick MACIEJEWSKI, Mme Nathalie JAMPOC-BERTRAND, M. Patrick OCHS, Mme Andrée BUCHMANN, M. Benoît STEFFANUS, Mme Sandrine LE GOUIC, Mme Laurence WINTERHALTER, M. Jean-Marie VOGT, Mme Sophie MEHMANPAZIR, Mme Evelyne WINTERHALTER, Mme Sylvie ZORN, Mme Maïté ELIA, M. Stanislas MARTIN, Mme Anne SOMMER, M. Mathieu GUTH, M. Stéphane HUSSON, M. Jérôme MAI, Mme Christelle PARIS, Mme Aurélie LESCOUTE, M. Tomislav NAJDOVSKI, M. Selim ULU, Mme Maryline WILHELM, M. Julien HOFSTETTER, M. Julien RATCLIFFE, M. Antoine SPLET, Mme Françoise KLEIN, M. Martin HENRY, M. Christian BALL, M. Raphaël RODRIGUES, M. Dera RATSIJETSINIMARO.

Etaient excusées et représentées :

Mme Dominique BOUSSARD MOSSER par Mme Sandrine LE GOUIC, Mme Corine DULAURENT par M. Patrick OCHS, Mme Regina HAAS par M. Jean-Marie VOGT, Mme Jamila CHRIGUI par M. Jérôme MAI, Mme Hélène HOLLEDERER par Mme Françoise KLEIN.

Etaient excusés :

M. Nouredine SAID L'HADJ, Mme Sylvie GIL BAREA.

Etait absent :

M. Bernard JÉNASTE.

N° 2025DE057 - RÉNOVATION ET EXTENSION DU CENTRE SOCIOCULTUREL DU MARAIS

"ADOLPHE SORGUS" : ATTRIBUTION DU MARCHÉ DE MAÎTRISE D'OEUVRE

Rapporteur : Monsieur Jean-Marie VOGT, Adjoint

Dans sa séance du 05 décembre 2023, les membres du Conseil municipal ont autorisé le représentant légal du pouvoir adjudicateur à mettre en œuvre une procédure de concours restreint sur « esquisse », en application du chapitre V, article L 2125-1, 2° alinéa, du Code de la commande publique, pour désigner une équipe de conception appelée à réaliser une mission de maîtrise d'œuvre privée pour l'opération de travaux relative à la rénovation et l'extension du centre socioculturel du Marais « Adolphe Sorgus ».

Le projet de construction porte sur la restructuration et l'agrandissement de l'actuel centre socioculturel par les travaux suivants :

- ✓ La construction d'une extension comprenant des salles polyvalentes et cuisine autonome d'environ 310 m² ;
- ✓ Un réaménagement intérieur des locaux existants ;

- ✓ La création d'un local multifonctionnel ;
- ✓ Une rénovation des installations techniques ;
- ✓ Une remise aux normes sécurité et accessibilité du site ;
- ✓ Des travaux d'amélioration en terme isolation thermique et acoustique ;
- ✓ La création d'un îlot de fraîcheur extérieur.

La surface bâtie actuelle du centre est de 1 010 m². À l'issue des travaux, l'équipement atteindra une surface dans œuvre (SDO) de 1 320 m².

Le coût des travaux était évalué au lancement du concours à 2,6 M€ HT, représentant un budget global d'opération de 3,95 M€ TTC. Le coût global intègre :

- ✓ Les études de programmation ;
- ✓ Les travaux préliminaires de désamiantage, et les études techniques nécessaires (Diagnostics, géotechnique, pollution de sol, etc.) ;
- ✓ Les prestations intellectuelles de Maitrise d'œuvre, de contrôle technique et du coordinateur sécurité ;
- ✓ Les travaux tel que décrit dans le programme ;
- ✓ Les aménagements extérieurs ;
- ✓ Le mobilier et équipements fixes définis dans les fiches espaces,
- ✓ Les tolérances contractuelles du maître d'œuvre, une estimation des révisions de prix et de l'actualisation des coûts travaux.

Procédure de concours et choix du lauréat

Suite à l'avis de concours établi le 20 mars 2024, trente-sept dossiers de candidature ont été reçus. A l'issue de la 1^{ère} séance de cette procédure de concours qui a eu lieu le 17 juin 2024, le représentant légal du pouvoir adjudicateur a arrêté la liste des quatre équipes de conception retenues pour participer à la deuxième phase du concours, à savoir :

- **Equipe n° 4**
BALLAST ARCHITECTURES (Strasbourg) / BARTHES BOIS / SIB ETUDES / SOLARES BAUEN / ESP DB SILENCE / E3 ECONOMIE / ACTE 2 PAYSAGE ;
- **Equipe n° 20**
LUQUET Architectes Associés (Strasbourg) / SEDIME / SERUE INGENIERIE / ESP DB SILENCE / WE SCAPE / E3 ECONOMIE ;
- **Equipe n° 26**
DRATLER-DUTHOIT (Strasbourg) / MCIS / GILBERT JOST / INGEMASSON / C2BI / WESCAPE ;
- **Equipe n° 30**
RHB Architectes (Strasbourg) / SIB ETUDES / IMAEE / ESP DB SILENCE / C2BI / WESCAPE.

Lors de la 2^{ème} séance de cette procédure de concours qui a eu lieu le 19 décembre 2024, le représentant légal du pouvoir adjudicateur a établi le classement des candidats, à savoir :

1^{ère} place : **Equipe n° 4 – BALLAST ARCHITECTURES** (Strasbourg) / BARTHES BOIS / SIB ETUDES / SOLARES BAUEN / ESP DB SILENCE / E3 ECONOMIE / ACTE 2 PAYSAGE ;

2^e place : **Equipe n° 26 – DRATLER-DUTHOIT** (Strasbourg) / MCIS / GILBERT JOST / INGEMASSON / C2BI / WESCAPE ;

3^e place : **Equipe n° 20 – LUQUET Architectes Associés** (Strasbourg) / SEDIME / SERUE INGENIERIE / ESP DB SILENCE / WE SCAPE / E3 ECONOMIE ;

4^e place : **Equipe n° 30 – RHB Architectes** (Strasbourg) / SIB ETUDES / IMAEE / ESP DB SILENCE / C2BI / WESCAPE.

A l'issue de cette séance les deux premières équipes ont été désignées « lauréates » de ce concours restreint de maîtrise d'œuvre, et admises à la procédure de négociations, à savoir :

Equipe n° 4 :

Architecte mandataire : BALLAST ARCHITECTES, Strasbourg (67000) ;
BET « Structure charpente » : BARTHES BOIS, Maidières (54700) ;
BET « Structure » : SIB ETUDES, Wolfisheim (67202) ;
BET « Chauffage, ventilation & plomberie » : SOLARES BAUEN, Strasbourg (67200) ;
BET « Electricité & SSI » : SOLARES BAUEN, Strasbourg (67200) ;
BET « Acoustique » : ESP – dB Silence, Strasbourg (67200) ;
Economiste de la construction : E3 ECONOMIE, Strasbourg (67200) ;
Paysagiste : ACTE2 PAYSAGE, Obernai (67210) ;
Ordonnancement & Pilotage du chantier : E3 ECONOMIE, Strasbourg (67200).

Equipe n° 26 :

Architecte mandataire : DRATLER DUTOIT ARCHITECTES, Strasbourg (67000) ;
BET « Structure charpente » : MCIS, Illzach (68110) ;
BET « Chauffage, ventilation & plomberie » : BET GILBERT JOST, Strasbourg (67000) ;
BET « Electricité & SSI » : BET GILBERT JOST, Strasbourg (67000) ;
BET « Acoustique » : INGEMANSSON, Saverne (67700) ;
Economiste de la construction : C2BI, Strasbourg (67100) ;
Paysagiste : We-Scape, Benfeld (67230) ;
Ordonnancement & Pilotage du chantier : C2BI, Strasbourg (67100).

Mise au point et attribution du marché de maîtrise d'œuvre

Des négociations ont été menées avec les deux lauréats de janvier à mars 2025, avec des auditions réalisées le 24 février 2024 par les services compétents de la Ville, en vue de la passation d'un marché négocié de services sans publicité ni mise en concurrence conformément aux dispositions des articles R 2122-6 & R 2172-2 du Code de la commande publique.

Suite à la phase de négociation et au retour des offres définitives en mars 2025, le budget global d'opération est réévalué à 4,6 M € TTC, dont un coût prévisionnel de 2,84 M € HT travaux, valeur mars 2025.

Les résultats définitifs de ces négociations et les critères d'évaluation prévus par la procédure (*parti pris architectural, qualité de la réponse au programme, choix techniques, maîtrise budgétaire*) permettent de proposer comme attributaire du projet de marché le groupement solidaire « BALLAST ARCHITECTES », pour un forfait provisoire de rémunération, pour la mission de base, de 369 418,92 € HT, soit un taux de 13% du coût HT Travaux.

De plus, les missions complémentaires suivantes, d'un coût total de 143 544,99 € HT, sont également retenues :

- ✓ Etudes d'exécution (EXE) : 65 982,68 €
- ✓ Coordination des systèmes de sécurité incendie (CSSI) : 4 253,19 €
- ✓ Ordonnancement pilotage et coordination (OPC) : 54 443,94 €
- ✓ Elément de mission mobilier fixe (MOB) : 7 681,38 €
- ✓ Simulation thermique dynamique (STD) : 11 183,79 €

Ainsi, le montant total de la rémunération du maître d'œuvre s'élève à la somme de 512 963,91 € HT pour un coût prévisionnel de travaux de 2 841 684 € HT.

Les pièces graphiques suivantes, représentant le projet retenu au stade concours, sont annexées à la présente délibération :

- Perspective depuis la rue de Touraine ;
- Plans de niveaux, rez-de-chaussée et 1^{er} étage.

Pour mémoire, le plan de financement prévisionnel s'établit comme suit :

Montant prévisionnel du projet (HT)		Recettes prévisionnelles*		
Etudes et honoraires	692 000 €	CAF EVS	500 000 €	13%

Travaux	2 841 000 €	CAF petite enfance	96 000 €	2,5%
Provisions et aléas	300 000 €	DSIL	500 000 €	13%
		Région - Climaxion	500 000 €	13%
		CeA	500 000 €	13%
		ACTEE – Fonds chêne	180 000 €	4,7%
		Commune	1 557 000 €	41%
TOTAL	3 833 000 €	TOTAL	3 833 000 €	

Le budget d'opération intègre des tolérances pour les phases d'étude, d'attribution des marchés de travaux, et des provisions pour les futures révisions de prix et divers aléas de chantier.

Le planning d'opération prévoit les échéances suivantes :

- ✓ D'ici fin 2025 : conduite des études opérationnelles, phases DIAG, APS, APD
- ✓ T1 2026 : études phase PRO et dossier de consultation des entreprises
- ✓ Mi 2026 : attribution des marchés de travaux et démarrage du chantier

La délibération suivante serait à prendre :

Le Conseil municipal,

Vu la délibération du Conseil municipal du 05 décembre 2023 ;

Vu les articles du Code de la commande publique, notamment ses articles L. 2125-1 2° alinéa, R. 2162-15 à R. 2162-24, R. 2122-6 et R. 2431-1 ;

Après en avoir délibéré,

Sur proposition des Commissions « *Écologie, Urbanisme et mobilités, Cadre de vie et travaux* », « *Sport et vie associative, Centre socio-culturel, Politique de la Ville* », « *Finances, Domaines et Marchés publics* » et du Bureau municipal,

ATTRIBUE le contrat de maîtrise d'œuvre privée, relatif à la rénovation et extension du CSC Marais, au groupement solidaire dont le mandataire est BALLAST ARCHITECTES, tel que composé supra ;

AUTORISE Madame la Maire ou son représentant / sa représentante à signer le marché public de maîtrise d'œuvre d'un montant provisoire de 512 923,96 € HT, correspondant à la mission de base, assortie des missions complémentaires EXE, CSSI, OPC, MOB, STD ;

ETABLIT le nouveau montant de l'autorisation de programme 2020 01 « Rénovation et extension du CSC MARAIS » à hauteur de 4 600 000 € TTC, correspondant au coût d'opération prévisionnel à l'issue de la phase de concours ;

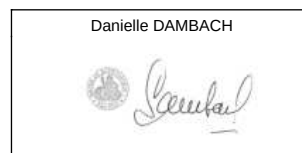
AUTORISE Madame la Maire à poursuivre les recherches de subventions et à signer toute convention y relative ;

AUTORISE Madame la Maire à solliciter les autorisations d'urbanisme nécessaires à la réalisation des travaux budgétés.

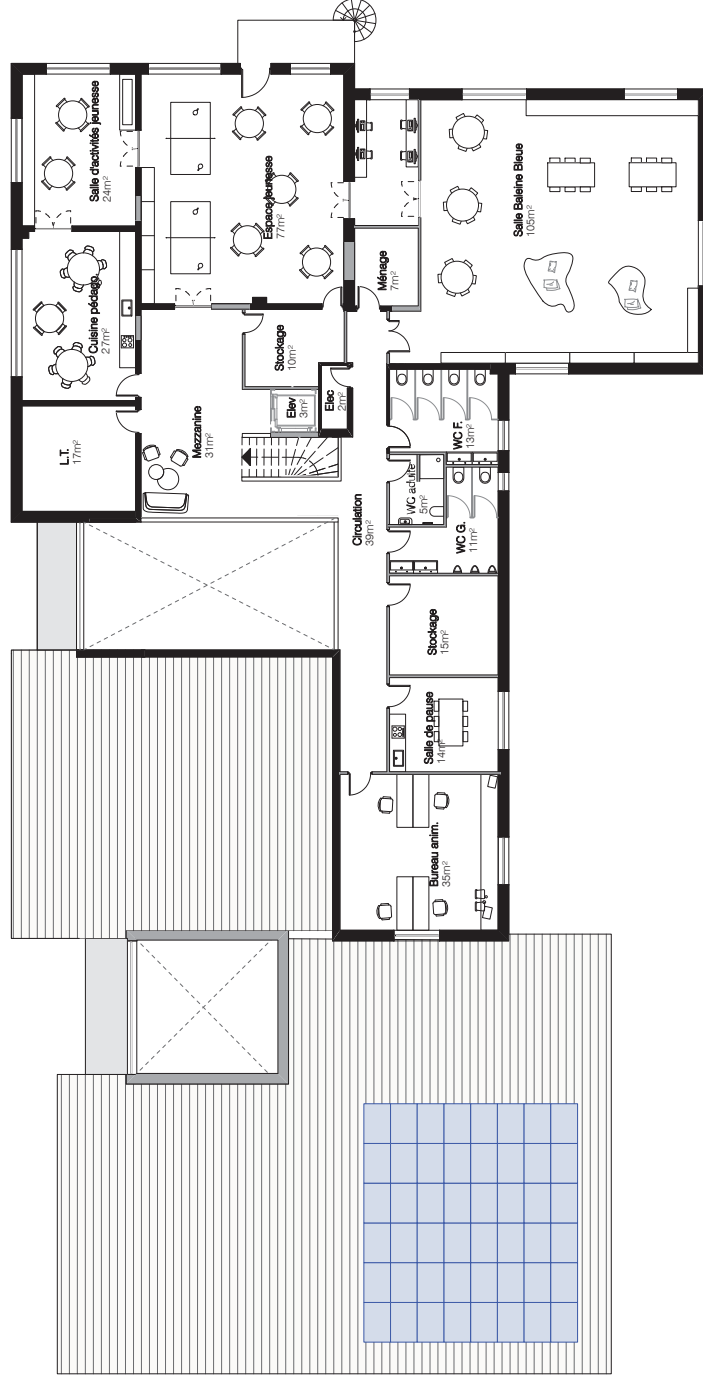
Adopté, à l'unanimité

SCHILTIGHEIM, le 20 mai 2025

Madame Danielle DAMBACH, Maire







Madame la Maire

Et nous passons au point 17 qui est la rénovation et l'extension du centre socioculturel du Marais Adolphe Sorgus, avec l'attribution du marché de maîtrise d'œuvre.

Là aussi, on va dans le concret et la parole est encore à Jean-Marie Vogt.

Monsieur Jean-Marie Vogt

Merci Madame le Maire. Chers collègues,

Dans la séance du 5 décembre 2023, les membres du Conseil Municipal ont autorisé le représentant légal du pouvoir adjudicateur à mettre en œuvre une procédure de concours restreint.

Le coût des travaux était évalué au lancement du concours à 2 600 000 € hors taxes, représentant un budget global de 3 950 000 € TTC. Cela pour la construction d'une extension au centre socioculturel par une salle polyvalente et une cuisine en totale autonomie de 310 m², un réaménagement intérieur des locaux existants, la création d'un local multifonctionnel, une rénovation des installations techniques, une remise aux normes sécurité et accessibilité du site, des travaux d'amélioration en terme d'isolation thermique mais aussi en isolation acoustique, la création d'un îlot de fraîcheur en extérieur, et j'insiste beaucoup là-dessus.

Le tout en échange participatif avec les acteurs du centre.

Sur l'avis de concours établi le 20 mars 2024, 35 dossiers de candidature avaient été reçus. À l'issue de la première séance qui avait lieu le 17 juin 2024, nous en avons retenu quatre.

Lors de la deuxième séance de cette procédure de concours, qui a eu lieu le 19 décembre 2024, le représentant légal du pouvoir adjudicateur a établi le classement suivant : la première place était donnée à l'équipe numéro 4 qui était Ballast Architectes ; la deuxième place à l'équipe numéro 26 qui était Dratler Duthoit.

Des négociations ont été menées avec ces deux lauréats de janvier à mars 2025 en vue de la passation de marché négocié de services sans publicité ni mise en concurrence.

Suite à la phase de négociation et au retour des offres définitives en mars 2025, le budget global de l'opération est réévalué à 4 600 000 €, dont un coût prévisionnel de 2 840 000 € HT.

Le résultat définitif de ces négociations et les critères d'évaluation permettent de proposer comme attributaire du projet Ballast Architectes pour un forfait provisoire de rémunération de 369 418 € HT, soit un taux de 13 % du coût des travaux.

De plus, des missions complémentaires sont également retenues à l'étude d'exécution : la coordination du système de sécurité incendie, l'ordonnance de pilotage et coordination des études, de missions mobilier fixe et la simulation thermique dynamique.

Tout ça se rajoute ce qui fait que le montant total de rémunération du maître d'œuvre s'élève à la somme de 512 963 € HT, pour un coût travaux de 2 841 684 € HT.

Donc le plan de financement prévu s'établi comme suit.

Nous avons des études d'honoraires à 692 000 €, des travaux à 2 841 000 € et une provision pour les aléas de 300 000 €.

En recettes prévues, il y a la CAF, EVS à 500 000 €. Celle-là, elle est déjà garantie. La CAF Petite Enfance, la DSIL, la région, Climaxion, la CEA, ACTEE – Fonds chêne et la commune, pour une dépense totale de 3 833 000 €.

Le planning d'opération prévoit les échéances suivantes.

D'ici fin 2025, conduite des études opérationnelles.

Premier trimestre 2026, études phase PRO et dossier de consultation des entreprises.

Mi-2026, attribution des marchés de travaux et démarrage du chantier.

[Lecture du délibéré]

Je vous remercie.

Madame la Maire

Merci beaucoup de cette présentation très complète.

Vous avez le visuel du projet retenu qui apparaît sous vos yeux. On peut y voir un bâtiment très sobre, un bâtiment étendu.

Et je passe la parole à Françoise Klein.

Madame Françoise Klein

Merci Madame la Maire.

Madame la Maire, chers collègues,

Bien entendu, je voterai cette délibération.

Enfin, voilà une bonne nouvelle et je dirais qu'il est grand temps de rénover ce centre socioculturel et que ça devient urgent. D'autre part, les habitants du Marais sont dans l'attente depuis de nombreuses années et c'est peu dire.

Mais comme on dit, tout arrive à point qui sait attendre. Malgré cette bonne nouvelle, les habitants du Marais se posent des questions.

Comment les activités du centre vont-elles se dérouler ?

Les seniors se posent également des questions quant aux repas du centre qui s'y déroulent tous les deuxièmes dimanches du mois.

Cela inquiète pas mal de personnes qui fréquentent ce centre et celles-ci aimeraient des réponses quant au déroulement des activités pendant la rénovation.

Je vous remercie pour vos réponses.

Madame la Maire

Merci beaucoup.

Oui, on va faire le tour des questions et on va répondre globalement.

Martin Henry.

Monsieur Martin Henry

Merci Madame la Maire.

Je dois dire que tout comme ma collègue, j'apprécie ce projet de rénovation et ceci m'amène à vous poser des questions par rapport à l'autre centre social.

Donc où en sommes-nous pour que le Centre Social Victor Hugo puisse bénéficier d'une salle qui peut être réservée par les familles ? Qu'avez-vous l'intention de faire avec l'opportunité des locaux qui vont être libérés par la mission locale ?

Voilà, je vous pose les questions.

Et puis c'est vrai que quand on regarde l'aspect de ce centre social, on pourrait dire que une rénovation visuelle ferait aussi du bien parce qu'il se fait vieillissant.

Voilà, je vous remercie Madame.

Madame la Maire

Merci beaucoup.

Alors Martin Henry, vos questions sont hors sujet mais on n'a pas l'habitude de se défilier. Nous allons évidemment répondre de manière succincte.

Avant de donner la parole à Antoine Splet, je donnerai la parole à Christian Ball.

Monsieur Christian Ball

Enfin, enfin, je suis devant cette image depuis maintenant quelques minutes à regarder ce que tant de maires souhaitaient faire depuis Alfred Muller.

Et petit à petit, quelle gestation !

C'est une belle réussite, très belle réussite où les acteurs du Marais ont pu vraiment participer, où il y a eu une réflexion importante, également sur la partie de la salle et de la possibilité de louer cette salle, ce qui comptait énormément pour moi dans le projet que nous souhaitions faire parce qu'on est en manque de salles à ce moment-là également et c'est aussi une manière de pouvoir équilibrer un peu les comptes.

En tout cas, bravo et quelle joie de savoir qui sera la personne qui l'inaugurera.

Madame la Maire

Tout reste encore à faire concrètement.

Merci en tout cas Christian Ball.

La parole est à Antoine Splet.

Monsieur Antoine Splet

Oui, merci Madame la Maire. Chers collègues,

Quelques mots en tant que Conseiller Délégué aux centres sociaux. C'est un dossier qui a été suivi par de nombreux collègues comme Jean-Marie Vogt, Sophie Mehmanpazir, Sandrine Le Gouic et ceux que je vais oublier dans ce petit mot introductif.

Je crois qu'on peut se féliciter collectivement de la nouvelle étape qu'on est en train de franchir avec cette délibération-là. Ça c'est le premier point à avoir en tête.

Le deuxième, je crois que c'est unanime. On peut saluer l'esthétisme du projet tel qu'il est proposé et notamment, son point fort, au niveau du plan, c'est cette salle polyvalente effectivement qui va être mise sur un écran de verdure, en tout cas en parallèle au cours d'eau qui est à côté qui va offrir une forme de dépaysement.

C'est l'III. Le géographe que je suis peut vous dire que l'III est un cours d'eau, je crois, sauf erreur de ma part.

En tout cas, pour vous dire que ça va donner sur un écran de verdure et ça va, je crois, permettre à nos jeunes et à tous les usagers d'être dans de belles conditions pour mener leurs activités.

L'autre élément qu'il faut se féliciter et Jean-Marie Vogt l'a dit, c'est tout le travail préalable de discussion, de concertation et d'échanges nourri et approfondi avec le centre. Ce qui explique pour partie, pas seulement mais pour partie, pourquoi cela a pris du temps.

Je crois que parfois il faut prendre le temps de l'échange, de la discussion, sur le détail même pour avoir un projet qui plaît aux usagers d'aujourd'hui et à celles et ceux qui seront les utilisateurs du site demain.

Et enfin, le troisième élément, en plus de la démarche de financement multipartenarial, on peut saluer le fait que la commune ait cherché à voir un cadre financier maîtrisé, à l'heure où tous les chantiers prennent et explosent en raison de l'inflation et des différentes crises sur lesquelles nous avons été frappé en tant que collectivité.

Donc c'est un beau projet, c'est une belle étape et quel que soit le destin des uns des autres, j'espère qu'on sera tous présents lors de l'inauguration qui arrivera dans quelques mois, quelques années encore...

Mais en tout cas, elle est là et on ne peut que s'en féliciter collectivement, je crois.

Madame la Maire

Merci beaucoup Antoine Splet. La parole est à Sophie Mehmanpazir, qui répondra en partie aux questions de François Klein.

Madame Sophie Mehmanpazir

Oui, merci Madame la Maire.

Mais avant de répondre aux questions, puisque le plan est là, on peut aussi se faire plaisir et mieux comprendre ce plan, pourquoi il nous a séduit et pourquoi il est aussi génialissime par certains côtés.

Donc c'est un savant équilibre ce plan, c'est qu'il y a une partie pour l'enfant complètement à droite, une entrée du centre avec en fait une visibilité sur les personnes qui vont pénétrer dans le centre avec des bureaux qui sont le long, une partie administrative, une salle de musique aussi au rez-de-chaussée et un peu plus haut cette fameuse salle multi partenariat qui a sa propre entrée et qui pourra fonctionner indépendamment du centre.

Et donc, tous ces équilibres-là répondaient à notre cahier des charges.

Ensuite, nous avons la fameuse salle multi activité, ou à louer, qui n'est pas seule puisqu'il y a des cuisines et des sanitaires et qu'à travers ça, elle est en totale autonomie avec une entrée un peu SAS, c'est-à-dire que les personnes arrivent se retrouvent dans ce SAS bar qui est le point d'accueil, les cuisines, un local pour pouvoir entreposer les vivres.

Et ces trois salles qui sont, comme le disait mon collègue, face à l'eau.

Et ce sont les seuls à nous avoir proposé ce type d'orientation, alors que tous les autres étaient restés sur de l'existant et au niveau d'une orientation sur le parking, avec du soleil qui allait taper sur les baies vitrées et qui un disposé en fait public.

Là, c'est une orientation et c'est là où ils ont fait la différence. C'est à ce niveau-là, ces trois salles sont tournées vers l'eau et vers le petit parc qui sera là, qui sera un îlot de fraîcheur, voilà, comme ça a été demandé.

Voilà pourquoi on peut se faire plaisir en regardant ce plan et se féliciter d'avoir tenu bon toutes ces années en dépit de crises successives et de tensions.

Il y a eu des arbitrages. On a toujours maintenu ce projet, parce que c'est un projet de quartier, c'est un projet qui était sur plein d'aspects, que ça soit au niveau énergétique, au niveau de qualité d'accueil, de tout ce qu'on attendait depuis des années, il fallait qu'il puisse sortir.

Pour la partie de la continuité des activités, évidemment le plus simple, ce serait de le faire non pas en site occupé mais de tout externaliser, parce qu'on irait beaucoup plus vite dans les travaux. Mais pour le moment, c'est en recherche de locaux pour pouvoir accueillir le cas échéant ces fameuses activités décentralisées.

Donc il y a un travail, en lien avec les équipes du centre et en lien avec la Mairie pour essayer d'identifier, de recenser tous les locaux en capacité d'accueillir les solutions de repli pendant la phase de travaux. Donc je ne peux pas encore le confirmer mais c'est à l'étude.

Pour répondre à Monsieur Martin Henry, le pendant du site Victor Hugo, qu'on avait aussi inauguré à notre arrivée, qui avait fait l'objet d'une rénovation et d'une extension en 2018, la salle ne pouvait pas être mise à disposition des habitants puisqu'elle n'était pas hermétique et qu'il y avait une possibilité d'aller dans des ascenseurs et d'aller un peu partout dans le centre.

Là, il y a eu des travaux et elle est devenue hermétique. Donc l'équipe du centre va pouvoir mettre à disposition la salle.

Ils sont juste en train d'essayer de travailler sur une tarification et ils sont revenus vers la Mairie pour essayer d'évaluer en fait la tarification qui serait correcte à appliquer, sachant que ça nécessite également tout l'aspect administratif et assurance.

Voilà, mais maintenant c'est de l'ordre du possible pour accéder à une salle à Victor Hugo et nous donnerons bien évidemment le feu vert.

Voilà ce que je voulais dire sur ce centre et je suis très fière de le voir avancer et j'espère bien être là. Je ne sais pas si je serai devant le ruban ou un peu à l'arrière, mais je serai là en 2027 et 2028, pour l'ouvrir avec toute l'équipe qui nous a porté sur ce projet.

Sur la mission locale. Évidemment, c'est des locaux qui sont énormes, qui seront disponibles et devront faire l'objet d'une étude pour voir comment on peut les réaménager. Mais ils ne sont pas à la Ville. Merci.

Madame la Maire

Patrick Ochs.

Monsieur Patrick Ochs

Oui, merci Madame la Maire.

De manière très courte. Comme la délibération sur les révisions des crédits de paiement n'a pas été discutée, je vous invite quand même à la relire parce qu'il est marqué qu'on augmente effectivement pour le Marais, on augmente l'autorisation de programme de 650 000 €, mais en même temps dans cette délibération, vous verrez que nos services ayant très bien travaillé, et je en remercie encore, les tribunes de l'Aar nous coûteront 178 000 € de mois et le gymnase Leclerc nous coûtera 220 000 € de moins.

Donc c'est pour ça qu'un taux de réalisation de 100 %, c'est à peu près impossible parce qu'ils prévoient toujours large, et je les en remercie, mais après ils travaillent au maximum pour réduire ces autorisations de programme.

C'est juste une petite boutade pour l'histoire des taux de réalisation mais je me tiens toujours encore à votre disposition lors d'une réunion. Si vous nous posez des questions, on vous répondra très volontiers.

Donc 650 000 € d'un côté, tout le monde est content et je m'en félicite aussi, et de l'autre côté une économie de 450 000 € aussi qui a été actée ce soir et je vous en remercie aussi de l'avoir votée.

Madame la Maire

Merci beaucoup Patrick Ochs et j'en profite parce que tout à l'heure, à l'issue de toutes les délibérations concernant le compte administratif, compte de gestion, affectation des résultats, j'ai omis de remercier bien sûr Lucas Lebold, Patrick Ochs et l'ensemble de la Direction des finances qui veillent à toutes nos opérations, qui nous rappellent régulièrement à l'ordre aussi quand il y a des dépassements et ça a été le cas aussi sur ce projet.

On est revenu à quelque chose de raisonnable qu'on peut assumer, même si on regrette toujours toute augmentation et on espère qu'à l'avenir, il y aura des temps qui ne seront pas trop difficiles, puisqu'on a quand même été ces derniers mois impactés par l'augmentation du coût des matériaux.

Et voilà, en tout cas, on essaie d'être au plus près de notre budget et de le tenir. C'est ça notre objectif.

Et je remercie d'ailleurs aussi Christian Ball qui est Président de la Commission des finances et qui pose toujours les bonnes questions et qui nous oblige aussi à travailler encore au plus près des besoins.

Monsieur Dera Ratsiajetsinimaro.

Monsieur Dera Ratsiajetsinimaro

Je voudrais très court parce que bon, comme vous le savez, je faisais partie de la commission, donc je ne vais pas revenir sur tout ce qui a été déjà dit parce qu'ayant été moi-même partie prenante de la réflexion d'ensemble et effectivement, je voulais surtout saluer par rapport à ça le fait que de cette initiative, qui consistait pour une fois à intégrer les personnes directement concernées, parce qu'il y avait des représentants, les habitants du Marais par rapport à ça.

Donc je ne reviendrai pas sur tout ce qui a été dit. Je voulais juste saluer le fait qu'il était temps qu'on avance sur ce projet qui était un serpent de mer pour notre collectivité.

Juste pour répondre à Monsieur Ochs.

Écoutez, il y a 400 000 € d'économie. Ça ne remet pas en cause l'essentiel du taux de réalisation. Soyez sérieux, Monsieur Ochs. Je sais que vous l'êtes.

Mais en tout cas, ce qui est intéressant, c'est quand on revoit les révisions de crédit, on voit déjà que les 600 000 € sont déjà en 2026-2027.

Madame la Maire

C'est vrai qu'avec fierté, nous portons ce projet tous ensemble. Merci et je crois que tout a été dit, du moins l'essentiel.

Nous passons au vote concernant donc cette rénovation.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Merci beaucoup pour une unanimité vraiment remarquée, remarquable et une reconnaissance à l'ensemble du travail effectué.

CONSEIL MUNICIPAL DU 20 MAI 2025

Sous la présidence de Mme Danielle DAMBACH, Maire.

Nombre de conseillers municipaux		
En exercice	Présents	Votants
39	31	36

L'an deux mille vingt cinq, le 20 mai à 18h00, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique.

Etaient présents :

Mme Danielle DAMBACH, M. Patrick MACIEJEWSKI, Mme Nathalie JAMPOC-BERTRAND, M. Patrick OCHS, Mme Andrée BUCHMANN, M. Benoît STEFFANUS, Mme Sandrine LE GOUIC, Mme Laurence WINTERHALTER, M. Jean-Marie VOGT, Mme Sophie MEHMANPAZIR, Mme Evelyne WINTERHALTER, Mme Sylvie ZORN, Mme Maïté ELIA, M. Stanislas MARTIN, Mme Anne SOMMER, M. Mathieu GUTH, M. Stéphane HUSSON, M. Jérôme MAI, Mme Christelle PARIS, Mme Aurélie LESCOUTE, M. Tomislav NAJDOVSKI, M. Selim ULU, Mme Maryline WILHELM, M. Julien HOFSTETTER, M. Julien RATCLIFFE, M. Antoine SPLET, Mme Françoise KLEIN, M. Martin HENRY, M. Christian BALL, M. Raphaël RODRIGUES, M. Dera RATSIJETSINIMARO.

Etaient excusées et représentées :

Mme Dominique BOUSSARD MOSSER par Mme Sandrine LE GOUIC, Mme Corine DULAURENT par M. Patrick OCHS, Mme Regina HAAS par M. Jean-Marie VOGT, Mme Jamila CHRIGUI par M. Jérôme MAI, Mme Hélène HOLLEDERER par Mme Françoise KLEIN.

Etaient excusés :

M. Nouredine SAID L'HADJ, Mme Sylvie GIL BAREA.

Etait absent :

M. Bernard JÉNASTE.

**N° 2025DE058 - DEMANDE D'AVIS DE LA COMMUNE DE SCHILTIGHEIM DANS LE CADRE DU
BILAN-ÉVALUATION DU PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT DE L'EUROMÉTROPOLE DE
STRASBOURG**

Rapporteur : Monsieur Patrick MACIEJEWSKI, Premier Adjoint

L'Eurométropole de Strasbourg a engagé en 2024 les travaux de bilan-évaluation du volet « Habitat » de son Plan local d'urbanisme. Le programme local de l'habitat ainsi intégré au PLU, constitue un document de planification stratégique pour l'organisation de l'habitat sur le territoire de l'Eurométropole, en articulation avec les autres thématiques et enjeux du territoire (mobilité, emploi, équipements, etc...).

Cette démarche réglementaire de bilan-évaluation doit à présent donner lieu à un passage en délibération pour décider si les conclusions de ces travaux conduisent à vouloir proroger ou faire évoluer le programme local de l'habitat actuel.

La Ville de Schiltigheim est invitée à rendre un avis sur les travaux d'évaluation menés en partenariat avec

l'ADEUS, dans la perspective du prochain passage en délibération au Conseil de l'Eurométropole de Strasbourg du 27 juin 2025. Ce passage en délibération permettra de clôturer la phase de bilan-évaluation, et d'engager les travaux qui démarreront au second semestre et se poursuivront en 2026, pour permettre l'actualisation du volet Habitat du PLU, qui s'inscrira dans la procédure de Modification n° 5 du PLU.

Le dossier complet est téléchargeable en cliquant sur le lien suivant <https://partage.strasbourg.eu/share-access/sharings/C5mPLEsw.yqqqqzsc> et comprend :

- ✓ La note de synthèse publiée par l'ADEUS en 2023 portant sur le bilan 2017-2020 du PLH ;
- ✓ Le rapport d'évaluation 2025 portant sur la période 2017-2022 : il s'agit d'une version de travail dans le sens où des compléments sont susceptibles d'y être encore apportés, notamment pour tenir compte de vos retours ;
- ✓ Une note de synthèse du rapport d'évaluation, qui permet d'avoir une vision transversale des enjeux et enseignements issus de ces travaux, points saillants qui seront repris notamment dans la délibération en Conseil de l'Eurométropole de Strasbourg du mois de juin, et qui pourront là aussi être augmentés de vos retours et observations.

La délibération suivante serait à prendre :

Le Conseil municipal,
Après en avoir délibéré,

Sur proposition du Bureau municipal,

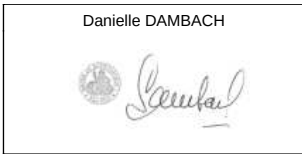
APPROUVE le bilan-évaluation du programme local de l'habitat de l'Eurométropole de Strasbourg.

Adopté, à la majorité

VOTE		VOIX
Pour	35	
Contre	1	M. Raphaël RODRIGUES.
Abstention	0	
Ne participe pas part au vote	0	

SCHILTIGHEIM, le 20 mai 2025

Madame Danielle DAMBACH, Maire



Madame la Maire

Nous passons maintenant au point 18, qui est une demande d'avis de la commune de Schiltigheim dans le cadre du bilan évaluation du programme local de l'habitat de l'Eurométropole de Strasbourg.

Je passe la parole au Premier Adjoint Patrick Maciejewski.

Monsieur Patrick Maciejewski

Merci Madame la Maire. Chers collègues,

Avec ces délibérations, on va dézoomer un petit peu, on va sortir un peu de Schiltigheim puisqu'elle concerne l'ensemble de la métropole.

On est l'évaluation du PLU qui a été voté en 2016 et donc à partir de là, différentes étapes d'évaluation dont le PLH.

Donc petit rappel de ce que c'est que le PLH. Je ne sais pas s'il y avait une question particulière par rapport à ce sujet-là, mais petit rappel ce que le PLH. Donc le PLH est cadré par différents articles du code de la construction et de l'habitation. Le programme local de l'habitat, PLH, est un document stratégique de programmation qui inclut l'ensemble de la politique locale de l'habitat, donc le parc public du logement et privé, gestion du parc de logement existant et des constructions nouvelles avec aussi des approches pour des populations spécifiques.

L'élaboration d'un PLH est obligatoire pour les métropoles. Avec la création du PLU de l'Eurométropole en 2016, le PLH a été intégré dans le PLUI.

Alors, qu'est-ce qu'il peut y avoir dans un PLH ?

Outre les besoins en logement, le PLH doit répondre aux besoins en hébergement et favoriser la mixité sociale et le renouvellement urbain. Il doit être doté d'un dispositif d'observation de l'habitat sur son territoire afin de pouvoir suivre les effets des politiques mises en œuvre.

À partir d'un diagnostic de la situation existante, le PLH définit les objectifs à atteindre, notamment l'offre nouvelle de logements et de places d'hébergement en assurant une répartition équilibrée et diversifiée sur les territoires.

Il précise notamment un programme d'action en vue de l'amélioration et de la réhabilitation du parc existant, qu'il soit public ou privé, des actions et opérations de requalification des quartiers anciens dégradés et de lutte contre l'exclusion. Et il y a une dizaine de points qui en font partie.

En 2016, la Ville de Schiltigheim s'était engagée sur une production de 147 logements par an. Toutefois, cette production a été sensiblement ralentie puisque la production s'élève en moyenne à 110 logements annuels, soit moins 25 % par rapport à l'objectif initial.

Alors, je ne sais pas si on veut faire la synthèse du PLH Eurométropolitain, mais peut-être qu'on peut passer directement à une question précise.

Madame la Maire

Monsieur Martin Henry.

Monsieur Martin Henry

je vous remercie.

Je me suis penché sur cette délibération pour la simple raison que quand vous avez été élus, vous promettez la fin de la bétonisation et ce n'est pas tout à fait ce qui s'est passé, puisque récemment, j'ai vu que vous aviez accordé des permis de construire pour plus de 2 200 logements.

Donc, j'ai pris le temps de lire les documents qui étaient proposés et c'est un pavé, il y a quand même plus de 130 pages. Effectivement, j'y ai retrouvé notamment ce que vous commenciez à exposer. Ce qu'on voit dans ce bilan, c'est de nombreuses informations très instructives tant au niveau quantitatif que qualitatif.

On voit que les objectifs de construction annuelle ont été atteints sur la métropole. Donc pas de raison d'accélérer la quantité de constructions. Le logement social progresse mais on reste avec un déficit de T1 et de T5 et je sais qu'une ou deux actions étaient menées dans ce sens-là.

Je découvre aussi que le nombre de logements d'urgence a plus que doublé sur la période, y compris à Schiltigheim et ce, sans concertation ou sans faire plaisir avec les riverains concernés.

Le logement étudiant progresse, en particulier à Schiltigheim, mais en ce qui concerne les étudiants, vu le nombre d'étudiants résidents à Schiltigheim, il se pose quand même une question sur ce que propose la ville aux étudiants en dehors du logement, parce que pour l'instant, je n'ai pas vu grand-chose. Ça ne veut pas dire qu'il y a rien, mais j'ai pas vu grand-chose.

Enfin, les seniors restent les grands oubliés quand je regarde les chiffres, notamment en terme de logements accessibles, adaptés et à des tarifs abordables.

Donc ça pose des questions sur la politique à mener sur l'ensemble de la métropole et dans notre ville.

Alors, en ce qui concerne le nombre de logements, s'il vous plaît, Madame la Maire, ne vous retranchez pas derrière le PLUI, qui autorise ces constructions. On sait tous que le PLUI est un outil qui est à votre disposition, soumis à des modifications qui permettent de mettre en place la politique d'urbanisation et d'habitat qui est souhaitée.

Il y a un deuxième volet dans le programme local de l'habitat, c'est la rénovation du parc existant. Et là encore, on est assez loin du compte. La première observation que je ferai, c'est que lors du dernier comité de suivi de la ZFE, on a pu constater que les seuils OMS de pollution automobile pour 2030 sont déjà atteints.

Donc quelque part, on peut noter une victoire dans ce domaine, grâce à la baisse de son usage dans la métropole et surtout au renouvellement du parc automobile.

Par contre, il n'en va pas de même avec les polluants générés par les bâtiments, où on reste bien au-delà des seuils OMS fixés pour 2030.

Donc ça pose des questions en terme de la rénovation.

Et même le logement social dans le rapport, il restait plus de 50 % du parc de logement social à rénover. Et alors, je sais que la politique de rénovation continue. Elle ne s'est pas arrêtée à ce rapport notamment avec les projets ANRU. Et j'espère que nous aurons rapidement le prochain rapport qui nous permet d'y voir ce qui s'est passé entre 2022 et 2025 en terme de mise en place de cette politique de l'habitat afin qu'on ait une vision claire de ce qui reste à faire.

Très clairement, j'ai pu voir un certain alignement de la politique menée au niveau de Schiltigheim mais pas sur la quantité de logements.

Voilà je vous remercie.

Madame la Maire

Merci beaucoup.

Qui souhaite intervenir ? Monsieur Raphaël Rodrigues et puis ensuite Monsieur Splet.

Monsieur Raphaël Rodrigues

Madame la Maire, chers collègues,

Il s'agit bien là d'une étape importante en ce qui concerne notre cadre de vie. Nous avons encore en 2016 la chance d'avoir un plan d'occupation des sols, POS, avec des règles d'urbanisme intelligentes. Nous pouvions y lire des termes comme « colombage », « grès des Vosges », « tuile traditionnelle en terre cuite » et d'autres termes encore.

Les urbanistes de l'époque tenaient compte de notre culture et de nos vraies envies. Le plan local d'urbanisme, PLU, de 2016 a tout balayé. Le PLU, c'est la destruction de notre culture, c'est l'anarchie du béton au profit de la promotion immobilière. Et vous tous ici, vous adhérez au terme du PLU, qui exige sans relâche la production de logements neufs.

Sur Schutzenberger par exemple, vous allez autoriser huit nouveaux buildings, après ceux horribles que vous avez autorisé le long de l'avenue Pierre Mendès France. Horrible.

Pourtant, les habitants en ont marre de toutes ces déjections de béton qui coulent partout. Pourtant encore, l'INSEE chiffre aujourd'hui à 1 400 le nombre de logements vacants sur notre commune.

Madame la Maire, chers collègues, veuillez exiger l'arrêt de la bétonisation sur Schiltigheim. Vous pouvez le faire.

Dans tous les cas, les actuelles recherches d'urbanisme ne se font qu'au profit des promoteurs. Ce sont des projets nuisibles. Je voterai contre cette délibération.

Merci pour votre attention.

Madame la Maire

Monsieur Rodrigues, c'est simplement un avis qui est demandé.

Donc j'en profite pour resituer le cadre de cette délibération. C'est dans le cadre du PLU et du PLH de l'Eurométropole qu'un avis est demandé sur la politique 2017-2022 et les chiffres 2017-2022. Voilà.

Donc c'est un avis que vous devez donner. Pas juste dire pour ou contre, c'est peut-être donner votre vision des choses ou comment vous, vous feriez. C'est ça qui est demandé. Ce n'est pas d'être pour ou d'être contre, mais on va répondre plus précisément tout à l'heure.

Monsieur Antoine Splet.

Monsieur Antoine Splet

Merci Madame la Maire. Chers collègues,

Il y a celles et ceux qui, un temps qui n'était pas si loin que cela, étaient pour les constructions et les promotions immobilières dans la ville à tout prix, n'importe comment et au grand bonheur des promoteurs immobiliers.

Il y a ceux en réaction qui veulent mettre la ville sous cloche en refusant toute nouvelle construction sous le terme un peu piégé de bétonisation.

Je crois qu'il faut faire, excusez-moi l'expression, un dépassement dialectique de ce débat-là et comme vous le dites Madame la Maire, poser la vision politique qui anime les uns et les autres dans la vision de la fabrique de la ville que nous souhaitons les uns et les autres.

J'estime pour ma part qu'il y a une question qui me semble centrale, je pense qu'elle est largement partagée, c'est comment faire, comment agir pour que Schiltigheim soit et reste une commune populaire ?

C'est une question politique qui me semble primordiale aujourd'hui.

Donc je vais quitter quelques instants le cadre réglementaire du PLH pour faire de la politique, quitter la vision très technique, qualitative, quantitative, tel ou tel nombre de logements, pour être vraiment dans une vision d'ensemble et peut-être qu'avec l'opposition, on peut avoir ce débat là et peut-être aller plus loin du slogan pour savoir qu'est-ce que c'est une ville populaire.

Une ville populaire, c'est une ville qui reste accessible en terme de logement, en terme d'achat aux travailleurs et aux travailleuses de notre agglomération. On peut se loger sans grever son budget, où on peut acheter son logement pour y vivre, une ville où le logement ne devient pas un produit de luxe ou un objet de spéculation immobilière.

Une ville où les locataires du parc privé comme du parc public sont traités en toute dignité et là, je pense à votre introduction, Madame la Maire, je pense ici aux locataires d'Alsace Habitat qui ont été maltraités, pour ne pas dire méprisés par leur bailleur social avec des charges qui ont explosé, qui je crois nous feraient pâlir les uns eux et les autres.

Une ville populaire, c'est une ville qui est aussi accueillante pour celles et ceux qui fuient les désordres du monde. Une ville qui répond à la fois aux besoins en logement, parce qu'ils sont réels dans le territoire, mais qui dans le même temps crée les conditions d'avoir une ville dense mais respirable. Et là, peut-être qu'il y a un point de débat, de discussion à avoir sur la ville dense, oui, mais avec les espaces de respiration pour les habitantes et les habitants. Et peut-être que là, on sort par le haut du débat sur la bétonisation qui, je crois, est vraiment très réducteur dans la vision de la ville que nous pouvons avoir les uns et les autres.

Une ville qui prend à bras le corps la question du cadre de vie, qui s'adapte au réchauffement climatique, parce que c'est un enjeu considérable qui touche aussi en premier lieu les milieux populaires qui sont souvent les plus en difficulté pour rénover leur maison quand on est un petit propriétaire avec une maison qu'on a pu hériter, ou qu'on a pu s'acheter il y a 20, 30 ou 40 ans.

Être une ville qui innove donc, pour reprendre les mots du Maire de Gennevilliers, en créant un nouvel art de vivre populaire.

Voilà la vision telle que certains peuvent avoir et que je partage pleinement.

Il y a le contexte, à savoir une crise du logement qui s'aiguise année après année. On le voit chaque fois qu'on ouvre les DNA avec l'explosion par exemple du sans-abrisme, dans un contexte où les politiques libérales ont affaibli la capacité d'agir des bailleurs sociaux, je vois Benoît Steffanus, Président de Foyer Moderne et qui chaque année voit la ponction que lui impose l'État avec le fameux dispositif RLS, ou même un État qui refuse de se doter d'outils pour lutter contre la spéculation immobilière.

Je crois que trois enjeux se posent dans la commune.

Le premier, c'est répondre aux besoins en logement public. Certains considèrent qu'avec 34 % de logements sociaux, notre commune a pris sa part et que cela suffit, que l'avenir des logements sociaux et de leur construction à Schiltigheim doit s'écrire en pointillés, puisque nous avons trop de publics en difficulté.

Je ne partage pas ce point de vue. Pour rappel, le logement social, c'est 7 français sur 10 qui peut avoir y accès. Ce n'est pas un logement pour pauvres, mais c'est un logement qui est en dessous des lois du marché. Et ça, c'est important d'avoir en tête dans la conception du logement social que les uns et les autres peuvent avoir.

D'autres à l'inverse, notamment dans les communes carencées, dans les communes récalcitrantes comme on dit, qui ne respectent pas la loi SRU, considèrent que le logement social, c'est pour Schiltigheim, c'est pour Strasbourg, c'est pour Lingolsheim, c'est pour Bischheim. C'est-à-dire, « mettons les publics populaires d'un côté pour mieux préserver nos communes de ces salops de pauvres », comme on disait lors du front populaire.

Cette approche-là, elle renforce les fractures urbaines, elle favorise l'inégalité. Je crois qu'il faut également la refuser et du coup, il faut tracer une voie schillickoise en fait par rapport aux décennies à venir.

Je crois que nous devons utiliser tous les outils encore, aujourd'hui et demain, du PLAI au bail réel solidaire. Il est important que nos élus à l'Eurométropole se mobilisent pour que ce plan local d'habitat ne s'oriente pas justement vers une mutualisation des logements sociaux par territoire, c'est le débat que nous avons parfois avec Pia Imbs, qui considère que c'est pertinent. Nous considérons à plusieurs que c'est un danger pour le territoire.

Nous devons répondre au besoin. 30 000 citoyennes et citoyens qui sont en attente d'un logement social dans notre métropole, dont la moitié qui sont dans le parc privé, répondre aux besoins en terme qualitatif, avec, vous l'avez dit Martin Henry, la construction de T1 effectivement et de T5 pour les familles nombreuses et aussi faire émerger une offre de logement pour les étudiants, mais une offre publique, là où le CROUS est singulièrement carencé.

Et je crois que dans tous les projets de logements immobiliers qui sont en train d'être mis en place, il faut vraiment qu'on ait cette vigilance qu'il y ait cette part de logements sociaux.

Je sais que c'est un rapport de force, c'est complexe, à établir avec les promoteurs immobiliers, mais je crois que c'est essentiel pour que notre commune reste une commune populaire.

C'est pour cela qu'on a évoqué Schutzenberger, sur les huit buildings.

Moi la question qui m'intéresse, c'est quelle part de logement social, quelle part de logement public dans ce nouvel investissement, sur un projet pour lequel nous n'avons pas forcément la main. Mais en tout cas c'est ce qui a émergé lors de l'enquête publique.

Le deuxième enjeu et je vais avancer, c'est la lutte contre la gentrification.

Je crois qu'il y a 10 ans, l'ancien Maire Jean-Marie Kutner faisait le choix politique d'accélérer la transformation sociologique de la ville. Il voulait faire venir une nouvelle population qui, je le cite, « paye des impôts ». C'était le vocabulaire de l'époque. Sous-entendu, les ménages modestes n'étaient pas les bienvenus, considérez qu'ils étaient trop nombreux dans notre territoire.

Ainsi, une vaste partie de Monopoly s'est opérée sous nos yeux, à coup de nombreux projets immobiliers à visée spéculative avec la loi Pinel, avec des projets, avec des logements sociaux construits d'une manière insuffisante en l'état.

Et je crois que notre municipalité, par sa politique, a ralenti cette tendance-là. Mais l'enjeu est effectivement à venir puisque depuis 2018, les loyers médians ont augmenté de 20 %. Ce n'est pas moi qui le dit, c'est l'Observatoire local des loyers.

Et selon l'immobilier du Figaro.fr, ce n'est pas ma référence du quotidien, constate une augmentation de 50 % du prix au mètre carré à l'achat. Pour vous dire qu'on a ralenti la tendance, mais il y a quand même une question de fond qui est devant nous.

Et je crois que nous avons besoin d'être plus offensif dans le PLUI en terme de gestes à produire.

Produire des logements sociaux, bien sûr, il le faut.

Multiplier les secteurs SMS, secteur de mixité sociale, au sein du PLUI pour Schiltigheim pour limiter l'appétit sans fin des promoteurs immobiliers et imposer à ces derniers la production de logements sociaux dans leurs opérations.

Préempter quand c'est possible et mobiliser les fonds de la métropole, notamment pour la future friche Heineken. Ou du moins imposer une ZAC, pour ne pas faire comme on a fait sur Fischer, n'importe comment, sans une réelle vision de la ville.

Pousser également à ce qu'il y ait un encadrement des loyers. Je ne peux que regretter que l'Eurométropole il y a 2 ou 3 ans ne se soit pas engagée vers l'encadrement des loyers. À Paris, c'est une compétence municipale depuis 2024 et le succès est éclatant en terme de limitation des coûts des loyers.

Aussi également utiliser tous les leviers réglementaires bien sûr et imposer au promoteur une charte sociale.

Je crois que ça c'est une question politique qu'on peut avoir.

Et enfin le troisième enjeu, ça a été évoqué, c'est l'hébergement d'urgence.

L'occupation, on l'a vu dans la presse, du rue Lamartine, par des personnes sans abri, mal logées, qui sont en difficulté sociale, nous rappelle que dans notre métropole, des milliers de familles sont mal logées et plus de 200 enfants et leurs familles dorment à la rue y compris des Schilikois et on le voit pendant l'hiver, des mobilisations citoyennes pour réclamer leur mise à l'abri.

Certes, ce n'est pas une compétence municipale. Certes, ce n'est pas une compétence métropolitaine. Notre ville et la métropole ont pris leur part pour partie. Mais l'État n'est pas au rendez-vous, comme d'habitude comme dit ma collègue et je suis d'accord avec toi et peut-être que nous aussi, nous devons réfléchir à cet enjeu d'avenir.

Avec ces projets qui sont en construction, avec le renouvellement urbain et cette phase de transition, où il y a parfois des logements qui sont vides mais qui ne sont pas encore détruits, comment on peut créer une stratégie notamment pour y mettre du logement intercalaire de manière cohérente, de manière pensée, de manière construite, avec les acteurs associatifs pour permettre à ce que les droits fondamentaux ne soient pas bafoués sur notre territoire ?

Voilà quelques pistes pour alimenter le débat, en prenant peut-être un petit peu de hauteur par rapport au sempiternel débat sur la bétonisation qui est en fait un mot piégé. Voilà la contribution que je souhaitais vous soumettre ce soir et qui, je crois, pourra alimenter la campagne des municipales qui aura lieu en mars prochain, parce que c'est une question que je considère comme fondamentale et qu'on ne pourra pas écarter d'un revers de main par des positions parfois très faciles et parfois très confortables mais au combien populistes.

J'achève là-dessus.

Madame la Maire

Alors.

Benoît Steffanus.

Monsieur Benoît Steffanus

Merci Madame la Maire.

Donc on nous confond avec Antoine mais je m'associe en partie avec ce qui a été dit donc ça tombe bien.

Effectivement, on a parlé un peu d'histoire en début de Conseil. En s'intéressant un peu à l'histoire récente, c'est vrai que ce débat dont parle Antoine, que j'ai toujours trouvé ridicule, sur la bétonisation, il est vieux, il est vieux comme l'histoire de Schiltigheim. Mais en réalité le Maire Muller a été élu après un débat sur la bétonisation à l'époque.

Moi, je me souviens, j'étais électeur quand le Millésime sur le site Adelshoffen est sorti de terre et le Maire Kutner a dézingué ce projet pour se faire élire, en partie. Et ensuite, c'est Jean-Marie Kutner qui a été balayé suite à l'accusation de bétonisation. Donc tout ça, on voit que c'est vieux comme le monde.

En réalité, Schiltigheim, c'est une ville industrielle, on l'a vu en début de Conseil, donc forcément ça crée des friches et les friches, elles ne sont pas publiques, elles appartiennent pas à la Ville. Donc évidemment, ça aiguise l'appétit des promoteurs. Et je rejoins Antoine Splet. Notre rôle à nous en tant qu'élus, c'est de cadrer tout ça pour éviter que ça parte à la dérive.

Alors Antoine parlait du site Fischer, mais sur le site Fischer, je ne cherche pas particulièrement à défendre, mais on a des locataires de logement social qui payent des loyers pour des quatre pièces à 600 ou 700 € et qui vivent, avec les mêmes finitions, dans le même bâtiment, la même isolation thermique, en face de propriétaires qui ont payé 5 000 € le mètre carré.

Donc ça montre bien, et là je rejoins les propos de mon collègue, à quel point il est important de prévoir du logement social sur toutes les friches à chaque fois que c'est possible et de défendre le modèle du logement social, Antoine l'a dit, qui est très fortement attaqué ce modèle finalement.

Parce qu'il n'y a pas que la réduction du loyer de solidarité qui pèse sur les épaules du bailleur, c'est également la précarisation de nos locataires qui entraîne une augmentation des impayés. C'est aussi l'augmentation des taux d'intérêts qui augmente fortement et qui génère la présentation de bilans négatifs quasiment chez l'ensemble des bailleurs de France. Alors Foyer Moderne est épargné cette année encore mais je ne sais pas si en 2025 on présentera un bilan positif.

Donc le secteur du logement social va mal et on nous demande à la fois de toujours subvenir le plus possible aux besoins sociaux de nos locataires, mais en même temps de rénover le parc. Donc c'est parfois un peu compliqué de danser sur ses deux jambes.

Évidemment que pour rénover, il faut de l'argent et pour gagner l'argent, il faut construire. Donc c'est toujours trouver le juste équilibre entre la nécessité de construire des logements neufs et la nécessité de rénover. Parce que rénover de manière simple sans construire en parallèle, ça ne génère pas de nouveaux chiffres d'affaires et ça ne permet pas d'envisager la suite.

Antoine le disait, 30 000 locataires qui attendent un logement social sur l'Eurométropole. Parmi ces 30 000 foyers, parce que ce n'est pas des locataires, c'est pas des personnes individuelles, c'est des familles. Parmi ces 30 000 familles, il y en a 8 000 qui vivent actuellement sans logement.

Alors, il y a effectivement des situations qui sont médiatisées, comme celle de la rue Lamartine. Mais moi, depuis 6 ans, je rencontre chaque semaine des gens qui vivent dans leur voiture, qui gens qui vivent à 8 dans un T1, des gens qui se font héberger par la solidarité familiale, des jeunes couples qui peuvent pas vivre ensemble parce qu'ils ne trouvent pas leur premier logement.

Parfois des gens qui travaillent, je ne parle pas de gens ultra précaires, mais simplement un couple de smicards ne peut plus se loger.

Donc dans un monde parallèle, Monsieur Rodrigues imagine que tout ça pourrait être réglé par des maisons à colombage, en grès, avec des petits lopins de terre, mais en réalité c'est comme ça nul part en France, ni en Europe, ni dans le monde. Donc voilà, Schiltigheim ne va pas réinventer l'immobilier.

Évidemment, on peut déplorer la qualité esthétique des grands ensembles. Il se trouve que c'est partout comme ça. Ce n'est pas la Maire de Schiltigheim qui fait des blocs de béton. Moi je ne sais pas dans quelle ville on construit des petites maisons individuelles avec un jardin, un étang et des petites fleurs. Ça n'existe pas, compte tenu du nombre de personnes qu'il y a à loger.

Donc voilà, moi, je soutiens la volonté de réhabiliter les friches. On dénigre souvent le fait qu'on construise sur les friches. Mais quel endroit est le meilleur endroit finalement pour construire des

logements que sur une friche déjà bétonnée, à proximité des centres d'agglomération, plutôt que de construire en plein champ à 30 km de la métropole.

Effectivement, il faut cadrer, c'est notre rôle. Amener du social partout, c'est possible parce qu'effectivement, on ne peut plus se loger à Schiltigheim. Si on ne gagne pas 4 000 € ou 5 000 €, c'est très compliqué.

Et en même temps, nous bailleurs, on est tellement confrontés à l'urgence finalement au quotidien qu'on n'arrive plus à loger un couple de smicards. C'est l'exemple que je prends toujours parce qu'on est obligé de loger les publics qui sont encore plus précaires, qui font partie des contingents prioritaires pour lesquels on a des obligations. Donc on se retrouve à gérer uniquement de l'urgence et je suis sollicité personnellement, mais pas que moi, par des couples qui travaillent et qui n'arrivent pas à se loger et c'est pas normal.

Madame la Maire

Merci beaucoup de cet apport notamment du bailleur social de la ville.

La parole est à Anne Sommer.

Madame Anne Sommer

Merci Madame la Maire.

Oui, je voulais remercier notre collègue Antoine pour ces différentes pistes auxquelles nous pouvons effectivement adhérer et il faut y adhérer. Et je remercie aussi notre collègue Benoît qui nous a expliqué les difficultés que rencontrent les bailleurs sociaux sur la gestion de leur parc social.

Effectivement, un promoteur immobilier, lui, il ne va que construire. Il n'a pas de rénovation à faire, il ne fait que construire. Mais un bailleur social doit construire, loger, rénover, s'occuper de ses locataires. Il a énormément de travail et de responsabilité par rapport à un promoteur immobilier.

Mais ce n'est pas pour ça que je voulais intervenir. Je voulais intervenir par rapport au PLU, parce que j'ai entendu des choses qui étaient un peu fausses par rapport au rapport d'évaluation qui nous a été transmis par un lien dans la délibération.

Il est précisé que le ban communal de Schiltigheim est presque entièrement bâti.

Donc déjà, nous avons des difficultés pour en rajouter.

Et donc depuis 2017, les nombreux logements qui ont été produits, ils ont été produits via les renouvellements de friches, par démolition, reconstruction, donc les friches économiques.

Et à l'inverse, là je cite le rapport, « très peu de logements ont été produits par une densification sur des espaces non bâtis », comme les jardins et les cœurs d'îlot, qui sont relativement peu nombreux sur la commune et davantage protégés qu'ailleurs par des trames réglementaires d'espaces plantés à conserver ou à créer dans le PLUI.

Et donc on peut parler de ces cœurs d'îlot que nous avons préservés, parce que c'est nous qui les avons préservés par plusieurs étapes et on pourra continuer je pense encore à en préserver.

Effectivement, le travail des élus, c'est de réussir à jongler entre les besoins de la population et l'espace qui existe et pouvoir quand même préserver un peu d'espace.

Donc c'est une très grande responsabilité que nous avons tous et on ne peut pas balayer d'un revers de la main ce besoin en logements et en logements à tous les prix, y compris à petit prix.

Je vous remercie.

Madame la Maire

Merci beaucoup.

La parole est à Nathalie Jampoc-Bertrand.

Madame Nathalie Jampoc-Bertrand

Beaucoup de choses ont été dites et peut-être se redire que la réalité nous oblige à la fois dans le fait d'artificialiser davantage des terres. Donc oui, l'idéal de la maison à colombages qu'on va construire sur la continuité urbaine dans de la périurbanisation, ça c'est fini et heureusement que c'est fini puisqu'on crée non seulement des espaces qui empiètent complètement sur les espaces de nature ou les espaces agricoles, mais en plus c'est un modèle de ville ultra polluant et ultra consommateur de tant d'énergie et de vivant.

Peut-être se redire, par rapport à ce qui a été dit que le logement devrait être considéré comme un droit et pas simplement comme un bien. On connaît bien ici, il y a des marchands de biens, il y a des promoteurs, il y a des agents immobiliers. Non, le logement c'est un droit avant tout. D'où l'importance aussi du logement social, mais je vais y revenir.

La question du coût du foncier, on a parlé de l'encadrement des loyers. Moi, je pense qu'il faut qu'on aille aussi sur l'encadrement du foncier parce que c'est ça la difficulté dans une zone aussi tendue que la nôtre, avec autant de pression, de demande et de besoin.

Alors, il va falloir s'intéresser d'abord au foncier sur lequel on construit et sur lequel les promoteurs font la part belle aussi. Et après, on se retrouve en difficulté sur le logement social avec cette crise nationale du logement qui est vraie chez nous mais qui est vraie aussi ailleurs.

Peut-être se redire aussi que si on ne lutte pas contre la fracture urbaine, en fait, c'est un reflet très fort de la fracture sociale. Et donc avoir une ville apaisée, c'est une ville dense et c'est une ville aussi où on essaie, c'est ce qu'on fait avec le renouvellement urbain, de diffuser le logement social et d'éviter d'avoir ces concentrations dans certains quartiers qui justement sont des quartiers qui vont décrocher le plus rapidement parce que les loyers sont moins chers.

Et puis c'est là où les personnes qui sont les plus fragiles vont arriver ou vont connaître évidemment des difficultés quand il y a des moments de crise et de chômage fort.

Ça nous dit aussi des choses sur les typologies de logement. Il y a une demande et notre collègue Martin Henry le soulevait, plus forte en T1 et en T5. T5 pour les familles.

Mais T1 aussi pourquoi ? Ce n'est pas par plaisir que les gens vivent dans des studios. C'est parce qu'il y a des phénomènes de décohabitation, de séparation, de baisse de revenus aussi, suite à des licenciements et du chômage.

Et donc ce besoin, il s'accroît fortement.

On pourrait dire qu'il faudrait plutôt des T3, T4. Non, c'est des T1, T2 et puis après des T5 pour les grandes familles. Et ça, ça dit des choses aussi sur la paupérisation, sur le besoin plus fort de logements aussi et sur ce besoin de construire mais d'être aussi attentif à où est-ce qu'on construit.

Construire des résidences étudiantes ? Et bien il faut pouvoir avoir autour de l'accompagnement y compris de l'accompagnement social, on sait la paupérisation, on sait les difficultés aussi des étudiants ; et veiller aussi à ce que ce soit du logement abordable ou très abordable.

Peut-être vous dire un tout petit mot sur l'ANRU, sur la rénovation urbaine. Grâce à ce levier qui n'est pas l'alpha et l'oméga du logement, loin de là, mais qui a un levier puissant malgré tout. Par exemple en 2030, lorsqu'on aura terminé le programme de renouvellement urbain, 2030-2031, tout le parc social d'Ophéa par exemple, qui a 17 000 logements dont 70 % sont en QPV sur le l'Eurométropole et sur la Ville de Strasbourg, auront été rénovés ou requalifiés.

Aujourd'hui, on est en capacité.

Les bailleurs sociaux, sur le premier programme de renouvellement urbain, mettaient dans les requalifications entre 40 000 à 50 000 € sur la rénovation du logement. Aujourd'hui, on est plus près de 90 000 €. Ça veut dire qu'on va passer au niveau thermique de l'étiquette D ou E à du B+, pratiquement du neuf.

Et donc ça, ça dit des choses aussi sur le confort du logement, sur l'ambition du logement social.

Un bailleur social est construit pour 40 ans, il s'occupe de ses locataires, il en est responsable.

Et peut-être dire aussi dans le volontarisme de la métropole, vous savez que pour produire du logement, et bien les promoteurs sont là pour observer le foncier, voir des opportunités, acheter du foncier.

Et ce qu'on a réussi à négocier avec l'Eurométropole, c'est que justement les promoteurs vendent aux bailleurs sociaux à 2 400 € du mètre carré, ce qui est bien en dessous du marché pour que les bailleurs sociaux puissent aussi produire du logement social et continuer à avoir des loyers très abordables.

Donc voilà ce qui peut être fait aussi.

On voit malgré tout dans ce marché qui est libre des régulations et le volontarisme d'une métropole, à la fois pour moins artificialiser pour avoir un cadre bien réglementaire et travailler sur du logement diffus et qualitatif.

Madame la Maire

Merci beaucoup.

La parole est à Christian Ball.

Monsieur Christian Ball

Avant tout, je voulais remercier Antoine Splet pour d'avoir lancé ce débat qui est fort intéressant et sur lequel on peut vraiment partager beaucoup de choses.

Parce qu'une ville populaire, je pense qu'on est nombreux à le vouloir, mais derrière il faut réussir à faire une ville où les travailleurs peuvent vivre, acheter leur logement, une ville où les enfants des Schilikois peuvent trouver un logement proche de leurs parents.

Effectivement, c'est aussi dans nos visions.

Une ville où on respire. Oui.

Et logements sociaux ou logement privés pour moi, ce n'est pas forcément l'opposition qui doit être faite. Sachant que même dans les logements sociaux, on trouve de l'accession à la propriété, qui est un vrai outil pour pouvoir permettre à des personnes en difficulté parfois d'atteindre la propriété.

Surtout que les logements sociaux aujourd'hui, une grande partie des Français peuvent y bénéficier.

Voilà, donc l'accession à la propriété, oui. Bien sûr que je suis d'accord sur beaucoup de choses.

Je mettrai un bémol sur deux choses qui opposent pour moi le privé et le public et sur lequel je n'irai pas. C'est l'encadrement des loyers notamment, parce que je crois en la liberté du propriétaire et je pense que la personne peut, c'est son bien, trouver la juste mesure.

C'est là où nous avons peut-être un point de divergence.

Et quand je vois toutes ces belles idées que je peux partager, je me dis que c'est un parfait programme d'opposition. Et ce qui est un peu dommage pour les Schilikois, c'est que ça fait 7 ans qu'ils l'attendent.

Madame la Maire

Merci beaucoup.

Monsieur Rodrigues.

Monsieur Raphaël Rodriques

Merci.

En réponse quand même.

Pour justifier la bétonisation de Schiltigheim, vous évoquez à chaque fois les gens à la rue. Or, à aucun moment, un SDF ne présentant pas un minimum de garanties ne sera pris par un bailleur social. La construction du social, ce n'est pas du tout destiné aux pauvres gens à la rue. C'est tout à fait erroné ce qu'on entend au sein de ce Conseil.

Un petit mot en réponse aussi au sujet des îlots verts.
En réalité, vous ne les protégez pas, vous les transformez en route.
C'est purement scandaleux ce que vous avez dit.

Merci

Madame la Maire

Alors Monsieur Benoît Steffanus pour une réponse.

Monsieur Benoît Steffanus

Bon une réponse rapide, parce que de toute façon, vous n'écoutez pas et vous ne croyez pas ce que je vous dis.

Mais simplement, pour dire que des personnes qui sont à la rue, on en loge des dizaines chaque année à Foyer Moderne. On attribue 100 logements par an, dont des dizaines à des personnes qui sont à la rue, souvent appuyé par les dispositifs de contingents prioritaires de l'Eurométropole, des services de l'État et de la CEA, qui nous adressent des publics et pour lesquels on a des objectifs de relogement.

Donc ce que vous dites est faux mais bon, on a l'habitude.

Madame la Maire

Merci pour cette réponse.

Jean-Marie Vogt.

Monsieur Jean-Marie Vogt

Oui, je voulais proposer à mon collègue un rendez-vous à la rue de Wissembourg où on a transformé un bout de rue en espace vert. C'est quand vous voulez pour vous montrer où c'est.

Madame la Maire

Et je vous défie de me montrer un espace vert qui a été transformé en rue. Voilà pour compléter le propos de Monsieur Vogt.

Alors si tout le monde a pris la parole, je propose à Patrick Maciejewski de répondre aussi de manière globale, voire à des questions qui n'ont pas encore eu de réponse et j'apporterai une conclusion.

Monsieur Patrick Maciejewski

En tous les cas, on est un peu loin déjà, on est déjà dans la programmation du prochain PLH, on est loin du bilan.

L'idée au départ, c'était avoir un avis sur ce bilan qui était proposé par la métropole.

Évidemment on est d'accord sur plein de choses, sur les T1 et T5.

On essaye et puis dans les permis actuellement, il y en a effectivement.

Alors, on parle beaucoup des promoteurs, mais moi je constate que les promoteurs aujourd'hui, ils sont plutôt absents.

Aujourd'hui, ils n'arrivent pas à sortir des projets. Et tout ce qui sort aujourd'hui sur Schiltigheim, pratiquement tout ce qui sort aujourd'hui, c'est du collectif, du presque social, ce qu'on appelle les logements intermédiaires et c'est les seules opérations qui sortent ces derniers temps puisque la promotion immobilière est complètement par terre.

On voit bien que c'est aussi tout un écosystème économique qui fait que la promotion immobilière a pu exister comme on la connaît aujourd'hui. Et donc on revient à des bailleurs qui vont prendre la totalité d'un bâtiment et qui vont louer justement, avec des loyers encadrés qui ne sont pas toujours forcément du logement social classique et avec des règles classiques.

Mais quand même très proche.

Donc c'est dans ces logiques-là que toutes les opérations aujourd'hui sont dans ce cadre-là.

On a 37 % de logement social, plus toutes ces opérations qu'on appelle LLI (logements locatifs intermédiaires), qui vont encore rajouter du logement un peu proche du social.

Donc on est quand même dans une ville qui va être de plus en plus populaire et avec des loyers accessibles.

Les logements d'urgence, oui, mais on n'est pas maître de ça. Ces logements d'urgence, quand ils sont décidés, c'est la préfecture qui met en place ses conventions avec souvent des propriétaires privés qui sont sur le territoire et qui sont dans ces dispositifs-là.

On n'a pas vraiment un regard et on a d'ailleurs beaucoup de mal à voir les chiffres exacts, sur le nombre de logements d'urgence qui sont autorisés ou qui ont été financés sur Schiltigheim.

Voilà, souvent ça passe par des meublés déguisés comme tu dis.

Sur la rénovation urbaine, il y a quand même sur Schiltigheim une grosse opération, et puis Nathalie en a parlé, du PLRU et quand même, c'est une opération longue, importante, de rénovation de tout un quartier, avec une mixité sociale qui va être mise en place, justement pour sortir du côté très spécifique d'un îlot complètement social. Il y avait 1 400 logements sur ce secteur-là qui vont aller vers une mixité et aussi avec une nouvelle école aussi.

Ça aussi va changer pas mal de choses.

Sur l'opposition entre POS et PLU. Alors le POS était communal, le PLU est eurométropolitain et évidemment Monsieur Rodrigues, vous avez peur qu'on perde un petit peu de qualité urbanistique. Ça ne veut pas dire ça. C'est pas du tout une obligation.

On voit bien qu'on travaille aussi sur le maintien du paysage urbain des quartiers plus anciens, de garder cette qualité architecturale.

Et puis vous avez voté je pense pour un site patrimoine remarquable qui permet aussi d'avoir aussi cette mixité de style, d'avoir ce paysage urbain et d'avoir cette trace aussi de l'histoire de cette évolution de la ville au niveau urbanistique et ça fait partie des protections.

Et les îlots, et on en a parlé, les EPCC (Établissements Publics de Coopération Culturelle), on a commencé déjà il y a un certain temps avec quand Danielle Dambach était Adjointe à l'urbanisme, de sacrifier les cœurs d'îlot, ça a continué dans le PLU et justement, à chaque modification du PLU, on rajoute des îlots protégés pour qu'ils restent des îlots verts.

Et des fois, on a des oppositions parce que les propriétaires de ces îlots verts ne sont pas toujours d'accord et donc il y a des fois des recours contre ces aménagements-là.

Mais ça fait partie aussi de la gestion du réchauffement climatique d'avoir ces espaces de respiration qui sont maintenus ou qui vont être créés sur les différents secteurs.

Ensuite, évidemment Antoine Splet a fait tout un programme, apparemment tout le monde est d'accord sur cette proposition. Il faut encore trouver les moyens je pense et puis la réglementation qui permettent justement d'aller vers ces objectifs-là.

C'est très bien, c'est une bonne base de discussion en tous les cas.

Ensuite, Monsieur Ball justement voulait aussi une ville populaire. C'est bien.

Il faut savoir quand même, quant au mix logement social et puis promotion immobilière classique, il y a une péréquation qui se fait entre les propriétaires privés qui financent une partie du logement social. En réalité, c'est ça.

Et cette partie-là, il faut aussi la faire accepter dans la société, puisqu'ils sont acteurs aussi indirectement du logement social et de la promotion du logement social. Et ça aussi, il faut que cette idée passe dans la population pour que ça soit accepté.

Voilà, je ne sais pas s'il y avait une autre question particulière, n'hésitez pas.

Madame la Maire

Monsieur Martin Henry.

Monsieur Martin Henry

Oui, je vous remercie.

Juste rebondir sur ce que vous avez dit précédemment, où nous sommes en train de préparer le prochain plan local de l'habitat. Et là, on nous présente un rapport, un rapport sur des chiffres qui datent de 2022, voire un petit peu plus, mais pas beaucoup.

Est-ce qu'il est prévu dans les procédures de nous présenter ce plan local de l'habitat pour avis, avant mise en place ou on se contente uniquement des rapports de sa mise en place ?

Madame la Maire

Merci beaucoup.

Alors, je commence par répondre à la question de Martin Henry.

Là, il s'agit de l'évaluation de ce PLH, qui est dans le PLUI, ça a été dit, sur la période 2017-2022.

Or, la suite dépendra un peu du résultat de cette évaluation.

Qu'est-ce qui va se passer de notre débat ce soir ?

Tout ça va être versé, tout comme les débats dans les autres communes, à une délibération qui passera en Conseil d'Eurométropole, ou en juin ou en septembre et il y aura une conclusion finale de cette évaluation.

Évidemment, quand on fait l'évaluation, on pose aussi la prospective pour la suite.

Là, je n'en sais encore rien. Je ne peux pas vous dire vers quoi on va puisque l'évaluation n'est pas terminée. Elle est en cours.

Cela étant, j'en profite pour partager un peu ma vision du logement à Schiltigheim.

Beaucoup de choses ont été dites et je partage beaucoup de choses, notamment la nécessité d'être une ville populaire, parce que sous-jacent au mot populaire, c'est une ville qui adapte son logement, qui est un des besoins premiers de la vie.

Plus de manger, de boire, il faut pouvoir avoir un toit et il faut donc un logement pour tous les âges et toutes les étapes de la vie.

Les besoins d'une famille ne sont pas les mêmes que d'une personne toute seule. Les besoins quand vous êtes jeune étudiant ne sont pas les mêmes qu'après, quand vous construisez une famille et qu'après, quand vous prenez la retraite où votre logement se retrouve trop grand, etc.

Donc il s'agit de faire en sorte à ce que nous puissions proposer des logements à tous les âges de la vie.

Ça, je crois que c'est extrêmement important et on sait qu'on est peut-être bon au niveau des logements sociaux parce qu'on en fait plus ici qu'ailleurs et nous l'assumons pleinement.

Mais on est peut-être moins bon sur la proposition de logements de résidence senior abordables ou sur l'accession sociale à la propriété comme l'a dit Christian Ball.

Donc il faut nous évertuer à créer des offres pour toutes sortes de Schilikoises et de Schilikois.

Moi ce qui m'importe aussi, c'est que le Schilikois ou la Schilikoise qui habite chez nous se sent partie prenante de cette ville. C'est-à-dire qu'ils ne viennent pas juste y dormir, ou se dire « *Allez, je fais tout sur Strasbourg, mais allez, je traverse la place de Haguenau, je vais de l'autre côté. Là, le quartier Fischer, le quartier Ungemach, c'est moins cher et tout ce qui se passe à Schilick, finalement je n'y participe pas, ça ne me concerne pas puisque Schilick ne m'intéresse que parce que j'y dors* ». ».

Donc il s'agit absolument de mettre en place des politiques publiques qui font que les nouveaux arrivés, il y en a eu beaucoup, il y a beaucoup de turnovers, se sentent pleinement Schilikoises et Schilikois et s'investissent dans le bien-être de cette ville, ce qui est tout à fait différent d'une ville dortoir.

Ensuite, il y a la question de l'équilibre entre le bâti et le non bâti, parce que la qualité de vie, c'est évidemment avoir un toit et ça c'est de la minéralité Monsieur Rodrigues, c'est vrai, ça passe par du béton, mais pas que.

Nous avons à Schiltigheim énormément de maisons alsaciennes, qu'on doit évidemment aussi à notre bailleur Foyer Moderne d'avoir su réhabiliter, parce que les maisons ne sont pas qu'occupées par des propriétaires, elles sont aussi occupées par des locataires.

Et je pense que nous, on est particulièrement exemplaires dans cette mixité sociale, dans cette mixité des populations, même si en ce moment, c'est plus les familles qui habitent Schilick et nous nous évertuons à garder cet équilibre. Et ce levier-là, nous l'avons grâce au PLUI.

Voilà, veiller à ce que chaque parcelle ait ses espaces en pleine terre, que ça se fasse réellement, que ce ne soit pas juste de l'intention, que si ça ne se fait pas, qu'on puisse aller avec notre police du bâtiment propre, on a la chance d'avoir notre propre service instructeur, tout de suite aller réagir et établir un PV d'urbanisme, de telle manière à ce que la règle soit rétablie.

Donc, c'est à tout ça que nous devons veiller et puis il y a la question de la pauvreté qui augmente et qui préoccupe.

À Schiltigheim, nous y sommes confrontés mais également dans les autres communes. Donc il nous faut aussi proposer des hébergements d'urgence, des gens qui viennent d'ailleurs, qui ont droit à la dignité et nous prenons notre part dans ce domaine.

Maintenant pour terminer, je voudrais quand même vous donner un ou deux chiffres extrêmement importants.

En 2017, puisque le PLH évalué inclut l'année 2017, ont été construits à Schiltigheim en une seule année 1 247 logements, en une seule année.

Entre 2020 et 2025, nous avons construit à Schiltigheim, sur cinq années, 2 232 logements. Voilà, sur cinq années.

Ce qui fait en gros que nous avons beaucoup moins construit depuis notre arrivée. Évidemment que c'était notre intention. Ce n'est pas que nous ne voulions plus de logements du tout, parce qu'il faut prendre notre part là aussi.

Il y a 30 000 logements sociaux en attente au niveau de l'Eurométropole mais nous avons beaucoup construit auparavant. Donc nous voulions délibérément freiner justement pour garantir cet équilibre de l'espace dans la ville, entre minéralité et végétalisation, puisque je vous le rappelle, 100 % des Schilikois et Schilikoises vivent exposés à un îlot de chaleur.

Nous sommes la commune où nous sommes le plus exposés aux îlots de chaleur.

Donc nous devons retrouver de la pleine terre et je peux vous dire d'ores et déjà que dans le futur de la Brasserie de l'Espérance, lorsqu'elle aura fermé, nous travaillons déjà aujourd'hui et nous souhaitons, c'est l'orientation que j'ai donnée, de créer au moins un tiers d'espaces verts en pleine terre sur ces 13 hectares.

Ce qui fait que 4 hectares aujourd'hui minéralisés reviendraient à de la végétalisation.

C'est ça, travailler sur notre commune, c'est prendre les opportunités à bras le corps pour répondre à des objectifs de logement mais aussi répondre à la question de la qualité.

Voilà, c'est ce que je souhaitais dire. Je crois que nous avons notre voie schilickoise, notre spécificité, nous sommes responsables.

Nous construisons surtout mieux, moins qu'avant, mais mieux et de manière qualitative, en prenant en compte la question du cadre de vie et des îlots de fraîcheur.

Voilà ce que je souhaitais dire. Je pense que tout sera consigné on en parlera. Vous pourrez suivre ou en juin ou en septembre les conclusions de cette évaluation du PLH en Conseil d'Eurométropole. En tout cas, je vous y invite.

Merci en tout cas aux uns et aux autres d'avoir contribué à ce débat et du coup on va juste approuver le bilan et je passe donc au vote.

Qui est contre ce bilan tel qu'il a été présenté avec toutes ces annexes ?

Qui est-ce qui s'abstient ?

Merci beaucoup.

REPUBLIQUE FRANCAISE – DEPARTEMENT DU BAS-RHIN
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL**

CONSEIL MUNICIPAL DU 20 MAI 2025

Sous la présidence de Mme Danielle DAMBACH, Maire.

Nombre de conseillers municipaux		
En exercice	Présents	Votants
39	31	36

L'an deux mille vingt cinq, le 20 mai à 18h00, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique.

Etaient présents :

Mme Danielle DAMBACH, M. Patrick MACIEJEWSKI, Mme Nathalie JAMPOC-BERTRAND, M. Patrick OCHS, Mme Andrée BUCHMANN, M. Benoît STEFFANUS, Mme Sandrine LE GOUIC, Mme Laurence WINTERHALTER, M. Jean-Marie VOGT, Mme Sophie MEHMANPAZIR, Mme Evelyne WINTERHALTER, Mme Sylvie ZORN, Mme Maïté ELIA, M. Stanislas MARTIN, Mme Anne SOMMER, M. Mathieu GUTH, M. Stéphane HUSSON, M. Jérôme MAI, Mme Christelle PARIS, Mme Aurélie LESCOUTE, M. Tomislav NAJDOVSKI, M. Selim ULU, Mme Maryline WILHELM, M. Julien HOFSTETTER, M. Julien RATCLIFFE, M. Antoine SPLET, Mme Françoise KLEIN, M. Martin HENRY, M. Christian BALL, M. Raphaël RODRIGUES, M. Dera RATSIJETSINIMARO.

Etaient excusées et représentées :

Mme Dominique BOUSSARD MOSSER par Mme Sandrine LE GOUIC, Mme Corine DULAURENT par M. Patrick OCHS, Mme Regina HAAS par M. Jean-Marie VOGT, Mme Jamila CHRIGUI par M. Jérôme MAI, Mme Hélène HOLLEDERER par Mme Françoise KLEIN.

Etaient excusés :

M. Nouredine SAID L'HADJ, Mme Sylvie GIL BAREA.

Etait absent :

M. Bernard JÉNASTE.

N° 2025DE059 - RÉEMPLOI DES ÉQUIPEMENTS INFORMATIQUES ET TÉLÉPHONIQUES SUR LE TERRITOIRE DE L'EUROMÉTROPOLE DE STRASBOURG - DÉSIGNATION DE L'ACTEUR ÉCONOMIQUE CONVENTIONNÉ POUR LA VILLE DE SCHILTIGHEIM, ISSU DE L'APPEL À PROJETS "EMS" 2024-2028

Rapporteur : Monsieur Julien RATCLIFFE, Conseiller délégué

Dès la fin de l'année 2022, la Ville avait souhaité intégrer le dispositif de réemploi des biens informatiques et de téléphonie mis en place par l'Eurométropole de Strasbourg. Cette démarche devant permettre de réduire les déchets par une prolongation d'usage, de lutter contre la fragilité numérique de divers publics étudiants et/ou familles en précarité, et ce, tout en contribuant à créer des opportunités d'emplois.

Par délibération du 3 février 2023, le Conseil de l'Eurométropole de Strasbourg avait acté le lancement d'un appel à projets consacré au développement du réemploi des équipements informatiques et téléphoniques sur le territoire métropolitain, laquelle démarche s'inscrivant pleinement dans la stratégie du numérique responsable, adoptée en février 2023, dans le pacte pour une économie locale durable, et tout en

contribuant à la réduction des déchets, laquelle visait à renforcer son intervention en faveur du réemploi et du recyclage à l'échelle des trente-trois communes membres de l'Eurométropole de Strasbourg.

Contexte et enjeux du réemploi du matériel informatique

Aujourd'hui nous faisons face à la forte augmentation de l'usage du numérique : plusieurs milliards d'équipements numériques sont utilisés dans le monde (*téléphones, ordinateurs, tablettes, imprimantes et autres objets connectés, etc.*). Selon les études du collectif « Green IT », les ventes mondiales d'équipements numériques classiques (ordinateurs notamment) connaissent une croissance estimée à plus de 50 % depuis près de 15 ans.

Le réemploi peine donc à se développer dans le secteur du numérique. En France, le taux de collecte des déchets d'équipements électriques et électroniques plafonne autour de 45 %. À ce titre, les éco-organismes ont un objectif de 5 % de réemploi des biens, émis sur le marché, à l'horizon 2030.

La phase de fabrication des équipements numériques est la principale source d'impact environnemental qui représente à elle seule 78 % de l'empreinte carbone. À titre d'exemple, la fabrication d'un ordinateur de 2 kg nécessite 800 kg de ressources, dont 600 kg de minéraux et plus d'une tonne d'eau ; sur les 169 kg de CO2 émis sur l'ensemble du cycle de vie d'un ordinateur, 73 % sont directement imputables à sa phase de fabrication.

Présentation de l'appel à projets lancé par l'Eurométropole de Strasbourg

Cet appel à projets concernait le réemploi des appareils informatiques et téléphoniques, issus des administrations des communes-membres de l'Eurométropole de Strasbourg. Il visait à tendre et à harmoniser cette dynamique en faveur de la prolongation de la durée de vie des équipements informatiques et téléphoniques à l'échelle des trente-trois communes.

Il contribuait également à agir contre « illettrisme » en permettant à des personnes en situation de fragilité numérique d'accéder à des équipements reconditionnés à petits prix tout en bénéficiant, si nécessaire, d'un accompagnement ou d'une orientation vers une structure dispensant des actions de médiation numérique ou des formations sur la bonne prise en main des équipements.

Cet appel à projets, établi pour la période 2024-2028, soutient le développement sur le territoire de modèles d'affaires assurant le reconditionnement pour réemploi des équipements numériques fonctionnels. Les gains environnementaux de la prolongation de la durée de vie des équipements pourront être estimés à la suite de ces travaux.

L'existence de plusieurs acteurs et initiatives locales historiques sur le réemploi des équipements numériques a amené la collectivité à lancer un appel à projets contribuant à prendre en compte la diversité des solutions et, ainsi, stimuler cette démarche sur l'ensemble du territoire de l'Eurométropole de Strasbourg. Celui-ci intégrant les dernières réglementations en vigueur de la loi « REEN » et de son décret d'application 2022-1413 du 7 novembre 2022 s'appliquant aux donateurs.

Suite à son lancement, dont la date limite de remise des candidatures était fixée au 14 avril 2023, quatre acteurs avaient déposé un dossier de candidature. Parmi ceux-ci, un d'entre eux était irrecevable car il ne respectait pas l'ensemble des critères d'éligibilité, et plus particulièrement, l'obligation d'avoir une activité de « reconditionneur ». Suite à l'analyse des différentes candidatures, aux auditions des candidats et à l'avis favorable rendu par la commission SIEG, il avait proposé de retenir trois candidats : Envie, Humanis et Desclicks.

Ces trois opérateurs présentaient des performances de traitement des équipements numériques répondant aux attentes techniques et environnementales, fixées dans le cahier des charges, en faveur des personnes en situation de fragilité numérique. Ils répondaient également aux exigences des obligations de service public (OSP) et de transparences financières, exigées dans cet appel à projets.

En outre, un montant de subvention annuelle maximale, à verser par l'Eurométropole de Strasbourg comme contrepartie financière de la mise en œuvre des obligations de service public, avait été déterminé pour

chaque candidat. Ledit montant couvrant les coûts prévisionnels liés à la gestion de l'activité sur son territoire. La subvention était, quant à elle, plafonnée au regard d'un volume d'activités maximum, dont le coût financier doit faire l'objet d'un versement au réel, après un contrôle financier des dépenses réalisées, sur la base des charges et recettes réelles liées à l'activité, et ce pour éviter toute forme de surcompensation.

Présentation des lauréats :

- **Informatique solidaire, communément appelée « Desclicks »**, est une association de droit local à but non lucratif, fondée en 2005, et implantée à Schiltigheim. Elle figure comme un établissement pionnier du réemploi et expert des logiciels libres. Elle est labellisée « ORDI 3.E » et assure une activité de reconditionnement. Elle est composée de trois salariés et quinze membres actifs bénévoles. Elle développe une expertise reconnue sur le territoire sur le logiciel libre et intervient sur les secteurs de la politique de la Ville pour des accompagnements et dons d'équipement en faveur des publics en précarité avec l'appui d'un conseiller numérique depuis 2021. Ce lauréat dispose d'une capacité annuelle de traitement de cinq cents équipements portables et fixes et deux cents smartphones. Le taux de réemploi sur les équipements fixes est estimé à 90 %.

Pour cet appel à projet 2024-2028, cette association est en capacité de collecter jusqu'à deux cents ordinateurs portables, ainsi que cent cinquante smartphones par an. Elle apportera un soutien aux reconditionneurs, afin d'impulser et accompagner le déploiement des logiciels libres sur le territoire. Une subvention annuelle d'un montant maximal de 50 197 € lui a été fixée.

- **« Envie Strasbourg »** est une association créée en 1984 ayant une convention d'entreprise d'insertion, ayant déployé en 2006 le recyclage des déchets d'équipement électrique et électronique (DEEE). Un tiers des DEEE collectés en France est traité par « Envie » qui est labellisée « ORDI 3.E » et conventionnée avec l'éco-organisme « Ecosytem » au titre de l'activité DEEE. Elle bénéficie également pour ses activités du label « Qualirépar ». Elle collecte, recycle et réemploie des équipements DEEE ; c'est un établissement pionnier et expert en matière de recyclage. Son atelier multimédia, en place depuis 2015, est implanté à Strasbourg. Il est composé de quatre personnes, correspondant à 8 % de l'effectif de l'établissement. Il traite différents types d'équipements (ordinateurs, tablettes et téléphones) ; la quantité traitée en 2022 représentant plus de mille six cents équipements réemployés par l'atelier multimédia dont trois cent cinquante ordinateurs et quatre cents téléphones. Le taux de réemploi moyen est de 34 %.

Pour cet appel à projet 2024-2028, cette association d'insertion propose une organisation de collecte par trimestre, sur quatre propositions de sites en regroupement, pour un volume moyen de dix caisses minimum pour le Sud « Entzheim », pour l'Ouest « Eckbolsheim », le Centre « Strasbourg » et le Nord « Reichstett » ; les géographies pouvant se déployer progressivement en fonction de l'engagement des différentes communes. Une subvention annuelle d'un montant maximal de 19 371 € lui a été fixée.

- **« Humanis »** est un collectif qui fédère quatre-vingt-six associations de solidarité locale et internationale. En qualité de chantier d'insertion, 93 % de ses effectifs relèvent de contrats d'insertion. Ce collectif a développé un pôle informatique en 2004 dont l'activité est implantée à Schiltigheim. Dix-huit postes sont affectés à l'activité de collecte, de démantèlement, de recyclage et de réemploi, de vente et de service après-vente. Il est labellisé « ORDI3.E » et également conventionné par « Ecologic ». Actuellement, le pôle revalorisation traite entre cinquante et soixante machines par jour.

Pour cet appel à projet 2024-2028, ce collectif souhaite augmenter ses capacités de traitement et a, pour cela, engagé des travaux d'extension pour passer à des capacités de traitement supérieures. Le nouvel atelier, à horizon 2025, passerait ainsi à près de trente postes de travail. Une subvention annuelle d'un montant maximal de 63 615 € lui a été fixée.

Pour couvrir l'ensemble des besoins en réemploi des équipements informatiques et téléphoniques de ses communes-membres, l'Eurométropole de Strasbourg a scindé le territoire métropolitain en trois parties :

- ✓ **Section « Nord »** : Bischheim / Eckbolsheim / Eckwersheim / Hoenheim / La Wantzenau / Lampertheim / Mittelhausbergen / Mundolsheim / Niederhausbergen / Oberschaefolsheim /

Reichstett / Schiltigheim / Souffelweyersheim / Vendenheim : **Acteur conventionné « Humanis »** ;

- ✓ **Section « Sud »** : Achenheim/ Blaesheim/ Breuschwickersheim / Entzheim/ Eschau / Fegersheim / Geispolsheim / Hangenbieten / Holtzheim / Illkirch-Graffenstaden / Kolbsheim / Lingolsheim / Lipsheim / Oberhausbergen / Osthoffen / Ostwald / Plobsheim / Wolfisheim : **Acteur conventionné « Envie Strasbourg »** ;

- ✓ **Section « Centre »** : Strasbourg : **Acteur conventionné « Desclicks »**.

La délibération suivante serait à prendre :

Le Conseil municipal,

Après en avoir délibéré,

Sur la proposition de la Commission « Finances, Domaines et Marchés public » et du Bureau municipal,

APPROUVE la proposition de désignation de l'acteur conventionné pour la section « Nord » du territoire métropolitain, issu de l'appel à projets, tel que présenté supra ;

DÉSIGNE « Humanis » comme acteur conventionné pour le réemploi des équipements informatiques et téléphoniques de la Ville ;

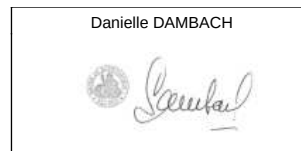
PREND NOTE que les financements de ce projet, cité supra, d'un montant total de 63 615 € restera entièrement à la charge de l'Eurométropole de Strasbourg ;

AUTORISE Madame la Maire à prendre toute décision relative à la mise en œuvre de la présente délibération, et à signer la convention de cession des équipements informatiques et téléphoniques de la Ville, annexée à la présente délibération.

Adopté, à l'unanimité

SCHILTIGHEIM, le 20 mai 2025

Madame Danielle DAMBACH, Maire



Convention de cession des équipements informatiques et téléphoniques

Entre les soussignés :

La Ville de Schiltigheim, sise au 112 de la route de Bischwiller, représentée par sa Maire, Madame Danielle DAMBACH, dûment habilitée à cet effet par une délibération du Conseil municipal du 9 juin 2020

Ci-après dénommée : « La commune »

D'UNE PART,

L'association « **HUMANIS** », organisme de réutilisation et de réemploi agréé « entreprise solidaire d'utilité sociale » en application du II de l'article L. 3332-17-1 du Code du travail ; association reconnue d'intérêt général dont l'objet statutaire est d'équiper, de former et d'accompagner des personnes en situation de précarité, représentée par, dûment habilité(e) à cet effet par, agissant en qualité de

Ci-après dénommée : « le bénéficiaire »

D'AUTRE PART,

Ensemble dénommées « les parties »

Il a été convenu ce qui suit :

Préambule

Dans le cadre de la stratégie du numérique responsable, l'Eurométropole de Strasbourg a lancé un appel à projets visant à étendre sur l'ensemble de son territoire, soit trente-trois communes, le réemploi et la valorisation des équipements informatiques et téléphoniques principalement à usage professionnel. Cet appel à projets fait suite à une expérimentation positive portant sur des projets de réemploi (textiles, linge de maison et chaussures).

La commune de Schiltigheim souhaite contribuer au réemploi et à la valorisation de ses équipements, afin de prolonger leur durée de vie et de répondre à des besoins de solidarités numériques.

Article 1 – Objet de la convention

La présente convention organise les modalités de la cession des matériels informatiques dont la commune de Schiltigheim n'a plus l'emploi et dont la valeur unitaire n'excède par le seuil de 300 euros fixé par l'article D. 3212-3 du Code général de la propriété des personnes publiques.

Article 2 – Objets concernés

La présente convention concerne des équipements informatiques et téléphoniques.

Par équipements informatiques et téléphoniques, on entend :

- Les PC fixes et portables et leurs périphériques ;
- Les téléphones fixes et portables ;
- Les tablettes ;
- Les imprimantes ;
- Et autres équipements bureautiques, ex : traceur, photocopieur, etc.

Les équipements cédés sont à la fois des biens opérationnels et des biens hors d'usage.

Article 3 – Modalités de cession

Les équipements sont cédés gratuitement dans les conditions définies par les articles L. 3212-2 et L. 3212-3 du Code général de la propriété des personnes publiques, ainsi que par le décret n° 2022-1413 du 7 novembre 2022 fixant les prix solidaires pour la revente des matériels informatiques réformés et cédés à titre gratuit à certaines associations par les administrations.

Le bénéficiaire s'engage à n'utiliser les matériels, qui lui sont cédés, que pour l'objet prévu par ses statuts, à l'exclusion de tout autre.

Article 4 – Cession par le bénéficiaire des biens alloués

Conformément aux articles précités du Code général de la propriété des personnes publiques, le bénéficiaire peut procéder à la cession à titre onéreux des équipements, si cette cession est faite à destination des personnes en situation de précarité ou à des associations œuvrant en faveur de telles personnes.

Cette cession ne peut être réalisée qu'à un prix solidaire ne pouvant dépasser les seuils définis à l'article 2 du décret 2022-1413 du 7 novembre 2022 (cf. tableau infra).

Il est toutefois rappelé que ce décret peut être amené à évoluer et que les cessions devront avoir lieu dans le respect de la réglementation en vigueur.

Les prix solidaires correspondent au prix TTC de matériels en état de fonctionner, avec notamment les chargeurs, le disque dur, un système d'exploitation, une batterie fonctionnelle.

Prix TTC maximal des matériels informatiques revendus par les associations visées à l'article 1er du décret	
Matériels	Prix maximal
Ordinateur portable	180 €
PC fixe avec un écran, un clavier et une souris	150 €
Tablette	100 €
Smartphone	100 €
Ecran	30 €
Imprimante individuelle	30 €
Appareil multifonctions (impression, scan, copie)	170 €

Article 5 - Procédure de suivi

Chaque enlèvement fera l'objet d'un bordereau de remise à contresigner.

La commune devra bénéficier d'un suivi de traçabilité du devenir des équipements, du point de collecte au point de revente ou de démantèlement pour recyclage. Le bénéficiaire devra préciser si l'équipement collecté est destiné au recyclage ou s'il fera l'objet d'un réemploi.

Article 6 – Effacement des données

Les biens numériques identifiés comme ayant un potentiel de réemploi devront faire l'objet d'une parfaite anonymisation, notamment par le retrait de tout type de signalétique d'identification des donateurs. Le bénéficiaire devra garantir un effacement des données performant, et fournir à la commune un certificat d'effacement des données pour les équipements traités.

Article 7 – Communication

Des actions de communication et d'information pourront être conjointement ou séparément réalisées par les partenaires.

Article 8 – Prise en charge des équipements informatiques et téléphoniques

Le bénéficiaire doit assurer l'activité d'enlèvement des équipements informatiques et téléphoniques. Cette activité consiste en l'enlèvement des différents matériels informatiques et téléphoniques sur le site indiqué par la commune (sous-sol de l'Hôtel de Ville de Schiltigheim).

L'enlèvement devra être réalisé dans les conditions de collecte et de transport les meilleures afin de conserver le potentiel de réemploi des équipements.

Le bénéficiaire doit garantir l'intégrité et le comportement des intervenants. Les consignes sur la préparation des équipements de stockage et /ou de déverrouillage des mots de passe permettant d'augmenter les possibilités de réemploi seront mises en place.

Le bénéficiaire assure également la mission de diagnostic. Elle consiste en une évaluation des biens pouvant être réemployés et ceux destinés au recyclage. L'objectif de la cession vise à redonner une seconde vie aux équipements ayant un potentiel de réemploi.

Le besoin d'enlèvement sera précisé par la commune au bénéficiaire dix jours calendaires avant le retrait et indiquer :

- Le type d'équipement ;
- Le nombre de biens concernés ;
- Le lieu d'enlèvement.

Article 9 – Réversibilité de la prise en charge au bénéfice de la commune

Au cas où, de façon temporaire ou définitive, le ou les partenaires se trouvent dans l'impossibilité de valoriser ou de traiter correctement tout ou partie du matériel confié par la commune, celle-ci se réserve le droit de reprendre à ses frais le matériel concerné.

Article 10 – Propriété des matériels et objets déposés

Il est convenu que les objets seront propriétés du bénéficiaire dès leur enlèvement.

De plus, les partenaires sont propriétaires des déchets résultants de leur activité. Ils en assurent l'élimination conformément aux règlements en vigueur et dans le respect de l'environnement.

Article 11 – Indicateurs annuels de suivi

Le bénéficiaire doit fournir à la commune différents indicateurs annuels de suivi afin de lui permettre de mesurer les effets des dons sur le territoire et de valoriser les taux de réemploi et recyclage :

- Nombre d'équipements réemployés ;
- Nombre d'équipements recyclés ;
- Nombre d'équipements ayant fait l'objet de don et ou vente à tarif solidaire ;
- Les temps passés ;
- Etc.

Article 12 – Durée de la convention

La présente convention est consentie pour une durée de cinq ans à compter de sa signature.

La présente convention sera caduque dans l'un des cas suivants :

- Non-respect des obligations contractuelles par l'une ou l'autre des parties ;
- Dissolution de la structure mandataire ;
- Faillite, liquidation judiciaire ou insolvabilité notoire de la structure ;
- Défaillance technique du mandataire ;
- Impossibilité de réaliser le contrat.

Article 13 – Responsabilité

La commune de Schiltigheim n'est pas responsable de l'état du matériel cédé. Aucune réclamation ne pourra être portée à son encontre s'agissant du nombre ou de l'état des équipements cédés.

Article 14 – Résiliation

La présente convention pourra être résiliée de plein droit par l'une ou l'autre des parties à l'expiration d'un délai d'un mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure.

Aucune indemnité ne pourra être demandée en cas de résiliation.

Article 15 – Règlement des litiges

En cas de litige portant sur l'interprétation ou l'application de la présente convention, les parties conviennent de s'en remettre à l'appréciation du Tribunal Administratif de Strasbourg, et ce après épuisement des voies amiables.

Pour la commune

Le bénéficiaire

Madame la Maire

Et nous passons maintenant au dernier point à l'ordre du jour, qui est le réemploi des équipements informatiques et téléphoniques sur le territoire de l'Eurométropole de Strasbourg, avec la désignation de l'acteur économique conventionné pour la Ville de Schiltigheim, issu de l'appel à projets EMS 2024-2028 et je donne la parole à Julien Ratcliffe.

Monsieur Julien Ratcliffe

Merci.

Alors, un point qui sera sans doute plus court que le précédent, notamment parce que plus consensuel, mais un point important puisque là, on est sur la charte de réemploi des équipements informatiques et téléphoniques, dans le cadre du SIEG (Service d'intérêt économique général) mis en place par l'Eurométropole et on est vraiment sur un très beau projet de réusage numérique.

Puisqu'il faut savoir qu'on fait face à l'échelle mondiale, à l'échelle nationale aussi et dans les collectivités à une augmentation des besoins en matériel numérique, qu'il s'agisse des ordinateurs, de la téléphonie etc.

Ce matériel est un matériel qui a un impact environnemental fort puisqu'il nécessite de nombreux intrants minéraux, de nombreuses terres rares également, qu'il est émetteur de CO2 lors de sa production.

Et là, on a une démarche lancée en 2022, qui a mis du temps à se mettre en place et on y a contribué, nos agents y ont contribué, nos élus y ont contribué et l'Eurométropole bien sûr a été moteur.

Plusieurs associations schillickoises se sont mises dans le projet, en particulier Desclicks et Humanis.

Et là, on a donc cette belle démarche de réusage numérique, qui à la fois nous apporte une grande plus-value environnementale en circuit court sur du réusage ; qui également nous apporte une plus-value en terme d'insertion, puisque ces structures fonctionnent avec de l'insertion, soit par contrat d'insertion, soit en terme d'activité associative ; et puis qui nous apporte aussi de l'inclusion numérique, c'est-à-dire la capacité pour ces acteurs du numérique à équiper des centaines ou des milliers de ménages en matériel informatique à des coûts extrêmement bas et dans des conditions qui sont les meilleures possibles, y compris avec un accompagnement pour se former, un accompagnement pour certaines démarches.

Donc ça veut dire très concrètement que le matériel numérique ancien de la commune de Schiltigheim, de nos écoles, de notre Hôtel de Ville, etc, ira vers ces structures solidaires.

En l'occurrence pour notre partie de territoire, c'est vers Humanis, mais d'autres parties du territoire métropolitain, c'est vers Desclicks.

Ça ne coûte rien à la commune et ça permet de faire une plus-value écologique, sociale et d'insertion.

[Lecture du délibéré]

Je vous remercie.

Madame la Maire

Merci beaucoup.

Des souhaits d'intervention ?

Madame Maryline Wilhelm.

Madame Maryline Wilhelm

Merci Madame la Maire.

Alors on est dans un cadre législatif précis aussi. Il y a une loi européenne qui est vraiment sur les nouveaux objectifs de recyclage pour les déchets et qui a évolué au fur et à mesure.

Et pour vous donner des petites indications, 2025, c'est 55 % des déchets qui devront être recyclés. En 2030, 60 %. En 2035, 65 %.

En France, on a la fameuse loi AGECL, qui est la loi anti-gaspillage pour une économie circulaire, qui a vraiment l'objectif d'accélérer le changement des modèles de production et de consommation, pour réduire les déchets, préserver ressources, biodiversité, climat.

Donc l'idée, c'est vraiment que les consommateurs changent leurs habitudes, que l'État et les collectivités, par exemple dans la commande publique, changent aussi les habitudes et qu'il y ait de l'économie circulaire.

Mais pas que, on voit avec le SIEG, les commerces, c'est tout ce qui est affichage, indice de réparabilité, qui est nécessaire sur l'électronique en particulier.

Et puis c'est vraiment ce principe pollueur-payeur avec la création des éco-organismes et des taxes qui existent quand vous achetez votre ordinateur et derrière il y a tout ce système qui se met en place. Donc c'est vraiment pour une meilleure gestion de la fin de vie des produits et des filières.

En 2016, il y avait un premier SIEG qui avait été mis en place, celui des textiles, linges, chaussures et on peut être très fier puisqu'à l'Eurométropole, on était les premiers de France à mettre ce système en place.

Et là, c'est le troisième avec les NTIC (Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication).

Enfin, il y a tout un tas de démarches sur les filières et c'est vraiment des réflexions qui sont sur différentes filières comme le tabac avec les mégots bien évidemment, jouets, sport, bricolage, BTP... Mais encore faut-il en face les structures qui peuvent répondre à la prestation : collecte, tri, recyclage, revalorisation. Et puis avec ces critères pour le SIEG, vraiment social, donc par exemple des salariés en insertion.

Donc on subventionne Desclicks qui apporte largement à la commune. On a également subventionné Humanis et notamment sur l'extension de la collecte, recyclage, revalorisation. Et c'était aussi dans cet objectif-là qu'il y ait les structures qui soient adaptées quand on veut mettre en place ce genre de système.

Alors, je vous ai dégagé le plan. On est sur les trois structures. Bon, Schiltigheim, je pense que tout le monde sait où c'est.

Trois structures qui vont gérer, Humanis la partie nord.

Et puis avec l'organisation des collectes et le petit tract en avant-première, n'est-ce pas, qui pourra vous expliquer tout ce dont vous avez envie de savoir.

Et en tout cas, sur Humanis, on est vraiment une structure d'insertion. Et puis moi, j'aime bien dire aussi : seconde vie des objets, seconde chance pour les hommes. Donc c'est vraiment quelque chose de très vertueux. Il y a une expertise de plus de 20 ans d'Humanis sur ce secteur-là.

Et puis pour finir un peu le tableau, au niveau des emplois, on est à plus 25 % que si on mettait les ordinateurs, les téléphones simplement à la décharge.

Au niveau du social, comme le disait mon collègue, c'est l'accès au numérique face à toute cette rupture.

Et puis je ne vous ferai pas le quiz, mais au niveau des tarifs solidaires, on est sur des choses vraiment très accessibles.

Voilà, une fois que l'ordinateur peut être remis en place, n'hésite pas Julien à donner ton ordinateur. Voilà.

Et puis sur l'environnement, sur tout ce qui est équipement numérique, 78 % de l'empreinte carbone, c'est au moment de la fabrication. Donc c'est vraiment important de pouvoir rendre cet ordinateur le plus long possible dans son parcours.

Donc on est vraiment sur un projet complet et concret et puis on peut en être fier. Voilà.

Madame la Maire

Merci beaucoup Maryline Wilhelm.

La parole est à Christelle Paris.

Madame Christelle Paris

Oui, je suis vraiment ravie de cet engagement de notre municipalité en faveur de l'environnement et de l'écologie.

Ma collègue Maryline Wilhelm a déjà été très claire en fait au niveau des chiffres, qui sont même affolants au niveau de l'impact qui est généré pour ces matériels.

À savoir que l'extraction par exemple de minerais rares qui dévaste les paysages, polluent également les sols, dans des pays où l'encadrement environnemental est négligé voire absent.

Donc c'est vraiment un engagement dont on peut se satisfaire.

Concernant notre politique solidaire, cette décision est vraiment un atout pour donner une seconde vie au matériel à destination d'un public qui n'en a peut-être pas les moyens d'en acheter un neuf, mais aussi pour des personnes qui sont sensibles justement aux équipements de seconde main.

C'est aussi un atout pour les emplois dits justement de l'économie circulaire. Donc à nouveau, soutien de notre commune à dessein.

Et puis ça évitera aussi de générer des déchets ou de les amasser soit au loin, soit dans nos déchetteries, tout simplement.

Donc au niveau de la solidarité, au niveau de l'environnement, on peut vraiment être ravi de cette délibération.

Merci à toute l'équipe pour l'avoir portée et aux agents qui se sont mobilisés efficacement.

Madame la Maire

Merci beaucoup.

En complément, je dirais simplement une seule chose. Je constate que dans le conventionnement de l'Eurométropole avec les trois structures, deux structures sont schillickoises sur trois et ce sont des structures historiques.

Desclicks a été longtemps seule à avoir défendu cette informatique solidaire et aujourd'hui évidemment, elle monte en force et on les soutiendra, tout comme Humanis bien sûr.

Et Envie Strasbourg », on ne vous en fait plus le portrait.

Voilà, sur ce, nous avons terminé nos débats.

On va passer au vote sur ce point 19.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Merci beaucoup.

Là encore une nouvelle unanimité ce soir.

Et cette fois je conclus notre Conseil. Je vous donne rendez-vous le 1er juillet, ce sera le dernier Conseil avant l'été.

Et je vous souhaite une très belle soirée. À bientôt.

REPUBLIQUE FRANCAISE – DEPARTEMENT DU BAS-RHIN
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL**

CONSEIL MUNICIPAL DU 20 MAI 2025

Sous la présidence de Mme Danielle DAMBACH, Maire.

Nombre de conseillers municipaux		
En exercice	Présents	Votants
39	31	36

L'an deux mille vingt cinq, le 20 mai à 18h00, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique.

Etaient présents :

Mme Danielle DAMBACH, M. Patrick MACIEJEWSKI, Mme Nathalie JAMPOC-BERTRAND, M. Patrick OCHS, Mme Andrée BUCHMANN, M. Benoît STEFFANUS, Mme Sandrine LE GOUIC, Mme Laurence WINTERHALTER, M. Jean-Marie VOGT, Mme Sophie MEHMANPAZIR, Mme Evelyne WINTERHALTER, Mme Sylvie ZORN, Mme Maïté ELIA, M. Stanislas MARTIN, Mme Anne SOMMER, M. Mathieu GUTH, M. Stéphane HUSSON, M. Jérôme MAI, Mme Christelle PARIS, Mme Aurélie LESCOUTE, M. Tomislav NAJDOVSKI, M. Selim ULU, Mme Maryline WILHELM, M. Julien HOFSTETTER, M. Julien RATCLIFFE, M. Antoine SPLET, Mme Françoise KLEIN, M. Martin HENRY, M. Christian BALL, M. Raphaël RODRIGUES, M. Dera RATSIAJETSINIMARO.

Etaient excusées et représentées :

Mme Dominique BOUSSARD MOSSER par Mme Sandrine LE GOUIC, Mme Corine DULAURENT par M. Patrick OCHS, Mme Regina HAAS par M. Jean-Marie VOGT, Mme Jamila CHRIGUI par M. Jérôme MAI, Mme Hélène HOLLEDERER par Mme Françoise KLEIN.

Etaient excusés :

M. Nouredine SAID L'HADJ, Mme Sylvie GIL BAREA.

Etait absent :

M. Bernard JÉNASTE.

**N° 2025DE060 - ACQUISITION DE PARCELLES AUPRÈS DE LA SNC ALTAREA COGEDIM ET
INTÉGRATION DANS LE DOMAINE PUBLIC COMMUNAL**

Rapporteur : Monsieur Patrick MACIEJEWSKI, Premier Adjoint

La Société COGEDIM EST, domiciliée 28 Avenue du Rhin à 67100 STRASBOURG, par permis d'aménager initial délivré le 1^{er} juin 2017 par la commune, a été autorisée à mener une opération d'ensemble de reconversion du site de l'ancienne Brasserie Fischer, propriété de la société HEINEKEN France depuis 1996, située route de Bischwiller.

Par arrêté du 29 août 2018, la S.N.C ALTAREA COGEDIM Région s'est substituée à la Société COGEDIM EST.

Tout en conservant la mémoire du site, d'une surface globale d'environ 3,5 ha, cette opération d'ensemble a pour objectif la création d'un nouveau lieu de vie par la construction de 610 logements collectifs, de commerces et de services ainsi qu'un aménagement paysager et une zone de loisirs.

L'aménagement du site inclue plus précisément une aire de jeux, une forêt, dite forêt Miyawaki, une place ainsi que des espaces situés devant et le long du Palais Fischer et de l'école Simone Veil.

Tous ces espaces seront intégrés au domaine public communal selon l'accord des parties préalablement au démarrage de l'opération.

L'aménagement de l'aire de jeux, de la forêt Miyawaki ainsi que des espaces situés le long de l'école Simone Veil et du Palais Fischer étant achevés, il convient par conséquent de procéder à leurs acquisitions par la commune afin d'être incorporés à son domaine public et devenir ainsi des espaces publics bénéficiant à tous les habitants de la commune.

Les parcelles concernées sont respectivement cadastrées :

- ✓ Section 28 n° 279 et 286 d'une contenance respective de 18 a 57 ca et 57 ca, correspondant à l'emprise de la forêt Miyawaki
- ✓ Section 28 n° 284 et 285 d'une contenance respective de 6 a 15 ca et 9 ca, correspondant à l'emprise de l'aire de jeux,
- ✓ Section 28 n° 287, 288 et 289, 300 d'une contenance respective de 45 ca, de 9 ca, de 15 ca et de 1 a 21 ca correspondant aux espaces verts situés le long de l'école Simone Veil.
- ✓ Section 28 n° 290, d'une contenance de 7 a 45 ca correspondant à l'espace vert situé devant le palais Fischer, côté route de Bischwiller.

Ces parcelles ne constituent pas un équipement commun propre au lotissement, de sorte que la cession peut s'opérer librement par l'aménageur.

Aussi, il a été convenu entre les parties que l'acquisition par la commune de la totalité de ces parcelles s'effectuerait au prix de 1 € HT en contrepartie du coût total de leur entretien annuel pérenne s'élevant à 17.292 €.

La rétrocession des espaces correspondants à la place publique interviendra ultérieurement en raison des conséquences de la chute de la cheminée.

La délibération suivante serait à prendre :

Le Conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L, 2541-12, L 2542-26, L 2241-1, L 2541-19 et R. 2241-2 ;

Vu le Code général de la propriété des personnes publiques notamment ses articles L 2111-1, L 31111, L 3221-1, L 3211-14 ;*

Vu le permis d'aménager initial n° 067 447 16 M002 du 11/06/2017 et les permis modificatifs s'y rapportant ;

Vu l'avis de la DGFIP du 28 mars 2025 évaluant la valeur vénale totale à 845.000 € HT ;

Vu le procès – verbal d'arpentage du 30 septembre 2024 ;

Considérant les documents d'urbanisme autorisant la S.N.C ALTAREA COGEDIM Régions à aménager le site de l'ancienne brasserie Fischer située route de Bischwiller, et notamment une aire de jeux, une forêt, des espaces verts à acquérir par la commune cadastrés Section 28 n° 279, 284, 285, 286, 287, 288, 289, 290 et 300 d'une surface totale de 34 a 73 ca ;

Considérant que la S.N.C ALTAREA COGEDIM Régions et la commune ont convenu un achat des parcelles mentionnées ci – dessus au prix total de 1 € H.T, majoré des éventuels frais de notaire et taxes applicables, en contrepartie de l'entretien de ces espaces par la commune ;

Considérant que toutes ces parcelles intégreront le domaine public de la commune ;

Après en avoir délibéré,

Sur proposition de la Commission « *Finances, Domaines et Marchés publics* » et du Bureau municipal,

APPROUVE au prix de 1 € HT, en toutes lettres un euro, majoré des éventuels frais de notaire et taxes applicables, l'acquisition des parcelles cadastrées Section 28 n° 279, 284, 285, 286, 287, 288, 289, 290, et 300, d'une contenance totale de 34 a 73 ca, auprès de la S.N.C ALTAREA COGEDIM Régions ,18 Avenue du Rhin 67000 STRASBOURG ;

APPROUVE l'intégration de ces parcelles dans le domaine public communal ;

AUTORISE Madame la Maire ou son représentant / sa représentante à signer tout document et acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération, dont notamment l'acte d'acquisition à intervenir, qui sera passé en la forme administrative ou en la forme authentique ;

IMPUTE la comptabilisation de la différence par opération d'ordre budgétaire par un mandat au compte 2111 – chapitre 041 pour 845 000€ et par un titre au compte 1328 chapitre 041 pour 845 000€ ;

Adopté, à l'unanimité

SCHILTIGHEIM, le 20 mai 2025

Madame Danielle DAMBACH, Maire



DIRECTION GÉNÉRALE DES IMPÔTS

CADASTRE ET LIVRE FONCIER

6463 PVA, Exp
(Janvier 1991)
15-073-07

Département
Bas-Rhin

Commune
Schiltigheim

Tribunal d'instance
Strasbourg

Date de dépôt

PROCÈS-VERBAL D'ARPEMENTAGE

(Document établi en application
de la loi du 31 mars 1884 applicable
dans les départements de la Moselle, du Bas-Rhin et du Haut-Rhin)

N° D'ORDRE
DU DOCUMENT
4777W

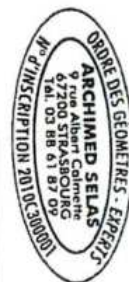
Section 28 Numéros 273/1, 275/1 et 271/1

PERSONNE AGRÉÉE POUR ÉTABLIR LE DOCUMENT

Document établi et certifié exact

A Strasbourg Le 30 septembre 2024

Le Géomètre-expert



Signature

CERTIFICATION DU SERVICE DU CADASTRE

A Strasbourg Le 24/11/2024

L'inspecteur

Pôle Topographique du
Bas-Rhin
20 rue Gaston Romazotti
B.P. 25105
67125 MOLSHEIM Cedex

André GUNTZ
Géomètre des Finances publiques

[illegible]

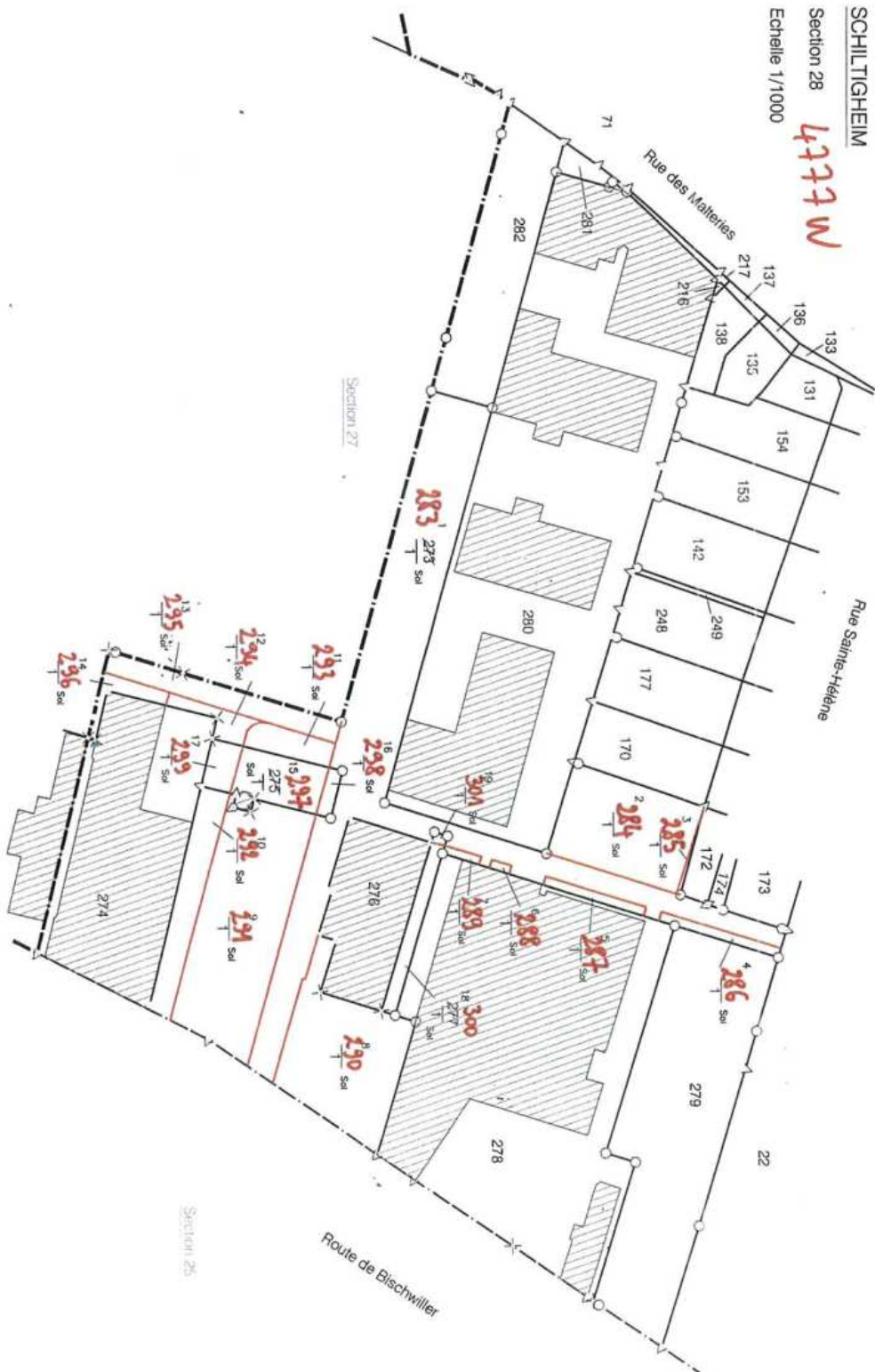
SITUATION NOUVELLE									
Section	Numéro parcellaire	Livre Foncier		Nom, profession, domicile du propriétaire	Contenance			Nature de culture	Désignation des bâtiments
		Feuillet	Numéro d'ordre		ha	a	ca		
7	8	9	10		29	12			
28	<u>289</u> 1			- idem -		0	15		sol
28	<u>290</u> 1			- idem -		7	45		sol
28	<u>291</u> 1			- idem -		10	26		sol
28	<u>292</u> 1			- idem -		2	96		sol
28	<u>293</u> 1			- idem -		1	13		sol
28	<u>294</u> 1			- idem -		0	81		sol
					51	88			

SCHILTIGHEIM

Section 28

Echelle 1/1000

4777W



Les parcelles créées appartiennent à
ALTAREA COGEDIM REGIONS

Direction Générale des Finances publiques
 Direction régionale des Finances publiques du Grand Est et du
 département du Bas-Rhin
 Pôle Réseau Expertise
 Pôle d'Évaluation Domaniale
 4, place de la République CS 51002
 67070 STRASBOURG Cedex
 Téléphone : 03 88 10 35 00
 Courriel : drfip67.pole-evaluation@dgfip.finances.gouv.fr

Le 28 mars 2025

Le Directeur régional des Finances publiques de la
 Région Grand Est et du département du Bas-Rhin

à

POUR NOUS JOINDRE

Affaire suivie par : Philippe MARÉCHAL
 Téléphone : 03.88.10.35.01
 Courriel : philippe.marechal1@dgfip.finances.gouv.fr

COMMUNE DE SCHILTIGHEIM

Réf. DS : 22533572
 Réf OSE : 2025-67447-12963

AVIS DU DOMAINE SUR LA VALEUR VÉNALE

La charte de l'évaluation du Domaine, élaborée avec l'Association des Maires de France, est disponible
 sur le site collectivites-locales.gouv.fr



Nature du bien : Terrains à bâtir

Adresses du bien : Route de BISCHWILLER – 67300 SCHILTIGHEIM

Valeur : **845 000 € HT**, assortie d'une marge d'appréciation de 10 %
 (des précisions sont apportées au paragraphe 9 « Détermination de la
 valeur vénale »)

1 - CONSULTANT

COMMUNE DE SCHILTIGHEIM

Affaire suivie par : Mme Caroline LADOWSKI, Chargée des transactions foncières et immobilières

Courriel : caroline.ladowski@ville-schiltigheim.fr – Tél : 03 88 83 84 82

Votre référence interne : /

2 - DATES

de consultation :	18/02/2025
le cas échéant, du délai négocié avec le consultant pour émettre l'avis :	31/03/2025
le cas échéant, de visite de l'immeuble :	-
du dossier complet :	18/02/2025

3 - OPÉRATION IMMOBILIÈRE SOUMISE À L'AVIS DU DOMAINE

3.1. Nature de l'opération

Cession :	☐
Acquisition :	amiable ☒ par voie de préemption ☐ par voie d'expropriation ☐
Prise à bail :	☐
Autre opération :	

3.2. Nature de la saisine

Réglementaire :	☒
Facultative mais répondant aux conditions dérogatoires prévues en annexe 3 de l'instruction du 13 décembre 2016 ¹ :	☐
Autre évaluation facultative (décision du directeur, contexte local...)	☐

3.3. Projet et prix envisagé

Suite à la reconversion en cours du site de l'ancienne brasserie FISCHER par la société ALTAREA COGEDIM, la commune de SCHILTIGHEIM souhaite intégrer différents espaces de ce secteur au domaine public communal.

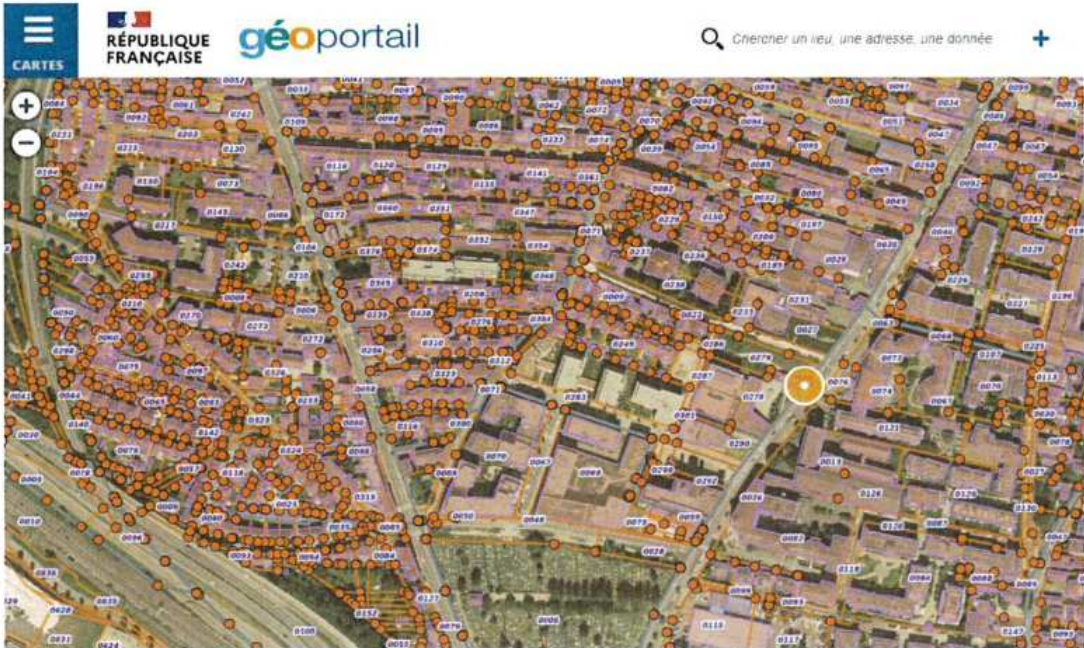
¹ Voir également page 17 de la Charte de l'évaluation du Domaine

4 - DESCRIPTION DU BIEN

4.1. Situation générale

SCHILTIGHEIM est une commune de l'EUROMÉTROPOLE de STRASBOURG (EMS) située au Nord de l'agglomération strasbourgeoise à environ 3 kilomètres du centre-ville de STRASBOURG.

Troisième commune du Bas-Rhin par son nombre d'habitants et la cinquième d'Alsace, SCHILTIGHEIM comptait 34 382 habitants en 2022 (source INSEE).



4.2. Situation particulière - environnement - accessibilité - voirie et réseau

Les biens à évaluer se trouvent à l'extrémité Sud du ban communal à proximité immédiate de la route de BISCHWILLER, un des principaux axes de circulation de la commune, et de l'échangeur autoroutier reliant STRASBOURG à PARIS vers l'Ouest et LYON vers le Sud.

Ils sont situés dans un quartier résidentiel proche des transports en commun et des commodités.

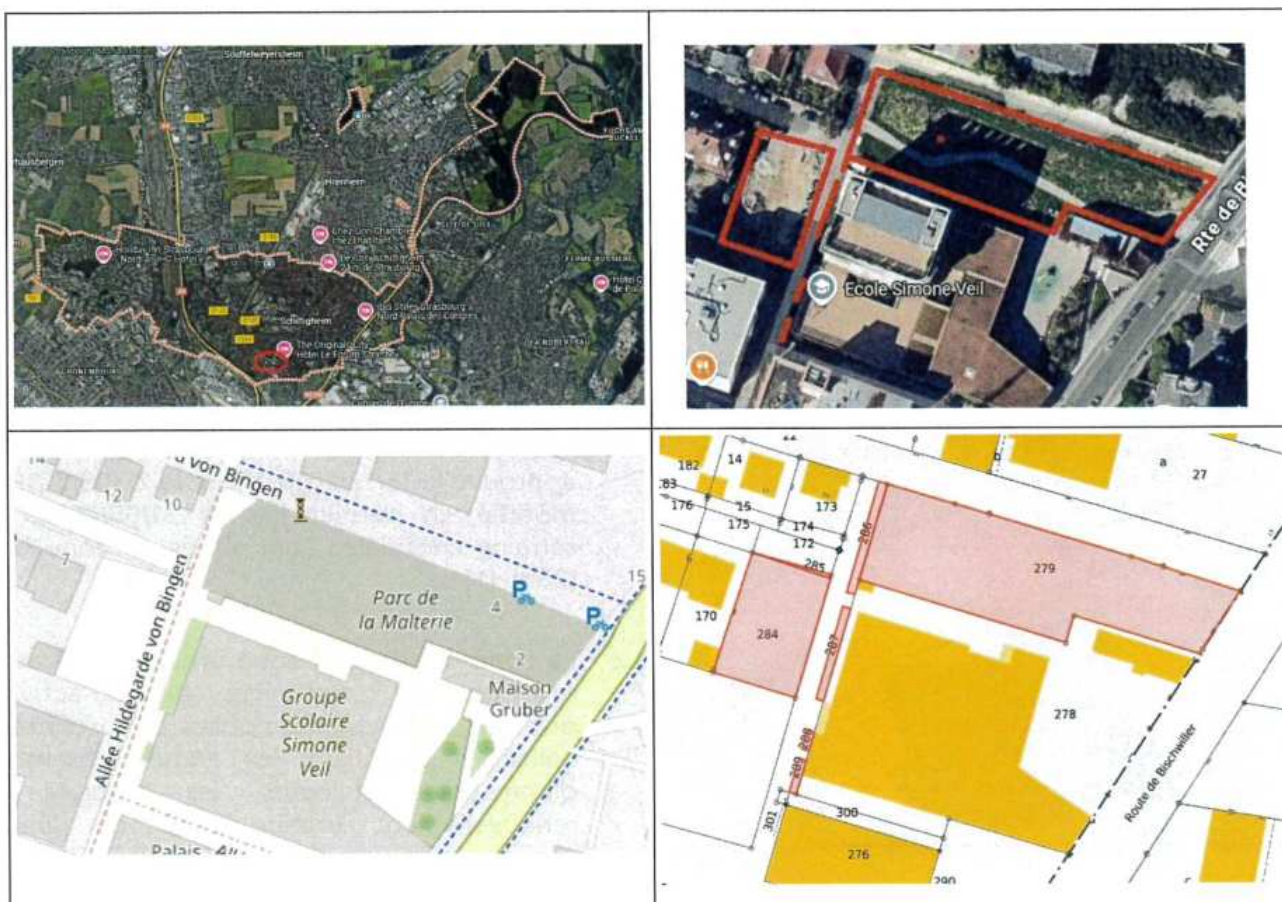
4.3. Références cadastrales

Les biens sous expertise figurent au cadastre de la commune de SCHILTIGHEIM sous les références suivantes :

Section	Parcelle	Adresse	Superficie (en ares)	Zonage PLUi
28	279	RTE DE BISCHWILLER	18,57	UD2 (25mHT)
	284		6,15	
	285		0,09	
	286		0,57	
	287		0,45	
	288		0,09	
	289		0,15	
TOTAL :			26,07	-

Il est à noter que, par procès-verbal d'arpentage du 30 septembre 2024, un redécoupage parcellaire a été effectué afin de subdiviser l'ancienne parcelle n° 273 (Section 28).

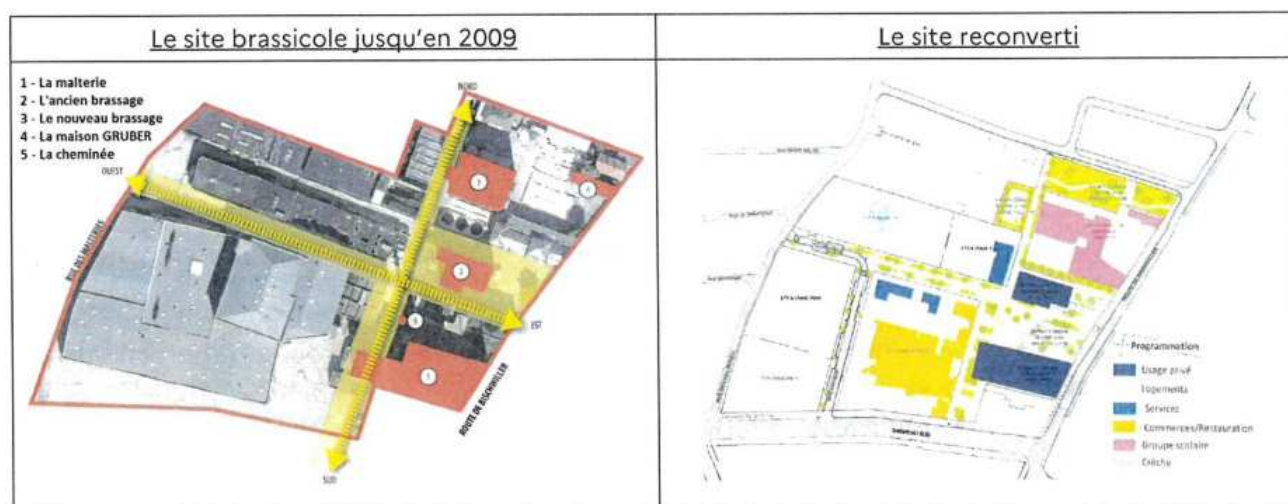
4.4. Descriptif



Propriété de la société HEINEKEN FRANCE depuis 1996, le site brassicole a été occupé par l'exploitation de la Brasserie FISCHER depuis 1854 et a cessé d'être exploité en 2009.

Tout en conservant la mémoire du site d'une superficie globale d'environ 3,5 hectares, le projet dont les travaux ont débuté en 2018 a pour objectif de créer un nouveau lieu de vie par la construction de 610 logements, d'un groupe scolaire, de commerces et services, ainsi que des aménagements paysagers et des zones de loisirs.

C'est dans cette optique que la commune de SCHILTIGHEIM compte se porter acquéreur des sept parcelles non bâties expertisées afin d'y aménager des espaces verts et une aire de jeux.



5 – SITUATION JURIDIQUE

5.1. Propriété de l'immeuble

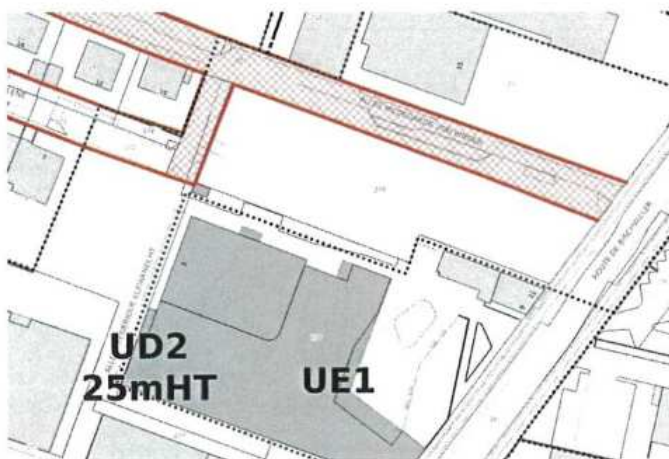
D'après le Livre Foncier, les biens appartiennent à la SNC « ALTAREA COGEDIM REGIONS » (SIREN : 810 847 905).

5.2. Conditions d'occupation

Les biens sont déclarés libres d'occupation par le consultant.

6 - URBANISME

6.1. Règles actuelles



Au Plan Local d'Urbanisme de l'EUROMÉTROPOLE de STRASBOURG, approuvé le 16/12/2016, révisé le 27/09/2019 et modifié en dernier lieu le 31/05/2024, les terrains considérés sont situés en zone UD2 (25mHT).

La zone UD est une zone urbaine à vocation mixte (habitat, commerces, services, activités diverses, équipements publics et/ou d'intérêt collectif) identifiant les grands ensembles d'immeubles collectifs, les secteurs de renouvellement urbain et/ou de grands projets.

Qualification des parcelles :

Les terrains correspondant aux parcelles n° 279, 284 et 285 reçoivent la qualification de terrains à bâtir au sens de l'article L.322-3 du Code de l'expropriation, car ils sont situés en zone constructible, disposent d'un accès à la voie publique et sont desservis par les réseaux. Il est à noter que la parcelle 285, contiguë à la parcelle 284, constitue avec cette dernière une unité foncière.

En revanche, les parcelles n° 287, 288 et 289 revêtent une configuration défavorable de par leur très faible superficie. La parcelle n° 286, bien que formant une emprise foncière avec la parcelle n° 279 qui lui est contiguë est grevée d'un emplacement réservé codifié « SCH 129 » (Création d'une voirie entre la route de Bischwiller et la rue des Malteries, et d'une amorce de voirie à l'ouest de la rue des Malteries. Ces aménagements sont destinés à la desserte interne du quartier des Malteries).

De fait, ces 4 dernières parcelles, bien que situées en zone constructible ne peuvent recevoir la qualification de terrain à bâtir au sens de l'article L.322-3 du Code de l'expropriation.

6.2. Date de référence et règles applicables

Non recherchée dans les circonstances de l'espèce.

7 - MÉTHODE D'ÉVALUATION MISE EN ŒUVRE

La valeur vénale est déterminée par la **méthode par comparaison** qui consiste à fixer la valeur vénale à partir de l'étude objective des mutations de biens similaires ou se rapprochant le plus possible de l'immeuble à évaluer sur le marché immobilier local. Au cas particulier, cette méthode est utilisée, car il existe un marché immobilier local avec des biens comparables à celui du bien à évaluer.

8 - MÉTHODE COMPARATIVE

8.1. Étude de marché – Sources internes à la DGFIP et critères de recherche – Termes de comparaison

L'étude s'attache à analyser des termes de comparaison portant sur des cessions de terrains à bâtir situés en zone UD2 sur le secteur géographique de SCHILTIGHEIM et BISCHHEIM, commune limitrophe.

DATE	COMMUNE	SECT.	N° PLAN	N°	RUE OU LIEU-DIT	SURFACE (ARES)	PRIX	PRIX / ARE	ZONAGE
13/02/18	BISCHHEIM	20	59	1	rue de Souffelweyersheim	4,98	160 000 €	32 129 €	UD2
15/11/18	BISCHHEIM	35	156,157		rue de la Robertsau	49,29	1 915 000 €	38 852 €	UD2
08/07/19	SCHILTIGHEIM	35	57,31		rue de Lattre de Tassigny	185,46	6 160 000 €	33 215 €	UD2
24/09/20	BISCHHEIM	20	173	3	rue de Souffelweyersheim	4,99	241 900 €	48 477 €	UD2
11/05/23	BISCHHEIM	20-10	173/31-303/89	3	rue de Souffelweyersheim- in den kurzen Stuecklen	4,99	160 000 €	32 064 €	UD2
								Minimum :	32 064 €
								Maximum :	48 477 €
								Moyenne :	36 947 €
								Médiane :	33 215 €

Les termes retenus par le service affichent une moyenne à 36 947 €/are et une médiane à 33 215 €/are, dans une fourchette comprise entre 32 064 €/are et 48 477 €/are.

8.2. Autres sources externes à la DGFIP

La cote annuelle des valeurs vénales immobilières et foncières 2025, dite cote CALLON, indique qu'à SCHILTIGHEIM, les terrains à bâtir dont la superficie médiane est de 750 à 950 m² s'échangent comme suit :

		Banlieue ordinaire	Banlieue résidentielle
SCHILTIGHEIM	Prix dominants	58 500	145 000
	Prix minimaux	28 800	67 800
	Prix maximaux	80 800	187 000

8.3. Analyse et arbitrage du service – Termes de référence et valeur retenue

L'étude de marché ainsi réalisée recense cinq mutations de terrains à bâtir en zone UD2 intervenues entre 2018 et 2023 sur le périmètre géographique de SCHILTIGHEIM et BISCHHEIM, commune voisine.

Au regard de ces éléments et dans la mesure où les terrains à bâtir nus sont rares sur le secteur de l'EMS pour les communes de la première couronne, la valeur médiane de l'étude est retenue, à savoir **33 215 €/are**.

8.4. Valeur vénale

La valeur vénale de ces terrains doit tenir compte de leur caractère constructible.

8.4.1. La valeur vénale des terrains constructibles

Pour rappel, ces derniers correspondent aux parcelles suivantes (cf. § 6.1) :

Section	Parcelle	Adresse	Superficie (en ares)	Zonage PLUi
28	279	RTE DE BISCHWILLER	18,57	UD2 (25mHT)
	284		6,15	
	285		0,09	
TOTAL :			24,81	-

La valeur vénale de ces terrains à bâtir de 24,81 ares est estimée à **824 100 € HT** après arrondi

► $24,81 \text{ ares} \times 33\,215 \text{ €/are} = 824\,064,15 \text{ € HT}$, arrondis à 824 100 € HT

8.4.2. La valeur vénale des terrains inconstructibles

Pour rappel, ces derniers correspondent aux parcelles suivantes (cf. § 6.1) :

Section	Parcelle	Adresse	Superficie (en ares)	Zonage PLUi
28	286	RTE DE BISCHWILLER	0,57	UD2 (25mHT)
	287		0,45	
	288		0,09	
	289		0,15	
TOTAL :			1,26	-

En raison de leur inconstructibilité, un abattement de 50 % est appliqué sur la valeur vénale de ces terrains, comme suit :

► $1,26 \text{ ares} \times 33\,215 \text{ €/are} \times 50 \% = 20\,925,45 \text{ € HT}$, arrondis à **20 900 € HT** après arrondi

8.4.2. La valeur vénale globale

La valeur vénale de ces terrains à bâtir de 26,07 ares est estimée à **845 000 € HT**

► $824\,100 \text{ €} + 20\,900 \text{ €} = 845\,000 \text{ € HT}$

9 - DÉTERMINATION DE LA VALEUR VÉNALE – MARGE D'APPRÉCIATION

L'évaluation aboutit à la détermination d'une valeur, éventuellement assortie d'une marge d'appréciation, et non d'un prix. Le prix est un montant sur lequel s'accordent deux parties ou qui résulte d'une mise en concurrence, alors que la valeur n'est qu'une probabilité de prix.

La valeur vénale du bien est arbitrée à 845 000 €.

Elle est exprimée hors taxe et hors droits.

Cette valeur est assortie d'une marge d'appréciation de 10 % portant la valeur maximale d'acquisition sans justification particulière à 929 500 €.

La marge d'appréciation reflète le degré de précision de l'évaluation réalisée (plus elle est faible et plus le degré de précision est important). De fait, elle est distincte du pouvoir de négociation du consultant.

Dès lors, le consultant peut, bien entendu, toujours vendre à un prix plus élevé ou acquérir à un prix plus bas sans nouvelle consultation du pôle d'évaluation domaniale.

Par ailleurs, sous réserve de respecter les principes établis par la jurisprudence, les collectivités territoriales, leurs groupements et leurs établissements publics ont la possibilité de s'affranchir de cette valeur par une délibération ou une décision pour vendre à un prix plus bas ou acquérir à un prix plus élevé.

10 - DURÉE DE VALIDITÉ

Cet avis est valable pour une durée de 18 mois.

Une nouvelle consultation du pôle d'évaluation domaniale serait nécessaire si l'accord* des parties sur la chose et le prix (article 1583 du Code civil) n'intervenait pas ou si l'opération n'était pas réalisée dans ce délai.

**pour les collectivités territoriales et leurs groupements, la décision du conseil municipal ou communautaire de permettre l'opération équivaut à la réalisation juridique de celle-ci, dans la mesure où l'accord sur le prix et la chose est créateur de droits, même si sa réalisation effective intervient ultérieurement.*

En revanche, si cet accord intervient durant la durée de validité de l'avis, même en cas de signature de l'acte authentique chez le notaire après celle-ci, il est inutile de demander une prorogation du présent avis.

Une nouvelle consultation du pôle d'évaluation domaniale serait également nécessaire si les règles d'urbanisme, notamment celles de constructibilité, ou les conditions du projet étaient appelées à changer au cours de la période de validité du présent avis.

Aucun avis rectificatif ne peut, en effet, être délivré par l'administration pour prendre en compte une modification de ces dernières.

11 - OBSERVATIONS

L'évaluation est réalisée sur la base des éléments communiqués par le consultant et en possession du service à la date du présent avis.

Les inexactitudes ou insuffisances éventuelles des renseignements fournis au pôle d'évaluation domaniale sont susceptibles d'avoir un fort impact sur le montant de l'évaluation réalisée, qui ne peut alors être reproché au service par le consultant.

Il n'est pas tenu compte des surcoûts éventuels liés à la recherche d'archéologie préventive, de présence d'amiante, de termites et des risques liés au saturnisme, de plomb ou de pollution des sols.

12 - COMMUNICATION DU PRÉSENT AVIS À DES TIERS ET RESPECT DES RÈGLES DU SECRET PROFESSIONNEL

Les avis du Domaine sont communicables aux tiers dans le respect des règles relatives à l'accès aux documents administratifs (loi du 17 juillet 1978) sous réserve du respect du secret des affaires et des règles régissant la protection des données personnelles.

Certaines des informations fondant la présente évaluation sont couvertes par le secret professionnel.

Ainsi, en cas de demande régulière de communication du présent avis formulée par un tiers ou bien de souhait de votre part de communication de celui-ci auprès du public, il vous appartient d'occulter préalablement les données concernées.

Pour le Directeur régional des Finances publiques et par délégation,
L'adjoint à la Responsable du Pôle d'Évaluation Domaniale



Pierre HEYD

Inspecteur Principal des Finances Publiques

SCHILTIGHEIM

Section 28

4777W

Echelle 1/1000



Les parcelles créées appartiennent à
ALTAREA COGEDIM REGIONS

REPUBLIQUE FRANCAISE – DEPARTEMENT DU BAS-RHIN
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL**

CONSEIL MUNICIPAL DU 20 MAI 2025

Sous la présidence de Mme Danielle DAMBACH, Maire.

Nombre de conseillers municipaux		
En exercice	Présents	Votants
39	31	36

L'an deux mille vingt cinq, le 20 mai à 18h00, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique.

Etaient présents :

Mme Danielle DAMBACH, M. Patrick MACIEJEWSKI, Mme Nathalie JAMPOC-BERTRAND, M. Patrick OCHS, Mme Andrée BUCHMANN, M. Benoît STEFFANUS, Mme Sandrine LE GOUIC, Mme Laurence WINTERHALTER, M. Jean-Marie VOGT, Mme Sophie MEHMANPAZIR, Mme Evelyne WINTERHALTER, Mme Sylvie ZORN, Mme Maïté ELIA, M. Stanislas MARTIN, Mme Anne SOMMER, M. Mathieu GUTH, M. Stéphane HUSSON, M. Jérôme MAI, Mme Christelle PARIS, Mme Aurélie LESCOUTE, M. Tomislav NAJDOVSKI, M. Selim ULU, Mme Maryline WILHELM, M. Julien HOFSTETTER, M. Julien RATCLIFFE, M. Antoine SPLET, Mme Françoise KLEIN, M. Martin HENRY, M. Christian BALL, M. Raphaël RODRIGUES, M. Dera RATSIJETSINIMARO.

Etaient excusées et représentées :

Mme Dominique BOUSSARD MOSSER par Mme Sandrine LE GOUIC, Mme Corine DULAURENT par M. Patrick OCHS, Mme Regina HAAS par M. Jean-Marie VOGT, Mme Jamila CHRIGUI par M. Jérôme MAI, Mme Hélène HOLLEDERER par Mme Françoise KLEIN.

Etaient excusés :

M. Nouredine SAID L'HADJ, Mme Sylvie GIL BAREA.

Etait absent :

M. Bernard JÉNASTE.

**N° 2025DE061 - LISTE DES DÉCISIONS PRISES EN VERTU DE L'ARTICLE L.2122-22 DU CODE
GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES ET DE LA DÉLIBÉRATION DU 9 JUIN 2020**

Rapporteur : Monsieur Patrick OCHS, Adjoint

En vertu de l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales, le Conseil municipal a délégué un certain nombre de compétences à Madame la Maire par une délibération en date du 9 juin 2020.

L'article L.2122-23 du code précité dispose que Madame la Maire doit rendre compte des décisions prises sur la base de ces délégations à chaque réunion obligatoire du Conseil municipal.

Les décisions prises depuis la dernière réunion du Conseil municipal sont listées en annexe.

La communication suivante serait à prendre :

Le Conseil municipal,

*Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2122-22 et L.2122-23 ;
Vu la délibération du Conseil municipal en date du 9 juin 2020 ;*

*Considérant que le Conseil municipal a délégué un certain nombre de compétences à la Maire ;
Considérant que Madame la Maire doit rendre compte des décisions prises sur la base de ces délégations à chaque
réunion obligatoire du Conseil municipal ;*

Après en avoir délibéré,

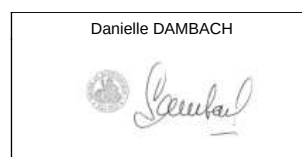
Sur proposition de la Commission « *Finances, Domaines et Marchés publics* » et du Bureau municipal,

PREND ACTE des décisions prises par Madame la Maire en vertu des délégations consenties par le Conseil municipal et citées en annexe.

Prend acte

SCHILTIGHEIM, le 20 mai 2025

Madame Danielle DAMBACH, Maire



Délégation pour fixer, dans la limite de 4 000 € les tarifs des droits de voirie, de stationnement, de dépôt temporaire sur les voies et autres lieux publics et, d'une manière générale, des droits prévus au profit de la commune qui n'ont pas un caractère fiscal :

N° décision	Date	Désignation
2025DEC003	01/04/2025	Signature d'une convention de partenariat avec l'UCAS pour le Marché de Pâques de l'UCAS
2025DEC004	06/05/2025	Organisation d'un séjour seniors avec l'Agence Nationale pour les Chèques Vacances (ANCV) à Roquebrune-sur-Argens du 13 au 20 septembre 2025

Délégation pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget

I – Marchés publics de fournitures et services passés en application des dispositions des articles R. 2122-8, L. 2123-1-1° et L. 2124-1 du Code de la commande publique

Objet du contrat	Lot	Intitulé du lot	Titulaire du contrat n°25021	Montant du contrat (HT) par période	Durée du contrat
Prestations de conseil, d'assistance et de représentation en justice	UNI	/	ADVEN AVOCATS 5 PLACE DU CORBEAU 67000 STRASBOURG	Montant maximum : 70 000.00 €	1 an reconductible 3 fois

Objet du contrat	Lot	Intitulé du lot	Titulaire du contrat n°25003-01	Montant du contrat (HT) par période	Durée du contrat
Marché de prestations intellectuelles pour la construction de la nouvelle Maison de la Petite Enfance	1	Mission d'études géotechniques	HYDROGEOTECHNIQUE EST ZAC DE LA CHARMOTTE 90170 ANJOURNEY	11 470 €	45 mois
	Lot	Intitulé du lot	Titulaire du contrat n°25003-02	Montant du contrat (HT) par période	Durée du contrat
	2	Mission de contrôle technique	APAVE ICF 2 RUE DE L'ELECTRICITE 67550 VENDENHEIM	21 800 €	45 mois
	Lot	Intitulé du lot	Titulaire du contrat n°25003-03	Montant du contrat (HT) par période	Durée du contrat
	3	Mission de coordination de la sécurité et de protection de la santé	SOCOTEC CONSTRUCTION 5 ALLEE CERES 67000 STRASBOURG	14 600 €	45 mois
	Lot	Intitulé du lot	Titulaire du contrat n°25003-04	Montant du contrat (HT) par période	Durée du contrat
	4	Mission d'ordonnancement, de pilotage et de coordination	C2BI SASU 20 AVENUE DU NEUHOF 67100 STRASBOURG	59 930 €	45 mois

II – Marchés publics de travaux passés en application des dispositions des articles R. 2122-8, L. 2123-1-1° et L. 2124-1 du Code de la commande publique

Objet du contrat	Lot	Intitulé du lot	Titulaire du contrat n°24026-06	Montant total du contrat (HT)	Durée du contrat
Réalisation de travaux de mise en accessibilité des établissements recevant du public (ERP) de la Ville de Schiltigheim (3ème phase)	06	Menuiserie bois	ERHARD-RBOGROUP 2 RUE DU THAL 67210 OBERNAI	65 689.28 €	452 jours + 12 mois de GPA
	Lot	Intitulé du lot	Titulaire du contrat n°24026-08	Montant total du contrat (HT)	Durée du contrat
	08	Peinture	MAYART 8 RUE EIFFEL 67840 KILSTETT	44 344.40 €	452 jours + 12 mois de GPA
	Lot	Intitulé du lot	Titulaire du contrat n°24026-05	Montant total du contrat (HT)	Durée du contrat
	05	Nettoyage	ACM NETTOYAGE 67 10 RUE JEAN MONNET 67201 ECKBOLSHEIM	12 115.00 €	452 jours + 12 mois de GPA

Objet du contrat	Lot	Intitulé du lot	Titulaire du contrat n°25004-01	Montant total du contrat (HT)	Durée du contrat
Déplacement de l'entrée principale et remplacement du mur rideau sous préau de l'Ecole Elémentaire Leclerc	01	Menuiserie Alu	ATALU SAS 5 RUE DE BRUXELLES – CS 40029 – ZA DE KRAFFT – 67151 ERSTEIN CEDEX	49 110.00 €	5 mois + 12 mois de GPA
Objet du contrat	Lot	Intitulé du lot	Titulaire du contrat n°24042	Montant total du contrat (HT)	Durée du contrat
Réalisation d'une installation photovoltaïque sur la toiture terrasse du gymnase Leclerc	UNI	/	EIFFAGE ENERGIE SYSTEMES LMA POLE 1 RUE P. ET M. CURIE 67540 OSTWALD	74 931.48 €	8 mois + 12 mois de GPA
Objet du contrat	Lot	Intitulé du lot	Titulaire du contrat n°25004-02	Montant total du contrat (HT)	Durée du contrat
Déplacement de l'entrée principale et remplacement du mur rideau sous préau de l'Ecole Elémentaire Leclerc	02	Électricité / Installation d'un visiophone	ELECTRICITE VEIT 40 RUE DU DEPOT 67460 SOUFFELWEYERSHEIM	6 931,47 €	5 mois + 12 mois de GPA
	Lot	Intitulé du lot	Titulaire du contrat n°25004-03	Montant total du contrat (HT)	Durée du contrat
	03	Peinture réparation façade	PEINTURE STYLE 19 RUE GEORGES CUVIER 67610 LA WANTZENAU	1 500 €	5 mois + 12 mois de GPA
Objet du contrat	Lot	Intitulé du lot	Titulaire du contrat n°25006	Montant total du contrat (HT)	Durée du contrat
Traitement des fissures de façade et salle de classe du bât. 2 de l'Ecole Elémentaire Exen	UNI	/	SOCIETE KIFFEL 33 RUE DU MAR. LEFEBVRE 67100 STRASBOURG	13 027,00 €	4 mois + 12 mois de GPA
Objet du contrat	Lot	Intitulé du lot	Titulaire du contrat n°24040-04	Montant total du contrat (HT)	Durée du contrat
Réalisation de travaux divers dans le cadre de l'opération relative à la mise en sécurité incendie et à l'aménagement de la cour extérieure de l'école J. Prévert	4	Etanchéité	PK CONCEPT SARL 31 RUE DE LA SAUER 67360 WOERTH	21 634.77 €	Pour les périodes d'exécution des travaux : (phase 1 : 2 semaines en avril 2025 – phase 2 : 8 semaines en juillet et août 2025 / phase 3 : 2 semaines en octobre 2025 – phase 4 : 2 semaines en décembre 2025

III – Prestations modificatives & avenants :

Objet du contrat	Lot	Intitulé du lot	Titulaire	Objet des PM n°24031-10/01	Montant initial HT du contrat	Montant HT des PM	Nouveau montant HT du contrat
Travaux de rénovation intérieure de la tribune de l'Aar	10	Electricité	ELECTRICITE VEIT SARL 40 RUE DU DEPOT 67460 SOUFFELWEYERSHEIM	Travaux électriques complémentaires du Salon Weller	75 500.00 €	3 725.24 €	79 225.24 €
	Lot	Intitulé du lot	Titulaire	Objet des PM n°24031-08/01	Montant initial HT du contrat	Montant HT des PM	Nouveau montant HT du contrat
	08	Sanitaire	ECS LAMBERT 18 RUE DE LA GARE 67330 DOSSENHEIM-SUR- ZINSEL	Déplacement des réseaux d'eau de l'appartement du gardien avec un piquage supplémentaire sur le réseau existant. Fourniture et pose d'un chauffe-eau indépendant pour le logement du gardien.	93 333.25 €	5 350.28 €	98 683.53 €
	Lot	Intitulé du lot	Titulaire	Objet des PM n°24031-08/02	Montant initial HT du contrat	Montant HT des PM	Nouveau montant HT du contrat (tout avenant inclus)
	08	Sanitaire	ECS LAMBERT 18 RUE DE LA GARE 67330 DOSSENHEIM-SUR- ZINSEL	Travaux complémentaires pour la rénovation du salon Weller.	93 333.25 €	830.00 €	99 513.53 €
Objet du contrat	Lot	Intitulé du lot	Titulaire	Objet des PM n°24013-02/02	Montant initial HT du contrat	Montant HT des PM	Nouveau montant HT du contrat
Travaux divers d'impression et de services de diffusion du magazine d'informations municipales et de supports de communication municipale	02	Impression de grands formats	DS IMPRESSION 5 rue de l'Artisanat 67170 GEUDERTHEIM	Ajout de prestations au BPU	Minimum : 15 000 € Maximum : 50 000€	/	/

Objet du contrat	Lot	Intitulé du lot	Titulaire	Objet des PM n°23032/04	Montant initial HT du contrat	Montant HT des PM	Nouveau montant HT du contrat
Maintenance préventive et corrective des installations électriques et entretien des systèmes de sécurité incendie catégorie A et B	/	/	EST MAINTENANCE SERVICE – VINCI FACILITIES 10 rue du chêne 67800 HOENHEIM	Ajout de prestations au BPU + ajout maintenance sur un site	Minimum : 45 618,31 € Maximum : 145 618,31 €	1 780 €	Minimum : 47 398,31 € Maximum : 147 398,31 €

Objet du contrat	Lot	Intitulé du lot	Titulaire	Objet des PM n°24031-03/01	Montant initial HT du contrat	Montant HT des PM	Nouveau montant HT du contrat
Travaux de rénovation intérieure de la tribune de l'Aar	03	Revêtement de sol	FUBAT 4 RUE GAY LUSSAC 67201 ECKBOLSHEIM	Travaux de revêtement de sol du salon Weller : fourniture et mise en œuvre d'une chape et d'un revêtement de sol souple.	54 993.58 €	3 281.00 €	58 274.58 €
	Lot	Intitulé du lot	Titulaire	Objet des PM n°24031-09/01	Montant initial HT du contrat	Montant HT des PM	Nouveau montant HT du contrat
	09	CVC	HOULLE SAS 10 RUE FRERES LUMIERE 57206 SARREGUEMINES CEDEX	Travaux de revêtement de sol du salon Weller : dépose/repose des deux radiateurs y compris vidange et purge.	98 339.00 €	528.00 €	98 867.00 €
	Lot	Intitulé du lot	Titulaire	Objet des PM n°24031-09/02	Montant initial HT du contrat	Montant HT des PM	Nouveau montant HT du contrat (tout avenant inclus)
	09	CVC	HOULLE SAS 10 RUE FRERES LUMIERE 57206 SARREGUEMINES CEDEX	Travaux de revêtement de sol du salon Weller : dépose et condamnation des conduites du radiateur des sanitaires.	98 339.00 €	396.00 €	99 263.00 €
	Lot	Intitulé du lot	Titulaire	Objet des PM n°24031-12 / 01	Montant initial HT du contrat	Montant HT des PM	Nouveau montant HT du contrat
	12	Démolition	LINGENHELD TRAVAUX SPECIAUX CHEMIN DU HITZTHAL – CARREFOUR BELLEVUE 67203 OBERSCHAEFFOLSHEIM	Travaux du curage du salon Weller (sanitaire, cloisons, sols, plafond...)	24 402.00 €	2 390.00 €	26 792.00 €

Objet du contrat	Lot	Intitulé du lot	Titulaire	Objet des PM n° 23027-19/01	Montant HT initial du contrat	Montant HT des PM	Nouveau montant HT du contrat (tout avenant inclus)
Construction du nouveau groupe scolaire "V. Hugo	19	Photovoltaïque	SOGECA 4 RUE DU RIED 67850 HERRLISHEIM	Fourniture et mise en place de potelets pour ajout d'arrimages pour la fixations des panneaux photovoltaïques (tout inox), mise en place des câbles souple, adaptation, percements, coupes, certissages, visserie...	78 545.00 €	23 590.00 €	102 135.00 €
Objet du contrat	Lot	Intitulé du lot	Titulaire	Objet des PM n°24031-02/01	Montant initial HT du contrat	Montant HT des PM	Nouveau montant HT du contrat
Travaux de rénovation intérieure de la tribune de l'Aar	02	Plâtrerie	STENGER PLATRE ET STAFF 21 AVENUE DU NEUHOF 67100 STRASBOURG	Travaux complémentaires pour la rénovation du salon Weller : encoffrement d'une gaine de ventilation	8 239,26 €	276,55 €	8 515,81 €
	Lot	Intitulé du lot	Titulaire	Objet des PM n°24031-07/01	Montant initial HT du contrat	Montant HT des PM	Nouveau montant HT du contrat
	07	Menuiserie	FUBAT 4 RUE GAY LUSSAC 67201 ECKBOLSHEIM	Travaux de menuiserie du salon Weller : remplacement d'un carreau cassé	13 115,68 €	875 €	13 990,68 €
	Lot	Intitulé du lot	Titulaire	Objet des PM n°24031-06/01	Montant initial HT du contrat	Montant HT des PM	Nouveau montant HT du contrat
	06	Serrurerie	FUBAT 4 RUE GAY LUSSAC 67201 ECKBOLSHEIM	Travaux de serrurerie du salon Weller : Habillage des marches en tôle pliée	26 972,50 €	470 €	27 442,50 €
Objet du contrat	Lot	Intitulé du lot	Titulaire	Objet des PM n°23036-02/02	Montant initial HT du contrat	Montant HT des PM	Nouveau montant HT du contrat
Réalisation de l'opération de travaux consécutive à l'aménagement des abords de la médiathèque Nord de la Ville de Schiltigheim	02	Espaces verts, mobiliers et revêtements qualitatifs	THIERRY MULLER SAS 10 rue du commerce 67118 GEISPOLSHEIM	Correction de l'avenant n°1	278 190,43 €	0 €	278 190,43 €

Objet du contrat	Lot	Intitulé du lot	Titulaire	Objet des PM n°24013-02/03	Montant initial HT du contrat	Montant HT des PM	Nouveau montant HT du contrat
Travaux divers d'impression et de services de diffusion du magazine d'informations municipales et de supports de communication municipale	02	Impression de grands formats	DS IMPRESSION 5 rue de l'Artisanat 67170 GEUDERTHEIM	Ajout de prestations au BPU	Min : 15 000 € Max : 50 000 €	0 €	Min : 15 000 € Max : 50 000 €
Objet du contrat	Lot	Intitulé du lot	Titulaire	Objet des prestations modificatives n°24031-01/01	Montant initial HT du contrat	Montant HT des PM	Nouveau montant HT du contrat
Travaux de rénovation intérieure de la tribune de l'Aar	01	Gros œuvre	CBA SAS ZAC DU SURY – 2 RUE DE LA FORET 67750 VENDENHEIM	Actualisation des quantitatifs du marché	113 216.02 €	- 12 051.98 €	101 164.04 €
	Lot	Intitulé du lot	Titulaire	Objet des PM n°24031-08/03	Montant initial HT du contrat	Montant HT des PM	Nouveau montant HT du contrat (tout avenant inclus)
	08	Sanitaire	ECS LAMBERT 18 RUE DE LA GARE 67330 DOSSENHEIM- SUR-ZINSEL	Modification du réseau sanitaire existant	93 333.25 €	950.00 €	100 463,53 €
Objet du contrat	Lot	Intitulé du lot	Titulaire	Objet des PM n°24013-02/04	Montant initial HT du contrat	Montant HT des PM	Nouveau montant HT du contrat
Travaux divers d'impression et de services de diffusion du magazine d'informations municipales et de supports de communication municipale	02	Impression de grands formats	DS IMPRESSION 5 rue de l'Artisanat 67170 GEUDERTHEIM	Ajout de prestations au BPU	Minimum : 15 000 € Maximum : 50 000 €	0 €	Minimum : 15 000 € Maximum : 50 000 €
Objet du contrat	Lot	Intitulé du lot	Titulaire	Objet des PM n°23031-03/01	Montant initial HT du contrat	Montant HT des PM	Nouveau montant HT du contrat
Souscription des contrats d'assurance pour la Ville de Schiltigheim	03	Assurance des véhicules à moteur et risques annexes	PNAS 16 Place de l'Iris 92400 COURBEVOIE	Modification du SIRET, du RIB et de l'adresse	28 611,60 €	0 €	28 611,60 €

Objet du contrat	Lot	Intitulé du lot	Titulaire	Objet des PM n°23031-02/01	Montant initial HT du contrat	Montant HT des PM	Nouveau montant HT du contrat
Souscription des contrats d'assurance pour la Ville de Schiltigheim	02	Assurance des véhicules à moteur et risques annexes	PNAS 16 Place de l'Iris 92400 COURBEVOIE	Modification du SIRET, du RIB et de l'adresse	9 597,78 €	0 €	9 597,78 €
Objet du contrat	Lot	Intitulé du lot	Titulaire	Objet des PM n°24002/01	Montant initial HT du contrat	Montant HT des PM	Nouveau montant HT du contrat
Acquisition et maintenance de matériels téléphoniques	UNI	/	INTERACT SYSTEMES EST 60 rue Krafft BP 20090 67403 ILLKIRCH CEDEX	Ajout de la maintenance	Minimum : 1 500 € Maximum : 100 000 €	0 €	Minimum : 1 500 € Maximum : 100 000 €
Objet du contrat	Lot	Intitulé du lot	Titulaire	Objet des PM n°23039	Montant initial HT du contrat	Montant HT des PM	Nouveau montant HT du contrat (tout avenant inclus)
Réalisation d'une mission MOP dans le cadre de l'opération de travaux relative à la réhabilitation des tribunes de l'Aar de la Ville de Schiltigheim.	UNI	/	LAMA ARCHITECTES 24 AVENUE DES VOSGES 67000 STRASBOURG	Mission de maîtrise d'œuvre supplémentaire pour la rénovation du salon Weller	81 536.00 €	3 403.00 €	95 879.00 €
Objet du contrat	Lot	Intitulé du lot	Titulaire	Objet des PM n°24031-05/01	Montant initial HT du contrat	Montant HT des PM	Nouveau montant HT du contrat
Travaux de rénovation intérieure de la tribune de l'Aar	05	Peinture	MK PEINTURE 5 RUE BLIETH 67960 ENTZHEIM	Mise en peinture du salon Weller	9 074,62 €	1 406 €	10 480,62 €
Objet du contrat	Lot	Intitulé du lot	Titulaire	Objet des PM n°24033-05 / 01	Montant initial HT du contrat	Montant HT des PM	Nouveau montant HT du contrat
Rénovation de la toiture de la salle omnisport du gymnase Leclerc	5	Electricité - Sonorisation	ELECTRICITE VEIT SARL 40 RUE DU DEPOT 67460 SOUFFELWEYERSHEIM	Remplacement de 15 BAES et pose de grilles de protection. Installation de deux luminaires complémentaires	88 930.67 €	4 106.02 €	93 036.69 €

Objet du contrat	Lot	Intitulé du lot	Titulaire	Objet des PM n°24031-01/02	Montant initial HT du contrat	Montant HT des PM	Nouveau montant HT du contrat (tout avenant inclus)
Travaux de rénovation intérieure de la tribune de l'Aar	01	Gros œuvre	CBA SAS ZAC DU SURY – 2 RUE DE LA FORET 67750 VENDENHEIM	Calfeutrement des gradins + Agrandissements d'ouvertures	113 216.02 €	8 509,87 €	109 673,91 €
	Lot	Intitulé du lot	Titulaire	Objet des PM n°24031-04/02	Montant initial HT du contrat	Montant HT des PM	Nouveau montant HT du contrat (tout avenant inclus)
	04	Menuiseries intérieures	INTER DECOR GROUPE BIER 1 RUE DE L'INDUSTRIE 67340 INGWILLER	Travaux supplémentaires pour le salon Weller	148 061,14 €	1 929,10 €	150 856,86 €
Objet du contrat	Lot	Intitulé du lot	Titulaire	Objet des PM n°22012-04/02	Montant initial HT du contrat	Montant HT des PM	Nouveau montant HT du contrat
Externalisation du nettoyage de bâtiments scolaires et de la fourniture et gestion des consommables des sanitaires et des produits d'entretien	4	Halles du Scilt	ENTREPRISE GUY CHALLANCIN 9 Avenue Michelet 93400 SAINT-OUEN-SUR-SEINE	Avenant de transfert suite à une procédure de fusion-absorption de Nettoyage Hygiène Propreté (NHP) par l'Entreprise Guy Challancin	Minimum : 12 775.13 € Maximum : 19 775.13 €	/	Minimum : 12 775.13 € Maximum : 19 775.13 €
Objet du contrat	Lot	Intitulé du lot	Titulaire	Objet des PM n°24031-10/02	Montant initial HT du contrat	Montant HT des PM	Nouveau montant HT du contrat (tout avenant inclus)
Travaux de rénovation intérieure de la tribune de l'Aar	10	Electricité	ELECTRICITE VEIT SARL 40 RUE DU DEPOT 67460 SOUFFEL	Travaux électriques complémentaires du Salon Weller	75 500.00 €	13 770.68 €	92 995.92 €
	Lot	Intitulé du lot	Titulaire	Objet des PM n°24031-09/03	Montant initial HT du contrat	Montant HT des PM	Nouveau montant HT du contrat (tout avenant inclus)
	09	CVC	HOULLE SAS 10 RUE DES FRERES LUMIERE 57206 SARREGUEMINES CEDEX	Travaux de revêtement de sol du salon Weller : dépose et condamnation des conduites du radiateur des sanitaires.	98 339.00 €	2 209.80 €	101 472.80 €

Objet du contrat	Lot	Intitulé du lot	Titulaire	Objet des PM n° 23027-02/05	Montant HT initial du contrat	Montant HT des PM	Nouveau montant HT du contrat (tout avenant inclus)
Construction du nouveau groupe scolaire "V. Hugo	02	Gros œuvre	SOTRAVEST SAS ROUTE DE ZINSWILLER 67110 OBERBRONN	Balance entre diverses plus-values et moins-values à régulariser.	2 792 881.39 €	8 342.93 €	2 813 019.30 €
	Lot	Intitulé du lot	Titulaire	Objet des PM n° 23027-04/01	Montant HT initial du contrat	Montant HT des PM	Nouveau montant HT du contrat (tout avenant inclus)
	04	Charpente bois / Ossature bois	SAS HUNSINGER 2A RUE D'ALSACE BOSSUE 67320 THAL DRULINGEN	Modification du contreventement en toiture et diverses moins-values.	1 020 087.90 €	27 399.60 €	1 047 487.50 €
Objet du contrat	Lot	Intitulé du lot	Titulaire	Objet des PM n°24031-06/02	Montant initial HT du contrat	Montant HT des PM	Nouveau montant HT du contrat (tout avenant inclus)
Travaux de rénovation intérieure de la tribune de l'Aar	06	Serrurerie	FUBAT 4 RUE GAY LUSSAC 67201 ECKBOLSHEIM	Travaux sur portail extérieur pour mise en place d'une gâche électrique	26 972,50 €	1 475.00 €	28 917.50 €
Objet du contrat	Lot	Intitulé du lot	Titulaire	Objet des PM n°24013-02/05	Montant initial HT du contrat	Montant HT des PM	Nouveau montant HT du contrat
Travaux divers d'impression et de services de diffusion du magazine d'informations municipales et de supports de communication municipale	02	Impression de grands formats	DS IMPRESSION 5 rue de l'Artisanat 67170 GEUDERTHEIM	Ajout de prestations au BPU	Minimum : 15 000 € Maximum : 50 000€	/	Minimum : 15 000 € Maximum : 50 000€
Objet du contrat	Lot	Intitulé du lot	Titulaire	Objet des PM n°24031-02/02	Montant initial HT du contrat	Montant HT des PM	Nouveau montant HT du contrat
Travaux de rénovation intérieure de la tribune de l'Aar	02	Plâtrerie	STENGER PLATRE ET STAFF 21 AVENUE DU NEUHOF 67100 STRASBOURG	Travaux complémentaires pour la rénovation du salon Weller : encoffrement d'une gaine de ventilation	8 239,26 €	3 067,73 €	11 583,53 €

Objet du contrat	Lot	Intitulé du lot	Titulaire	Objet des PM n°22005-02 / 07	Montant HT du contrat	Montant HT des PM	Nouveau montant HT du contrat
Acquisition de produits et de machines d'entretien	2	Machines d'entretien	SONEST 4 RUE GAY LUSSAC 67201 ECKBOLSHEIM	Ajout de prestations au bordereau des prix unitaires	Min : 20 000 € Max : 150 000 €	0 €	Inchangé
Objet du contrat	Lot	Intitulé du lot	Titulaire	Objet des PM n°24031-08/04	Montant initial HT du contrat	Montant HT des PM	Nouveau montant HT du contrat (tout avenant inclus)
Travaux de rénovation intérieure de la tribune de l'Aar	08	Sanitaire	ECS LAMBERT 18 RUE DE LA GARE 67330 DOSSENHEIM-SUR-ZINSEL	Modification du réseau de ventilation du salon Weller	93 333.25 €	1 375.50 €	101 839.03 €
Objet du contrat	Lot	Intitulé du lot	Titulaire	Objet des PM n°24038-02/01	Montant initial HT du contrat	Montant HT des PM	Nouveau montant HT du contrat (tout avenant inclus)
Création d'un skatepark sur l'espace du complexe sportif des rives de l'Aar	02	Construction d'un skatepark en béton	VAL-RHONE TP 1115 CHEMIN DU SAUT DES CHÈVRES 26 300 CHATEAUNEUF-SUR-ISERE	Divers réajustements de prestations : - Déplacement du ledge vers le bowl et remplacement par une poutre métallique - Création d'un ledge courbe dans l'angle nord-ouest du Skatepark - Création d'une pente raide en "wallie" à la place d'un mur droit - Modification de la connexion bowl street avec les escaliers sud - Déplacement des tremplins et réhausse du rail à 38cm - Modification et réduction de la surface de l'ilot végétalisé central	265 010.50€	12 195.00€	277 205.50€
Objet du contrat	Lot	Intitulé du lot	Titulaire	Objet des PM n°24028-02	Montant HT du contrat	Montant HT des PM	Nouveau montant HT du contrat
Maintenance et contrôles réglementaires des installations techniques des bâtiments communaux	01	Entretien et vérifications des moyens de lutte contre l'incendie	SARL RINGENWALD INCENDIE 27 RUE DE CHERBOURG 67100 STRASBOURG	Ajout de prestations au bordereau de prix unitaires	138 375,60 €	0 €	Inchangé

REPUBLIQUE FRANCAISE – DEPARTEMENT DU BAS-RHIN
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL**

CONSEIL MUNICIPAL DU 1 JUILLET 2025

Sous la présidence de Mme Danielle DAMBACH, Maire.

Nombre de conseillers municipaux		
En exercice	Présents	Votants
39	32	34

L'an deux mille vingt cinq, le 01 juillet à 18h00, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique.

Etaient présents :

Mme Danielle DAMBACH, M. Patrick MACIEJEWSKI, Mme Nathalie JAMPOC-BERTRAND, M. Patrick OCHS, Mme Andrée BUCHMANN, Mme Sandrine LE GOUIC, M. Bernard JÉNASTE, Mme Laurence WINTERHALTER, M. Jean-Marie VOGT, Mme Sophie MEHMANPAZIR, Mme Evelyne WINTERHALTER, Mme Sylvie ZORN, M. Stanislas MARTIN, Mme Anne SOMMER, Mme Dominique BOUSSARD MOSSER, M. Mathieu GUTH, Mme Corine DULAURENT, Mme Regina HAAS, M. Stéphane HUSSON, M. Jérôme MAI, Mme Christelle PARIS, M. Tomislav NAJDOVSKI, M. Selim ULU, Mme Maryline WILHELM, M. Julien HOFSTETTER, M. Julien RATCLIFFE, M. Antoine SPLET, Mme Hélène HOLLEDERER, M. Nouredine SAID L'HADJ, Mme Françoise KLEIN, M. Martin HENRY, M. Dera RATSIAJETSINIMARO.

Etaient excusées et représentées :

Mme Maïté ELIA par M. Stanislas MARTIN, Mme Jamila CHRIGUI par M. Jérôme MAI.

Etaient excusés :

M. Benoît STEFFANUS, Mme Aurélie LESCOUTE, M. Raphaël RODRIGUES, Mme Sylvie GIL BAREA.

Etait absent :

M. Christian BALL.

**N° 2025DE063 - CONSTRUCTION DE LA NOUVELLE MAISON DE L'ENFANCE - PRU ÉCRIVAINS :
VALIDATION DE L'APD**

Rapporteur : Monsieur Jean-Marie VOGT, Adjoint

Suite au concours d'architecture lancé pour la construction d'une nouvelle maison de l'enfance et par délibération du Conseil municipal du 26 novembre 2024, la Ville de Schiltigheim a attribué le marché de maîtrise d'œuvre à l'équipe piloté par l'agence « F+F ».

Le programme de l'opération, qui s'inscrit dans le cadre de la politique petite enfance de la Ville et du Projet de rénovation urbaine (PRU) du quartier des Ecrivains, prévoit :

- ✓ Un multi-accueil de 60 berceaux, réparti en 4 unités de vie ;
- ✓ Un lieu d'accueil parent-enfant (LAPE) ;
- ✓ Un service d'accueil familial (SAF) ;
- ✓ Un relais d'assistantes maternelles (RPE) ;
- ✓ Des locaux partagés dédiés aux actions de parentalité et de collaboration avec les partenaires petite enfance du secteur ;

- ✓ Un pôle regroupant les locaux du personnel, les locaux supports et les locaux techniques.

L'équipement sera constitué d'un bâtiment en R+1 d'une surface de 1 756 m² SDP et d'espaces extérieurs de 600m².

Aboutissement des études opérationnelles au stade « APD »

De décembre 2024 à juin 2025, les phases d'études « Avant-projet sommaire » (APS) et « Avant-projet définitif » (APD) ont été menés à bien, selon le planning prévu.

Un travail d'optimisation des prestations et de maîtrise des coûts a été mené dans le cadre des études, tout en conservant les ambitions fondamentales du projet. Elles sont atteintes, autant en termes de qualité d'espaces que de performance environnementale :

- ✓ Atteinte du niveau E3 (Bilan énergétique du bâtiment en exploitation) / C1 (caractère bas-carbone de la construction du bâtiment) ;
- ✓ Emploi de matériaux bio-sourcés à plus de 20kg/m², notamment grâce à l'utilisation du bois pour la charpente, les menuiseries extérieures et l'habillage de la façade ;
- ✓ Intégration d'un plancher chauffant réversible, en complément de la conception bio-climatique du bâtiment, pour permettre un rafraîchissement actif lors des pics de chaleur et garantir le confort thermique d'été.

Suite à la précision des études géotechniques et d'évaluation de l'état sanitaire des sols au stade APD, a été mis en évidence l'impératif :

- D'intégrer un vide sanitaire sous le bâtiment, prescrit par l'Agence régionale de santé (ARS) en raison de l'état des sols et du public sensible accueilli ;
- De prévoir un plan de gestion des terres polluées ;
- De renforcer le dimensionnement des fondations, en raison des propriétés des remblais présents sur le terrain.

Ces contraintes techniques s'imposent dans la réalisation du projet et représentent un surcoût travaux qui doit être intégré au budget d'opération. Le coût travaux prévisionnel au stade concours était de 4 096 511 € HT. Il est validé au stade APD au montant de 4 348 809 € HT.

Par conséquent il est sollicité d'augmenter le budget d'opération de 7 550 000 € TTC à 7 900 000 € TTC.

Plan de financement

Le plan de financement prévisionnel s'établit comme suit

Montant prévisionnel du projet (HT)		Recettes prévisionnelles*		
Etudes et honoraires et autres dépenses	1 447 073 €	CAF petite enfance (montant attribué)	2 830 000 €	43 %
Travaux	4 348 809 €	ANRU (montant attribué)	1 093 447 €	17 %
Provisions et aléas	555 681 €	CeA (demande en cours)	1 000 000 €	15 %
Achat foncier	231 770 €	DSIL (demande à venir)	300 000 €	5 %
		Commune	1 359 886 €	20 %
TOTAL	6 583 333 €	TOTAL	6 583 333 €	

Le budget d'opération intègre des tolérances pour les d'attribution des marchés de travaux, et des provisions pour les futures révisions de prix et divers aléas de chantier

Calendrier d'opération

Parallèlement à la validation de l'APD, le dossier de demande de permis de construire a été déposé en juin.

Le calendrier prévisionnel prévoit les échéances suivantes :

- ✓ Etudes phase « PRO » et dossier de consultation des entreprises (DCE) : juin-août 2025 ;
- ✓ Publication des marchés de travaux : septembre 2025 ;
- ✓ Démarrage des travaux : premier trimestre 2026 ;
- ✓ Livraison : quatrième trimestre 2027.

La délibération suivante serait à prendre :

Le Conseil municipal,

Vu les délibérations du Conseil Municipal du 26 septembre 2023 et du 26 novembre 2024 ;

Après en avoir délibéré,

Sur proposition de la Commission « *Écologie, Urbanisme et mobilités, Cadre de Vie et Travaux* », de la Commission « *Finances, Domaines et Marchés publics* » et du Bureau municipal,

APPROUVE au stade d'études « APD » le nouveau montant de l'autorisation de programme 2021 05 « Maison de l'enfance » à hauteur de 7 900 000 € TTC ;

AUTORISE Madame la Maire à poursuivre les recherches de subventions et à signer toute convention y relative.

Adopté, à la majorité

VOTE		VOIX
Pour	32	
Contre	0	
Abstentions	2	Mme Françoise KLEIN, M. Martin HENRY.
Ne participe pas part au vote	0	

Date de
télétransmission : 3 juillet 2025
Date de retour de l'acte : 3 juillet 2025
Identifiant de l'acte : 067-216704478-20250701-800-DE-1-
1

SCHILTIGHEIM, le 1er juillet 2025

Madame Danielle DAMBACH, Maire

REPUBLIQUE FRANCAISE – DEPARTEMENT DU BAS-RHIN
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL**

CONSEIL MUNICIPAL DU 1 JUILLET 2025

Sous la présidence de Mme Danielle DAMBACH, Maire.

Nombre de conseillers municipaux		
En exercice	Présents	Votants
39	33	36

L'an deux mille vingt cinq, le 01 juillet à 18h00, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique.

Etaient présents :

Mme Danielle DAMBACH, M. Patrick MACIEJEWSKI, Mme Nathalie JAMPOC-BERTRAND, M. Patrick OCHS, Mme Andrée BUCHMANN, M. Benoît STEFFANUS, Mme Sandrine LE GOUIC, M. Bernard JÉNASTE, Mme Laurence WINTERHALTER, M. Jean-Marie VOGT, Mme Sophie MEHMANPAZIR, Mme Evelyne WINTERHALTER, Mme Sylvie ZORN, M. Stanislas MARTIN, Mme Anne SOMMER, Mme Dominique BOUSSARD MOSSER, M. Mathieu GUTH, Mme Corine DULAURENT, Mme Regina HAAS, M. Stéphane HUSSON, M. Jérôme MAI, Mme Christelle PARIS, M. Tomislav NAJDOVSKI, M. Selim ULU, Mme Maryline WILHELM, M. Julien HOFSTETTER, M. Julien RATCLIFFE, M. Antoine SPLET, Mme Hélène HOLLEDERER, M. Nouredine SAID L'HADJ, Mme Françoise KLEIN, M. Martin HENRY, M. Dera RATSIAJETSINIMARO.

Etaient excusées et représentées :

Mme Maïté ELIA par M. Stanislas MARTIN, Mme Jamila CHRIGUI par M. Jérôme MAI, Mme Aurélie LESCOUTE par M. Benoît STEFFANUS.

Etaient excusés :

M. Raphaël RODRIGUES, Mme Sylvie GIL BAREA.

Etait absent :

M. Christian BALL.

N° 2025DE064 - DÉCISION MODIFICATIVE N°1 DE 2025

Rapporteur : Monsieur Patrick OCHS, Adjoint

L'assemblée délibérante a le pouvoir d'ajuster le budget par le biais de décisions modificatives (DM). Elles peuvent intervenir à tout moment, entre la date de vote du budget primitif et la fin de l'exercice.

La décision budgétaire modificative n°1 a pour objet d'ajuster les prévisions budgétaires 2025.

Il vous est donc proposé d'adopter la décision modificative n° 1 comme suit, des explications figurent à la suite des modifications qu'ils vous sont proposées de valider :

Section de fonctionnement

Dépenses :

⇒ Chapitre 65 Autres charges de gestion courante, compte 657363

CCAS/CIAS.....	+ 35 592,64 €
⇒ Chapitre 023 virement à la section d'investissement, compte 023 Virement à la section d'investissement.....	- 35 592,64 €
• TOTAL	+ 0,00 €

Section d'investissement

Dépenses :

- Autorisations de programmes et crédits de paiement
 - ⇒ 202105 Maison de l'Enfance - 310 000,00 €
Traduction budgétaire suite au comité de pilotage validant l'APD du projet en lien avec la délibération N°10 du Conseil Municipal du 1^{er} juillet 2025
- Hors AP
 - ⇒ Chapitre 041 Opérations patrimoniales, compte 2111 « *terrains nus* »
 Acquisition de parcelles auprès de la SNC ALTEREA COGEDIM..... + 845 000,00 €
 - ⇒ Chapitre 27 Autres immobilisations financières, compte 275 « *Dépôts et cautionnements versés* »
 Consignation judiciaire..... + 840,00 €
- **TOTAL** + 535 840,00 €

Recettes :

- ⇒ Chapitre 041 Opérations patrimoniales, compte 1328 « *Autres subventions* »
 Acquisition de parcelles auprès de la SNC ALTEREA COGEDIM..... + 845 000,00 €
- ⇒ Chapitre 021 Virement de la section de fonctionnement, compte 021
 Virement de la section fonctionnement..... - 35 592,64 €
- ⇒ Chapitre 10 Dotations, fonds divers et réserves, compte 10226
 Taxe d'aménagement + 300 000,00 €
- ⇒ Chapitre 16, Emprunts et dettes assimilées, Compte 1641
 « Emprunts en euros »..... - 573 567,36 €
Réajustement du besoin de financement par l'emprunt en raison de l'ajustement des prévisions budgétaires d'investissement
- **TOTAL** + 535 840,00 €

La délibération suivante serait à prendre :

Le Conseil municipal,
Après en avoir délibéré,
Sur proposition de la Commission « *Finances, Domaines et Marchés publics* » et du Bureau municipal,

ADOpte, par nature, la décision modificative n° 1 de la Ville de Schiltigheim pour l'exercice 2025, telle que figurant ci-dessus.

Adopté, à la majorité

VOTE		VOIX
Pour	33	
Contre	3	Mme Françoise KLEIN, M. Martin HENRY, M. Dera RATSIAJETSINIMARO.
Abstention	0	
Ne participe pas part au vote	0	

Date de
 télétransmission : 3 juillet 2025
 Date de retour de l'acte : 3 juillet 2025
 Identifiant de l'acte : 067-216704478-20250701-736-DE-1-
 1

SCHILTIGHEIM, le 1er juillet 2025
 Madame Danielle DAMBACH, Maire

CONSEIL MUNICIPAL DU 1 JUILLET 2025

Sous la présidence de Mme Danielle DAMBACH, Maire.

Nombre de conseillers municipaux		
En exercice	Présents	Votants
39	33	36

L'an deux mille vingt cinq, le 01 juillet à 18h00, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique.

Etaient présents :

Mme Danielle DAMBACH, M. Patrick MACIEJEWSKI, Mme Nathalie JAMPOC-BERTRAND, M. Patrick OCHS, Mme Andrée BUCHMANN, M. Benoît STEFFANUS, Mme Sandrine LE GOUIC, M. Bernard JÉNASTE, Mme Laurence WINTERHALTER, M. Jean-Marie VOGT, Mme Sophie MEHMANPAZIR, Mme Evelyne WINTERHALTER, Mme Sylvie ZORN, M. Stanislas MARTIN, Mme Anne SOMMER, Mme Dominique BOUSSARD MOSSER, M. Mathieu GUTH, Mme Corine DULAURENT, Mme Regina HAAS, M. Stéphane HUSSON, M. Jérôme MAI, Mme Christelle PARIS, M. Tomislav NAJDOVSKI, M. Selim ULU, Mme Maryline WILHELM, M. Julien HOFSTETTER, M. Julien RATCLIFFE, M. Antoine SPLET, Mme Hélène HOLLEDERER, M. Nouredine SAID L'HADJ, Mme Françoise KLEIN, M. Martin HENRY, M. Dera RATSIAJETSINIMARO.

Etaient excusées et représentées :

Mme Maïté ELIA par M. Stanislas MARTIN, Mme Jamila CHRIGUI par M. Jérôme MAI, Mme Aurélie LESCOUTE par M. Benoît STEFFANUS.

Etaient excusés :

M. Raphaël RODRIGUES, Mme Sylvie GIL BAREA.

Etait absent :

M. Christian BALL.

N° 2025DE065 - RÉVISION N°3 DES CRÉDITS DE PAIEMENT : DÉCISION MODIFICATIVE N°1

Rapporteur : Monsieur Patrick OCHS, Adjoint

Par délibération, le Conseil municipal a approuvé la création d'Autorisation de Programme (AP) et de Crédits de Paiement (CP). Aussi une nouvelle répartition budgétaire, présentée ci-dessous ainsi qu'au tableau joint à la délibération de ce jour, a pour objet de tenir compte de l'avancement des réalisations.

1. 202105 – Maison de l'enfance (Montant : 7 900 000 €)

Révision des crédits de paiement :

•2025		- 310 000,00 €
•2026		- 287 151,40 €
•2027		+ 534 103,35 €
•2028		+ 413 048,05 €

Relèvement de l'autorisation de programme : + 350 000,00 €

Commentaire : Dans le cadre de la validation de l'APD prise en compte des contraintes techniques relative à l'état des sols (intégration d'un vide sanitaire, intégration d'un plan de gestion des terres polluées et renforcement du dimensionnement des fondations) représentant un surcoût travaux à intégrer au budget d'opération. Le phasage des crédits de paiement est ajusté au plus près du planning travaux prévisionnel (dépenses 2025 et 2026 légèrement surévaluées précédemment).

La délibération suivante serait à prendre :

Le Conseil Municipal,

Vu l'article L. 2311-3 et R. 2311-9 du Code général des collectivités territoriales ;

Après en avoir délibéré,

Sur proposition de la Commission « *Finances, Domaines et Marchés publics* » et du Bureau municipal,

APPROUVE la nouvelle répartition annuelle des crédits de paiements (CP) telle que proposée ci-après pour les années 2025 et suivantes.

Adopté, à la majorité

VOTE		VOIX
Pour	33	
Contre	3	Mme Françoise KLEIN, M. Martin HENRY, M. Dera RATSIAJETSINIMARO.
Abstention	0	
Ne participe pas part au vote	0	

Date de
télétransmission : 3 juillet 2025
Date de retour de l'acte : 3 juillet 2025
Identifiant de l'acte : 067-216704478-20250701-829-DE-1-
1

SCHILTIGHEIM, le 1er juillet 2025

Madame Danielle DAMBACH, Maire



N° AP	Intitule de l'AP	Suivi de l'AP, des CP et des mandatements									
		Planning des CP	CP 2020	CP 2021	CP 2022	CP 2023	CP 2024	CP 2025	CP 2026	AP Totale	Variation d'AP
201303	Coopérative des Bouchers	déc.-12								4 956 700,00	
		déc.-13								5 406 300,00	449 600,00
		juin-14								5 406 300,00	-
		déc.-14								5 006 300,00	400 000,00
		mars-15								5 006 300,00	-
		nov.-15								5 006 300,00	-
		mai-16								5 006 300,00	-
		oct.-16								5 006 300,00	-
		déc.-16								5 006 300,00	-
		févr.-17								5 406 300,00	400 000,00
		nov.-17								5 800 000,00	393 700,00
		BS2018								5 800 000,00	-
		juin-18								5 800 000,00	-
		nov.-18	21 692,95							6 200 000,00	400 000,00
		BS2019	21 692,95							6 200 000,00	-
		DM1 Juil2019	21 692,95							6 200 000,00	-
		BS 2020	215 984,24							6 200 000,00	-
		DM1 Nov 20	215 984,24	198 000,00	86 900,00					6 484 900,00	284 900,00
		BS2021	157 143,59	198 000,00	145 740,65					6 484 900,00	-
		DM3 Déc 2021	157 143,59	88 000,00	255 740,65					6 484 900,00	-
		BS2022	157 143,59	53 624,34	290 116,31					6 484 900,00	-
		DM3 Déc 2022	157 143,59	53 624,34	225 116,31	65 000,00				6 484 900,00	-
		BP 2023	157 143,59	53 624,34	213 801,88	76 314,43				6 484 900,00	-
		DM2 Déc 2023	157 143,59	53 624,34	213 801,88	12 271,67	64 042,76			6 484 900,00	-
		BP2024	157 143,59	53 624,34	213 801,88	12 151,67	64 162,76			6 484 900,00	-
		DM3 Nov 2024	157 143,59	53 624,34	213 801,88	12 151,67	120,00	64 042,76		6 484 900,00	-
		BP 2025	157 143,59	53 624,34	213 801,88	12 151,67	-	64 162,76		6 484 900,00	-
		Consommations au 31/12	157 143,59	53 624,34	213 801,88	12 151,67	-			6 420 737,24	99%

CP 2027 et suivants

-

		Suivi de l'AP, des CP et des mandatements								AP Totale	Variation d'AP
		Planning des CP	CP 2020	CP 2021	CP 2022	CP 2023	CP 2024	CP 2025	CP 2026		
201501	Sécurité des ERP	déc.-14	1 486 000,00							6 750 000,00	6 750 000,00
		mars-15	1 436 000,00							6 750 000,00	-
		nov.-15	1 636 000,00							6 750 000,00	-
		mai-16	1 680 644,91							6 750 000,00	-
		oct.-16	2 030 644,91							6 750 000,00	-
		déc.-16	1 030 644,91							3 750 000,00	3 000 000,00
		févr.-17	1 100 513,04							3 750 000,00	-
		nov.-17	1 200 513,04	275 000,00						3 750 000,00	-
		mars-18	1 200 513,04	392 595,31						3 750 000,00	-
		juin-18	1 200 513,04	392 595,31						3 750 000,00	-
		nov.-18	1 200 513,04	692 595,31						3 750 000,00	-
		BS2019	1 200 513,04	1 002 851,34						3 750 000,00	-
		DM1 Juil2019	1 200 513,04	1 002 851,34						3 650 000,00	100 000,00
		BS2020	1 200 513,04	1 052 555,38						3 650 000,00	-
		DM 1 nov 20	900 000,00	500 000,00	300 000,00	250 000,00	250 000,00	150 000,00		3 746 931,58	96 931,58
		BS2021	563 150,40	500 000,00	400 000,00	350 000,00	350 000,00	186 849,60		3 746 931,58	-
		BS2022	563 150,40	470 674,86	429 325,14	350 000,00	350 000,00	186 849,60		3 746 931,58	-
		DM2Sept 2022	563 150,40	470 674,86	460 325,14	319 000,00	350 000,00	186 849,60		3 746 931,58	-
		BP 2023	563 150,40	470 674,86	401 105,43	255 000,00	160 000,00	160 000,00	139 137,73	3 546 000,00	200 931,58
		BP2024	563 150,40	470 674,86	401 105,43	114 728,29	255 477,28	242 794,43	101 137,73	3 546 000,00	-
		DM3 Nov 2024	563 150,40	470 674,86	401 105,43	114 728,29	155 477,28	342 794,43	101 137,73	3 546 000,00	-

		BP 2025	563 150,40	470 674,86	401 105,43	114 728,29	136 657,32	361 614,39	101 137,73	3 546 000,00	-
		Consommations au 31/12	563 150,40	470 674,86	401 105,43	114 728,29	136 657,32			3 083 247,88	87%

CP 2027 et suivants

-

201802	Verger et Ferme Dietrich		Suivi de l'AP, des CP et des mandatements								
		Planning des CP	CP 2020	CP 2021	CP 2022	CP 2023	CP 2024	CP 2025	CP 2026	AP Totale	Variation d'AP
		nov.-17								550 000,00	550 000,00
		mars-18								700 000,00	150 000,00
		juin-18								700 000,00	-
		nov.-18	250 000,00							800 000,00	100 000,00
		BS2019	457 232,00							800 000,00	-
		DM1 Juil2019	457 232,00							800 000,00	-
		DM2 Oct2019	150 000,00	457 232,00						800 000,00	-
		BS2020	150 000,00	538 905,80						800 000,00	-
		DM1 nov 20	260 000,00	846 000,00	258 905,80					1 476 000,00	676 000,00
		BS2021	60 345,60	846 000,00	458 560,20					1 476 000,00	-
		DM1avril2021	60 345,60	1 060 000,00	244 560,20					1 476 000,00	-
		BS2022	60 345,60	953 334,53	351 225,67					1 476 000,00	-
		DM2 Sept 2022	60 345,60	953 334,53	201 225,67	150 000,00				1 476 000,00	-
		DM3 Déc 2022	60 345,60	953 334,53	211 225,67	140 000,00				1 476 000,00	-
		BP 2023	60 345,60	953 334,53	201 853,03	70 000,00	79 372,64			1 476 000,00	-
		BP2024	60 345,60	953 334,53	201 853,03	38 090,01	111 282,63			1 476 000,00	-
		DM3 Nov 2024	60 345,60	953 334,53	201 853,03	38 090,01	21 282,63	90 000,00		1 476 000,00	-
		BP 2025	60 345,60	953 334,53	201 853,03	38 090,01	11 001,30	36 000,00		1 411 718,67	64 281,33
		Consommations au 31/12	60 345,60	953 334,53	201 853,03	38 090,01	11 001,30			1 375 718,67	97%

CP 2027 et suivants

-

201902	École Primaire Victor Hugo - ANRU	Suivi de l'AP, des CP et des mandatemets									
		Planning des CP	CP 2020	CP 2021	CP 2022	CP 2023	CP 2024	CP 2025	CP 2026	AP Totale	Variation d'AP
		BP2019	1 560 000,00	1 560 000,00	12 910 000,00					16 080 000,00	16 080 000,00
		BS2019	1 560 000,00	1 560 000,00	12 910 000,00					16 080 000,00	-
		DM2 Oct2019	200 000,00	1 800 000,00	14 030 000,00					16 080 000,00	-
		BS2020	200 000,00	1 800 000,00	14 080 000,00					16 080 000,00	-
		DM1 nov 20	200 000,00	1 000 000,00	6 000 000,00	6 000 000,00	4 362 522,00			17 562 522,00	1 482 522,00
		BS2021	42 282,00	1 000 000,00	6 000 000,00	6 000 000,00	4 520 240,00			17 562 522,00	-
		BS2022	42 282,00	514 843,36	1 500 000,00	9 000 000,00	6 505 396,64			17 562 522,00	-
		DM2Sept 2022	42 282,00	514 843,36	600 000,00	950 000,00	10 000 000,00	5 455 396,64		17 562 522,00	-
		BP 2023	42 282,00	514 843,36	314 156,96	1 412 718,00	6 109 527,00	6 109 527,00	6 396 945,68	20 900 000,00	3 337 478,00
		BS 2023	42 282,00	514 843,36	314 156,96	3 012 718,00	6 109 527,00	6 109 527,00	4 796 945,68	20 900 000,00	-
		BP2024	42 282,00	514 843,36	314 156,96	2 376 032,74	7 557 878,04	7 365 000,00	2 729 806,90	21 900 000,00	1 000 000,00
		DM3 Nov 2024	42 282,00	514 843,36	314 156,96	2 376 032,74	6 037 340,00	8 432 442,40	3 154 532,00	21 900 000,00	-
		BP 2025	42 282,00	514 843,36	314 156,96	2 376 032,74	3 695 319,86	8 432 442,40	4 325 542,07	21 900 000,00	-
		Consommations au 31/12	42 282,00	514 843,36	314 156,96	2 376 032,74	3 695 319,86			6 942 634,92	32%

CP 2027 et suivants

2 199 380,61

201903	Projets numériques	Suivi de l'AP, des CP et des mandatements									
		Planning des CP	CP 2020	CP 2021	CP 2022	CP 2023	CP 2024	CP 2025	CP 2026	AP Totale	Variation d'AP
		BP2019	150 000,00	150 000,00						547 670,00	547 670,00
		BS2019	150 000,00	150 000,00						547 670,00	-
		DM2 Oct2019	330 000,00	150 000,00						727 670,00	180 000,00
		BS2020	330 000,00	164 056,61						727 670,00	-
		DM1 nov 20	330 000,00	171 000,00	171 000,00	171 000,00	171 000,00	168 638,61	1 587 252,00	859 582,00	
		BS2021	314 585,81	186 414,19	171 000,00	171 000,00	171 000,00	168 638,61	1 587 252,00	-	
		BS2022	314 585,81	170 071,54	187 342,65	171 000,00	171 000,00	171 000,00	168 638,61	1 587 252,00	-
		BP 2023	314 585,81	170 071,54	152 214,33	206 128,32	171 000,00	171 000,00	168 638,61	1 587 252,00	-
		BP2024	314 585,81	170 071,54	152 214,33	156 618,63	320 509,69	171 000,00	168 638,61	1 687 252,00	100 000,00
BP 2025	314 585,81	170 071,54	152 214,33	156 618,63	240 176,36	251 333,33	168 638,61	1 687 252,00	-		

		Consommations au 31/12	314 585,81	170 071,54	152 214,33	156 618,63	240 176,36			1 267 280,06	75%
CP 2027 et suivants										-	

201904	Amélioration de la qualité des bâtiments	Suivi de l'AP, des CP et des mandatemnts									
		Planning des CP	CP 2020	CP 2021	CP 2022	CP 2023	CP 2024	CP 2025	CP 2026	AP Totale	Variation d'AP
		BP2019	1 000 000,00	1 000 000,00						2 050 000,00	2 050 000,00
		BS2019	1 000 000,00	1 000 000,00						2 050 000,00	-
		BS2020	1 000 000,00	1 039 574,67						2 050 000,00	-
		DM1 nov 20	300 000,00	1 200 000,00	1 500 000,00	1 300 000,00	750 000,00	500 000,00	500 000,00	6 060 425,33	4 010 425,33
		BS2021	40 902,28	1 200 000,00	1 500 000,00	1 300 000,00	750 000,00	500 000,00	759 097,72	6 060 425,33	-
		BS2022	40 902,28	978 122,85	1 721 877,15	1 300 000,00	750 000,00	500 000,00	759 097,72	6 060 425,33	-
		DM2 Sept 2022	40 902,28	978 122,85	3 631 877,15	1 300 000,00	99 097,72			6 060 425,33	-
		BP 2023	40 902,28	978 122,85	3 413 308,70	951 601,45	733 033,00	733 031,72		6 860 425,33	800 000,00
		DM1 Sept 2023	40 902,28	978 122,85	3 413 308,70	719 296,45	733 033,00	965 336,72		6 860 425,33	-
		BP2024	40 902,28	978 122,85	3 413 308,70	563 698,39	1 072 260,75	183 337,31		6 262 055,61	598 369,72
		DM1 2024	40 902,28	978 122,85	3 413 308,70	563 698,39	165 000,00	1 090 598,06		6 262 055,61	-
		DM3 Nov 2024	40 902,28	978 122,85	3 413 308,70	563 698,39	65 000,00	900 000,00	290 598,06	6 262 055,61	-
		BP 2025	40 902,28	978 122,85	3 413 308,70	563 698,39	57 386,57	907 613,43	290 598,06	6 262 055,61	-
		Consommations au 31/12	40 902,28	978 122,85	3 413 308,70	563 698,39	57 386,57			5 063 844,12	81%
CP 2027 et suivants									-		

202001	Rénovation et extension du CSC du Marais	Suivi de l'AP, des CP et des mandatements									
		Planning des CP	CP 2020	CP 2021	CP 2022	CP 2023	CP 2024	CP 2025	CP 2026	AP Totale	Variation d'AP
		BP2021		360 000,00	1 350 000,00	810 000,00	504 000,00			3 024 000,00	3 024 000,00
		DM3 Déc 2021			360 000,00	1 350 000,00	810 000,00	504 000,00		3 024 000,00	-
		DM2 Sept 2022			19 170,00	300 000,00	1 300 000,00	1 404 830,00		3 024 000,00	-
		BP 2023			2 880,00	300 000,00	600 000,00	1 402 956,00	1 524 164,00	3 830 000,00	806 000,00
		DM1 Sept 2023			2 880,00	100 000,00	600 000,00	1 402 956,00	1 724 164,00	3 830 000,00	-
		DM2 déc 2023			2 880,00	100 000,00	600 000,00	1 402 956,00	1 844 164,00	3 950 000,00	120 000,00
		BP2024			2 880,00	11 016,00	196 230,00	180 000,00	972 754,00	3 950 000,00	-
		DM3 Nov 2024			2 880,00	11 016,00	30 000,00	420 000,00	972 754,00	3 950 000,00	-
		BP 2025			2 880,00	11 016,00	14 565,60	435 434,40	972 754,00	3 950 000,00	-
		BS 2025			2 880,00	11 016,00	14 565,60	435 434,40	972 754,00	4 600 000,00	650 000,00
		Consommations au 31/12	-	-	2 880,00	11 016,00	14 565,60			28 461,60	1%
CP 2027 et suivants									3 163 350,00		

202101	Rénovation Complexe Sportif de l'AAR	Suivi de l'AP, des CP et des mandatements									
		Planning des CP	CP 2020	CP 2021	CP 2022	CP 2023	CP 2024	CP 2025	CP 2026	AP Totale	Variation d'AP
		BP2021		198 000,00	1 076 000,00	432 000,00	193 000,00			1 899 000,00	1 899 000,00
		DM3 Déc 2021		60 000,00	500 000,00	900 000,00	439 000,00			1 899 000,00	-
		BS2022			500 000,00	900 000,00	499 000,00			1 899 000,00	-
		DM2 Sept 2022			70 000,00	500 000,00	800 000,00	529 000,00		1 899 000,00	-
		BP 2023			27 683,40	500 000,00	900 000,00	471 316,60		1 899 000,00	-
		DM1 Sept 2023			27 683,40	150 000,00	900 000,00	821 316,60		1 899 000,00	-
		DM2 déc 2023			27 683,40	300 000,00	900 000,00	671 316,60		1 899 000,00	-
		BP2024			27 683,40	228 420,68	287 870,80	1 355 025,12		1 899 000,00	-
		DM3 Nov 2024			27 683,40	228 420,68	200 000,00	1 022 381,76	420 514,16	1 899 000,00	-
		BP 2025			27 683,40	228 420,68	109 160,52	1 113 221,24	420 514,16	1 899 000,00	-
		BS 2025			27 683,40	228 420,68	109 160,52	934 735,40	200 000,00	1 500 000,00	399 000,00
		Consommations au 31/12	-	-	27 683,40	228 420,68	109 160,52			365 264,60	19%
CP 2027 et suivants									-		

		Suivi de l'AP, des CP et des mandatements									
		Planning des CP	CP 2020	CP 2021	CP 2022	CP 2023	CP 2024	CP 2025	CP 2026	AP Totale	Variation d'AP
		BP2021		1 700 000,00	1 500 000,00	1 900 000,00	1 700 000,00			6 800 000,00	6 800 000,00
		BS2022		79 025,66	1 500 000,00	1 900 000,00	3 320 974,34			6 800 000,00	-
		DM2 sept 2022		79 025,66	1 100 000,00	1 900 000,00	3 720 974,34			6 800 000,00	-

202102	ADAP	BP2023		79 025,66	787 693,44	1 150 000,00	1 545 000,00	1 590 000,00	648 280,90	6 800 000,00	-
		DM1 Sept 2023		79 025,66	787 693,44	1 313 500,00	1 557 000,00	1 590 000,00	472 780,90	6 800 000,00	-
		BP2024		79 025,66	787 693,44	954 493,30	1 908 195,09	1 090 000,00	280 592,51	6 800 000,00	-
		DM1 2024		79 025,66	787 693,44	954 493,30	1 408 195,09	1 590 000,00	280 592,51	6 800 000,00	-
		DM3 Nov 2024		79 025,66	787 693,44	954 493,30	1 100 000,00	1 515 600,00	280 592,51	6 800 000,00	-
		BP 2025		79 025,66	787 693,44	954 493,30	302 927,95	1 515 600,00	1 077 664,56	6 800 000,00	-
		Consommations au 31/12	-	79 025,66	787 693,44	954 493,30	302 927,95			2 124 140,35	31%

CP 2027 et suivants 2 082 595,09

Suivi de l'AP, des CP et des mandatements										
Planning des CP	CP 2020	CP 2021	CP 2022	CP 2023	CP 2024	CP 2025	CP 2026	AP Totale	Variation d'AP	
BP2021		865 000,00	335 000,00	500 000,00				1 700 000,00	1 700 000,00	
DM2 Sept 2021		335 000,00	865 000,00	500 000,00				1 700 000,00	-	
BS2022		246 643,20	150 000,00	1 303 356,80				1 700 000,00	-	
DM1 Mai 2022		246 643,20	320 000,00	1 133 356,80				1 700 000,00	-	
BP2023		246 643,20	214 703,76	1 000 000,00	238 653,04			1 700 000,00	-	
BP2024		246 643,20	214 703,76	937 067,38	901 585,66	1 000 000,00	200 000,00	3 500 000,00	1 800 000,00	
DM3 Nov 2024		246 643,20	214 703,76	937 067,38	1 201 585,66	900 000,00		3 500 000,00	-	
BP 2025		246 643,20	214 703,76	937 067,38	1 071 652,47	900 000,00	129 933,19	3 500 000,00	-	
BS 2025		246 643,20	214 703,76	937 067,38	1 071 652,47	679 933,19	-	3 150 000,00	350 000,00	
Consommations au 31/12	-	246 643,20	214 703,76	937 067,38	1 071 652,47			2 470 066,81	71%	

CP 2027 et suivants

220 066,81

Suivi de l'AP, des CP et des mandatements										
Planning des CP	CP 2020	CP 2021	CP 2022	CP 2023	CP 2024	CP 2025	CP 2026	AP Totale	Variation d'AP	
BP2021		200 000,00	200 000,00	500 000,00	1 100 000,00	1 500 000,00	1 500 000,00	5 000 000,00	5 000 000,00	
BS2022		127 323,42	272 676,58	500 000,00	1 100 000,00	1 500 000,00	1 500 000,00	5 000 000,00	-	
DM1 Mai 2022		127 323,42	507 676,58	500 000,00	865 000,00	1 500 000,00	1 500 000,00	5 000 000,00	-	
DM2 sept 2022		127 323,42	507 676,58	500 000,00	865 000,00	1 500 000,00	1 500 000,00	5 000 000,00	-	
BP2023		127 323,42	200 906,21	353 388,00	693 708,00	1 395 384,00	2 229 290,37	5 000 000,00	-	
BP2024		127 323,42	200 906,21	236 424,34	408 575,89	278 000,00	191 800,14	1 443 030,00	3 556 970,00	
DM3 Nov 2024		127 323,42	200 906,21	236 424,34	262 575,89	424 000,00	191 800,14	1 443 030,00	-	
BP 2025		127 323,42	200 906,21	236 424,34	227 424,64	380 951,39	270 000,00	1 443 030,00	-	
Consommations au 31/12	-	127 323,42	200 906,21	236 424,34	227 424,64			792 078,61	55%	

CP 2027 et suivants

-

Suivi de l'AP, des CP et des mandatements										
Planning des CP	CP 2020	CP 2021	CP 2022	CP 2023	CP 2024	CP 2025	CP 2026	AP Totale	Variation d'AP	
BS2021		1 000 000,00	2 500 000,00	5 800 000,00	2 534 600,00	1 271 400,00	1 600 000,00	15 010 000,00	15 010 000,00	
DM3 Déc 2021		60 000,00	1 000 000,00	5 800 000,00	3 500 000,00	3 000 000,00	1 650 000,00	15 010 000,00	-	
BS2022		-	1 000 000,00	5 800 000,00	3 500 000,00	3 000 000,00	1 710 000,00	15 010 000,00	-	
DM2 Sept 2022			330 000,00	1 000 000,00	4 800 000,00	7 710 000,00	1 170 000,00	15 010 000,00	-	
BP2023			34 941,60	262 000,00	420 000,00	1 900 000,00	7 800 000,00	10 416 941,60	4 593 058,40	
DM1 Sept 2023			34 941,60	342 000,00	576 866,00	1 155 607,00	2 926 192,00	5 035 606,60	5 381 335,00	
BP2024			34 941,60	245 390,00	327 126,00	1 040 025,40	3 000 000,00	7 550 000,00	2 514 393,40	
DM3 Nov 2024			34 941,60	245 390,00	200 000,00	880 000,00	3 287 151,40	7 550 000,00	-	
BP 2025			34 941,60	245 390,00	86 620,35	880 000,00	3 287 151,40	7 550 000,00	-	
DM1 Juil 2025			34 941,60	245 390,00	86 620,35	570 000,00	3 000 000,00	7 900 000,00	350 000,00	
Consommations au 31/12	-	-	34 941,60	245 390,00	86 620,35			366 951,95	5%	

CP 2027 et suivants

3 963 048,05

Suivi de l'AP, des CP et des mandatements										
Planning des CP	CP 2020	CP 2021	CP 2022	CP 2023	CP 2024	CP 2025	CP 2026	AP Totale	Variation d'AP	
DM2 Sept 2021		365 000,00	348 000,00	140 000,00	115 000,00	115 000,00	117 000,00	1 200 000,00	1 200 000,00	
BS2022		28 358,00	684 642,00	140 000,00	115 000,00	115 000,00	117 000,00	1 200 000,00	-	
DM3 Déc 2022		28 358,00	584 642,00	240 000,00	115 000,00	115 000,00	117 000,00	1 200 000,00	-	
BP2023		28 358,00	497 410,71	427 231,29	247 000,00			1 200 000,00	-	

202106

Eclairage public 2021-2026

		DM1 Sept 2023		28 358,00	497 410,71	507 231,29	167 000,00		1 200 000,00	-
		BP 2024		28 358,00	497 410,71	291 396,52	622 834,77	300 000,00	400 000,00	940 000,00
		BP 2025		28 358,00	497 410,71	291 396,52	450 377,79	472 456,98	400 000,00	-
		Consommations au 31/12	-	28 358,00	497 410,71	291 396,52	450 377,79		1 267 543,02	59%

CP 2027 et suivants

-

202401	Amélioration de la performance des installations énergétiques	Opérations	Suivi de l'AP, des CP et des mandatements									
		202401CHAL: Réseau de chaleur	Planning des CP	CP 2020	CP 2021	CP 2022	CP 2023	CP 2024	CP 2025	CP 2026	Opé Totale	Variation d'Op
			BP2024					270 000,00	230 000,00		500 000,00	500 000,00
			DM12024					273 000,00	227 000,00		500 000,00	500 000,00
			DM3 Nov 2024					270 000,00	6 000,00		276 000,00	224 000,00
			BP 2025					84 466,44	191 533,56		276 000,00	-
		202401MGPE: Marché global de performance installations énergétiques	Planning des CP	CP 2020	CP 2021	CP 2022	CP 2023	CP 2024	CP 2025	CP 2026	Opé Totale	Variation d'Op
			BP2024					556 977,00	381 032,00	379 991,00	1 500 000,00	1 500 000,00
			DM3 Nov 2024					576 977,00	381 032,00	379 991,00	1 520 000,00	20 000,00
			BP 2025					393 213,56	564 795,44	379 991,00	1 520 000,00	-
		TOTAL	Planning des CP	CP 2020	CP 2021	CP 2022	CP 2023	CP 2024	CP 2025	CP 2026	AP Totale	Variation d'AP
			BP2024					826 977,00	611 032,00	379 991,00	2 000 000,00	2 000 000,00
			DM12024					829 977,00	608 032,00	379 991,00	2 000 000,00	2 000 000,00
			DM3 Nov 2024					846 977,00	387 032,00	379 991,00	1 796 000,00	204 000,00
			BP 2025					477 680,00	756 329,00	379 991,00	1 796 000,00	-
			Consommations au 31/12	-	-	-	-	477 680,00			477 680,00	27%

CP 2027 et suivants

182 000,00

REPUBLIQUE FRANCAISE – DEPARTEMENT DU BAS-RHIN
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL**

CONSEIL MUNICIPAL DU 1 JUILLET 2025

Sous la présidence de Mme Danielle DAMBACH, Maire.

Nombre de conseillers municipaux		
En exercice	Présents	Votants
39	33	36

L'an deux mille vingt cinq, le 01 juillet à 18h00, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique.

Etaient présents :

Mme Danielle DAMBACH, M. Patrick MACIEJEWSKI, Mme Nathalie JAMPOC-BERTRAND, M. Patrick OCHS, Mme Andrée BUCHMANN, M. Benoît STEFFANUS, Mme Sandrine LE GOUIC, M. Bernard JÉNASTE, Mme Laurence WINTERHALTER, M. Jean-Marie VOGT, Mme Sophie MEHMANPAZIR, Mme Evelyne WINTERHALTER, Mme Sylvie ZORN, M. Stanislas MARTIN, Mme Anne SOMMER, Mme Dominique BOUSSARD MOSSER, M. Mathieu GUTH, Mme Corine DULAURENT, Mme Regina HAAS, M. Stéphane HUSSON, M. Jérôme MAI, Mme Christelle PARIS, M. Tomislav NAJDOVSKI, M. Selim ULU, Mme Maryline WILHELM, M. Julien HOFSTETTER, M. Julien RATCLIFFE, M. Antoine SPLET, Mme Hélène HOLLEDERER, M. Nouredine SAID L'HADJ, Mme Françoise KLEIN, M. Martin HENRY, M. Dera RATSIAJETSINIMARO.

Etaient excusées et représentées :

Mme Maïté ELIA par M. Stanislas MARTIN, Mme Jamila CHRIGUI par M. Jérôme MAI, Mme Aurélie LESCOUTE par M. Benoît STEFFANUS.

Etaient excusés :

M. Raphaël RODRIGUES, Mme Sylvie GIL BAREA.

Etait absent :

M. Christian BALL.

**N° 2025DE066 - COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX : RAPPORT
ANNUEL 2024**

Rapporteur : Monsieur Patrick OCHS, Adjoint

L'article L1413-1 du Code général des collectivités territoriales prévoit pour toute commune de plus de 10 000 habitants la création d'une Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL), composée d'élus du Conseil municipal et de représentants d'associations locales.

Cette commission examine les rapports annuels d'activité établis par les concessionnaires de service public de la Ville de Schiltigheim. Chaque année, le Président de cette commission doit présenter à l'assemblée délibérante un état des travaux réalisés par cette commission au cours de l'année précédente. En l'espèce, en 2024, la CCSPL s'est réunie le 24 septembre 2024.

Il est proposé au Conseil municipal de prendre acte du rapport annuel de la commission susvisée mis en annexe.

La délibération suivante serait à prendre :

Le Conseil municipal,

Vu l'article L.1413-1 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'avis favorable de la Commission consultative des services publics locaux du 4 septembre 2024 ;

Après en avoir délibéré,

Sur proposition de la Commission « *Éducation, Petite Enfance et Projet éducatif local* », de la Commission « *Finances, Domaines et Marchés publics* » et du Bureau municipal,

PREND ACTE de l'exposé du Président de la Commission Consultative des Services Publics Locaux de la Communication du rapport annuel 2024 joint en annexe de la présente délibération.

Prend acte

Date de
télétransmission : 3 juillet 2025
Date de retour de l'acte : 3 juillet 2025
Identifiant de l'acte : 067-216704478-20250701-796-DE-1-
1

SCHILTIGHEIM, le 1er juillet 2025

Madame Danielle DAMBACH, Maire

Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL)

Rapport d'activité de la commission consultative des services publics locaux 2024.

Rapport examiné en consultation du service public locaux le 18 juin 2025.

La CCSPL a été créée par délibération n° 2021SGDE016 en date du 16 mars 2021.

La composition des membres de la CCSPL a été modifiée par délibération n° 2024SGDE022 du 2 avril 2024 :

Titulaires	Suppléants
1. Jean-Marie VOGT	1. André LECHNER
2. Nathalie JAMPOC-BERTRAND	2. Jérôme MAI
3. Sandrine LE GOUIC	3. Mathieu GUTH
4. Dera RATSIAJETSINIMARO	4. Nouredine SAID L'HADJ
5. Benoît STEFFANUS	5. Bernard JENASTE

La commission s'est réunie une fois en 2024 : le 4 septembre.

Convocation envoyée le : 17 juillet 2024.

Trois élus, deux membres d'association étaient présents.

Pour avis concernant la gestion de deux grandes crèches et le service d'accueil familial.

Un avis favorable pour le principe du recours à une concession de service public a été acté.

Cet avis a été approuvé par la délibération n°2024SGDE103 du 24 septembre 2024.

Recommandations :

La CCSPL doit se réunir annuellement afin d'analyser le bilan annuel du concessionnaire.

REPUBLIQUE FRANCAISE – DEPARTEMENT DU BAS-RHIN
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL**

CONSEIL MUNICIPAL DU 1 JUILLET 2025

Sous la présidence de Mme Danielle DAMBACH, Maire.

Nombre de conseillers municipaux		
En exercice	Présents	Votants
39	33	36

L'an deux mille vingt cinq, le 01 juillet à 18h00, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique.

Etaient présents :

Mme Danielle DAMBACH, M. Patrick MACIEJEWSKI, Mme Nathalie JAMPOC-BERTRAND, M. Patrick OCHS, Mme Andrée BUCHMANN, M. Benoît STEFFANUS, Mme Sandrine LE GOUIC, M. Bernard JÉNASTE, Mme Laurence WINTERHALTER, M. Jean-Marie VOGT, Mme Sophie MEHMANPAZIR, Mme Evelyne WINTERHALTER, Mme Sylvie ZORN, M. Stanislas MARTIN, Mme Anne SOMMER, Mme Dominique BOUSSARD MOSSER, M. Mathieu GUTH, Mme Corine DULAURENT, Mme Regina HAAS, M. Stéphane HUSSON, M. Jérôme MAI, Mme Christelle PARIS, M. Tomislav NAJDOVSKI, M. Selim ULU, Mme Maryline WILHELM, M. Julien HOFSTETTER, M. Julien RATCLIFFE, M. Antoine SPLET, Mme Hélène HOLLEDERER, M. Nouredine SAID L'HADJ, Mme Françoise KLEIN, M. Martin HENRY, M. Dera RATSIAJETSINIMARO.

Etaient excusées et représentées :

Mme Maïté ELIA par M. Stanislas MARTIN, Mme Jamila CHRIGUI par M. Jérôme MAI, Mme Aurélie LESCOUTE par M. Benoît STEFFANUS.

Etaient excusés :

M. Raphaël RODRIGUES, Mme Sylvie GIL BAREA.

Etait absent :

M. Christian BALL.

**N° 2025DE067 - DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC POUR L'EXPLOITATION DE DEUX CRÈCHES
DE 60 BERCEAUX ET DU SERVICE D'ACCUEIL FAMILIAL : RAPPORT ANNUEL 2024**

Rapporteur : Monsieur Patrick OCHS, Adjoint

La société Léa et Léo a transmis son rapport du délégataire pour l'exercice 2024, comprenant une analyse de la qualité du service ainsi qu'une présentation des données comptables conformément aux décrets n° 2005-236 du 14 mars 2005.

Le rapport présenté par la société Léa et Léo porte sur l'exercice 2024 (du 1er janvier au 31 décembre).

Pour rappel, la société Léa et Léo gère depuis le 1^{er} janvier 2021 et ce, jusqu'au 31 décembre 2025, trois structures dédiées à la Petite enfance :

- ✓ La crèche « Les Moussaillons »,
- ✓ La crèche « Les Lutins du Marais »,
- ✓ Et le service d'accueil familial.

Une synthèse du rapport du délégataire est jointe à la présente délibération. Le Conseil municipal doit prendre acte de ce rapport conformément à l'article L. 1411-3 du Code général des collectivités territoriales.

Les annexes jointes à la présente délibération réunissent les rapports annuels du délégataire et rapports annuels du délégant, qui en font la synthèse et l'analyse.

La délibération suivante serait à prendre :

Le Conseil municipal,

Vu les articles L1411-3 et L3131-5 du CGCT ;

Vu le décret n° 2005-236 du 14 mars 2005 ;

Vu le rapport annexé présentant les caractéristiques du service délégué ;

Considérant que ce rapport est consultable au service de la Petite Enfance, ayant entendu l'exposé du Président de la commission consultative des services publics locaux ;

Après en avoir délibéré,

Sur proposition de la Commission « Éducation, Petite Enfance et Projet éducatif local », de la Commission « *Finances, Domaines et Marchés publics* » et du Bureau municipal,

PREND ACTE du rapport annuel de l'exercice 2024 de la délégation du service public pour la Petite Enfance.

Prend acte

Date de
télétransmission : 3 juillet 2025
Date de retour de l'acte : 3 juillet 2025
Identifiant de l'acte : 067-216704478-20250701-797-DE-1-
1

SCHILTIGHEIM, le 1er juillet 2025

Madame Danielle DAMBACH, Maire



CRECHE Les Moussaillons RAPPORT ANNUEL

Année 2024



crèches & services

Introduction

L'année 2024 a été marquée par de nombreux défis, notamment un turnover important surtout en fin d'année ainsi que l'absence de direction.

Malgré ce contexte, l'équipe éducative a su faire preuve d'engagement en proposant tout au long de l'année des ateliers pédagogiques, ludiques et sensoriels. Ces initiatives ont permis de maintenir un cadre bienveillant et sécurisant pour les enfants, et de préserver la dynamique de la structure.



SOMMAIRE

- I. Les données managériales**
- II. Les données de fréquentation**
- III. La vie à la crèche**
- IV. Les données financières**
- V. Liste des annexes**

- 1. Annexe1 : Liste des enfants inscrits en 2024*
- 2. Annexe2: Enquête de satisfaction 2024*
- 3. Annexe3: Compte de résultat détaillé*
- 4. Annexe 4: Déclaration CAF*

1. Données managériales

A. L'équipe : Etat du personnel au 31/12/2024

Hélène
Hustache
1 ETP

Directrice Adjointe, EJE

Alice Bon
1 ETP

Directrice,
sage-femme

Imen Hamdi

EJE, 1 ETP

Lidia Gomez

EJE, 1 ETP

Isabelle Darcq

AP, 1 ETP
+ continuité de direction

Marie-Hélène
Menard

AP, 1 ETP

Elise Relle

AP, 1 ETP

Alix Le
Carpentier

IDE, 1 ETP

Caroline
Moreau

CAP, 1 ETP

Eda Demir

CAP, 1 ETP

Hatice
Zulkuflu

CAP, 1 ETP

Aline Folini

CAP, 1 ETP

Aurore
Latt

CAP, 1 ETP

Léa Bureau

CAP, 1 ETP

Reyne
Mokono

CAP 1 ETP

Léa Lang

CAP 1 ETP

Prisca
Mootooveeren

Agent polyvalent
22h/sem

En cours de
recrutement

Agent polyvalent,
30h/sem

Nadia Jallabi

Agent polyvalent,
17,5h/sem

Matilde Viriat

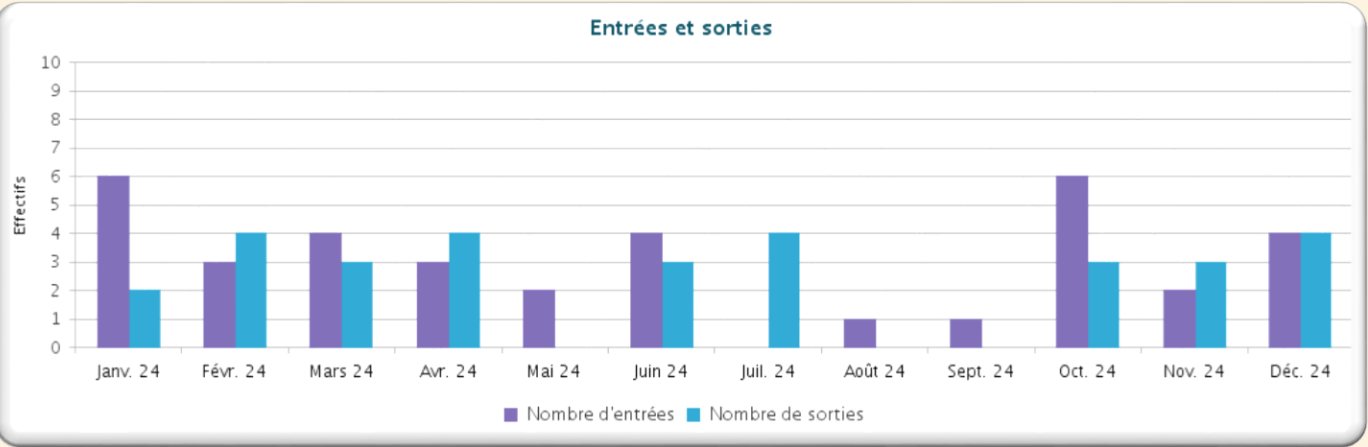
Cuisinière 1 ETP

GROUPE
Léa
&
Léo

crèches & services

I. Données managériales

Evolution des entrées et des sorties 2024



Sur l'année 2024, **36 entrées** ont été enregistrées, pour **30 sorties**. Il convient de préciser que chaque sortie a fait l'objet d'un remplacement, ce qui a permis d'assurer une continuité dans les équipes et de préserver l'équilibre de l'effectif sur la structure.

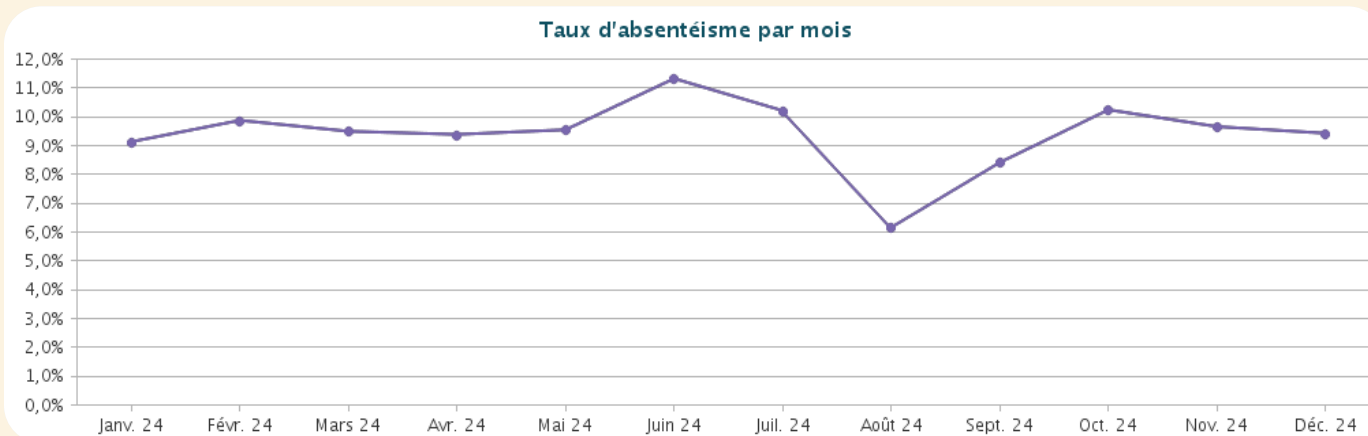
	janv 24	févr 24	mars 24	avr 24	mai 24	juin 24	juil 24	août 24	sept 24	oct 24	nov 24	déc 24	TOTAL
CDI	2		3		1	1			1	3		1	12
CDD	4	3	1	3	1	3		1		3	2	3	24
Total des entrées	6	3	4	3	2	4		1	1	6	2	4	36
CDI	1	1	1			1	1			1	2	1	9
CDD	1	3	2	4		2	3			2	1	3	21
Total des sorties	2	4	3	4		3	4			3	3	4	30



I. Données managériales

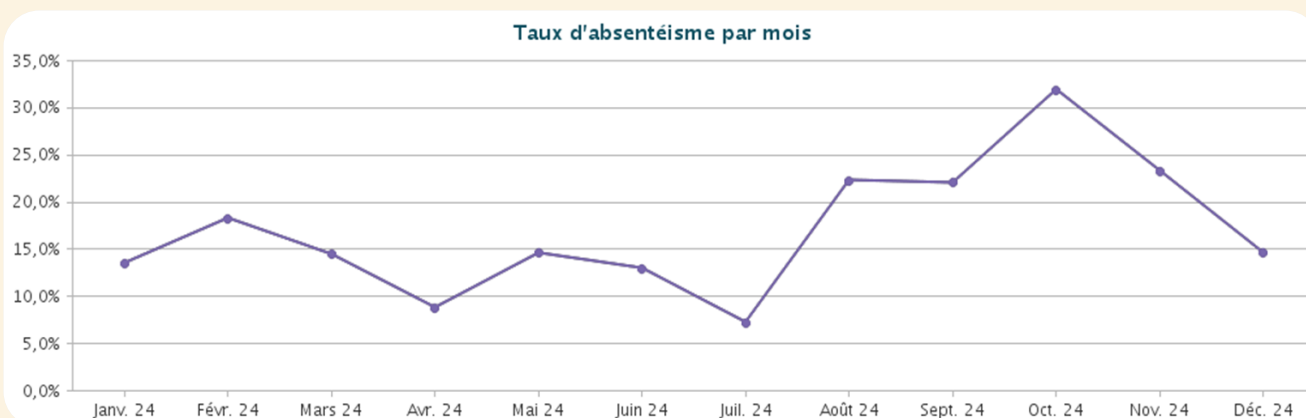
Evolution du taux d'absentéisme subi 2024

GROUPE



Le taux d'absentéisme moyen pour l'ensemble du groupe Léa et Léo s'élève à 9,38% sur l'année 2024 contre 17,03% pour la crèche Les Moussaillons.

CRECHE MOUSSAILLONS



Nous notons toutefois un pic marqué en octobre 2024 où le taux a atteint son niveau le plus élevé de l'année avec 31,91% d'absentéisme sur le mois d'octobre 2024.

En 2024, la structure a été impactée au total par plus de 965 jours d'absence subi.



I. Données managériales

Comparaison du taux d'absentéisme

subi 2024 vs 2023

	Janv.	Févr.	Mars	Avr.	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Moyenne
Taux d'absentéisme 2024	13,50%	18,28%	14,44%	8,79%	14,58%	12,97%	7,23%	22,30%	22,03%	31,91%	23,30%	14,60%	17,03%
Taux d'absentéisme 2023	15,77 %	11,66 %	1,61 %	0,70 %	3,36 %	1,99 %	5,70 %	9,02 %	10,24 %	23,31 %	20,86 %	20,91 %	10,36 %

L'absentéisme subi sur la structure a connu une progression notable sur un an, passant d'une moyenne de **10,36% en 2023 à 17,03 % en 2024**.

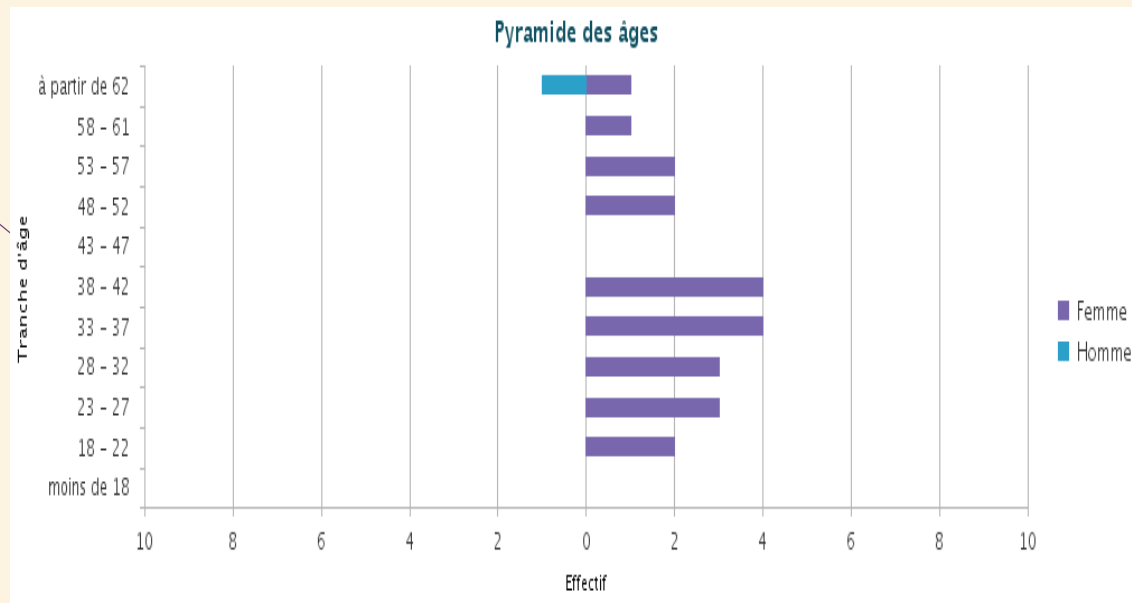
Depuis septembre 2024, le groupe Léa et Léo a instauré la mise en place d'entretiens de réaccueil, dans une logique de prévention de l'absentéisme au travail.

Ces échanges visent à favoriser l'écoute, à identifier d'éventuelles difficultés et à accompagner au mieux le retour en poste.

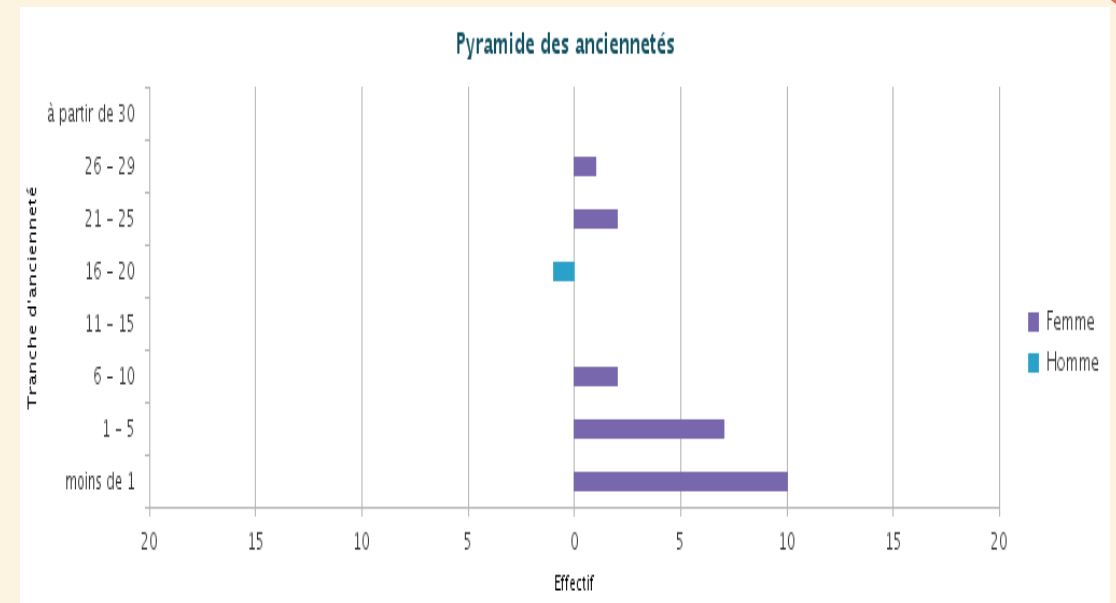
I. Données managériales

Pyramide des âges / Pyramide des anciennetés décembre 2024

Pyramides des âges



Pyramide des anciennetés



I. Données managériales

C. Les formations

➤ Formations pédagogiques

Nom de la formation	Organisme	Date	Nombre de participants
Favoriser le développement du jeune enfant dans l'itinérance ludique	EDIAC	20/05/24	15

➤ Formations obligatoires/formations sécurité

Nom de la formation	Organisme	Date	Nombre de participants
Gestes de premier secours	ALERTIS	05/08/2024	20

I. Données managériales

E. Entretiens annuels

Chez Léa et Léo 2 entretiens annuels sont organisés.

L'entretien de progrès est un échange ouvert entre le collaborateur et son responsable. Il a pour but de partager le bilan de l'année écoulée, de définir et/ou évaluer les objectifs de progrès, et d'échanger sur les attentes et les souhaits du salarié.

L'entretien professionnel est un échange avec le collaborateur sur sa situation professionnelle actuelle et future au sein ou à l'extérieur de l'entreprise permettant notamment d'identifier ses perspectives d'évolution et son projet professionnel.

Obligatoire depuis la loi du 5 mars 2014, l'entretien professionnel conduit à la mise en place d'actions concrètes en matière de formation ou de professionnalisation du salarié.

I. Données managériales

F. Le travail de l'équipe et l'animation du réseau

	Dates	Sujets
Réunions équipe	Toutes les 6 à 8 semaines	Pédagogie, organisation du travail, protocole, écolo-crèche
Dr Monteillet, pédiatre référent	1x par semaine	Auscultations des enfants présentant des symptômes, orientation des familles, échanges et travail en collaboration avec le personnel
Psychologue: Nicolas Héry	3x par mois	Groupes d'analyses des pratiques avec le personnel des 3 groupes Observations des enfants Soutien parental et orientation des familles
Léa'Tour	1x/mois	Réunion en visioconférence présentant les bilans et perspectives Léa&Léo en présence de M. Thomas et le CODIR
Com Manager	1x/mois	Une communication « manager » est mise en place chaque mois avec toutes les actualités (procédures, protocoles, .)

	Dates	Sujets
Journées pédagogiques	20/05 05/08	➤ Favoriser le développement du jeune enfant dans l'itinérance ludique ➤ Formation gestes premier secours + réunion sur le projet d'établissement
Réunions de direction	1x/mois	Temps d'échange et de réflexion entre directrices du secteur Est. Cette réunion a lieu à Entzheim au bureau régionale.
Participation journée Petit 1	08/10	➤ Toutes les directrices ont pu participer au salon Petit 1 profitant ainsi de conférences sur le management en petite enfance, ainsi que des rencontres avec des fournisseurs crèche
Rencontres parents	25/09, 27/11, 4/12	➤ Accueil des nouvelles familles ➤ Réunion de rentrée
Visites Coordinatrice	1 visite par mois	➤ Accompagnement de l'adjointe ➤ Accompagnement de la nouvelle directrice en fin d'année

I. Données managériales

G. La politique sociale

Au regard de l'augmentation du SMIC, (1801,60€ en 2024), le Groupe LEA ET LEO a **revalorisé les minimas salariaux à compter du 1^{er} janvier 2024**, de la manière suivante :

- 1850 € brut pour les auxiliaires de puériculture
- 2100€ brut pour les EJE et infirmières

Aussi, dans la continuité, Léa&Léo a réussi à mettre en place des augmentations individuelles valorisant ainsi le travail et les performances de l'année.



II. LES DONNÉES DE FRÉQUENTATION



II. Les données de fréquentation

A. La fréquentation

LIBELLE	Jan.	Fév.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	TOTAL
Nombre de jours ouverts	21	21	20	21	18	20	10	19	21	23	19	17	230
Capacité théorique	13545	13545	12900	13545	11610	12900	6450	12255	13545	14835	12255	10965	148350
Nombre d'heures planifiées	10327	10517	9974	10683	9908	10405	5105	3721	8941	11322	9517	8708	114887
Taux d'occupation planifié	76 %	78%	77 %	79 %	80 %	81 %	79 %	82%	66 %	76 %	78 %	79 %	77 %
Nombre d'heures réelles	9348	9392	9150	8884	8464	9713	4633	6422	8628	9811	8681	7428	100551
Taux d'occupation réel	69 %	69 %	71 %	66%	73 %	75 %	72 %	52 %	64 %	66%	71 %	68 %	68 %
Moyenne d'accueil	38,71	38,89	39,78	36,78	40,89	42,23	40,28	29,39	35,73	37,09	39,73	37,99	38,02
Heures facturables	9926,5	9991,5	9481	9505,5	8881	10224	5010,5	7704,5	8863	10629,5	9145,5	7849	107211,5
Taux d'occupation	73 %	74 %	73 %	70 %	76 %	79 %	78 %	63 %	65 %	72 %	75 %	72 %	72 %
Taux de facturation	106,19 %	106,38 %	103,62 %	107 %	104,93 %	105,26 %	108,16 %	119,98 %	102,72 %	108,35 %	105,36 %	105,67 %	106.62 %

230 jours
d'ouverture

Fermeture
estivale du
15/07 au
04/08

2 Journées
pédagogiques
le 20/05 et
le 05/08

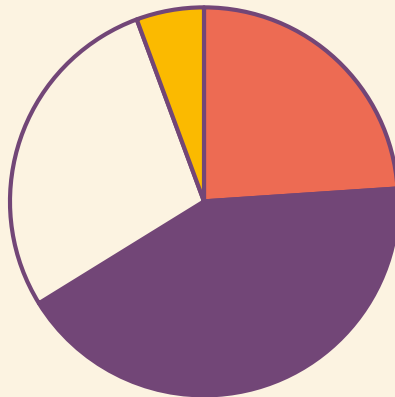
A retenir:

- Une fréquentation qui se maintient à 72%.
- Une maîtrise du taux de facturation à 106,62%
- Une moyenne d'accueil en légère baisse de 38,02 heures/semaines contre 39,09h en 2023

II. Les données de fréquentation

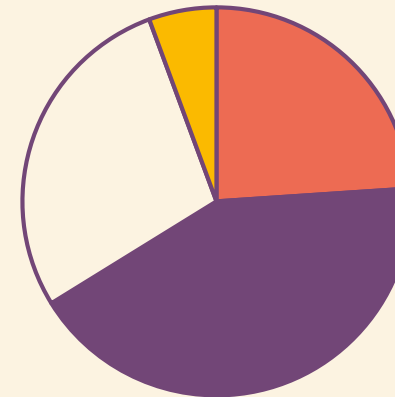
B. Analyse qualitative

Répartition des enfants par âge au 31/08/24



■ Moins de 1 an ■ Moins de 2 ans ■ Moins de 3 ans ■ Moins de 4 ans

Répartition des enfants par âge au 31/12/24



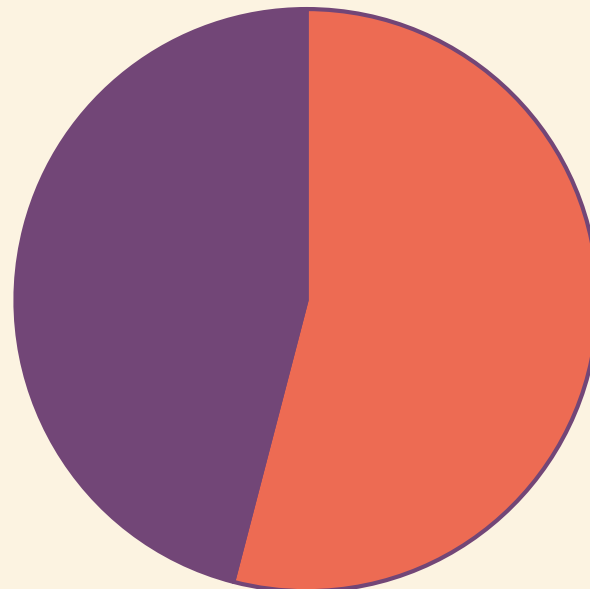
■ Moins de 1 an ■ Moins de 2 ans ■ Moins de 3 ans ■ Moins de 4 ans

II. Les données de fréquentation

C. Analyse qualitative



Répartition par sexe des enfants inscrits



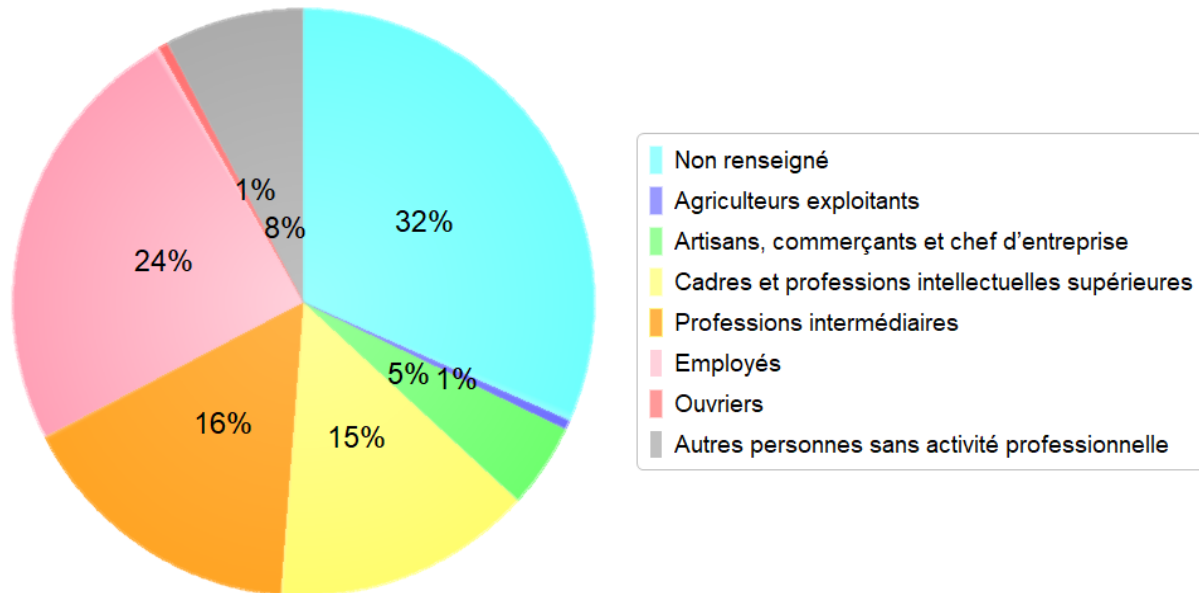
■ Fille ■ Garçon

Nous accueillons 2
enfants porteurs de
handicap reconnu.

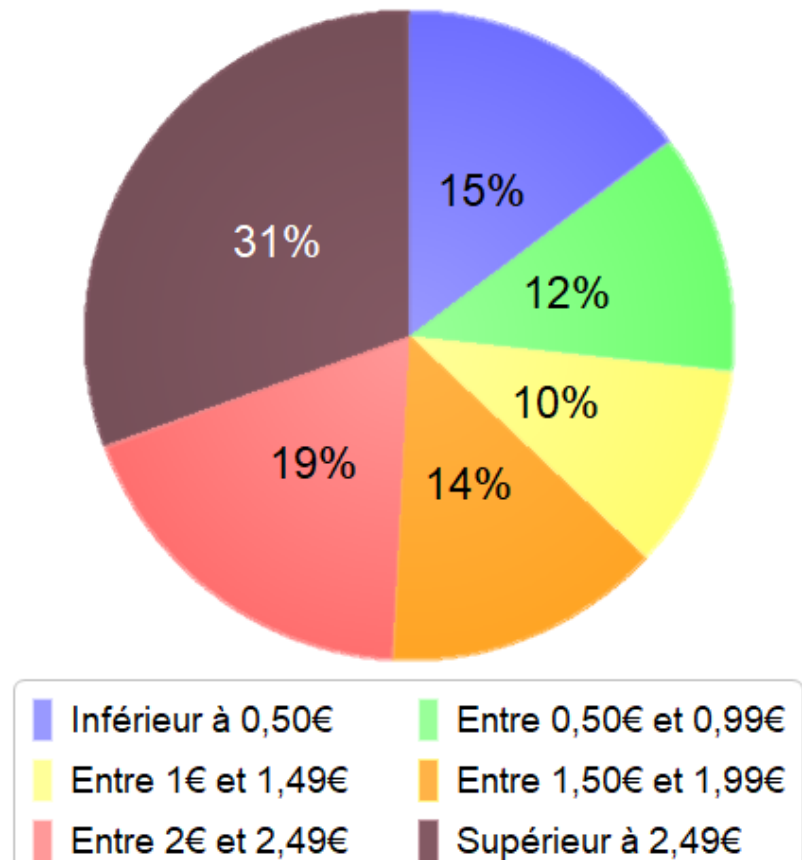
II. Les données de fréquentation

D. Analyse quantitative

Catégories socio-professionnelles

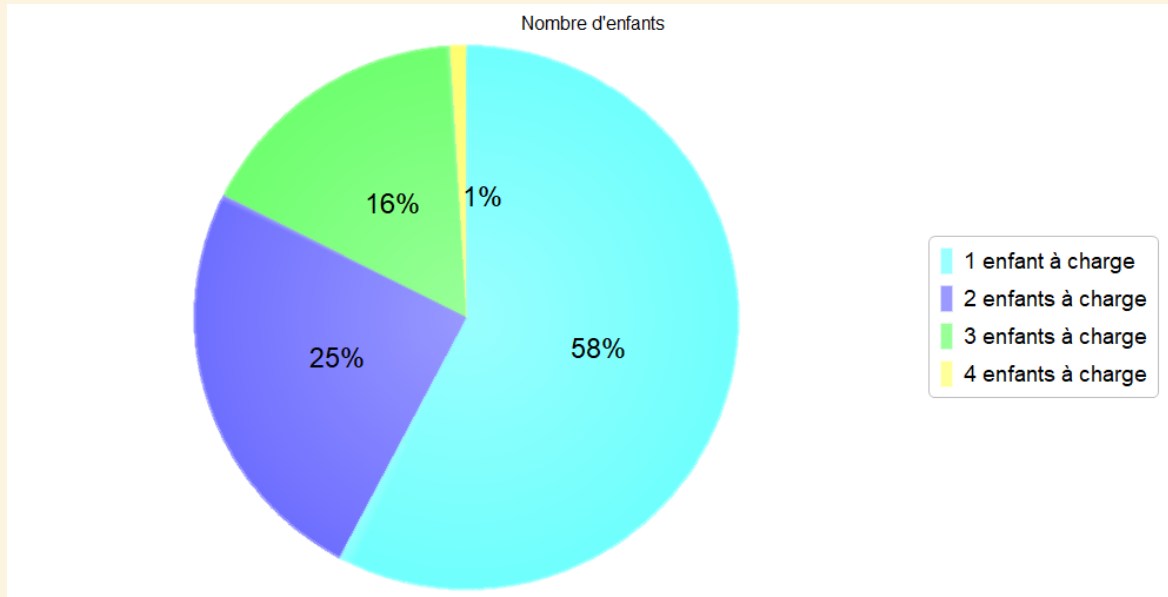


Taux horaire



II. Les données de fréquentation

E. Analyse quantitative

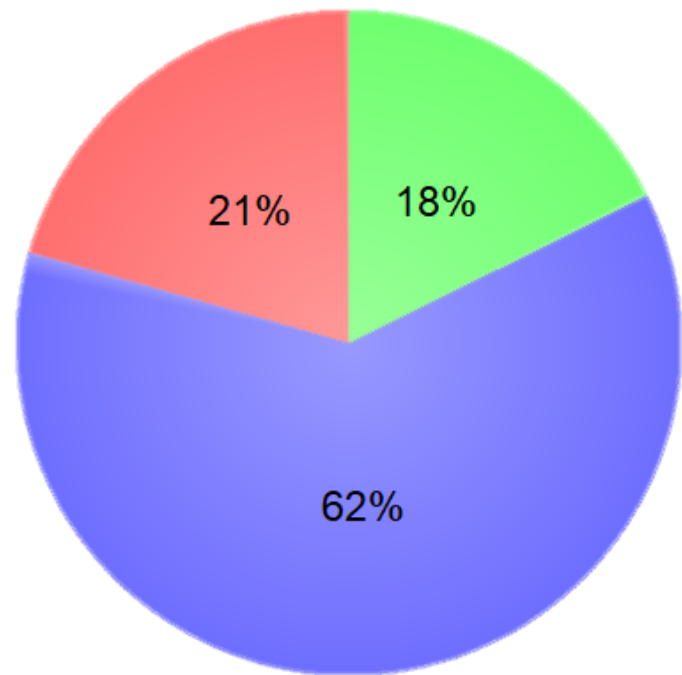


- La grande majorité des parents sont employés
- 83% des parents ont 1 ou 2 enfants
- La répartition des tranches du taux horaire est assez homogène.

II. Les données de fréquentation

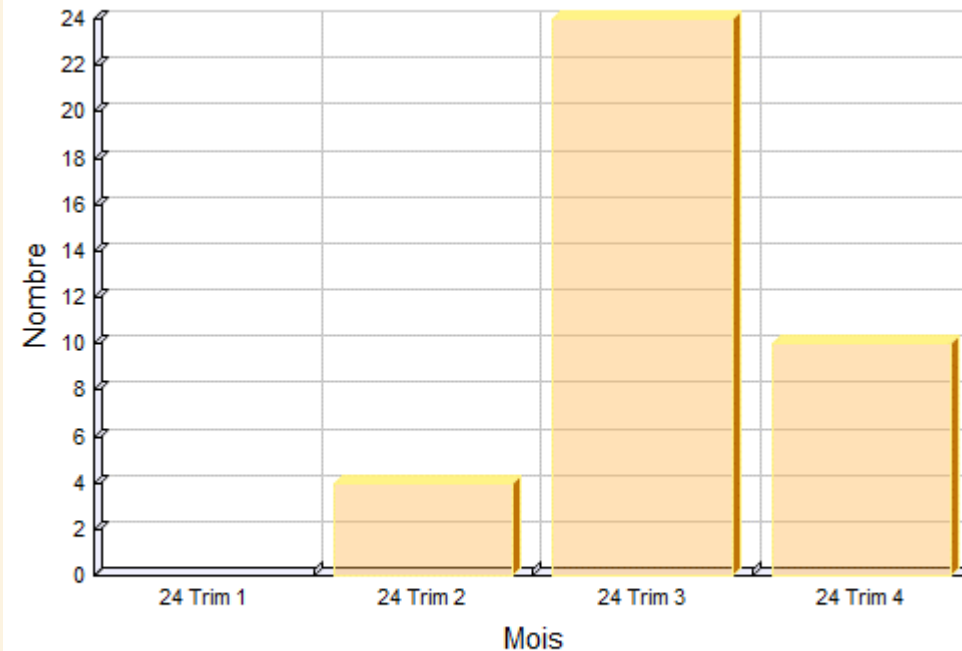
F. Les nouveaux accueils en cours d'année et le type d'accueil et de contrat

Enfants nouvellement accueillis



■ Entre 2,5 et 12 mois ■ Entre 13 et 24 mois
■ Plus de 24 mois

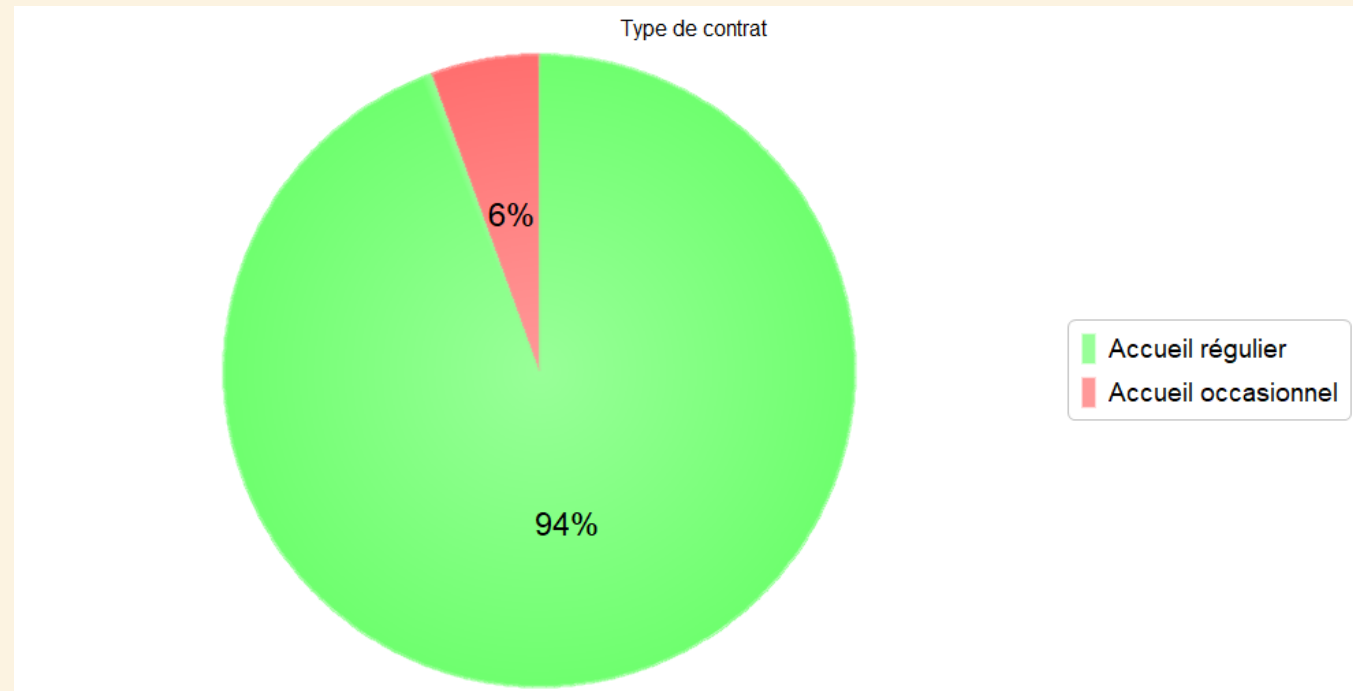
Files actives



■ Entrées d'enfants

II. Les données de fréquentation

G. Les nouveaux accueils en cours d'année et le type d'accueil et de contrat



III. La vie à la crèche

Notre projet pédagogique et nos actions éducatives sont orientés autours de différents axes: itinérance ludique, pédagogie égalitaire, démarche écoresponsable, éveil à l'art.

L'itinérance ludique et le libre cheminement

Cette approche pédagogique consiste à laisser les enfants libres de circuler et choisir ses jeux et expérimentations dans les différents espaces dédiés.

Chaque lieu de vie a sa fonction et selon l'âge et les besoins, les espaces moteurs, sensoriels, symboliques, langagiers ou de construction sont régulièrement adaptés tout au long de l'année.



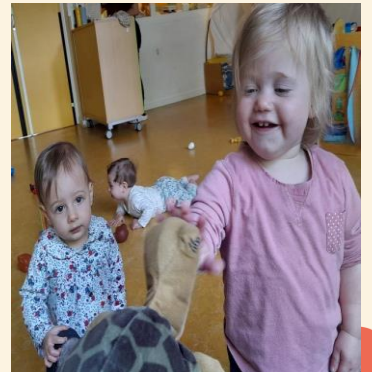
Le planning d'activités

Elaboré par l'éducatrice Hélène HUSTACHE, il permet à l'équipe de mettre en scène les différents espaces de vie des enfants. Il garantit un roulement dans l'utilisation des supports éducatifs.

L'objectif est de proposer un cadre sécurisant et stimulant pour favoriser l'éveil et le développement global de l'enfant.

Les ateliers proposés chaque matinée

Des ateliers sont proposés chaque matin aux Capitaines et aux Explorateurs. Ils permettent aux enfants d'expérimenter en manipulant différentes matières et différents outils favorisant l'éveil des sens. Chaque année amène ses nouveautés (ateliers sons, tissus, papiers,...) et en fonction du thème proposé, nous n'hésitons pas à faire participer les bébés. Des temps consacrés aux histoires sont proposés au minimum une fois par jour. Outre les livres, différents supports sont utilisés comme le kamishibai, les marionnettes et les diapositives.



Les ateliers des Ptits Mouss

Bien que les ateliers sont ouverts à tous les enfants souhaitant participer, des séances sont également proposées aux plus petits n'ayant pas encore trop accès à la mobilité
Ils concernent la manipulation mais également le langage, la musique...



La pédagogie égalitaire

Engagée depuis plus de 6 ans dans une réflexion sur la pédagogie égalitaire, nous veillons à garder la même attitude, le même vocabulaire et à proposer les mêmes jeux que l'on soit face à une fille ou un garçon. Ainsi chacune peut s'exprimer librement sans cadre de genre.

- Nos jeux contiennent autant de figurines ou accessoires masculins que féminins
- Nous choisissons des livres permettant aux enfants de s'identifier à un large panel de héros/héroïnes : un pompier peut être une petite fille, un papa peut faire la cuisine, ceci afin de casser les identités de genre.

Nos démarches écolo-rigolo

Nous mettons un point d'honneur à valoriser nos déchets en leur donnant une seconde vie avant d'être recyclés. Bouchons, couvercles métalliques, dosettes de café, cartons, boîtes d'emballages... tout est collectés puis utilisés pour jouer, créer et manipuler.



L'importance d'un environnement inclusif

Suite à l'accueil de deux enfants porteurs de handicap, nous avons créé un partenariat avec l'APEDI Alsace. Pendant 2 mois, 2 jours par semaine, nous avons accueilli Carole, de l'équipe mobile, qui nous a guidé dans notre démarche d'accompagnement. S'en est suivi le projet de réaliser un espace doux, lieu d'éveil sensoriel ressourçant pour enfants. Après un temps de formation dispensée par l'association, nous avons débuté notre projet par la réalisation de rideaux en tissus ignifugés et achats de matériels.



Nos sorties à l'extérieur

Chanceux d'avoir un si bel extérieur, notre cour est utilisée telle un atrium où les enfants des groupes se retrouvent.

Nous sortons en toutes saisons et profitons de notre cour pour des ateliers, des jeux libres, des temps d'histoires et marionnettes. Et aussi souvent que possible, nous y prenons notre goûter ou repas!

Nos 6 arbres nous offrent de l'ombre mais nous permettent aussi de faire de belles rencontres avec des oisillons, écureuils et insectes. Ils sont grâce à cela d'excellent supports au langage et à l'observation



L'alimentation et notre démarche écologique

Nos menus mettent en avant les fruits et légumes de saison, ainsi que les produits locaux et/ou bio. Dans l'objectif de limiter notre impact sur l'environnement, la crèche a mis en place des menus hebdomadaires proposant deux repas végétariens permettant aux enfants de découvrir une grande variété de protéines végétales comme, entre autres, les lentilles, le quinoa, ...

Afin de gérer au mieux les stocks de denrées alimentaires et de limiter le gaspillage, nous utilisons depuis Février 2019 la solution « E-Quilibre » de notre prestataire Transgourmet. Ce logiciel permet de générer au plus près les commandes de produits bruts en fonction de nos menus, du nombre d'enfants inscrits, et des stocks en cuisine.

Par ailleurs, nous utilisons majoritairement de la vaisselle en verre et en inox.



La maison des familles

Nous mettons un point d'honneur à ce que les familles se rencontrent et participent à la vie de la crèche.

- Elections des parents délégués avec 3 conseils
- Accompagnement lors des sorties Récré Théâtre
- Proposition de trocs (plantations, vêtements, matériel de puériculture...
- Sollicitation lors de collectes des éléments de la nature (marrons, graines...) ou du matériel à recycler (tissus, boîtes en cartons,...)
- Organisation d'évènements pour créer du lien : petits déjeuners, goûters, kermesse, ...
- Léa et Léo app
- Faire participer les parents qui ont un talent, cette année le papi d'Itzamara et le papa de Sofia ont été accueillis pour un concert de guitare.



Le soutien à la parentalité fait également parti de nos missions:

- Réunions
- Travail de suivi, rencontre pluridisciplinaire et soutien pour les familles d'enfants porteurs de handicap
- Organisation de réunion-débat avec Dr Monteillet

E. Les temps forts ayant lieux régulièrement

Les ateliers
sons et petits
spectacles



Les
anniversaires



Les
parenthèses
musicales de
Gérard Dalton



Les interventions
de Nicole,
bénévole de
l'association Lire
et faire lire



Les ateliers
culinaires



Les
découvertes
musicales
d'autres pays



F. Les temps festifs de l'année 2024

Sortie Récré
théâtre
« Brouille »
Janvier



Matinée
sportive
Février



La journée
festive de
Carnaval



La chasse aux
œufs au parc
des Malteries



La kermesse



Le
Schilik
on
Carnet

Le
spectacle
de Noël
avec Gérard
Dalton



G. Les partenariats et intervenants

La Ville de Schiltigheim

- Travail de partenariat pour répondre au mieux aux besoins des familles Schilikoises
- Les Services techniques de la Ville comme de véritables co-équipiers
- Le partenariat avec le Service Culturel de la Ville pour les Récréés-Théâtre et Schilik On Carne

Le Centre Ressource Petite Enfance & Handicap

Travail en équipe pluridisciplinaire avec des professionnels de l'APEDI et du CAMPS

Les associations et commerces de proximité

Les Bouchons de l'Espoir 67, la Régie des Ecrivains, la Boutique Solidaire Emmaüs, Les Bébé's Troc'Coeurs, la librairie Totem

Les places AVIP et le partenariat CAF, Pôle Emploi et Moussaillons

La Protection Maternelle et Infantile

Les organismes et centres de formation Petite Enfance

La Caisse d'Allocations Familiales du Bas-Rhin

F. Service rendu aux usagers

- **ENQUETE SATISFACTION 2024 :**

- La FFEC a renouvelé sa confiance à IPSOS pour le baromètre annuel de satisfaction des parents.
- En tant que membre de la FFEC, Léa et Léo bénéficie de la réalisation de cette enquête de satisfaction.
- Ce questionnaire permet aux parents d'exprimer leur opinion, et ainsi permettre d'améliorer encore l'accueil et l'éveil des enfants.
- Il leur a été envoyé par mail.

14 familles
répondantes



crèches & services

III. SUIVI DU BÂTIMENT



A. La sécurité

Dates	La sécurité
27/02/2024	Vérification annuelle des extincteurs
13/08/2024	Vérification annuel de l'alarme incendie
08/11/2024	Vérification annuelle des BAES et TLC
	Entretien chaudière et CTA VMC
20/08/2024	Contrôle hotte et VMC
08/11/2024	Visite Vérification Electrique

Dates	Les accidents
11/06/24	Chute dans la cour d'un enfant du groupe des grands, luxation du coude

B. La restauration et la lutte contre les nuisibles

En tant qu'établissement où s'exerce une activité de restauration collective, l'établissement fait l'objet d'une déclaration auprès de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations (DDCSPP) et doit répondre à de nombreuses et diverses normes et réglementations.

Pour y répondre, Léa&Léo doit mettre en place des contrôles obligatoires.

Le détail de la réglementation est repris dans le Plan de Maitrise Sanitaire (PMS) et le plan HACCP

dates	L'hygiène
17/09/2024	Intervention AVIPUR (boite à souris, détecteurs blattes)
Toutes les 2 mois	Prélèvement alimentaire, Prélèvement de surface
Toutes les 2 mois	Prélèvement de surface, Prélèvement d'eau, Prélèvement légionnelle, Prélèvement alimentaire

IV. LES DONNÉES FINANCIÈRES



Compte de résultat simplifié

DEPENSES	CEP 2023	REEL 2023	CEP 2024	REEL 2024	VAR. REEL 24 vs CEP 24	VAR. REEL 24 vs REEL 23
ACHAT	75 366	86 172	76 225	90 311	14 086	4 140
SERVICES EXTÉRIEURS	12 420	21 490	12 562	22 897	10 335	1 407
AUTRES SERVICES EXTÉRIEURS	96 846	87 755	98 043	95 377	-2 666	7 622
IMPÔTS ET TAXES	74 415	53 167	75 263	47 368	-27 895	-5 799
CHARGES DU PERSONNEL	688 961	683 003	696 815	682 658	-14 157	-346
AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	0	75	0	648	648	573
CHARGES FINANCIERES	1 907	8 061	1 907	10 974	9 067	2 913
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS, DEPRECIATIONS ET PROVISIONS	900	2 694	900	2 412	1 512	-282
IMPOTS SUR LES BENEFICES / Participation des salariés	0	4 400	0	5 364	5 364	964
REDEVANCE	87 972	89 188	88 975	89 188	213	0
RECETTES	CEP 2023	REEL 2023	CEP 2024	REEL 2024	VAR. REEL 24 vs CEP 24	VAR. REEL 24 vs REEL 23
PRODUITS DE FONCTIONNEMENT	1 043 017	1 028 228	1 055 272	1 035 568	-19 703	7 341
Participation CAF et Famille	724 344	711 430	730 863	714 019	-16 844	2 589
Participation Mairie de Schiltigheim	318 673	316 797	324 409	321 549	-2 860	4 752
AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANT	0	7 413	0	27 722	27 722	20 308
Autres	0	7 413	0	27 722	27 722	20 308
REPRISES SUR PROVISIONS ET DEPRECIATIONS	0	9 936	0	0	0	-9 936
PRODUITS FINANCIERS	0	0	0	0	0	0
PRODUITS EXCEPTIONNELS	0	3 627	0	0	0	-3 627
TOTAL DEPENSES	1 038 787	1 036 005	1 050 690	1 047 197	-3 492	11 192
TOTAL RECETTES	1 043 017	1 049 204	1 055 272	1 063 290	8 018	14 086
RESULTAT	4 230	13 199	4 582	16 093	11 511	2 894



L'année 2024 a été riche en projets et moments partagés avec les enfants et leurs familles.

Nous restons engagés à améliorer sans cesse la qualité de notre accompagnement et à innover notre démarche pédagogique.

C'est avec confiance et motivation que nous préparons la prochaine année.



CRÈCHE

Les Lutins du marais

RAPPORT ANNUEL

Année 2024



crèches & services

Introduction



Durant l'année 2024, l'équipe des Lutins du Marais a trouvé et crée un nouvel équilibre .

Les professionnelles s'approprient l'espace, apprennent à se connaître.

Elles s'interrogent et proposent l'ouverture d'univers ludiques, les enfants partent à la découverte de nouveaux objets, observent et réalisent.

Elles se questionnent et permettent ainsi aux enfants de devenir acteurs.

Le projet pédagogique reste une priorité de l'équipe et de Léa&Léo.

Le secteur de la petite enfance connaît une pénurie de personnel qui impacte sur les conditions de travail et la qualité de l'accueil.

La VIGILANCE reste au cœur de notre travail.

SOMMAIRE

- I. Les données managériales**
- II. Les données de fréquentation**
- III. La vie à la crèche**
- IV. Les données financières**
- V. Liste des annexes**
 - 1. Annexe1 : liste des enfants inscrits en 2024*
 - 2. Annexe2: enquête de satisfaction 2024*
 - 3. Annexe 3: Compte de résultat détaillé*
 - 4. Annexe 4: Déclaration CAF*

I. Données managériales

- A. L'état du personnel au 31/12/2024

Direction				
Emploi	Nom	Prénom	Contrat	Diplôme
Directrice de Crèche	FUEHRER TINGUY	Muriel	CDI	DE EDUC SPE/CAFERUIS
Equipe auprès des enfants				
Emploi	Nom	Prénom	Contrat	Diplôme
Infirmière	JANVIER	Clara	CDI	DE I
Auxiliaire de Puériculture	KILIC	Kevser	CDI	DE AP
Directrice Adjointe de crèche	LERCH	Gaelle	CDI	DE I
Auxiliaire de Puériculture	ROMANIUC	Daniela	CDI	DE I
Infirmière	ROUSSEAU	Alice	CDI	DE I
Infirmière	SANDROCK	Léa	CDI	DE I
Educatrice de Jeunes Enfants	SCHMITT	Mylene	CDI	DE EJE
Assistante Petite Enfance	BOUCHERET	Nesrine	CDI	CAP AEPE
Assistante Petite Enfance	FEY	Astride	CDI	CAP AEPE
Assistante Petite Enfance	HEITZ	Morgane	CDI	CAP AEPE
Assistante Petite Enfance	HEYER	Aurélie	CDI	CAP AEPE
Assistante Petite Enfance	HODZIC	Sahza	CDI	CAP AEPE
Assistante Petite Enfance	KHELLAF	Myriam	CDI	BacP
Assistante Petite Enfance	KWASI KYEI BAAH	Mélissa	CDD	CAP AEPE
Assistante Petite Enfance	OURNAC	Gwladys	CDI	CAP AEPE
Assistante Petite Enfance	RIGAUD	Isabelle	CDI	ASS MAT AGREE EXP 3
Assistante Petite Enfance	RUNTZ	Audrey	CDI	CAP AEPE
Assistante Petite Enfance	TISSIER	Annie Flore	CDI	CAP AEPE
Assistante Petite Enfance	ZEKIC	Taida	CDI	CAP AEPE
Assistante Petite Enfance	ZIMMERMANN	Rebecca	CDI	CAP AEPE
Encadrement technique				
Emploi	Nom	Prénom	Contrat	Diplôme
Agent Polyvalent Cuisine Ménage	GRATHENAUER	Coralie	CDI	Aucun
Cuisinier Intervenant Technique	ISCHIA	Eric	CDI	CAP CUIS
Agent Polyvalent Cuisine Ménage	OUMIZI	Dalila	CDI	

I. Données managériales

B. Les mouvements et l'accueil des stagiaires

L'accueil des stagiaires, dans un premier temps, relève d'une décision de la directrice car elle doit s'assurer que l'équipe ait le temps et la motivation de recevoir un stagiaire, cet accueil est un surcroît de travail. Il ne doit pas pâtir à l'accueil des enfants. Dans un second temps, l'accord de l'équipe doit être recueilli. Les stagiaires sont issus de domaines différents, ont des âges différents. La présentation aux parents est un moment indispensable et important. Une photo, avec un texte de présentation est affiché à l'entrée de la crèche.

L'accueil de stagiaires permet de transmettre des pratiques professionnelles, de s'interroger sur le projet mis en œuvre et de son application. Il convient alors de faciliter toutes les possibilités de découverte, de prise d'initiative et d'expérience au sein d'une équipe accompagnante. Chaque référente de stage dispense ses savoirs être et savoirs faire, les professionnelles sont valorisées durant ces temps d'accompagnement.

Léa et Léo propose une prime de tutorat. Pour y prétendre il faut avoir accompagné un stagiaire pour une durée minimale de 4 semaines.

Durée	Formation
29/01/24 au 10/02/24	Stage d'observation collège 3 ^{ième}
18/03/24 au 22/03/24	Stage d'observation collège 3 ^{ième}
03/06/24 au 21/06/24	Bac pro ASSP
10/01/24 au 02/05/24	CAP AEPE
01/09/24 au 30/09/24	CAP AEPE
30/09/24 au 11/10/24	Stage d'observation collège 3 ^{ième}
30/10/24 au 11/10/24	Stage d'observation collège 3 ^{ième}
10/10/24 au 20/12/24	CAP AEPE

I. Données managériales

C. Les formations:

Se former au travail permet d'acquérir de nouvelles compétences et connaissances, ce qui est essentiel dans un monde en constante évolution. La formation est un moyen d'aider les professionnels à se perfectionner dans leur métier, à devenir un expert dans leur domaine.

➤ Formations pédagogiques

Nom de la formation	Organisme	Date	participants
Mieux communiquer pour mieux travailler	EDIAC Formation	20 Mai 2024	16

➤ Formations obligatoires/formations sécurité

Nom de la formation	Organisme	Date	participants
Recyclage secourisme dans les crèches	ALERTIS	26 Août 2024	18

➤ Formations obligatoires/formations HACCP

Nom de la formation	Organisme	Date	participants
Recyclage HACCP	LYSEQUA	14 octobre 2024	2

I. Données managériales

D. Entretiens annuels:

Chez Léa et Léo 2 entretiens annuels sont organisés.

L'entretien de progrès est un échange ouvert entre le collaborateur et son responsable. Il a pour but de partager le bilan de l'année écoulée, de définir et/ou évaluer les objectifs de progrès, et d'échanger sur les attentes et les souhaits du salarié.

L'entretien professionnel est un échange avec le collaborateur sur sa situation professionnelle actuelle et future au sein ou à l'extérieur de l'entreprise permettant notamment d'identifier ses perspectives d'évolution et son projet professionnel.

Obligatoire depuis la loi du 5 mars 2014, l'entretien professionnel conduit à la mise en place d'actions concrètes en matière de formation ou de professionnalisation du salarié.

I. Données managériales

E. Le travail de l'équipe et l'animation du réseau: Au sein de la crèche, il existe différents types de réunions permettant à chaque professionnel de s'exprimer et de s'interroger sur sa pratique.

	Dates	sujets
Réunions équipe Lutins	1x/mois	Pédagogie, organisation du travail, protocole, enfant, famille
RSAI	1x par mois	Suivi des vaccinations, échange et mise en place de PAI, accompagnement d'enfant pour suivi handicap, suivi des familles
GAP M. Nicolas Hery	Ts les 15 jrs	Accompagnement des enfants, des familles, dynamique d'équipe,
Léa'Tour	1X/mois	Réunion en visioconférence présentant les bilans et perspectives LéaetLéo en présence de M. Thomas et le CODIR
Com Manager	1 x / mois	Une communication « manager » est mise en place chaque mois avec toutes les actualités (procédures, protocoles, .)
Réunion grande équipe Lutins (agents d'entretien, cuisinier)	Ts les 2 mois	Pédagogie, organisation du travail, protocole, enfant, relation avec les parents, entretien des locaux, restauration.
Réunion adjointe de direction	2X/an	
Réunion directrices Grand Est	1X/mois	Bilans, vie de l'entreprise LéaetLéo, pédagogie, protocoles
Réunion LéAtelier	3X/an	Thématique liée à l'accueil de l'enfant, postures professionnelles pour les salariées des crèche

I. Données managériales

F. La politique sociale:

Au regard de l'augmentation du SMIC (janvier et mai 2024), le Groupe LEA ET LEO a **revalorisé les minimas salariaux à compter du 1^{er} mai 2024**, de la manière suivante :

- 1801,80 € brut pour les salariés au SMIC
- 1850 € brut pour les auxiliaires de puériculture
- 2100 € brut pour les EJE et infirmières

Aussi, dans la continuité des augmentations salariales antérieures, il a été décidé de récompenser la présence de nos équipes, en revalorisant la prime de présence : **à compter du 1^{er} mai 2024, la prime de présence a été revalorisée pour passer de 85 euros mensuelle brute** au sein de la société LEA ET LEO.

II. LES DONNÉES DE FRÉQUENTATION



II. Les données de fréquentation

A. La fréquentation

LIBELLE	Jan.	Fév.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	TOTAL
Agrément DISS	56.09	56.09	56.09	56.09	56.09	56.09	56.09	56.09	56.09	56.09	56.09	56.09	56.09
Nombre de jours ouverts	21	21	20	21	19	20	23	6	21	23	19	17	231
Capacité théorique (CT)	13545	13545	12900	13545	12255	12900	14835	3870	13545	14835	12255	10965	148995
Nombre d'heures planifiées	8947	9472	9024	9804	9029	9473	11041	2766	9128	11895	10317	9349	110243
Taux d'occupation planifié	66 %	70 %	70 %	72 %	74 %	73 %	74 %	71 %	67 %	80 %	84 %	85 %	74 %
Taux d'occupation réel	57 %	60 %	61 %	58 %	63 %	68 %	60 %	50 %	64 %	71 %	75 %	74 %	64 %
Moyenne d'accueil	32.24	33.86	34.11	32.69	35.1	37.92	33.66	27.78	35.83	40	42.14	41.55	35.94
Moyenne des places disponibles	23.84	22.23	21.98	23.4	20.99	18.16	22.43	28.31	20.25	16.08	13.95	14.54	20.15
Heures facturables (A)	8321.5	8697	8273	8419.5	8334.5	9133	10154.5	1920.5	8957	11272.5	9715.5	8581	101779.5
Taux de fréquentation (A/CT)	61 %	64 %	64 %	62 %	68 %	71 %	68 %	50 %	66 %	76 %	79 %	78 %	68 %
Taux de fréquentation (B/CT)	61 %	64 %	64 %	62 %	68 %	71 %	68 %	50 %	66 %	76 %	79 %	78 %	68 %
Taux de facturation (B/HR)	106.66 %	106.37 %	105.46 %	106.56 %	108.67 %	104.71 %	114.07 %	100.21 %	103.39 %	106.54 %	105.51 %	105.64 %	106.56 %

231 jours
d'ouverture

Fermeture
estivale du
05 au 23
août

A retenir:

- Une fréquentation du service en hausse avec un taux d'occupation de 64% contre 63% en 2023.
- Une meilleure maîtrise du taux de facturation à 106,56%
- Une moyenne d'accueil de 35,59 heures/semaine contre 35,59 heures/semaine en 2023

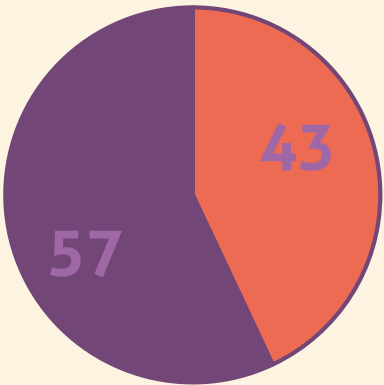
II. Les données de fréquentation

B. Analyse qualitative



Répartition des enfants accueillis sur l'année par sexe

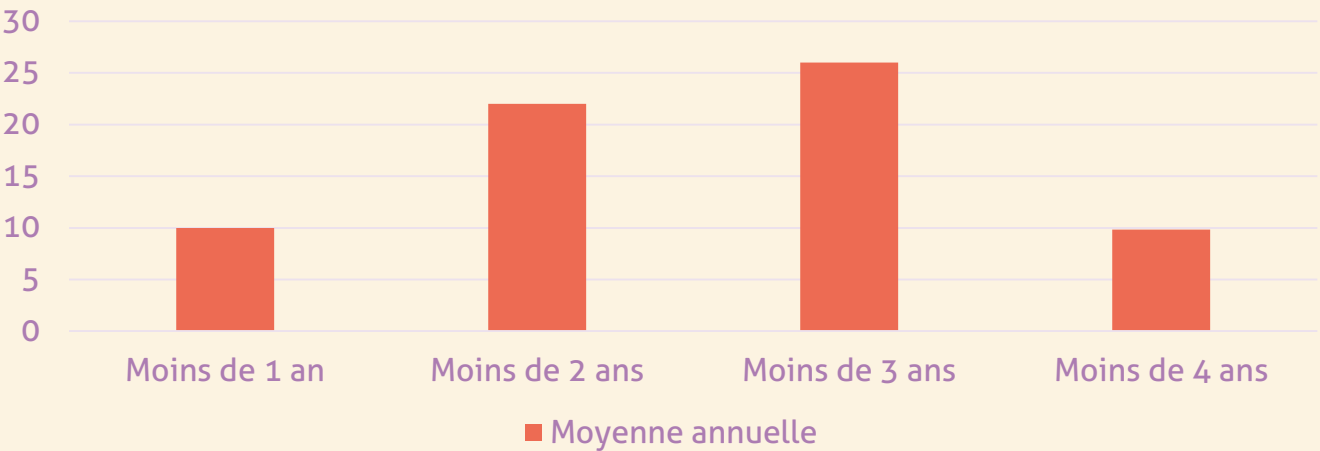
■ Fille ■ Garçon



Sexe	janvier	février	mars	avril	mai	juin	juillet	aout	septembre	octobre	novembre	décembre
Fille	26,00	28,00	26,00	27,00	27,00	25,00	30,00	21,00	28,00	30,00	31,00	31,00
Garçon	36,00	35,00	38,00	39,00	38,00	38,00	39,00	36,00	40,00	45,00	47,00	46,00
Total	62,00	63,00	64,00	66,00	65,00	63,00	69,00	57,00	68,00	75,00	78,00	77,00

II. Les données de fréquentation

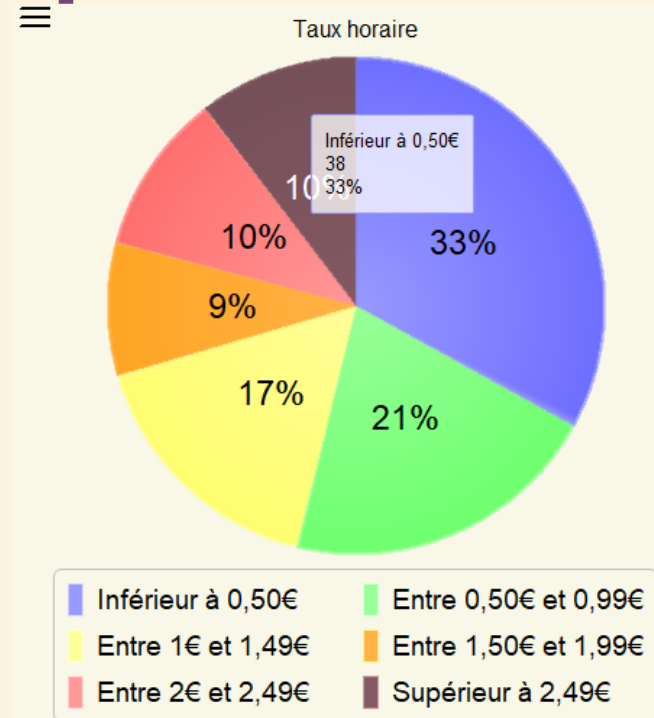
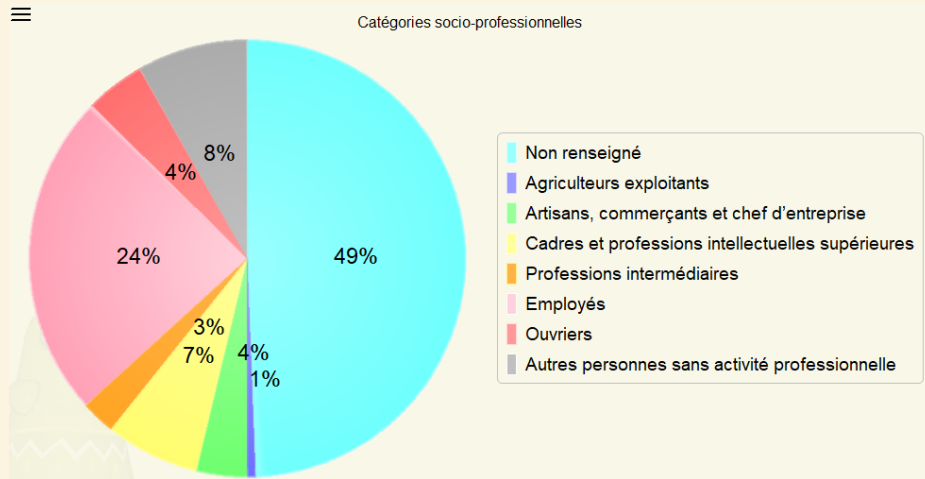
C. Analyse qualitative



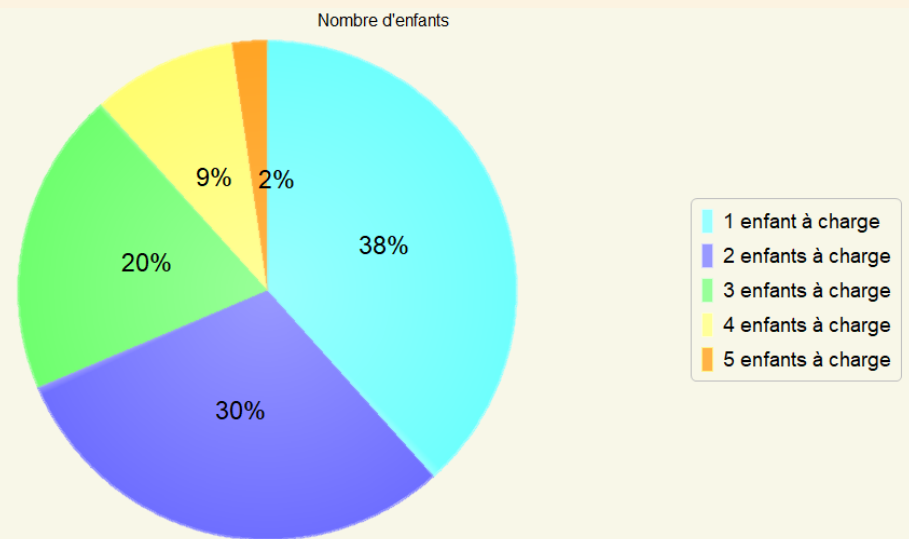
Age	janvier	février	mars	avril	mai	juin	juillet	aout	septembre	octobre	novembre	décembre
Moins de 1 an	9,00	7,00	8,00	9,00	8,00	7,00	6,00	12,00	17,00	15,00	14,00	9,00
Moins de 2 ans	18,00	19,00	20,00	18,00	19,00	18,00	19,00	18,00	27,00	29,00	29,00	29,00
Moins de 3 ans	31,00	32,00	32,00	31,00	24,00	22,00	26,00	17,00	18,00	22,00	27,00	29,00
Moins de 4 ans	4,00	4,00	3,00	7,00	13,00	15,00	17,00	9,00	6,00	9,00	8,00	10,00
Moins de 5 ans		1,00	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00				
Total	62,00	63,00	64,00	66,00	65,00	63,00	69,00	57,00	68,00	75,00	78,00	77,00

II. Les données de fréquentation

D. Analyse quantitative

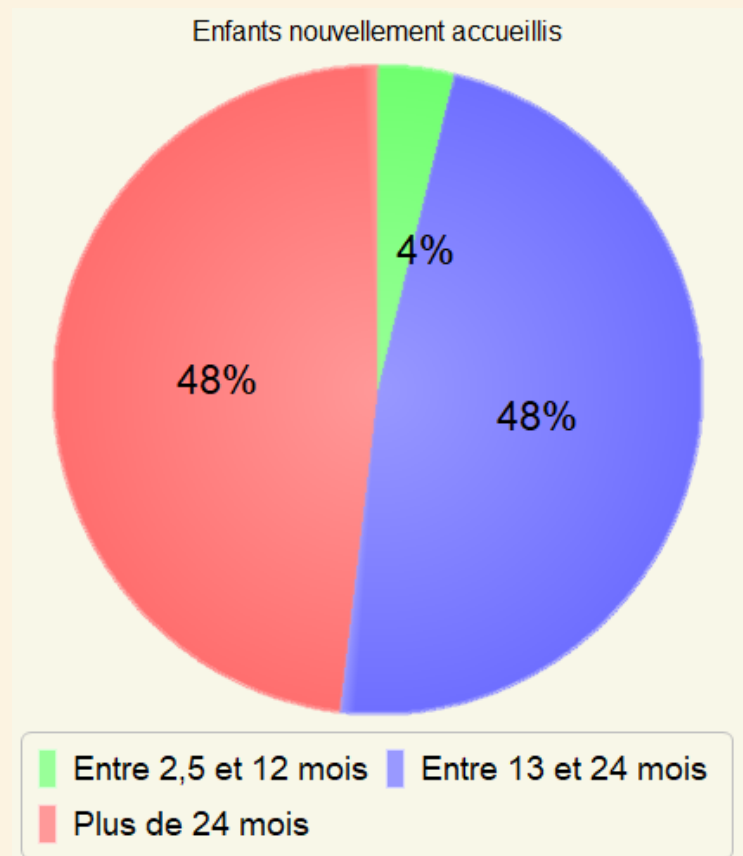


- 68% des parents ont 1 ou 2 enfants
- La répartition des tranches du taux horaire est assez homogène.



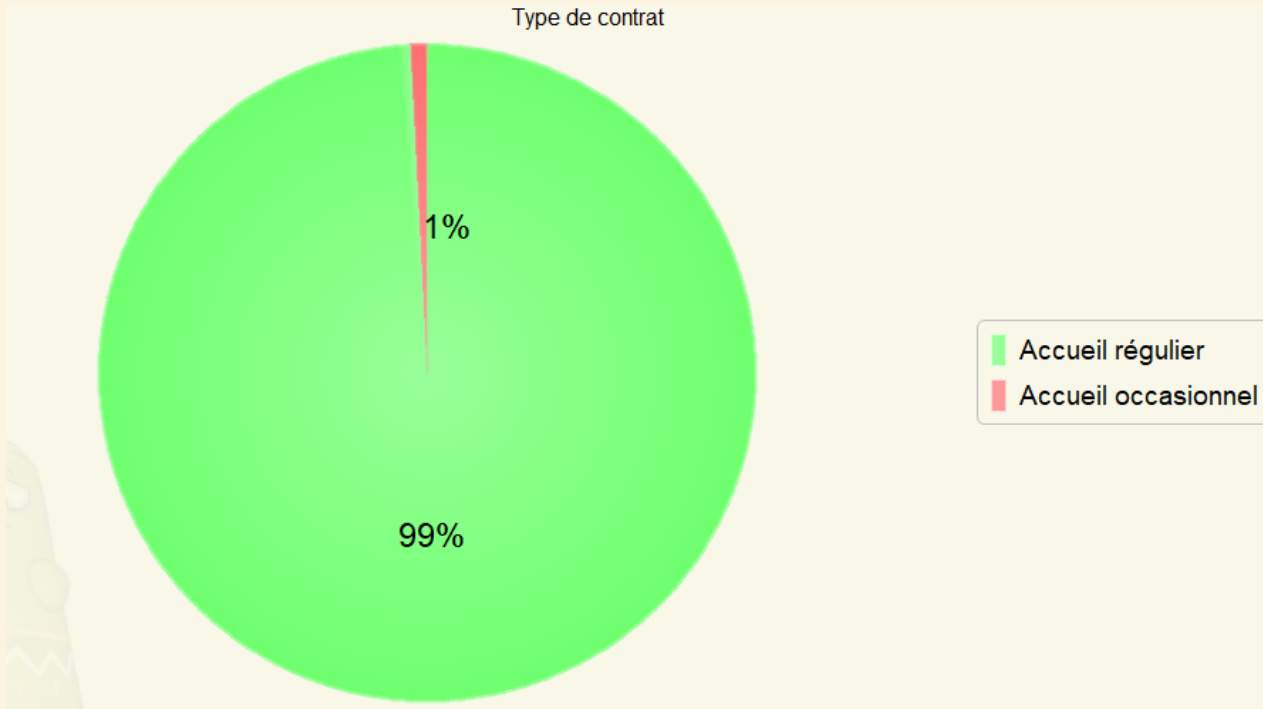
II. Les données de fréquentation

E. Les nouveaux accueils en cours d'année et le type d'accueil et de contrat



II. Les données de fréquentation

F. Les nouveaux accueils en cours d'année et le type d'accueil et de contrat



En 2024 l'accueil occasionnel représente que 1%. Le taux de remplissage de la crèche est effectué par les contrats en accueil régulier. Les contrats ont été ajustés en fonction des besoins des familles:

- les créneaux vacants ont été proposés aux enfants scolarisés,
- des avenants ont été proposés aux familles pour ajuster le contrat aux besoins des familles

III. LA VIE A LA CRÈCHE



III. La vie à la crèche

A. L'itinérance Ludique

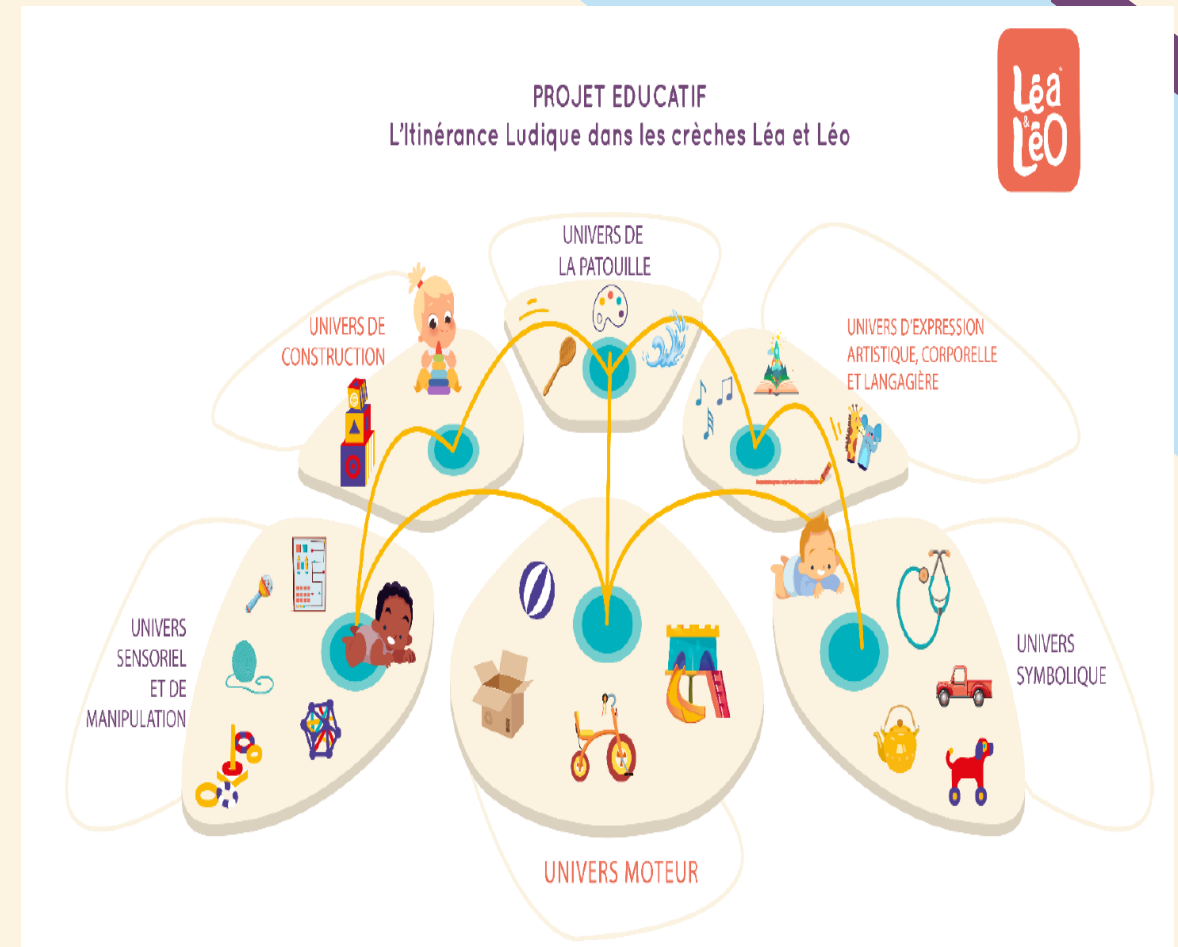
Aller à la crèche, pour les enfants, les parents, les professionnels c'est répondre à des besoins différents.

Pour les enfants, c'est avoir la possibilité d'explorer deux environnements différents, celui de la famille et celui de la crèche.

L'itinérance ludique est une pédagogie qui s'articule autour de trois grands principes: la libre circulation des enfants dans la crèche, la création d'univers ludiques et le fait que l'enfant soit auteur de son jeu.

Pour les professionnels, l'itinérance ludique est un projet d'accueil qui doit leur permettre de se forger une nouvelle identité professionnelle. La réflexion permet d'asseoir des connaissances et de stabiliser ou d'acquérir de nouvelles compétences.

La mise en œuvre du projet d'accueil permet une confrontation à la réalité quotidienne. En 2024, les professionnelles se sont attachées à réfléchir sur l'organisation des univers à proposer, quand, comment. Cette organisation est exigeante, journalière et relève d'un travail d'équipe.



B. Les temps forts de la crèche

La crèche suit les temps forts de l'année:

- Galette des rois, en janvier
- Carnaval, février
- Printemps, remise en fonction de la pataugeoire, mars
- Participation à une sortie théâtre
- Chasse aux œufs avec visite d'un lapin, avril
- Fête de parents, juillet
- Fête de fin d'année, décembre

Pour certains temps, les parents sont invités à la crèche par les professionnelles. Les parents participent à la vie de groupe au travers de ce que font leur enfant.



C. Les temps de réunions

Au sein de la crèche, il existe différents types de réunions permettant à chaque professionnel de s'exprimer et de s'interroger sur sa pratique professionnelle. L'organisation des réunions est à penser sur un long terme pour inscrire les projets en découlant dans une dynamique constructive ayant du sens et des échéances:

- Une fois par mois réunion d'équipe de 19h à 20h15 pour les professionnelles de la petite enfance.
- Tous les deux mois réunion en grande équipe de 19h0 à 20h15 avec les agents d'entretien et le cuisinier.
- Une fois par mois de 13h à 14h réunion organisationnelle par unité.
- Tous les deux mois Groupe d'Analyse des Pratiques par section.
- Tous les mois réunion des directrices à Entzheim
- Tous les mois en Com Manager, en visio, réunissant l'ensemble de la direction de Léa et Léo.
- Deux réunions par ans pour les directrices adjointes.
- Trois fois par an possibilité pour les professionnelles de participer à des LéAteliers selon des thématiques de terrains.

D. Nos partenaires

- La PMI: a été contacté afin de communiquer de situations préoccupantes qui nous interrogeaient dans notre accompagnement auprès de deux enfants.
- Lire et Faire Lire :est un programme de développement du plaisir de la lecture et de solidarité intergénérationnelle en direction des enfants fréquentant les écoles et autres structures éducatives. Mamie FANFAN , comme les enfants aiment à l'appeler vient tous les vendredis matins de 9h30 à 10h45. De part cette activités, nous essayons de répondre et de sensibiliser les parents à l'usage des écrans pour les enfants de moins de 3 ans. Les discussions des professionnelles avec les parents permettent d'aborder différentes thématiques: le sommeil, la vue, la sédentarité, ...
- La régie des Ecrivains: réalise des prestations dans le domaine de l'entretien des espaces verts, du balayage des extérieurs.



III. SUIVI DU BÂTIMENT



A. La sécurité

Dates	La sécurité
07/02/2024	Vérification annuelle des extincteurs
20/08/2024	Vérification annuel de l'alarme incendie
22/07/2024	Vérification annuelle des BAES et TLC
28/02/2024	Entretien chaudière et CTA VMC
28/02/202411/07/2024	Contrôle hotte et VMC
Electricité VEIT Vérification SSI+BAES	Visite Vérification Electrique

En tant qu'établissement où s'exerce une activité de restauration collective, l'établissement fait l'objet d'une déclaration auprès de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations (DDCSPP) et doit répondre à de nombreuses et diverses normes et réglementations. Pour y répondre, Léa&Léo doit mettre en place des contrôles obligatoires.

Le détail de la réglementation est repris dans le Plan de Maitrise Sanitaire (PMS) et le plan HACCP

dates	L'hygiène
11/07/2024 16/10/2024	Intervention AVIPUR (boite à souris, détecteurs blattes)
Toutes les 2 mois	Prélèvement alimentaire, Prélèvement de surface
Toutes les 2 mois	Prélèvement de surface, Prélèvement d'eau, Prélèvement légionnelle, Prélèvement alimentaire

IV. LES DONNÉES FINANCIÈRES



Le compte de résultat simplifié

DEPENSES	CEP 2023	REEL 2023	CEP 2024	REEL 2024	VAR. REEL 24 vs CEP 24	VAR. REEL 24 vs REEL 23
ACHAT	47 780	47 508	48 325	61 275	12 951	13 767
SERVICES EXTÉRIEURS	42 536	42 014	43 021	102 373	59 352	60 359
AUTRES SERVICES EXTÉRIEURS	96 722	89 379	97 824	95 453	-2 371	6 075
IMPÔTS ET TAXES	68 751	46 217	69 535	48 586	-20 949	2 369
CHARGES DU PERSONNEL	623 975	618 404	631 089	614 520	-16 569	-3 884
AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	0	556	0	1 658	1 658	1 102
CHARGES FINANCIERES	1 555	8 061	1 555	10 974	9 419	2 913
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS, DEPRECIATIONS ET PROVISIONS	900	3 232	900	2 945	2 045	-286
IMPOTS SUR LES BENEFICES / Participation des salariés	0	3 651	0	0	0	-3 651
REDEVANCE	116 614	120 000	117 943	120 000	2 057	0
RECETTES	CEP 2023	REEL 2023	CEP 2024	REEL 2024	VAR. REEL 24 vs CEP 24	VAR. REEL 24 vs REEL 23
PRODUITS DE FONCTIONNEMENT	1 002 229	941 904	1 013 907	975 721	-38 186	33 817
Participation CAF et Famille	706 890	648 303	713 252	677 716	-35 536	29 413
Participation Mairie de Schiltigheim	295 339	293 601	300 655	298 005	-2 650	4 404
AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANT	0	34 519	0	27 244	27 244	-7 275
Autres	0	34 519	0	27 244	27 244	-7 275
REPRISES SUR PROVISIONS ET DEPRECIATIONS	0	11 832	0	275	275	-11 557
PRODUITS FINANCIERS	0	0	0	0	0	0
PRODUITS EXCEPTIONNELS	0	1 719	0	0	0	-1 719
TOTAL DEPENSES	998 834	979 021	1 010 193	1 057 784	47 591	78 763
TOTAL RECETTES	1 002 229	989 974	1 013 907	1 003 240	-10 667	13 266
RESULTAT	3 395	10 953	3 714	-54 544	-58 258	-65 497

Retrouvez en annexe,
le compte de résultat
détaillé ainsi que les
immobilisations

La structure réussit à
obtenir un résultat
positif de plus de 3
714 euros.



Nos priorités:

Garantir un accueil de qualité en toute sécurité pour le plaisir de tous.

Avoir un comportement bienveillant pour être ouvert à l'écoute et au dialogue.

Venir et partir de la crèche en toute sérénité.



Service Accueil Familial

Service d'Accueil Familial

RAPPORT ANNUEL

Année 2024



crèches & services

Introduction

Ce rapport d'activité illustre les actions menées auprès des enfants et des parents, les mouvements d'équipe, les chiffres et analyses de la fréquentation, l'analyse socio-économique des familles et leur niveau de satisfaction.



SOMMAIRE

- I. Les données managériales**
- II. Les données de fréquentation**
- III. La vie à la crèche**
- IV. Les données financières**
- V. Liste des annexes**

- 1. Annexe1 : Liste des enfants inscrits en 2024*
- 2. Annexe2 : Enquête de satisfaction 2024*
- 3. Annexe 3 : Compte de résultat détaillé*
- 4. Annexe 4: Déclaration CAF*

I. LES DONNÉES MANAGÉRIALES



I. Données managériales

A. L'équipe : Etat du personnel au 31/12/2024

Equipe direction :
1 ETP Directrice + 1 ETP Directrice
Adjointe
Secrétaire : 1 ETP
Equipe terrain : 30 ETP
Equipe entretien : 1 TTP

Maria Laug
Secrétaire

Gaëlle MATHERN
Directrice-adjointe,
EJE

Anne SPANNAGEL
Directrice-puéricultrice

Samiha,
Agent d'entretien

Amel

Catherine

Cathy

Cherifa

Corinne F.

Corinne P

Enocksonne

Erika

Fatiha

Fatima

Fettouma

Huguette

Joëlle

Lydia

Malika

M.-Christine

M.-France

Martine

Michèle

Monique

Mouna

Nathalie

Noura

Rachida

Saadia

Salwa

Séverine

Shkurtije

Simone

Sylvie

I. Données managériales

B. Les mouvements du personnel

A la crèche, l'équipe du SAF se décompose par une équipe de direction et de management de 34 personnes dont 30 assistantes maternelles.

Départ				Arrivée			
Nom	Prénom	Type de contrat	Raison du départ	Nom	Prénom	Type de contrat	Date fin de contrat
GLESS	Julie	CDI	Démission	LAUG	Maria	CDI	
				NOURAOUI	Salwa	CDD	15/06/2025
				SERGHINI	Mouna	CDD	02/03/2025

Le travail d'équipe

Le travail d'équipe se décline de deux façons : le travail en équipe de direction et le travail avec les assistantes maternelles.

La directrice :

- . écoute les parents, les accompagne dans le respect,
- . élabore un projet d'accueil personnalisé (PAP) en cas d'accueil d'un enfant présentant un handicap ou un projet d'accueil individuel (PAI) en cas d'accueil d'un enfant de maladie chronique
- . encadre et anime l'ensemble du personnel
- . est garante du projet pédagogique et de son évolution
- . assure le suivi des assistantes maternelles, les visites à domicile et les ateliers d'éveil
- . garante de la sécurité affective et physique de l'enfant

La directrice adjointe :

- . anime le projet pédagogique
- . assure le suivi des assistantes maternelles et les visites à domicile
- . remplace la directrice en son absence
- . encadre les enfants lors des ateliers
- . anime et implique l'équipe

La secrétaire assiste l'équipe de direction dans la gestion et l'organisation du SAF



I. Données managériales

C. Les intervenants extérieurs

Le médecin référent :

Le recrutement d'un médecin de crèche est une obligation pour les établissements publics ou privés dont la capacité d'accueil est supérieure à 20 places.

Au SAF, c'est le Dr Monteillet, pédiatre, qui travaille en collaboration avec l'équipe pour garantir le bon développement des enfants et veiller sur leur santé.

Il réalise par ailleurs les visites pour les enfants porteur d'un handicap ou souffrant d'une maladie chronique afin d'élaborer un projet d'accueil individualisé.

Dans ce cadre, le 24 octobre 2024, nous avons accueilli le Dr Monteillet. Il a ausculté 3 enfants nécessitant un accueil dans notre structure avec un PAI.

Il a également profité de ce moment pour faire de la prévention auprès des parents sur la santé des enfants en général (soins, éveil, conseils pratiques, etc.).

Les échanges ont été très appréciés par les parents.



Le suivi des assistantes maternelles :

Les visites à domicile

Les visites à domicile sont faites par les membres de l'équipe encadrante du Service d'Accueil Familial à une fréquence moyenne d'une fois par mois.

Ces visites sont faites de manière inopinées au domicile de l'assistante maternelle. Elles permettent de suivre l'accueil individualisé de chaque enfant et de le relier au travail de l'assistante maternelle.

Les objectifs des visites sont les suivants :

- Suivre et accompagner l'évolution de l'enfant au domicile de l'assistante maternelle
- Accompagner l'assistante maternelle dans l'application du règlement des assistantes maternelles, du projet éducatif et des protocoles de la structure
- Soutenir et encourager le travail de l'assistante maternelle
- Développer un lien professionnel entre l'assistante maternelle, l'équipe d'encadrement et les parents
- Professionnaliser les assistantes maternelles

Pour cela, l'équipe encadrante du SAF veille à construire et entretenir une relation de confiance avec l'assistante maternelle, qui permettra un échange constructif et professionnel, pour aboutir à un travail de partenariat de qualité.

L'observation de la situation d'accueil de l'enfant, de l'assistante maternelle et de sa famille sont également primordiaux à cette rencontre.

La formation, le partage d'expériences et de connaissances permet d'apporter un regard différend sur une situation, de se remettre en question. Elle apporte enrichissement et ouverture d'esprit. Nous orientons, nous motivons, nous conseillons, nous encourageons et nous accompagnons les assistantes maternelles afin qu'un réel épanouissement professionnel s'opère.

A l'issue de chaque visite, un compte-rendu est rédigé afin d'avoir une traçabilité sur l'évolution des situations et d'assurer la transmission à l'équipe.



Les feuilles de suivi hebdomadaire et les feuilles de menus

Les fiches de suivi, de menus et d'activités sont des outils essentiels à la professionnalisation des assistantes maternelles qui permettent notamment la transmission d'informations et la traçabilité aussi bien pour l'équipe encadrante du Service d'Accueil Familial que pour les familles.

Chaque assistante maternelle doit y noter les moments forts de la journée des enfants (les activités proposées, le menu, ...) en spécifiant pour chaque enfant ses spécificités (humeur/forme, alimentation, motricité, transit, sommeil, ...).

Ces documents sont retournés une fois par mois au Service d'Accueil Familial (SAF) afin d'y être conservés 1 an.

Les grilles de sécurité et d'hygiène

Chaque année, les assistantes maternelles du SAF bénéficient d'une visite à domicile qui est destinée à la vérification des normes en matière d'hygiène et de sécurité à leur domicile.

Pour ce faire, l'équipe encadrante dispose d'une trame nommée la grille d'hygiène et de sécurité qui permet de vérifier ces différents points.

L'objectif est la mise aux normes de l'environnement professionnel afin d'éviter les accidents domestiques.

Les points de vigilance et/ou à mettre aux normes sont formalisées à l'oral en fin de visite et un courrier leur est envoyé avec une demande de mise en conformité dans les plus brefs délais.

Les assistantes maternelles ayant eu un courrier bénéficieront d'une contre-visite dans un délai d'un mois.



Les protocoles à destination des assistantes maternelles

Afin d'uniformiser les pratiques de chacune, d'avoir le même degré d'information, de repères face à des situations particulières et d'engager les assistantes maternelles à les respecter, la direction du Service d'Accueil Familial (SAF) a mis en place un classeur de procédures obligatoires à destination des assistantes maternelles du service.

Ce dispositif a été décidé suite aux différentes réflexions menées au cours des visites à domicile faites par l'équipe encadrante.

Chaque assistante maternelle dispose d'un classeur organisé en 6 parties distinctes :

-  **Un volet administratif** qui régit les dispositions face à la structure
-  **Un volet attitude et comportement** qui régit la posture professionnelle à adopter
-  **Un volet hygiène** qui régit les règles d'hygiène
-  **Un volet prévention** qui régit les conduites à tenir pour éviter certaines situations
-  **Un volet santé** qui régit les conduites à tenir face aux problèmes de santé des enfants accueillis
-  **Un volet sécurité** qui régit les règles en matière de sécurité pour les enfants accueillis

Chaque protocole est accompagné d'un engagement qui doit être complété, daté et signé par les assistantes maternelles. Cet engagement permet à la direction de prendre acte de la bonne prise en compte de la nouvelle procédure pour l'assistante maternelle et qu'elle s'engage à la respecter.

Les protocoles se déclinent selon l'articulation suivante :

- Définition de la problématique
- La conduite à tenir face à la situation
- La date d'émission

Depuis la mise en place de ces classeurs, l'équipe a pu constater une cohérence dans les pratiques ainsi qu'une meilleure Prise en charge des enfants.



Réunion de rentrée

Jeudi 17 septembre 2024, l'ensemble du Service d'Accueil Familial était réuni pour sa traditionnelle réunion de rentrée. Afin de renforcer les liens entre le SAF et l'employeur Léa & Léo, Mme Delphine Waltz (coordinatrice Léa & Léo) et Mme Natacha Mutzig (responsable RH Grand Est) ont tenu à être présentes lors de cette réunion.

Le but de cette réunion, au-delà de faire du lien entre l'équipe de direction et les assistantes maternelles est de faire le bilan de l'année passée, de réajuster certaines pratiques et d'introduire des nouveautés pour la rentrée à venir. Durant la première partie d'année, le SAF a été bousculé par différents départs et arrivées, mais l'équipe de direction a toujours veillé à maintenir une certaine sérénité auprès des assistantes maternelles et des familles. C'est dans cette même sérénité, et comptant à nouveau sur l'implication de chaque professionnelle, que l'année 2024 se terminera de manière positive.



Formation 1 : Recyclage de Secourisme



Le lundi 20 mai 2024, l'ensemble des assistantes maternelles du SAF ainsi que l'équipe bureau ont participé à la formation de recyclage des gestes d'urgence.

Un temps de formation toujours très apprécié permettant de remettre à jour les connaissances et les pratiques de chacune en cas de situations urgentes avec un enfant ou un adulte. Tout s'est très bien déroulé, avec l'accueil de formateurs vacataires compétents et sympathiques de la société Alertis.

Le traditionnel pique-nique de cette journée s'est déroulé au parc des Rives de l'Aar de Schiltigheim. Le bonne humeur était de mise et s'en est suivi un temps d'échanges et de partage d'informations.

Formation 2 : Journée pédagogique

La journée pédagogique du SAF s'est déroulée le vendredi 7 juin 2024.

☞ La matinée fût consacrée à la formation « sensibilisation à la santé environnementale » animée par Cécile Cadoux, chargée de projet à l'APPA – Association pour la Prévention de la Pollution Atmosphérique. Cette formation a permis de remettre en question les pratiques personnelles et professionnelles de chacune, en prenant conscience de la nécessité de changer quelques mauvaises habitudes. Mme Cadoux a su apporter son savoir et ses recommandations de manière bienveillante et ludique.

L'ensemble du SAF a ensuite pris un car pour se rendre à Duppigheim, au restaurant Le Schaefferhof. Cette pause méridienne et ce changement d'environnement a ravi l'ensemble des participantes.

☞ Parcours pieds nus au SensoRied à Muttersholtz

L'après-midi, petite escapade originale, pour sensibiliser les assistantes maternelles au respect et aux bienfaits de la nature. Nous nous sommes rendues à SensoRied, dans la commune de Muttersholtz, pour découvrir le parcours pieds-nus. Un peu d'appréhension et de questionnements avant de débuter le parcours, mais bien vite les rires et la joie d'être ensemble ont pris le dessus. Un beau moment de cohésion pour toutes ! L'entre-aide lors du parcours était de mise. Revenir aux sources de la nature, découvrir les sensations que celles-ci peuvent nous apporter à travers ses éléments Naturels et se ressourcer dans un environnement verdoyant sous le soleil ont permis aux assistantes maternelles de se laisser aller et de retrouver à leur tour un petit peu de leurs âmes d'enfants.

Le retour en car « à la ville » en fin de journée, dans une ambiance détendue et joviale a permis de faire le bilan de cette journée : Journée réussie !







I. Données managériales

D. Entretiens annuels



Au Service d'Accueil Familial (SAF), un entretien annuel est organisé.

L'entretien de progrès est un échange ouvert entre le collaborateur et son responsable. Il a pour but de partager le bilan de l'année écoulée, de définir et/ou évaluer les objectifs de progrès, et d'échanger sur les attentes et les souhaits du salarié.

Il permet une évaluation et une appréciation des compétences mais avant tout c'est un outil de communication. Il permet d'échanger et de perpétuer l'engagement et la motivation des collaborateurs.

Au Service d'Accueil Familial (SAF), les entretiens avec les assistantes maternelles sont menés de manière individuelle par la Directrice ou l'adjointe de direction. Ils se déroulent, soit au domicile de l'assistante maternelle, soit dans les locaux du SAF.

Un document « entretien de progrès » est envoyé au préalable aux assistantes maternelles pour leur donner le temps de mener leur réflexion personnelle et de la formuler sur papier en fonction des différents items.

L'entretien annuel a un intérêt réel, c'est un vrai moment d'échange lors duquel on aborde les faits, les réalisations, les préoccupations, les moments marquants et on fait une synthèse de l'année écoulée.

Il permet à chaque professionnel d'élargir et objectiver sa vision du métier, à prendre de la distance.

Il est valorisant car c'est un temps de parole individuel et privilégié. La personne peut s'exprimer librement et aborder quelques fois des sujets sensibles.

L'entretien permet de mettre en lumière les besoins et nécessités du salarié, il permet d'envisager des formations pour évoluer dans sa pratique et se professionnaliser encore davantage.

Cette année, 26 assistantes maternelles, une adjointe, une secrétaire et une agente d'entretien du SAF ont bénéficié d'un entretien de progrès qui a permis un temps d'échange privilégié avec la Direction.

II. LES DONNÉES DE FRÉQUENTATION



II. Les données de fréquentation

A. La fréquentation

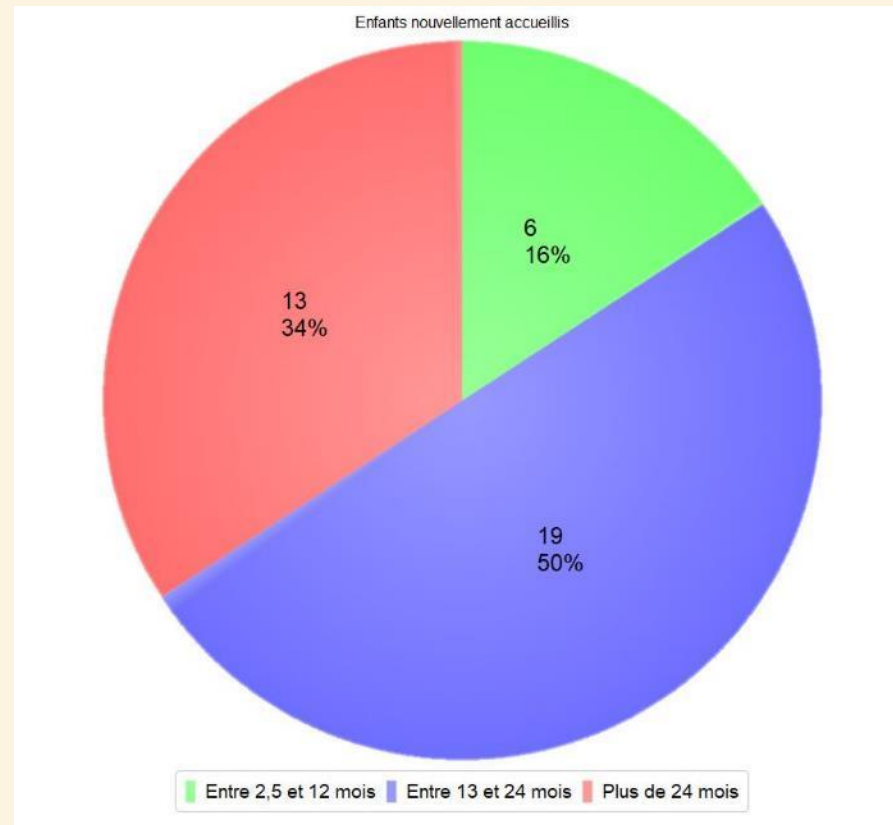
LIBELLE	Jan.	Fév.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	TOTAL
Nombre de jours ouvrés	22	22	22	23	23	21	24	23	25	27	20	21	273
Capacité théorique (CT)	31020	29835	28650	30060	27690	27240	32655	30060	30510	33330	27015	28425	356490
Nombre d'heures planifiées	17394	16600	15603	15995	14107	14095	16950	14994	14615	17100	14167	15323	186940
Nombre d'heures réelles (HR)	14871	14403	12805	12523	11533	13022	11922	6878	13201	14382	12766	10972	149276
Taux d'occupation réel	48 %	48 %	45 %	42 %	42 %	48 %	37 %	23 %	43 %	43 %	47 %	39 %	42 %
Moyenne d'accueil	45.06	43.65	38.8	36.3	33.43	41.34	33.12	19.93	35.2	35.51	42.55	34.83	36.45
Taux de fréquentation (A/CT)	50 %	51 %	47 %	43 %	44 %	50 %	41 %	28 %	45 %	47 %	50 %	41 %	45 %
Heures CAF par période (B)	15515	15156.5	13482.5	13032	12066	13612.5	13431	8515	13671	15406	13446.5	11335.5	158669.5
Taux de facturation (B/HR)	104.33 %	105.23 %	105.3 %	104.06 %	104.62 %	104.54 %	112.66 %	123.81 %	103.56 %	107.12 %	105.33 %	103.32 %	106.29 %

Suite à un contrôle CAF début 2025 sur l'exercice 2023, nous risquons d'avoir également un indu CAF pour l'année 2024 remettant en cause le TF. Des actions ont été menées dès le contrôle pour y remédier, impliquant un changement conséquent d'organisation. Le SAF est en réflexion pour trouver une solution à long terme (tablette, borne etc..)



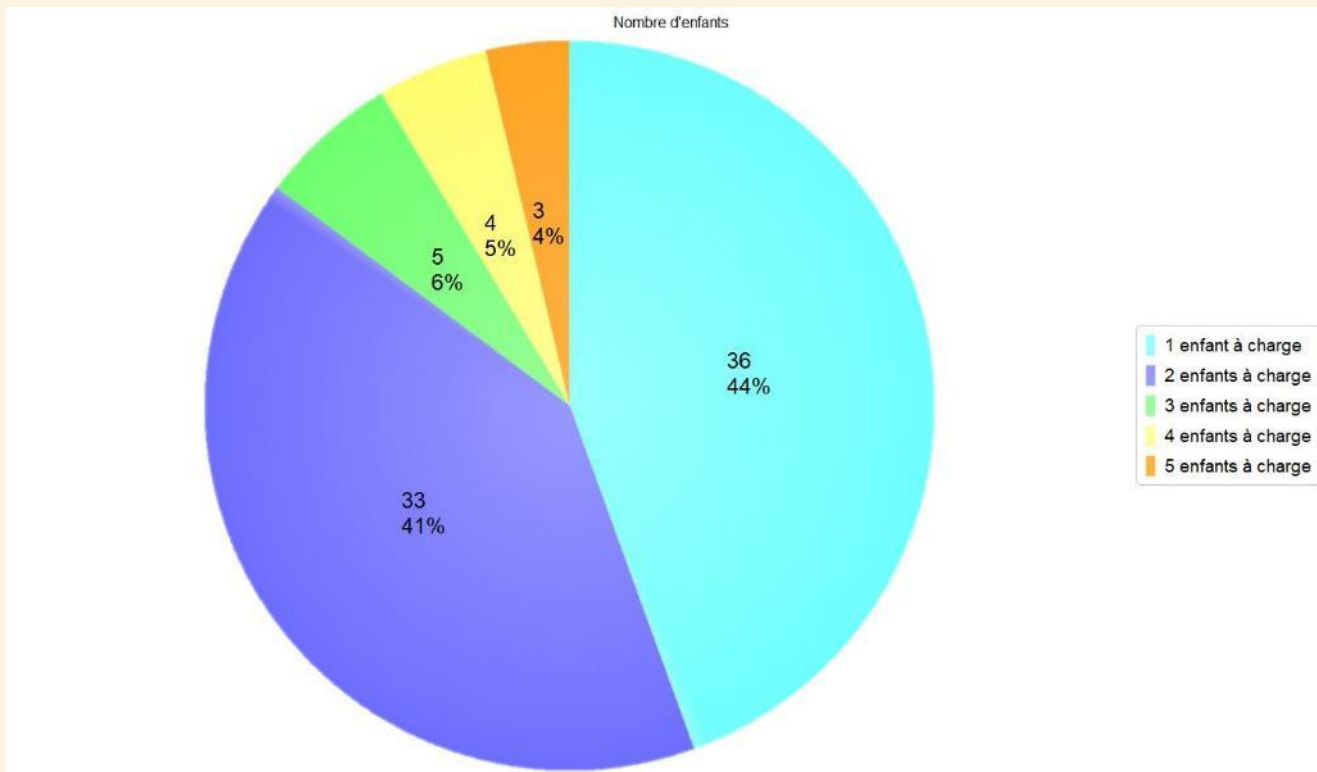
II. Les données de fréquentation

B. Analyse quantitative



II. Les données de fréquentation

C. Analyse qualitative : nombre d'enfant(s) à charge

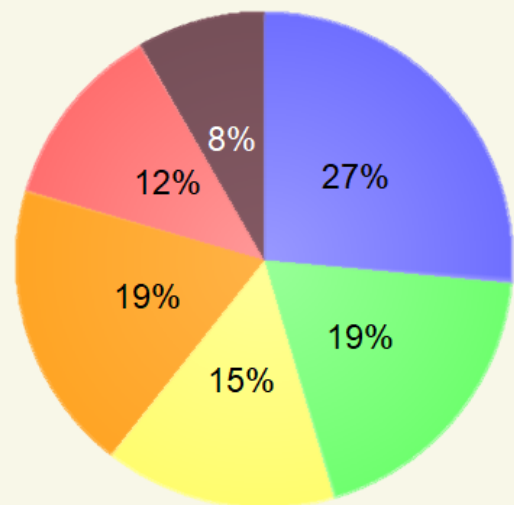


II. Les données de fréquentation

D. Analyse quantitative : catégories socio-professionnelles & Taux horaire

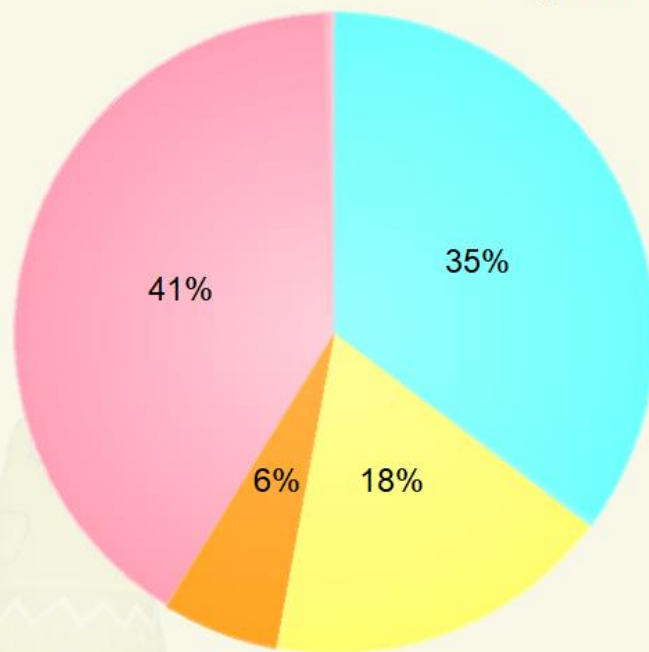
Catégorie	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre
Type de garde												
Autres type de garde	91,00	90,00	90,00	87,00	87,00	87,00	85,00	81,00	84,00	84,00	87,00	88,00
Total	91,00	90,00	90,00	87,00	87,00	87,00	85,00	81,00	84,00	84,00	87,00	88,00
Age												
Moins de 1 an	16,00	15,00	13,00	12,00	12,00	11,00	6,00	3,00	15,00	14,00	12,00	10,00
Moins de 2 ans	33,00	31,00	30,00	28,00	28,00	28,00	30,00	31,00	44,00	40,00	42,00	39,00
Moins de 3 ans	34,00	36,00	37,00	30,00	29,00	29,00	28,00	24,00	23,00	26,00	29,00	32,00
Moins de 4 ans	8,00	8,00	10,00	17,00	20,00	19,00	21,00	23,00	2,00	4,00	4,00	5,00
Moins de 5 ans						2,00						
Total	91,00	90,00	90,00	87,00	87,00	87,00	85,00	81,00	84,00	84,00	87,00	88,00
Sexe												
Fille	47,00	46,00	46,00	45,00	45,00	45,00	45,00	43,00	44,00	44,00	46,00	45,00
Garçon	44,00	44,00	44,00	42,00	42,00	42,00	40,00	38,00	40,00	40,00	41,00	41,00
Total	91,00	90,00	90,00	87,00	87,00	87,00	85,00	81,00	84,00	84,00	87,00	88,00

Taux horaire



■ Inférieur à 0,50€
■ Entre 0,50€ et 0,99€
■ Entre 1€ et 1,49€
■ Entre 1,50€ et 1,99€
■ Entre 2€ et 2,49€
■ Supérieur à 2,49€

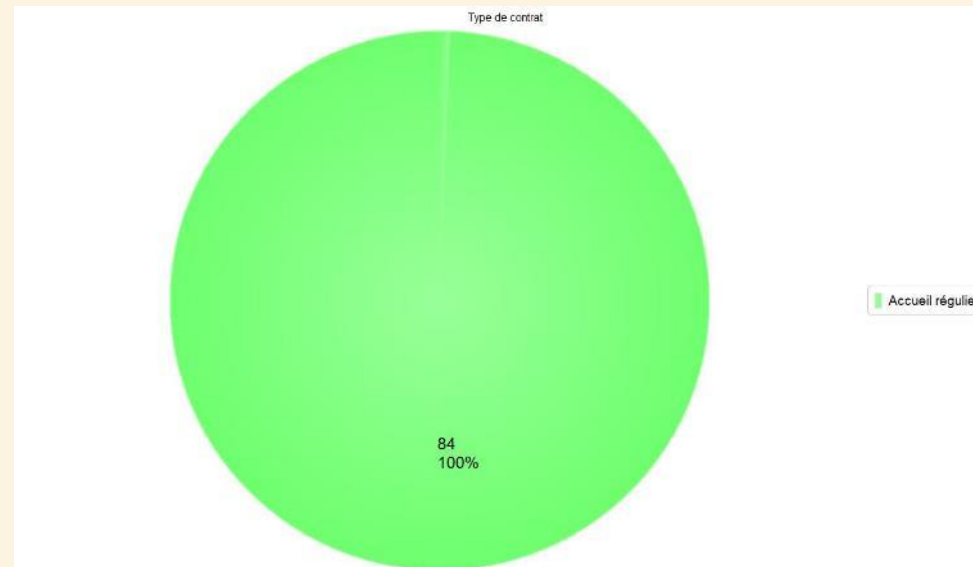
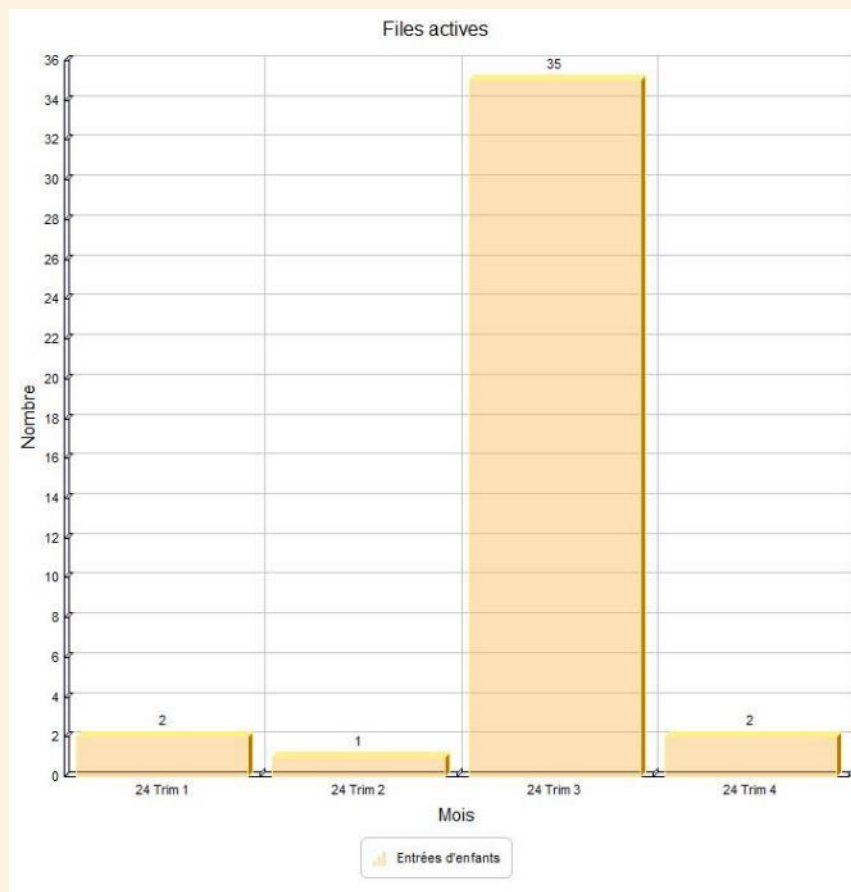
Catégories socio-professionnelles



■ Non renseigné
■ Cadres et professions intellectuelles supérieures
■ Professions intermédiaires
■ Employés

II. Les données de fréquentation

E. Les nouveaux accueils en cours d'année et le type de contrat



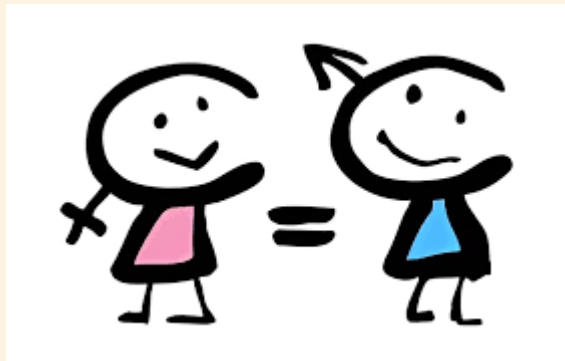
III. LA VIE AU SAF



III. La vie à la crèche

A. Les projets, fils conducteurs de l'année

L'appréciation globale :
Travail sur le long terme
Rappels au quotidien lors
des visites à domicile, les
Ateliers d'éveil, ...



Les pistes d'amélioration :
Proposer une formation aux
assistantes maternelles sur
cette thématique.

III. La vie à la crèche

A. Les projets, fils conducteurs de l'année

L'appréciation globale :

Bonne adhésion des professionnelles qui ont compris et mesuré les enjeux liés aux écrans.

Pas d'écran au domicile des assistantes maternelles

Pendant les temps d'accueil.



Les pistes d'amélioration :

Sensibiliser les parents sur les dangers des écrans.

Les amener à plus d'interactions avec leur enfant à Travers des activités partagées.



III. La vie à la crèche

A. Les projets, fils conducteurs de l'année



L'appréciation globale :
Mobilisation importante des professionnelles qui ont pris conscience de l'enjeu et essaient de l'appliquer au quotidien.

Les pistes d'amélioration :
Evoluer vers une attitude encore plus éco-responsable en mangeant en grande majorité local, de saison, peu emballé, frais et issus d'une agriculture raisonnée ou bio.

**L'alimentation
responsable**



III. La vie à la crèche

A. Les ateliers d'éveil

Le Service d'Accueil Familial (SAF) propose 2 ateliers d'éveil par semaine, soit deux séances de 2h30 pour les enfants à partir de 2 ans pendant les périodes scolaires.

Les ateliers fonctionnent par année scolaire, soit à partir d'octobre au mois de juin de l'année suivante. Les 2 ateliers d'éveil de l'année 2024 ont été animés par Mme Gaëlle MATHERN (lundi) et par Mme Anne Spannagel (jeudi).

Après quelques séances d'adaptation, les enfants ont réussi à prendre leur repère et leur place au sein du groupe. Chaque semaine, les enfants prenaient plaisir à venir au SAF partager ce temps « entre grands » et y vivre des expériences « de grands » : jeux libres, jeux d'imitation, lecture, comptines, motricité, jeux collectifs, éveil sensoriel et de création. Après la rentrée scolaire de septembre, plusieurs parents nous ont fait des retours positifs sur l'intérêt de ces ateliers d'éveil qu'ils mettaient eux-mêmes en lien avec le comportement de leur enfant à l'école.

Pour les enfants accueillis par des assistantes maternelles du quartier du Marais et alentours, les ateliers d'éveil se font en partenariat avec le Relais Petite Enfance de la Ville. Nous leur transmettons la liste des assistantes maternelles attendues ; les assistantes maternelles s'inscrivent chaque semaine auprès de l'équipe du Relais.

Pour ces ateliers, la présence de l'assistante maternelle est obligatoire du début à la fin de l'atelier.

Nous faisons ensuite du lien avec le Relais pour savoir comment se déroule les ateliers, si les enfants prévus sont présents, etc.



III. La vie à la crèche

B. Les ateliers dirigés

Pour pallier au manque d'une Educatrice de Jeunes Enfants, l'équipe éducative a décidé de mettre en place un atelier dirigé pour l'année 2023/2024. C'est un atelier animé et mené par 3 assistantes maternelles à chaque séance. Cet atelier est supervisé, soit par Mme Anne Spannagel, soit par Mme Gaëlle Mathern.

Beaucoup d'appréhension et de questionnement dans un premier temps pour les assistantes maternelles désignées à participer à cet atelier, mais au final beaucoup de collaboration, de remises en question, de partage et surtout du plaisir. Au fil des séances, les assistantes maternelles se sont investies et organisées entre elles pour animer l'atelier à leur manière. Elles ont pris des initiatives et ont proposé de belles choses aux enfants. Ces derniers étaient très impatients chaque semaine de venir retrouver leurs petits copains des ateliers.



III. La vie à la crèche

C. Spectacles



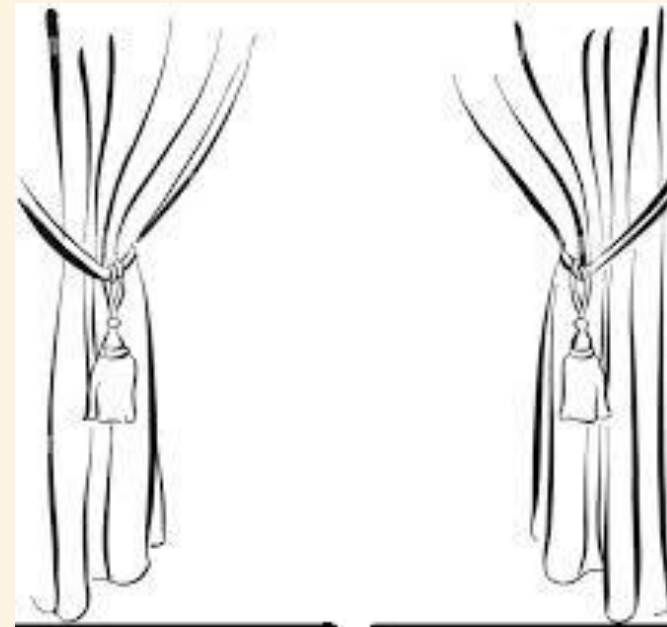
Brouille – 13/02/2024



Chut, ça pousse – 21/03/2024



Cache-Caché – 21+22/11/2024



Spectacle : Broutille

Mardi 13 février 2024, 6 enfants du SAF accompagnés de leurs parents ou de leurs assistantes maternelles ont pu assister au spectacle « Broutille » dans la salle du Brassin à Schiltigheim. Sur scène, un immense tas de peluches a su émerveiller les enfants : un univers tout doux mêlé à des jeux de lumières. Deux artistes, l'un musicien (violoniste) et l'autre danseur, ont donné vie à cette scène.

Une montagne de doudous ... des voltiges de doudous ... ont ainsi pu attiser les regards et les sourires des enfants.



Spectacle : Chut, ça pousse



Une brindille au gré du vent,
Une fleur au fil du temps,
Écoute le coquelicot qui se balance.

Le jeudi 23 mars 2024, 7 enfants accompagnés de leurs assistantes maternelles ou parents, se sont rendus à la nouvelle médiathèque Frida Kahlo à Schiltigheim, pour assister au spectacle « Chut, ça pousse » de la Compagnie Duo Plume.

Ce spectacle a enchanté petits et grands.

Le temps d'un instant, nous nous sommes installés dans un potager et avons voyagé à travers des promenades musicales et échappées sonores.

Nous avons accompagné une petite graine à devenir fleur, au gré des saisons, en compagnie des petits animaux des jardins.

Un beau spectacle plein de douceur pour entrer dans le printemps.



Une brindille au gré du vent,
Une fleur au fil du temps,
Et puis le millepertuis qui s'élance ...

III. La vie à la crèche

Spectacle : Cache-Caché



Le jeudi 21 novembre 2024 et le vendredi 22 novembre 2024, 15 enfants du SAF accompagnés de leurs assistantes maternelles ou parents ont pu assister à la représentation « Cache-Caché » à la salle de spectacle du Brassin.



Dans un décor épuré couleur bleu et blanc, deux comédiens , une femme et un homme se cachent, se cherchent, se retrouvent, puis se reperdent, puis se recherchent puis se retrouvent pour finir enlacés. Leurs déplacements et leurs gestes s'accompagnent de sons, de mots et de chants.

JOB DATING :

Le service de la Petite Enfance de la Ville de Schiltigheim a organisé le samedi 16 mars un job dating a destination des assistant.e.s maternel.le.s travaillant en privé.

Parents et assistantes maternelles ont pu s'y rencontrer.

Le Relais Petite Enfance de la Ville a cordialement invité le Service d'Accueil Familial (SAF) pour cette matinée.

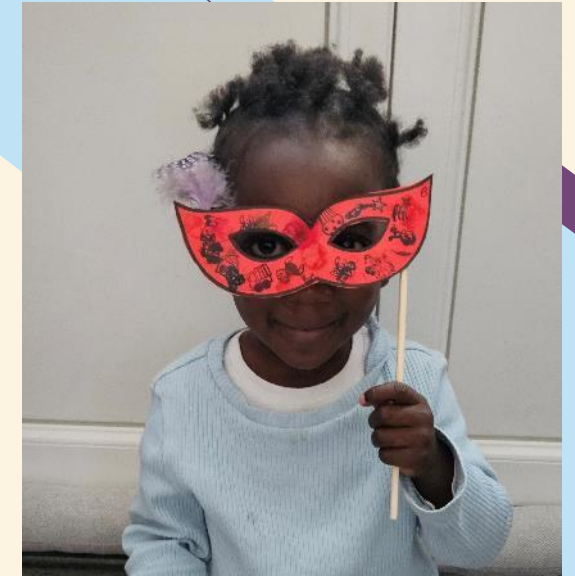
Ainsi, le SAF, représenté par son adjointe Mme Gaëlle MATHERN, a pu se faire connaître auprès des assistantes maternelles présentes et promouvoir le service.



III. La vie à la crèche

E. Les temps forts et festifs de l'année

Carnaval



Pâques



Le mardi 2 avril 2024, les enfants accueillis aux ateliers d'éveil ont été conviés par le SAF à une Chasse aux Œufs.

C'est avec plein d'entrain et de joie, que les enfants sont venus accompagnés de leurs assistantes maternelles, munis de leurs petits paniers au Parc des Oiseaux ramasser plein de petits œufs colorés que le Lapin avait déposé durant le week-end pascal. Tous les œufs cachés ont été trouvés, en échange, chaque enfant a pu repartir avec son chocolat comme récompense.

Un moment de partage qui a été apprécié par tous, petits et grands enfants.

Noël

Au service d'Accueil Familial (SAF), nous proposons depuis quelques années une « semaine goûter de Noël » qui nous permet de créer un moment d'échange et de convivialité avec les familles et les assistantes maternelles.

Du 16 au 19 décembre 2024, tous les matins dès 08h00, l'équipe du SAF accueillait enfants, parents et assistantes maternelles pour un temps de partage.

Cette semaine de Noël est toujours très attendue par les assistantes maternelles qui apprécient de se retrouver avec l'équipe du SAF et aborder des discussions moins formelles.

Cette année de nombreux parents ont eux aussi pris le temps de rester et de participer aux différents échanges. Les enfants, pleins de malice, se régalaient également. C'est ainsi, qu'un air de douceur flottait sur le SAF, saupoudré par l'odeur des Männenes fraîchement sortis du four et les senteurs de clémentines.

Tous les sourires et les rires attestent que la magie de Noël a à nouveau opéré sur le SAF.



La Commission d'attribution des places

Chaque année depuis la mise en place du guichet unique, nous sommes conviées par la Mairie de Schiltigheim à la Commission d'attribution des places.

A cette réunion assistent les représentants de chaque structure Petite Enfance de Schiltigheim chapotés par la Direction du Pôle Enfance de la Ville.

Cette année, elle a eu lieu le 9 avril 2024.

Les différents acteurs sont là pour faire coïncider au mieux les choix d'accueil des familles et les possibilités de places dans les structures (crèche collective, crèche familiale, micro-crèche, ...).

Les demandes des familles sont examinées avec soin selon une liste d'attente préétablie par le Relais Petite Enfance de la Ville de Schiltigheim en fonction des dates d'inscription et des critères de priorité.

Moment clé pour le remplissage des places vacantes de chaque structure pour le mois de septembre et qui préfigure l'année à venir.



III. La vie à la crèche

F. Service rendu aux usagers

- **ENQUETE SATISFACTION 2024 :**
 - La FFEC a renouvelé sa confiance à IPSOS pour le baromètre annuel de satisfaction des parents.
 - En tant que membre de la FFEC, Léa et Léo bénéficie de la réalisation de cette enquête de satisfaction.
 - L'enquête a eu lieu auprès des parents en 2024.
- Ce questionnaire permet aux parents d'exprimer leur opinion, et ainsi permettre d'améliorer encore l'accueil et l'éveil des enfants.
- Il leur a été envoyé par mail.



IV. SUIVI DU BÂTIMENT



IV. Suivi du bâtiment

A. La sécurité

Dates	La sécurité
30/05/2024	Contrôle cuisine/buanderie (Société AVIPUR)
05/12/2024	Vérification installation électrique & l'alarme incendie (Véritas)



Dates	Les achats
21/11/2024	Achat d'un nettoyeur vapeur

III. LES DONNÉES FINANCIÈRES



COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ 2024

Vous
trouvez en
Annexe 3, le
compte de
résultat
détaillé

DETAILS DES ENGAGEMENTS	CEP 2023	REEL 2023	CEP 2024	REEL 2024	VAR. REEL 24 vs CEP 24	VAR. REEL 24 vs REEL 23
Nombre d'heures facturées (Hf)	215 273	169 067	215 273	158 670	-56 603	-10 397
Nombre d'heures réalisées (Hp)	195 703	161 274	195 703	149 275	-46 428	-11 999
DEPENSES	CEP 2023	REEL 2023	CEP 2024	REEL 2024	VAR. REEL 24 vs CEP 24	VAR. REEL 24 vs REEL 23
ACHAT	18 523	8 261	18 734	12 638	-6 096	4 377
SERVICES EXTÉRIEURS	34 201	41 471	34 591	41 951	7 360	480
AUTRES SERVICES EXTÉRIEURS	110 011	120 281	111 266	124 501	13 235	4 220
IMPÔTS ET TAXES	104 194	89 298	105 381	86 178	-19 203	-3 120
CHARGES DU PERSONNEL	1 341 623	1 362 540	1 356 917	1 293 695	-63 223	-68 845
CHARGES FINANCIÈRES	2 664	8 065	2 664	10 974	8 310	2 909
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS, DEPRECIATIONS ET PROVISIONS	6 627	3 546	6 627	3 547	-3 081	1
CHARGES EXCEPTIONNELLES		0		0	0	0
IMPOTS SUR LES BENEFICES / Participation des salariés	0	0	0	0	0	0
RECETTES	CEP 2023	REEL 2023	CEP 2024	REEL 2024	VAR. REEL 24 vs CEP 24	VAR. REEL 24 vs REEL 23
PRODUITS DE FONCTIONNEMENT	1 618 857	1 545 772	1 637 236	1 440 555	-196 682	-105 218
Participation CAF et Famille	1 162 076	1 088 433	1 172 535	1 056 355	-116 180	-32 078
Participation Mairie de Schiltigheim	456 780	457 340	464 701	384 200	-80 501	-73 140
AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANT	0	4 018	0	56 865	56 865	52 847
Autres	0	4 018	0	56 865	56 865	52 847
REPRISES SUR PROVISIONS ET DEPRECIATIONS	0	504	0	335	335	-169
PRODUITS FINANCIERS		0		0	0	0
PRODUITS EXCEPTIONNELS		4 032		0	0	-4 032
TOTAL DEPENSES	1 617 843	1 633 536	1 636 180	1 574 362	-61 819	-59 175
TOTAL RECETTES	1 618 857	1 554 326	1 637 236	1 497 755	-139 481	-56 571
RESULTAT	1 014	-79 210	1 056	-76 607	-77 662	2 604

Nous notons
un résultat
négatif de
plus de 77 k €





Le recrutement d'une EJE à mi-temps et de nouvelles assistantes maternelles restent pour le SAF les grandes priorités de l'année 2025.

L'équipe reste mobilisée autour de la qualité d'accueil et sur le rayonnement du service sur son territoire.

Le projet de déménagement fin 2026/début 2027 rentrera doucement en préparation.



crèches & services

Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL)

Synthèse du rapport annuel d'activité 2024 du délégataire « Léa et Léo Groupe »

Gestion des crèches municipales.

1. Contexte réglementaire et cadre de la DSP

Conformément à l'article L.1413-1 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), la CCSPL examine les rapports annuels produits par les délégataires de service public. Le présent rapport concerne la société Léa et Léo Groupe, délégataire de la gestion de crèches municipales dans le cadre d'une DSP de 5 ans (2021-2025).

Périmètre de la DSP :

- Lot 1 : Deux grandes crèches de 60 berceaux chacune (« Les Moussaillons » et « Les Lutins du Marais »).
- Lot 2 : Service d'accueil familial (SAF) de 120 berceaux.

2. Bilan 2024

Faits marquants globaux

L'année a été marquée par une pénurie persistante de personnel qualifié, un turn-over élevé et une augmentation des arrêts maladie, reflétant un contexte national tendu dans le secteur de la petite enfance.

3. Rapport financier

Malgré les aléas, et un déficit de 3.1% des charges, le rapport financier témoigne d'une gestion saine des structures petite enfance de la Ville de Schiltigheim par « Léa et Léo groupe ». Rapporté aux 4 années de gestion le déficit cumulé est de 1.7% des dépenses dans un contexte économique très inflationniste. La participation totale de la collectivité sur l'année 2024 s'élève à 794 566 euros, soit 22 % de l'ensemble des recettes. À cette somme, vient en réduction des charges la subvention de la Caisse d'Allocations Familiales au titre de la Convention Territoriale Golgale (CTG), soit une prévision de 387 591.60 euros. Ainsi, la participation nette de la Ville se situe aux alentours des 406 974 euros soit 11.4% des recettes.

4. Analyse par structure :

Lot 1 – Crèches « Les Moussaillons »

Le projet éducatif axé sur la bienveillance, l'inclusion et le respect du rythme de l'enfant a été retravaillé pour améliorer la qualité de l'accueil.

Faits saillants :

- Capacité d'accueil stable malgré des contraintes conjoncturelles (travaux, absences).
- Renforcement de l'accompagnement parental (petits déjeuners des parents, ateliers talents des parents...).
- Développement d'actions autour de la santé et de l'alimentation (ateliers culinaires, démarche éco-rigolo, investissement dans le label écolo-crèche).

Ressources humaines :

- Absence de direction pendant 6 mois (arrêt maladie de la directrice, aucune candidature ne s'est présenté sur un CDD), et renouvellement de l'équipe suite à des départs à la retraite.
- Turn-over élevé et difficultés de recrutement.
- La nouvelle direction, arrivée fin 2024, a permis à la situation de se stabiliser.

Objectifs poursuivis :

- Développer un environnement inclusif ;
- Sorties extérieures par tous les temps ;
- Renforcer la place des parents.

Résultat comptable :

- Budget global équilibré malgré une légère baisse des recettes liées aux absences.

Lot 1 – Crèches « Les Lutins du Marais »

Faits saillants :

- Après une année 2023 très compliquée (mouvements de personnel, direction en porte à faux et des problèmes bâtimentaires), l'équipe a retrouvé une harmonie renforcée avec l'arrivée de la nouvelle directrice.
- Bonne dynamique d'équipe et climat relationnel positif.
- Adaptation continue aux besoins des familles.
- Maintien de la qualité pédagogique malgré des effectifs parfois réduits.

Objectifs poursuivis :

- Consolider l'offre d'accueil ;
- Accompagner les équipes dans leur montée en compétences ;
- Poursuivre les réflexions sur les pratiques professionnelles.

Résultat comptable :

Le budget global affiche un déficit de – 51 000 euros pour l'année 2024 (le risque est assumé par le délégataire).

Motifs avancés :

- L'augmentation des charges, notamment le coût de l'énergie (refacturation de la ville pour l'année 2023).
- L'augmentation du coût des repas (pallier l'absence de la cuisinière).
- Baisse des recettes liées aux à l'absence de personnel début d'année.

La perspective d'un retour à l'équilibre en 2025 semble tout à fait crédible, notamment sur le coût de l'énergie qui va progressivement redescendre. (Montant des fluides 79 600 en 2023, 46 800 en 2024 et 37 500 prévisionnel 2025)

Lot 2 – Service d'accueil familial (SAF)

Faits saillants :

- Difficultés persistantes de recrutement, notamment pour les assistants maternels, avec très peu de nouveaux agréments sur la commune.
- Renforcement de la stratégie de mutualisation des compétences (élaboration des fiches métier et protocoles, référentiel commun).
- Actions engagées pour la qualité de vie au travail (QVT) : prévention de l'absentéisme (primes de présence revalorisées et mensualisées), valorisation du travail interéquipes (réunions et journées pédagogiques en augmentation).

Objectifs poursuivis :

- Poursuivre les actions de partenariat et de communication pour se faire connaître et attirer des candidatures d'assistants maternels.
- Déploiement d'outils de suivi RH et accompagnement managérial renforcé (fiches d'activités, visites inopinées et entretien de suivi mensuel).
- Participation au projet maison de l'enfance. Présence comité technique.

Résultat comptable :

Le budget global, déficitaire depuis 3 ans, continue à se creuser, affichant un solde de – 79.000 euros (le risque est assumé par le délégataire).

Plusieurs facteurs aggravants :

- La perte d'activité due au manque de personnel.
- Revalorisations salariales obligatoires.
- Des charges constantes (encadrement basé sur 120 berceaux) malgré une sous-activité réelle.

La synergie avec la future crèche dans la maison de la petite enfance est l'une des perspectives à l'horizon 2027-28 d'un meilleur équilibre.

5. Synthèse

L'année 2024 a été marquée par des défis constants en matière de ressources humaines dans le secteur de la petite enfance. Les structures ont su maintenir une offre de service qualitative tout en adaptant leurs pratiques face aux contraintes. Malgré des résultats en déficit la gestion reste saine.

6. Recommandations

Pour améliorer la qualité et la stabilité du service, il est indispensable de renforcer la formation, en particulier celle des assistants maternels. Parallèlement, il est crucial de poursuivre les engagements actuels et de développer de nouvelles pistes pour assurer un recrutement pérenne, garantissant ainsi une activité équilibrée.

Une meilleure synergie avec les autres structures doit être cherchée, pour maintenir le service d'accueil familial dans une dynamique de progression.

REPUBLIQUE FRANCAISE – DEPARTEMENT DU BAS-RHIN
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL**

CONSEIL MUNICIPAL DU 1 JUILLET 2025

Sous la présidence de Mme Danielle DAMBACH, Maire.

Nombre de conseillers municipaux		
En exercice	Présents	Votants
39	33	36

L'an deux mille vingt cinq, le 01 juillet à 18h00, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique.

Etaient présents :

Mme Danielle DAMBACH, M. Patrick MACIEJEWSKI, Mme Nathalie JAMPOC-BERTRAND, M. Patrick OCHS, Mme Andrée BUCHMANN, M. Benoît STEFFANUS, Mme Sandrine LE GOUIC, M. Bernard JÉNASTE, Mme Laurence WINTERHALTER, M. Jean-Marie VOGT, Mme Sophie MEHMANPAZIR, Mme Evelyne WINTERHALTER, Mme Sylvie ZORN, M. Stanislas MARTIN, Mme Anne SOMMER, Mme Dominique BOUSSARD MOSSER, M. Mathieu GUTH, Mme Corine DULAURENT, Mme Regina HAAS, M. Stéphane HUSSON, M. Jérôme MAI, Mme Christelle PARIS, M. Tomislav NAJDOVSKI, M. Selim ULU, Mme Maryline WILHELM, M. Julien HOFSTETTER, M. Julien RATCLIFFE, M. Antoine SPLET, Mme Hélène HOLLEDERER, M. Nouredine SAID L'HADJ, Mme Françoise KLEIN, M. Martin HENRY, M. Dera RATSIAJETSINIMARO.

Etaient excusées et représentées :

Mme Maïté ELIA par M. Stanislas MARTIN, Mme Jamila CHRIGUI par M. Jérôme MAI, Mme Aurélie LESCOUTE par M. Benoît STEFFANUS.

Etaient excusés :

M. Raphaël RODRIGUES, Mme Sylvie GIL BAREA.

Etait absent :

M. Christian BALL.

**N° 2025DE068 - DÉLIBÉRATION COMPLÉMENTAIRE AU TRANSFERT DES SERVICES AUX
SÉNIORS AU SERVICE DES SOLIDARITÉS**

Rapporteur : Monsieur Patrick OCHS, Adjoint

Par délibération du 1^{er} avril 2025, le Conseil municipal a approuvé, à compter du 1^{er} mai 2025, le transfert de la compétence « service aux seniors », hors aides sociales légales, du C.C.A.S à la commune.

Ce transfert de compétence s'est accompagné d'un transfert, à compter de cette même date, des moyens humains, techniques et financiers nécessaires à l'exercice de la compétence ainsi transférée.

En complément de la délibération du 1^{er} avril 2025, il convient de préciser de manière expresse et au bénéfice de la commune, le caractère substitutif, dans tous ces droits et obligations, des engagements contractuels souscrits par le C.C.A.S.

Cette substitution, s'appliquant vis – vis des tiers (*auxquels il conviendra de la notifier*), s'entend des engagements contractuels exclusivement nécessaires à l'exercice de la compétence transférée.

Aussi, la présente délibération serait à prendre :

Le Conseil municipal,

Vu la délibération en date du 1^{er} avril 2025 portant transfert des services aux seniors à la commune, laquelle transfère la compétence des services aux seniors à l'exception des aides sociales légales, à compter du 1^{er} mai 2025 ;

Vu les délibérations du Conseil d'administration du CCAS en date du 19 avril 2025 et du 19 juin 2025 portant sur le transfert des services aux seniors du CCAS au service des solidarités ;

Considérant la nécessité de préciser le caractère consubstantiel à ce transfert de la substitution des engagements contractuels souscrits par le CCAS au bénéfice de la commune ;

Après en avoir délibéré,

Sur proposition de la Commission « *Finances, Domaines et Marchés publics* » et du Bureau municipal,

APPROUVE à compter du 1^{er} mai 2025, la substitution, dans tous ses droits et obligations, au bénéfice de la commune, des engagements contractuels souscrits par le CCAS strictement nécessaire à l'exercice de la compétence transférée telle qu'approuvée par le Conseil municipal en date du 1^{er} avril 2025 ;

AUTORISE Madame la Maire ou son représentant / sa représentante à prendre et signer tous les actes et documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération et notamment les avenants aux contrats en cours précisant cette substitution, dès lors qu'ils seraient nécessaires.

Adopté, à l'unanimité

Date de
télétransmission : 3 juillet 2025
Date de retour de l'acte : 3 juillet 2025
Identifiant de l'acte : 067-216704478-20250701-859-DE-1-
1

SCHILTIGHEIM, le 1^{er} juillet 2025

Madame Danielle DAMBACH, Maire

REPUBLIQUE FRANCAISE – DEPARTEMENT DU BAS-RHIN
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL**

CONSEIL MUNICIPAL DU 1 JUILLET 2025

Sous la présidence de Mme Danielle DAMBACH, Maire.

Nombre de conseillers municipaux		
En exercice	Présents	Votants
39	33	36

L'an deux mille vingt cinq, le 01 juillet à 18h00, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique.

Etaient présents :

Mme Danielle DAMBACH, M. Patrick MACIEJEWSKI, Mme Nathalie JAMPOC-BERTRAND, M. Patrick OCHS, Mme Andrée BUCHMANN, M. Benoît STEFFANUS, Mme Sandrine LE GOUIC, M. Bernard JÉNASTE, Mme Laurence WINTERHALTER, M. Jean-Marie VOGT, Mme Sophie MEHMANPAZIR, Mme Evelyne WINTERHALTER, Mme Sylvie ZORN, M. Stanislas MARTIN, Mme Anne SOMMER, Mme Dominique BOUSSARD MOSSER, M. Mathieu GUTH, Mme Corine DULAURENT, Mme Regina HAAS, M. Stéphane HUSSON, M. Jérôme MAI, Mme Christelle PARIS, M. Tomislav NAJDOVSKI, M. Selim ULU, Mme Maryline WILHELM, M. Julien HOFSTETTER, M. Julien RATCLIFFE, M. Antoine SPLET, Mme Hélène HOLLEDERER, M. Nouredine SAID L'HADJ, Mme Françoise KLEIN, M. Martin HENRY, M. Dera RATSIAJETSINIMARO.

Etaient excusées et représentées :

Mme Maïté ELIA par M. Stanislas MARTIN, Mme Jamila CHRIGUI par M. Jérôme MAI, Mme Aurélie LESCOUTE par M. Benoît STEFFANUS.

Etaient excusés :

M. Raphaël RODRIGUES, Mme Sylvie GIL BAREA.

Etait absent :

M. Christian BALL.

**N° 2025DE069 - DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DANS LE CADRE DU DISPOSITIF FONDS VERTS -
AIDE AUX MAIRES BATISSEURS**

Rapporteur : Monsieur Patrick MACIEJEWSKI, Premier Adjoint

Présentation du dispositif Fonds Verts

Le Fonds vert s'affirme comme un outil essentiel de financement de la transition écologique en France et continue de veiller aux équilibres territoriaux, avec une part dédiée de ses crédits pour les projets situés notamment dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV).

Dans un contexte où le nombre de logements autorisés en 2024 a atteint le niveau le plus bas constaté depuis les vingt dernières années et où le nombre de demandeurs de logements sociaux continue de croître de manière soutenue, une nouvelle mesure d'aide aux maires bâtisseurs (AMB) est intégrée au Fonds vert en 2025. Au niveau de la Région Grand Est, 4 millions d'euros seront consacrés à cette aide.

Les porteurs de projet concernés sont toutes les communes présentant des besoins en logements ou

nécessitant un soutien particulier pour la production de logements.

La Ville de Schiltigheim peut s'inscrire dans cette aide au regard du nombre de logements autorisés, conformément aux documents d'urbanisme, sur son territoire, et bénéficier ainsi de recettes supplémentaires.

La présente délibération vise à autoriser la Maire de Schiltigheim à déposer un dossier d'aide au titre du dispositif Fonds Verts- Aide aux Maires Bâisseurs.

Mise en œuvre de la demande d'aide

Sont éligibles les opérations créant au moins 2 logements faisant l'objet d'une autorisation d'urbanisme délivrée au cours de la période allant du 1er avril 2025 au 31 mars 2026, et d'une mise en chantier d'ici le 30 juin 2027. Le terrain d'assiette devra être situé en zone U du PLU, hors ENAF, ou dans les dents creuses au sein de l'enveloppe urbaine.

Le montant d'aide susceptible d'être allouée par logement créé est de :

- ✓ **1 000** € par logement
- ✓ Auquel peuvent être ajoutés **1 000** € s'il s'agit d'un logement social (locatif ou accession sociale)
- ✓ Auquel peuvent être ajoutés **1 000** € pour les opérations faisant preuve d'exemplarité énergétique

Le recensement des opérations éligibles à partir de ces critères aboutit à cinq demandes d'autorisation du droit des sols, soit autorisées, soit en cours d'instruction et amenées à être autorisées avant le 31 mars 2026. L'ensemble de ces opérations totalise **181 logements**, pour une aide pouvant potentiellement s'élever à **184 000 euros**.

Il est proposé d'autoriser Mme la Maire de Schiltigheim à déposer une demande d'aide au titre du dispositif Fonds Verts

La délibération suivante serait à prendre :

Le Conseil Municipal,

Vu les articles L. 2541-12 10° et suivants du Code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec l'administration ;

Après en avoir délibéré,

Sur proposition de la Commission « Finances, Domaines et Marchés public » et du Bureau municipal,

AUTORISE Madame la Maire à déposer une demande d'aide dans le cadre du dispositif Fonds-Verts – Aides aux Maires Bâisseurs ;

AUTORISE Madame la Maire ou son représentant / sa représentante à signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération ;

CHARGE Madame la Maire ou son représentant / sa représentante de l'exécution de la présente délibération.

Adopté, à l'unanimité

Date de
télétransmission : 3 juillet 2025
Date de retour de l'acte : 3 juillet 2025
Identifiant de l'acte : 067-216704478-20250701-870-DE-1-
1

SCHILTIGHEIM, le 1^{er} juillet 2025

Madame Danielle DAMBACH, Maire

REPUBLIQUE FRANCAISE – DEPARTEMENT DU BAS-RHIN
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL**

CONSEIL MUNICIPAL DU 1 JUILLET 2025

Sous la présidence de Mme Danielle DAMBACH, Maire.

Nombre de conseillers municipaux		
En exercice	Présents	Votants
39	33	36

L'an deux mille vingt cinq, le 01 juillet à 18h00, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique.

Etaient présents :

Mme Danielle DAMBACH, M. Patrick MACIEJEWSKI, Mme Nathalie JAMPOC-BERTRAND, M. Patrick OCHS, Mme Andrée BUCHMANN, M. Benoît STEFFANUS, Mme Sandrine LE GOUIC, M. Bernard JÉNASTE, Mme Laurence WINTERHALTER, M. Jean-Marie VOGT, Mme Sophie MEHMANPAZIR, Mme Evelyne WINTERHALTER, Mme Sylvie ZORN, M. Stanislas MARTIN, Mme Anne SOMMER, Mme Dominique BOUSSARD MOSSER, M. Mathieu GUTH, Mme Corine DULAURENT, Mme Regina HAAS, M. Stéphane HUSSON, M. Jérôme MAI, Mme Christelle PARIS, M. Tomislav NAJDOVSKI, M. Selim ULU, Mme Maryline WILHELM, M. Julien HOFSTETTER, M. Julien RATCLIFFE, M. Antoine SPLET, Mme Hélène HOLLEDERER, M. Nouredine SAID L'HADJ, Mme Françoise KLEIN, M. Martin HENRY, M. Dera RATSIAJETSINIMARO.

Etaient excusées et représentées :

Mme Maïté ELIA par M. Stanislas MARTIN, Mme Jamila CHRIGUI par M. Jérôme MAI, Mme Aurélie LESCOUTE par M. Benoît STEFFANUS.

Etaient excusés :

M. Raphaël RODRIGUES, Mme Sylvie GIL BAREA.

Etait absent :

M. Christian BALL.

N° 2025DE070 - MODIFICATION DES MODALITÉS DE VERSEMENT DE LA SUBVENTION AU CCAS

Rapporteur : Monsieur Patrick OCHS, Adjoint

Il est rappelé qu'une subvention d'équilibre prévisionnelle de 828 100 € a été inscrite pour le Centre Communal d'Action Sociale au Budget Primitif 2025.

Afin de permettre au Centre Communal d'Action Sociale de disposer de fonds pour le paiement de ses dépenses tout au long de l'exercice budgétaire, il est proposé le versement échelonné de la subvention d'équilibre 2025 versée par la Ville de Schiltigheim, selon l'échéancier et les pourcentages suivants :

- 1er trimestre : 25 % du montant de la subvention d'équilibre
- 2ème trimestre : 25 % du montant de la subvention d'équilibre
- 3ème trimestre : 25 % du montant de la subvention d'équilibre
- 4ème trimestre : 20 % du montant de la subvention d'équilibre

Le solde 2025 sera versé en 2026 au regard du résultat définitif cumulé du CCAS. Ce solde pourra faire l'objet d'un versement complémentaire ou d'une restitution.

Ces nouvelles modalités de versement s'appliqueront également sur la subvention 2024. Pour l'année 2024, le résultat cumulé de la section de fonctionnement est de - 35 592,64 € après approbation du compte administratif du CCAS en date du 19 juin 2025.

De fait, un versement complémentaire de 35 592,64 € est donc nécessaire pour équilibrer les comptes du CCAS ce qui porte la Subvention 2024 de la Ville au CCAS à un montant total de **1 171 339,61€**.

Il est rappelé que la subvention d'équilibre prévisionnelle 2024 votée lors du Conseil Municipal du 6 février 2024 était de **1 273 975 €**.

La délibération suivante serait à prendre :

Le Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités territoriales ;

Après en avoir délibéré,

Sur proposition de la Commission « *Finances, Domaines et Marchés publics* » et du Bureau municipal,

APPROUVE le versement du solde s'élevant à 35 592,64 euros portant le montant définitif de la subvention d'équilibre 2024 à 1 171 339,61 €

AUTORISE le versement de la subvention d'équilibre 2025 au CCAS selon l'échéancier et les pourcentages suivants :

- ✓ 1er trimestre : 25 % du montant de la subvention d'équilibre inscrite au BP 2025 et régularisation de la subvention 2024.
- ✓ 2ème trimestre : 25 % du montant de la subvention d'équilibre inscrite au BP 2025
- ✓ 3ème trimestre : 25 % du montant de la subvention d'équilibre inscrite au BP 2025
- ✓ 4ème trimestre : 20 % du montant de la subvention d'équilibre inscrite au BP 2025

PRÉCISE que les crédits sont prévus au budget au compte 424 - 657363.

Adopté, à l'unanimité

Date de
télétransmission : 3 juillet 2025
Date de retour de l'acte : 3 juillet 2025
Identifiant de l'acte : 067-216704478-20250701-737-DE-1-
1

SCHILTIGHEIM, le 1er juillet 2025

Madame Danielle DAMBACH, Maire

CONSEIL MUNICIPAL DU 1 JUILLET 2025

Sous la présidence de Mme Danielle DAMBACH, Maire.

Nombre de conseillers municipaux		
En exercice	Présents	Votants
39	33	36

L'an deux mille vingt cinq, le 01 juillet à 18h00, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique.

Etaient présents :

Mme Danielle DAMBACH, M. Patrick MACIEJEWSKI, Mme Nathalie JAMPOC-BERTRAND, M. Patrick OCHS, Mme Andrée BUCHMANN, M. Benoît STEFFANUS, Mme Sandrine LE GOUIC, M. Bernard JÉNASTE, Mme Laurence WINTERHALTER, M. Jean-Marie VOGT, Mme Sophie MEHMANPAZIR, Mme Evelyne WINTERHALTER, Mme Sylvie ZORN, M. Stanislas MARTIN, Mme Anne SOMMER, Mme Dominique BOUSSARD MOSSER, M. Mathieu GUTH, Mme Corine DULAURENT, Mme Regina HAAS, M. Stéphane HUSSON, M. Jérôme MAI, Mme Christelle PARIS, M. Tomislav NAJDOVSKI, M. Selim ULU, Mme Maryline WILHELM, M. Julien HOFSTETTER, M. Julien RATCLIFFE, M. Antoine SPLET, Mme Hélène HOLLEDERER, M. Nouredine SAID L'HADJ, Mme Françoise KLEIN, M. Martin HENRY, M. Dera RATSIAJETSINIMARO.

Etaient excusées et représentées :

Mme Maïté ELIA par M. Stanislas MARTIN, Mme Jamila CHRIGUI par M. Jérôme MAI, Mme Aurélie LESCOUTE par M. Benoît STEFFANUS.

Etaient excusés :

M. Raphaël RODRIGUES, Mme Sylvie GIL BAREA.

Etait absent :

M. Christian BALL.

**N° 2025DE071 - ATTRIBUTION D'UNE BOURSE AU BREVET D'APTITUDE AUX FONCTIONS
D'ANIMATEUR**

Rapporteur : Madame Sophie MEHMANPAZIR, Adjointe

Le service Enfance Jeunesse propose, depuis 2012, un appui financier pour la réalisation du brevet d'aptitude aux fonctions d'animateur (BAFA) ou du brevet d'aptitude aux fonctions de directeur (BAFD), sous la forme d'une aide forfaitaire de quatre-vingts euros (80 €), sous couvert des critères d'éligibilité suivants :

- ✓ Etre Schilikois âgé de 16 à 25 ans,
- ✓ Avoir suivi le cycle complet de la formation,
- ✓ Avoir déposé sa demande dans un délai maximum de 2 ans à compter de la date du premier stage et,
- ✓ Ne pas avoir déjà bénéficié de cette aide ou d'une aide financière complète par l'un ou l'autres organismes.

L'attribution de cette aide n'est pas subordonnée à l'obtention du brevet. Toutefois une demande ne peut être

sollicitée qu'une seule fois par brevet. Le dossier complet est instruit et validé par le service Enfance Jeunesse de la Ville de Schiltigheim.

Une demande de subvention a été déposée par :

- **FLORENTIN** Augustine, née le 11/07/2008 ;
- **SOMMEN** Lisa, née le 03/01/2006.

Au regard des éléments ci-dessus, ces deux demandes répondent à tous les critères et à toutes les conditions d'attribution d'une bourse BAFA.

La délibération suivante serait à prendre :

Le Conseil municipal,

*Vu l'article L.2541-12 10 du Code général des collectivités territoriales ;
Vu la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et notamment son article 9-1 ;*

Après en avoir délibéré,

Sur proposition de la Commission « *Jeunesse, Culture et Participation citoyenne* » et du Bureau municipal,

APPROUVE l'attribution d'une subvention d'un montant de 80 € à FLORENTIN Augustine et à SOMMEN Lisa ;

PRÉCISE que les crédits nécessaires sont prévus au budget 2025 – Fonction 348 / Nature 65741.

Adopté, à l'unanimité

Date de
télétransmission : 3 juillet 2025
Date de retour de l'acte : 3 juillet 2025
Identifiant de l'acte : 067-216704478-20250701-679-DE-1-
1

SCHILTIGHEIM, le 1er juillet 2025

Madame Danielle DAMBACH, Maire

CONSEIL MUNICIPAL DU 1 JUILLET 2025

Sous la présidence de Mme Danielle DAMBACH, Maire.

Nombre de conseillers municipaux		
En exercice	Présents	Votants
39	33	36

L'an deux mille vingt cinq, le 01 juillet à 18h00, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique.

Etaient présents :

Mme Danielle DAMBACH, M. Patrick MACIEJEWSKI, Mme Nathalie JAMPOC-BERTRAND, M. Patrick OCHS, Mme Andrée BUCHMANN, M. Benoît STEFFANUS, Mme Sandrine LE GOUIC, M. Bernard JÉNASTE, Mme Laurence WINTERHALTER, M. Jean-Marie VOGT, Mme Sophie MEHMANPAZIR, Mme Evelyne WINTERHALTER, Mme Sylvie ZORN, M. Stanislas MARTIN, Mme Anne SOMMER, Mme Dominique BOUSSARD MOSSER, M. Mathieu GUTH, Mme Corine DULAURENT, Mme Regina HAAS, M. Stéphane HUSSON, M. Jérôme MAI, Mme Christelle PARIS, M. Tomislav NAJDOVSKI, M. Selim ULU, Mme Maryline WILHELM, M. Julien HOFSTETTER, M. Julien RATCLIFFE, M. Antoine SPLET, Mme Hélène HOLLEDERER, M. Nouredine SAID L'HADJ, Mme Françoise KLEIN, M. Martin HENRY, M. Dera RATSIAJETSINIMARO.

Etaient excusées et représentées :

Mme Maïté ELIA par M. Stanislas MARTIN, Mme Jamila CHRIGUI par M. Jérôme MAI, Mme Aurélie LESCOUTE par M. Benoît STEFFANUS.

Etaient excusés :

M. Raphaël RODRIGUES, Mme Sylvie GIL BAREA.

Etait absent :

M. Christian BALL.

N° 2025DE072 - RÉACTUALISATION DE LA CHARTE VILLE ET HANDICAP

Rapporteur : Madame Laurence WINTERHALTER, Adjointe

En novembre 2010, sous l'impulsion du cadre législatif imposé par la loi du 11 février 2005 pour "l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées", la Ville de Schiltigheim s'est engagée dans une Politique du Handicap volontariste. Cet engagement s'est matérialisé par la signature de la première Charte « Ville et Handicap » avec 25 partenaires institutionnels et associatifs, pour une durée de 5 ans.

Cette Charte a marqué une étape importante dans la formalisation de l'engagement municipal visant à donner à chacun les moyens de vivre ensemble au-delà des obligations réglementaires. Une seconde Charte a été signée en 2017, également pour une durée de 5 ans, et a permis de structurer les actions en faveur de l'égalité et de l'accessibilité.

Afin de poursuivre cet engagement, une nouvelle version de la Charte « Ville et Handicap » a été élaborée. Cette version, sans limitation dans le temps, fixe quatre grands axes stratégiques :

- Faciliter l'accès à l'information pour toutes les personnes, quelles que soient leurs situations ;
- Rendre la ville physiquement et numériquement accessible à tous ;
- Promouvoir l'emploi des personnes en situation de handicap en favorisant leur insertion professionnelle ;
- Développer et faciliter la participation aux activités culturelles, artistiques, sportives et de loisirs.

Chaque année, les services municipaux concernés et leurs partenaires détermineront les actions spécifiques à mettre en œuvre, accompagnées d'un état des lieux annuel des actions réalisées.

La délibération suivante serait à prendre :

Le Conseil municipal,

Vu la loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées ;

Vu les engagements antérieurs de la Ville en faveur des personnes en situation de handicap, notamment à travers les chartes signées en 2010 et 2017 ;

Vu la nécessité de garantir une continuité et une amélioration des politiques inclusives en faveur de l'égalité et de l'accessibilité pour tous ;

Considérant l'importance de renforcer l'inclusion des personnes en situation de handicap dans tous les domaines de la vie quotidienne ;

Considérant les attentes des citoyens et des partenaires institutionnels en matière de politiques inclusives ;

Considérant l'impact positif des actions déjà réalisées sur la qualité de vie des habitants de la Ville.

Après en avoir délibéré,

Sur proposition de la Commission « *Affaires sociales, Solidarités, Santé, Etat civil et égalités* » et du Bureau municipal,

APPROUVE la nouvelle version de la Charte « Ville et Handicap », qui établit une approche durable et fixe les grands axes stratégiques mentionnés ci-dessus ;

AUTORISE les services municipaux compétents à décliner ces axes en actions concrètes et adaptées chaque année, en concertation avec les partenaires institutionnels et associatifs ;

INSTITUE un processus annuel de suivi et d'évaluation des actions réalisées, avec la présentation d'un état des lieux global à l'attention du Conseil municipal ;

MANDATE Madame la Maire ou son représentant / sa représentante pour engager toutes les démarches nécessaires à la mise en œuvre de cette Charte, signer les documents afférents et mobiliser les ressources nécessaires à sa réalisation.

Adopté, à la majorité

VOTE		VOIX
Pour	32	
Contre	0	
Abstentions	4	Mme Hélène HOLLEDERER, M. Nouredine SAID L'HADJ, Mme Françoise KLEIN, M. Martin HENRY.
Ne participe pas part au vote	0	

Date de
télétransmission : 3 juillet 2025
Date de retour de l'acte : 3 juillet 2025
Identifiant de l'acte : 067-216704478-20250701-755-DE-1-
1

SCHILTIGHEIM, le 1er juillet 2025

Madame Danielle DAMBACH, Maire

CHARTRE VILLE et HANDICAP 2025

- Réactualisation de la Charte de 2010 –



ÉDITO

« Chères Schilikoises, chers Schilikois,

J'ai la conviction profonde que l'égalité et la solidarité ne doivent pas être des options, mais les fondations mêmes de notre action publique. C'est dans cet esprit que nous réactualisons aujourd'hui la Charte Ville & Handicap : un engagement fort, collectif, pour une ville plus juste, plus accessible, plus humaine.

Pourtant, en 2025, les personnes en situation de handicap continuent de faire face à une réalité jalonnée d'obstacles. Se loger, se déplacer, se former, accéder à un emploi ou simplement participer à la vie sociale, sont encore trop souvent des parcours de combattant. Cela n'est ni acceptable, ni inéluctable.

Le handicap ne doit jamais être un facteur d'exclusion ou de précarité. Ce n'est pas aux personnes de s'adapter à la ville, mais bien à la ville de s'adapter à toutes et tous. C'est une exigence de justice sociale, de dignité, et un impératif démocratique.

Cette nouvelle charte, nourrie d'une large concertation avec les acteurs du territoire, n'est pas un document de plus : c'est une feuille de route concrète et ambitieuse. Elle fixe des priorités claires : l'accès à l'information, l'accessibilité de l'espace public, l'inclusion dans l'emploi, la participation à la vie culturelle. Une ville où personne ne reste sur le bord du chemin.

La question du handicap est une affaire de droits, de reconnaissance, d'émancipation. Il s'agit de permettre à chacun et chacune de vivre pleinement, avec et parmi les autres.

C'est avec cette volonté de faire bouger les lignes que nous avons pensé cette charte. Non comme une fin en soi, mais comme un point de départ renouvelé. Parce qu'une société plus inclusive est une société meilleure pour tout le monde.

Continuons à faire de notre ville un territoire d'égalité réelle, un exemple de solidarité active, et un lieu où chacun trouve sa place, sans condition. »

Laurence WINTERHALTER,
Adjointe en charge des Solidarités, de la Santé
et du Handicap

Danielle DAMBACH,
Maire de Schiltigheim
Présidente déléguée de l'Eurométropole

OBJECTIFS

Axe 1. Faciliter l'accès à l'information

Axe 2. Rendre la ville plus accessible

Axe 3. Promouvoir l'emploi

Axe 4. Développer et faciliter la participation aux activités culturelles, artistiques et de loisirs



Axe 1. FACILITER L'ACCÈS À L'INFORMATION

Accompagner les personnes en situation de handicap dans leurs démarches administratives

- * En traduisant les informations en format adapté au type de déficience (FALC, braille, grands caractères, pictogrammes...)
- * En développant l'accessibilité numérique (navigation clavier, synthèse vocale, sous-titrage)

Informier sur l'accès aux droits et aux soins les personnes en situation de handicap, celles en perte d'autonomie et les aidants

- * En organisant une campagne de communication sur les dispositifs REPIT et les séjours adaptés
- * En diversifiant les supports de communication

Informier les parents des possibilités d'accueil scolaire et périscolaire dès l'école maternelle.

- * En respectant la loi de garantie d'une place attribuée aux enfants en situation de handicap dans les structures d'accueil
- * En favorisant autant que possible, l'inclusion en milieu ordinaire

Sensibiliser la population et les agents aux différents handicaps visibles et invisibles

- * En formant le personnel de la ville à l'intégration et l'égalité citoyenne pour tous afin d'améliorer l'accueil des personnes en situation de handicap
- * En incitant les travailleurs sociaux à se former pour proposer des orientations adaptées aux différents handicaps
- * En formant des agents-référents aux handicaps dans la prise en charge des enfants (périscolaire, ALSH, cantine scolaire, centres de loisirs)



Axe 2. RENDRE LA VILLE PLUS ACCESSIBLE

Respecter la réglementation en matière d'accessibilité dans tous les établissements neufs ou réhabilités recevant du public, les terrains de jeux et espaces de loisirs

- * En poursuivant les travaux de mise aux normes d'accessibilité et de sécurité des ERP, des structures Petite enfance et des espaces publics

Aménager l'espace public afin d'assurer la libre circulation des personnes en toute sécurité (voiries, cheminements, éclairages, feux sonores)

- * En incitant les commerçants à aménager l'accès à leurs magasins

- * En installant des bancs de repos dans l'espace public et dans les cimetières

Faciliter l'accès aux différents modes de transport

- * En renforçant l'accessibilité **des transports en commun** en aménageant les arrêts et leurs abords en lien avec l'EMS et la CTS

- * En promouvant le Service **de transport à la demande** des personnes à mobilité réduite et en perte d'autonomie « MobiStras »

- * En prévoyant et en organisant les **espaces adaptés** : stationnements, aire de dépôt, dépose minute

Faciliter l'accès et l'accessibilité du logement

- * En facilitant l'accès des personnes en situation de handicap aux logements sociaux, avec intervention de la commune auprès des bailleurs sociaux œuvrant sur son territoire

- * En favorisant les constructions d'habitats inclusifs



Axe 3. PROMOUVOIR L'EMPLOI

Remplir l'obligation d'emploi en milieu ordinaire des travailleurs en situation de handicap **dans les services municipaux**, en aménageant leurs postes pour le maintien dans l'emploi selon la loi du 10 juillet 1987

* En facilitant l'accès et le maintien dans l'emploi aux personnes en situation de handicap au sein des établissements publics et privés (entreprises, associations et services)

* En élargissant le dispositif job d'été aux jeunes en situation de handicap

Et encourager l'attribution de marchés de travaux ou autres prestations aux entreprises adaptées ou aux ESAT



Axe 4. DEVELOPPER ET FACILITER LA PARTICIPATION AUX ACTIVITES CULTURELLES, ARTISTIQUES ET DE LOISIRS

Faciliter la participation réelle des personnes handicapées aux activités et manifestations

*En utilisant les compétences des associations spécialisées

Encourager l'organisation d'événements portés par des personnes en situation de handicap en partenariat avec les services de la commune, les institutions et les différentes associations

*En apportant des aides financières et logistiques

Programmer des spectacles et des expositions d'artistes en situation de handicap dans la saison culturelle

*En réalisant des partenariats avec l'ESAT de Sélestat et des compagnies composées de personnes en situation de handicap



Pour mener à bien ses engagements, la ville s'engage à

Consolider les liens de coopération avec les partenaires territoriaux

*** Les différents acteurs de santé**

- Prescirmouv (dispositif Sport Santé sur ordonnance)
- Comité Local Santé Mentale créé en avril 2024

*** La Commission des Financeurs** (coordination territoriale des actions pour prévenir la perte d'autonomie)

***La CIPA** : Commission Intercommunale Pour l'Accessibilité des personnes en situation de handicap de l'EMS

*** Les structures d'accueil**

*** L'Education Nationale**

*** Les associations du monde du handicap**

***les familles**



Contact

Service des solidarités
Maison du 3^{ème} âge
32 rue de Lattre de Tassigny 67300 Schiltigheim
servicesolidarites@ville-schiltigheim.fr

QR Code

*Audio-description

* Version audio disponible auprès de l'APIDV

*FALC

*Écriture en grands caractères



REPUBLIQUE FRANCAISE – DEPARTEMENT DU BAS-RHIN
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL**

CONSEIL MUNICIPAL DU 1 JUILLET 2025

Sous la présidence de Mme Danielle DAMBACH, Maire.

Nombre de conseillers municipaux		
En exercice	Présents	Votants
39	33	36

L'an deux mille vingt cinq, le 01 juillet à 18h00, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique.

Etaient présents :

Mme Danielle DAMBACH, M. Patrick MACIEJEWSKI, Mme Nathalie JAMPOC-BERTRAND, M. Patrick OCHS, Mme Andrée BUCHMANN, M. Benoît STEFFANUS, Mme Sandrine LE GOUIC, M. Bernard JÉNASTE, Mme Laurence WINTERHALTER, M. Jean-Marie VOGT, Mme Sophie MEHMANPAZIR, Mme Evelyne WINTERHALTER, Mme Sylvie ZORN, M. Stanislas MARTIN, Mme Anne SOMMER, Mme Dominique BOUSSARD MOSSER, M. Mathieu GUTH, Mme Corine DULAURENT, Mme Regina HAAS, M. Stéphane HUSSON, M. Jérôme MAI, Mme Christelle PARIS, M. Tomislav NAJDOVSKI, M. Selim ULU, Mme Maryline WILHELM, M. Julien HOFSTETTER, M. Julien RATCLIFFE, M. Antoine SPLET, Mme Hélène HOLLEDERER, M. Nouredine SAID L'HADJ, Mme Françoise KLEIN, M. Martin HENRY, M. Dera RATSIAJETSINIMARO.

Etaient excusées et représentées :

Mme Maïté ELIA par M. Stanislas MARTIN, Mme Jamila CHRIGUI par M. Jérôme MAI, Mme Aurélie LESCOUTE par M. Benoît STEFFANUS.

Etaient excusés :

M. Raphaël RODRIGUES, Mme Sylvie GIL BAREA.

Etait absent :

M. Christian BALL.

**N° 2025DE073 - SYSTÈME D'INFORMATION GÉOGRAPHIQUE (SIG) MÉTROPOLITAIN -
CONVENTION CADRE POUR L'UTILISATION DU SIG DE L'EUROMETROPOLE DE STRASBOURG
PAR SES COMMUNES MEMBRES ET SERVICES ASSOCIÉS**

Rapporteur : Monsieur Patrick MACIEJEWSKI, Premier Adjoint

Par délibération du 18 décembre 2024, le Conseil de l'Eurométropole de Strasbourg a approuvé la Convention cadre pour l'utilisation du Système d'Information Géographique de l'Eurométropole de Strasbourg par ses communes membres et services associés (convention ci-annexée).

Le SIG est un outil structuré qui permet de rassembler, gérer, mettre à jour et représenter des informations géographiques multiples. Il repose sur des équipements informatiques, des logiciels spécialisés, des données sur les territoires, ainsi que sur les compétences d'agents formés à son utilisation. La Communauté Urbaine de Strasbourg avait mis en place un tel dispositif, qui a été maintenu lors de la création de l'Eurométropole de Strasbourg. Aujourd'hui, la bonne gestion des données liées à l'espace est devenue essentielle pour toutes les collectivités membres de l'Eurométropole et fait l'objet d'un encadrement réglementaire et législatif complet.

Ainsi, grâce à l'adoption de cette convention cadre, les communes peuvent, à titre gracieux, bénéficier de l'accès à de nombreux fonds cartographiques ou photographiques, actualisés régulièrement et contribuant aux référentiels nationaux. Elles peuvent aussi exploiter un socle d'indicateurs de territoire issu des données socio-démographiques diffusées par l'INSEE. Les communes peuvent bénéficier en outre de données thématiques produites et maintenues par les directions et services de l'Eurométropole de Strasbourg dans l'exercice de leurs missions.

Toutes ces données sont consultables et utilisables pour divers usages au travers des différents outils SIG et des services proposés par l'Eurométropole de Strasbourg, tels que la réalisation et l'édition de cartes, le traitement et l'extraction de données du SIG. Enfin, cette convention prévoit la possibilité pour les communes membres de bénéficier de l'expertise de l'Eurométropole en matière de géomatique, notamment pour la gestion de leurs adresses ou l'utilisation de systèmes de navigation et de positionnement par satellites.

Il est proposé d'approuver la convention cadre pour l'utilisation du SIG de l'Eurométropole de Strasbourg

La délibération suivante serait à prendre :

Le Conseil municipal,

Considérant l'intérêt de cette convention cadre de contribuer à la bonne organisation des services et au partage d'informations géographiques entre les acteurs du territoire métropolitain, lesquelles sont un facteur de meilleure compréhension des enjeux territoriaux, d'aide à la décision et à la gestion technique du territoire ;

Après en avoir délibéré,

Sur proposition de la Commission « *Écologie, Urbanisme et mobilités, Cadre de vie et travaux* » et du Bureau municipal,

APPROUVE la convention cadre pour l'utilisation du Système d'Information Géographique de l'Eurométropole de Strasbourg par ses communes membres et services associés, telle que ci-annexée ;

AUTORISE Madame la Maire ou son représentant / sa représentante à signer la convention cadre.

Adopté, à l'unanimité

Date de
télétransmission : 3 juillet 2025
Date de retour de l'acte : 3 juillet 2025
Identifiant de l'acte : 067-216704478-20250701-749-DE-1-
1

SCHILTIGHEIM, le 1er juillet 2025

Madame Danielle DAMBACH, Maire

**CONVENTION CADRE POUR
L'UTILISATION DU « SYSTÈME
D'INFORMATION GÉOGRAPHIQUE » DE
L'EUROMETROPOLE DE STRASBOURG
PAR SES COMMUNES MEMBRES ET
SERVICES ASSOCIES**

Entre L'EUROMETROPOLE DE STRASBOURG, ayant son siège au 1 Parc de l'Etoile à Strasbourg Cedex (67076), représentée par sa Présidente en exercice, Madame Pia IMBS, dûment habilitée à l'effet des présentes par délibération du 15 juillet 2020 du Conseil de l'Eurométropole de Strasbourg,

Ci-après désignée par « l'Eurométropole de Strasbourg »

D'une part

ET

Achenheim, Bischheim, Blaesheim, Breuschwickersheim, Eckbolsheim, Eckwersheim, Entzheim, Eschau, Fegersheim, Geispolsheim, Hangenbieten, Hoenheim, Holtzheim, Illkirch-Graffenstaden, Kolbsheim, Lampertheim, La Wantzenau, Lingolsheim, Lipsheim, Mittelhausbergen, Mundolsheim, Niederhausbergen, Oberhausbergen, Oberschaeffolsheim, Osthoffen, Ostwald, Plobsheim, Reichstett, Schiltigheim, Souffelweyersheim, Strasbourg, Vendenheim et Wolfisheim

Ci-après désignées par « les communes membres »

D'autre part

PRÉAMBULE :

Le Système d'Information Géographique (SIG) est un ensemble organisé de matériels informatiques, de logiciels, de données géographiques et de personnel capable de saisir, stocker, mettre à jour, manipuler, analyser et présenter toutes formes d'informations géographiquement référencées.

Le SIG a été développé par la Communauté Urbaine de Strasbourg et a perduré à la création de l'Eurométropole de Strasbourg. Il est accessible à l'ensemble des directions de l'Eurométropole.

Il dispose de nombreuses données géographiques de référence telles que : la topographie, le parcellaire cadastral, les photographies aériennes et images satellites, les limites administratives, les adresses, le filaire de circulation, ...

Il intègre également de nombreuses données géographiques thématiques métropolitaines liées aux compétences exercées par l'Eurométropole de Strasbourg parmi lesquelles notamment : l'urbanisme, l'habitat, la gestion des espaces publics intercommunaux, la mobilité et les déplacements, la politique de la ville, le développement économique.

Un des vecteurs de diffusion des données géographiques est l'intranet cartographique QGISWeb ouvert à l'ensemble des agents de l'Eurométropole de Strasbourg.

La maîtrise des informations géographiques est aujourd'hui indispensable dans chaque collectivité et fait l'objet de nombreuses dispositions réglementaires et législatives.

Il est donc important d'affirmer l'ouverture du Système d'Information Géographique de l'Eurométropole de Strasbourg afin de permettre son utilisation par les communes membres ainsi que de les faire bénéficier de services associés. Elle présente un intérêt dans le cadre d'une bonne organisation des services et dans le partage d'informations géographiques sur un même territoire qui sont un facteur de meilleure compréhension des enjeux territoriaux. Elle s'inscrit également dans la stratégie de la Ville et de l'Eurométropole de Strasbourg en faveur d'un numérique responsable (délibération du Conseil de l'Eurométropole du 3 février 2023) qui définit notamment dans son axe « Libertés numériques » des orientations et engagements partagés fondés sur l'écologie de la donnée et la coopération par le numérique avec les communes du territoire de l'Eurométropole de Strasbourg.

Cette nouvelle convention d'échanges d'informations géographiques entre l'Eurométropole de Strasbourg et ses communes membres, permettra de redéfinir un cadre élargi à l'ensemble des 33 communes membres ainsi qu'aux données de références et données thématiques métropolitaines. Les activités seront effectuées dans l'intérêt commun des collectivités dans les limites spécifiées dans l'article 2 « champ d'application » de la présente convention.

En effet, une ancienne convention d'échanges d'informations géographiques entre la Communauté Urbaine de Strasbourg et ses communes membres, avait permis en 2003 de mutualiser certaines données géographiques en établissant les conditions d'échanges et de prestations, mais elle n'incluait pas les 5 communes de la communauté de communes Les Châteaux qui depuis 2017 ont rejoint l'Eurométropole de Strasbourg. De plus, cette

convention s'appuyait sur celle du partenariat de la Commission de l'Information Géographique de l'Agglomération de Strasbourg (CIGAS) qui a évolué depuis dans son contenu. La convention CIGAS du 1^{er} janvier 2018 actuellement en vigueur prévoit pour les communes membres dans son article 7 un droit d'extraction des données faisant l'objet du partenariat CIGAS. Mais celle-ci ne prévoit pas les autres conditions d'échanges et de prestations, en particulier pour les données thématiques métropolitaines.

ARTICLE 1 : OBJET DE LA CONVENTION

La présente **convention cadre** a pour objet de définir les modalités d'utilisation du système d'information géographique de l'Eurométropole (SIG) de Strasbourg par ses communes membres, ainsi que les services associés. Elle porte sur les données et services fournis aux communes membres à titre gracieux, constituant ainsi le socle de base d'un SIG Métropolitain.

Une **convention spécifique** prenant en considération les charges supplémentaires induites pourra être défini entre l'Eurométropole de Strasbourg et chaque commune membre souhaitant accéder à des services complémentaires.

La convention cadre sert de référence aux modalités d'utilisation du système d'information géographique de l'Eurométropole de Strasbourg par ses communes membres et est annexée à chacune des conventions spécifiques.

ARTICLE 2 : CHAMP D'APPLICATION

Dans le cadre de l'ouverture de son Système d'Information Géographique, l'Eurométropole de Strasbourg propose l'utilisation du socle de base de données et les services associés suivants aux communes membres :

- Concernant les données de référence permettant d'avoir une connaissance générale du territoire (plan d'agglomération, plan communal, adresse, parcellaire cadastral, plan topographique, photographies aériennes et images satellites) :
 - Maintien et actualisation des données, avec l'appui des informations transmises par les communes le cas échéant ;
 - Contribution au maintien à niveau de référentiels nationaux de données sur le territoire de l'Eurométropole de Strasbourg à partir des données du Système d'Information Géographique ;
 - Accompagnement et expertise pour la création de nouveaux numéros de voirie, de noms de voies et également pour le contrôle du fichier du RIL ;
 - Extraction et mise à disposition des données sur le ban communal, selon les besoins . L'extraction par transfert permanent ou temporaire de la totalité ou d'une partie qualitativement substantielle du contenu de la BD RTGE et de la BD PCRS sur un autre support, par tout moyen et toute forme que ce soit est autorisée uniquement pour un usage privé de la commune membre ou pour une mise à disposition par la commune membre à son prestataire

conformément à l'article 16 de la Convention CIGAS. La mise à disposition du contenu de la BD RTGE et de la BD PCRS au prestataire est faite à titre gratuit.

- Réalisation de plans et de cartes numériques, à l'échelle communale ou métropolitaine (selon les besoins), pour des demandes ne représentant pas une durée de travail supérieure à une journée. L'impression éventuelle des documents numériques en plusieurs exemplaires est à la charge des communes ;
 - Diffusion et consultation de ces données sur l'extranet de l'Eurométropole avec l'outil SIG Web QGISWeb, dans le respect des droits d'accès réglementaires ;
 - Entretien des canevas de référence topographiques locaux en planimétrie et en altimétrie ;
 - Service d'amélioration du positionnement par satellites en temps-réel, en se basant sur les observations réalisées par la station GNSS permanente ETOILE située au Centre Administratif de l'Eurométropole de Strasbourg. Ce service est ouvert aux communes et à leurs prestataires ;
 - Mise à disposition d'indicateurs socio-démographiques standardisés produits à l'échelle communale à partir de données INSEE.
- Concernant les données thématiques métropolitaines (produites et maintenues par les directions et services de l'Eurométropole de Strasbourg dans l'exercice de leurs missions) :
- Maintien et actualisation des données, avec l'appui des informations transmises par les communes le cas échéant au service gestionnaire ;
 - Contribution au maintien à niveau de référentiels nationaux de données sur le territoire de l'Eurométropole de Strasbourg à partir des données du Système d'Information Géographique ;
 - Extraction et mise à disposition des données sur le ban communal, selon les besoins ;
 - Réalisation de plans et de cartes numériques, à l'échelle communale ou métropolitaine (selon les besoins), pour des demandes ne représentant pas une durée de travail supérieure à une journée. L'impression éventuelle des documents numériques en plusieurs exemplaires est à la charge des communes ;
 - Diffusion et consultation de ces données sur l'extranet de l'Eurométropole avec l'outil SIG Web QGISWeb, dans le respect des droits d'accès réglementaires.
- Concernant les services d'accompagnement et de conseil en matière de SIG et de géomatique :
- Présentation et découverte du SIG de l'Eurométropole de Strasbourg ;
 - Aide à la rédaction des clauses techniques relatives aux données géolocalisées dans les marchés publics ;
 - Participation aux animations et à l'espace collaboratif de la communauté des géomaticiens de l'Eurométropole de Strasbourg ;
 - Veille technologique et juridique en lien avec l'information géographique.

La liste des données de référence et données thématiques métropolitaines est détaillée en annexe 1. Cette liste fournie en annexe 1 de la présente convention est donnée à titre indicatif et peut évoluer en fonction des données disponibles et diffusables, sans avenant à la présente convention.

L'Eurométropole de Strasbourg n'assure pas au titre du socle de base les tâches suivantes, lesquelles pourront faire l'objet d'une convention spécifique :

- Relevés topographiques ou autres prestations topographiques comme des relevés d'altitude, des implantations, des relevés d'intérieurs ;
- Expertises foncières (découpage ou réunion de parcelles, rematérialisation de limites) et groupement de commandes éventuels pour les prestations des Géomètres Experts ;
- Accompagnement des communes pour la création, la gestion, l'exploitation et la diffusion de données communales dans leur SIG communal.
- Réalisation de plans et cartes nécessitant une charge significative (dépassant une durée de travail d'une journée)

ARTICLE 3 : DISPOSITIONS FINANCIÈRES

L'accès aux données et services de base du système d'information géographique de l'Eurométropole de Strasbourg faisant l'objet de la présente convention se fait à titre gracieux pour les communes membres.

ARTICLE 4 : DURÉE DE LA CONVENTION

La présente convention cadre s'applique pour une durée indéterminée à compter de la date de son approbation par les assemblées délibérantes de l'Eurométropole de Strasbourg et de ses communes membres.

ARTICLE 5 : PROPRIÉTÉ DES DONNÉES

Les données du système d'information géographique restent la propriété de l'Eurométropole de Strasbourg. Les communes membres disposent simplement d'un droit d'utilisation consenti à titre gratuit non cessible et non exhaustif par l'Eurométropole de Strasbourg pour leur utilisation dans le cadre de leurs missions de service public et conformément aux dispositions de la présente convention.

ARTICLE 6 : CONDITION D'HÉBERGEMENT ET D'UTILISATION DES DONNÉES ET DES APPLICATIONS GÉOGRAPHIQUES

L'Eurométropole de Strasbourg est en conformité avec le Règlement Général de Protection des Données (RGPD).

Les données sont stockées dans des bases de données géographiques hébergées soit au sein des serveurs de l'Eurométropole de Strasbourg, soit sur des serveurs distants appartenant à un hébergeur tiers en fonction des usages et de la confidentialité des données géographiques ainsi qu'en conformité avec la réglementation en vigueur.

L'administration, la maintenance, la sécurité et la sauvegarde des serveurs, applications et données nécessaires au bon fonctionnement du Système d'Information Géographique sont assurées par l'Eurométropole de Strasbourg. Toutefois, l'Eurométropole de Strasbourg ne pourrait être tenue responsable en cas de défaillance ou d'inaccessibilité du Système d'Information Géographique. Dans le cas où des données communales seraient intégrées par les communes dans le Système d'Information Géographique de l'Eurométropole de Strasbourg, celles-ci sont tenues de garder des sauvegardes de sécurité de leurs données.

La commune a un droit d'usage des données mises à disposition par l'Eurométropole de Strasbourg, afin de remplir ses missions de service public. Elle s'interdit de vendre, de donner, d'échanger de quelque manière que ce soit, des informations issues de ces données, sans l'accord préalable de l'Eurométropole de Strasbourg ou de la Commission de l'Information Géographique de l'Agglomération de Strasbourg pour les données RTGE et PCRS.

La commune s'interdit, sans l'accord préalable de l'Eurométropole de Strasbourg, la cession à un tiers de fichiers ou extraits de fichiers, que ce soit sous forme informatique ou de listing, à titre gratuit ou onéreux.

Afin de garantir une qualité continue des données de référence et données thématiques métropolitaines dont la mise à jour est assurée par l'Eurométropole de Strasbourg, la commune s'engage à l'informer des modifications à effectuer sur son territoire, ainsi que des erreurs ou omissions détectées. Afin de compléter ses données géographiques de référence et pour garantir une homogénéité sur tout le territoire de l'intercommunalité, l'Eurométropole de Strasbourg pourra demander aux communes de lui fournir les données et informations utiles qui pourraient être en leur possession.

Une attention particulière est portée sur la mise à jour des données de référence du filaire de circulation et des adresses. La commune s'engage, pour tous changements, à transmettre à l'Eurométropole de Strasbourg dans les meilleurs délais, une copie des actes officiels de création ou de modification d'une adresse ou d'une voie.

Le SIG pourra intégrer des données relevant de la compétence de chacune des communes (données thématiques communales), dès lors que cette intégration ne représente pas un

transfert de charge significatif (durée de travail supérieure à une journée par donnée intégrée). Dans ce cas, les communes devront organiser les modalités de mise à jour de chacune de ces données thématiques communales. Pour sa part, l'Eurométropole de Strasbourg assurera la mise à jour des données thématiques relevant de ses compétences. Lorsque l'intégration de données thématiques communales représente une charge significative ou lorsqu'un accompagnement des communes est nécessaire pour la création, la gestion, l'exploitation et la diffusion de données communales dans leur SIG communal, cela n'est pas couvert par la convention cadre et nécessite l'établissement d'une convention spécifique.

Dans le cas où une commune souhaite intégrer des données dont elle est propriétaire au sein du système d'information géographique de l'Eurométropole de Strasbourg, cela confère de fait un droit d'usage à l'Eurométropole de Strasbourg et aux autres communes membres. Si la commune souhaitait déroger à ce principe en se réservant l'usage de ses données dans le SIG de l'Eurométropole, cela devrait faire l'objet d'une convention spécifique.

L'Eurométropole de Strasbourg et les communes s'obligent à compléter le catalogue de métadonnées proposé dans le SIG sur les données thématiques relevant de leurs compétences.

La commune s'engage à respecter la confidentialité des données présentes dans le SIG conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés et au règlement général de protection des données (RGPD) en vigueur. La commune reste seule responsable des droits et autorisations qu'elle attribue à ses agents. L'Eurométropole de Strasbourg ne pourra être tenue pour responsable en cas d'utilisation inappropriée des données par un agent d'une commune membre.

La connexion internet et les équipements informatiques nécessaires à l'utilisation des services de consultation et visualisation des données mis à disposition dans le cadre de cette convention sont à la charge de la commune.

ARTICLE 7 : LE RÉFÉRENT

Chaque commune adoptant la présente convention cadre devra désigner un ou deux référents.

Ce(s) référent(s) sera le correspondant privilégié du service Géomatique et connaissance du territoire (GCT) de l'Eurométropole de Strasbourg pour le SIG.

Le référent a pour rôle :

- Recenser les besoins de sa commune (applications, données, ...),
- Qualifier et formaliser à l'écrit les besoins,
- Informer les utilisateurs,
- Organiser, le cas échéant, des réunions entre les utilisateurs et le service GCT.

ARTICLE 8 : SUIVI DE LA CONVENTION

Pour assurer un suivi régulier du fonctionnement de l'ouverture du SIG, un groupe de suivi SIG métropolitain est mis en place.

Le groupe de suivi SIG métropolitain est composé du service GCT et des référents de l'Eurométropole et des communes.

Ce groupe a pour rôle :

- Suivre la prise en compte des besoins des services de l'Eurométropole de Strasbourg et des communes membres,
- Faire des propositions de développement de nouvelles données ou de nouveaux services,
- Être un lieu d'échange entre les différents référents.

Ce groupe se réunit à minima 1 à 2 fois par an à l'initiative de l'Eurométropole.

ARTICLE 9 : RÉSILIATION – MODIFICATION

9.1. Modification / révision

Toute modification ou révision de la présente convention fera l'objet d'un avenant.

9.2. Résiliation

La présente convention pourra être dénoncée par l'Eurométropole de Strasbourg ou les communes membres. En cas de résiliation par une commune membre, cela n'emportera pas résiliation de la convention pour les autres communes membres signataires de la convention. La résiliation prendra effet au premier jour de chaque année civile, sous réserve du respect d'un préavis de trois mois, après réception d'une demande en LRAR. L'Eurométropole de Strasbourg se réserve le droit de résilier cette convention par voie de délibération.

ANNEXE 1 À LA CONVENTION CADRE

Liste des données de référence et données thématiques métropolitaines

DONNEES DE REFERENCE

BD TOPOGRAPHIQUE

- Référentiel Topographique à Grande Échelle (RTGE)
- Référentiel Topographique Simplifié (RTS)
- Réseau planimétrique
- Réseau altimétrique

BD PARCELLAIRE

- La BD parcellaire
- Le plan cadastral napoléonien (1840)
- Le plan cadastral allemand (1889-1913)

BD CARTOGRAPHIQUE

- Cartographie 10 000
- Cartographie 50 000
- Cartographie 100 000

BD ADRESSES

- Adresses

BD FILAIRE DE VOIE

- Filaire de circulation
- Vues immersives image 360°

BD ORTHOPHOTOGRAPHIE

- Orthophotographie couleur 2020
- Orthophotographie Pléiades 2022
- Orthophotographie Spot 7 - 2019
- Orthophotographie nocturne 2020 – Strasbourg et sa 1ère couronne

BD 3D

- Le LIDAR 2021
- Le LIDAR Raster hauteur toits 2021
- Le LIDAR Raster Canopée de la végétation 2021
- Le modèle numérique de terrain Raster Élévation 2021
- Le photomaillage 3D

DONNEES THEMATIQUES METROPOLITAINES

MOBILITE, INFRASTRUCTURE, DEPLACEMENT

- Dispositif de retenue
- Gestionnaire de voirie
- Hiérarchisation des voies
- Programmation des opérations sur l'espace public
- État des chaussées et dépendances
- Emprises concernant l'entretien préventif de la voirie
- Bordures et ilots bordurés, sur le réseau structurant
- Signalisation horizontale
- Signalisation verticale statique

- Stationnement vélos
- Aménagements cyclables programmés 2020-2026
- Lignes de bus
- Arrêts de bus de la CTS
- Anomalies sur l'espace public pour l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite
- SECURITE, PREVENTION
 - Sites et sols pollués
 - Plan de Prévention des Risques d'Inondation (PPRI)
 - Risques technologiques – PPRT et PAC
 - Cavités souterraines
 - Qualité de l'air
 - Plan d'Exposition au Bruit (PEB) et Plan de gêne Sonore (PGS)
- EAU, DECHET, PROPLETE
 - Points d'apport volontaire
 - Bornes de déchets alimentaires
 - Distributeurs de sacs de tri
 - Bornes (poubelles publiques)
 - Viabilité hivernale
 - Toilettes publiques
 - Points d'eau
 - Thématique canine
- PAYSAGES, NATURE
 - Ilots agricoles
 - Zones humides avérées
 - Trames verte et bleue
 - Patrimoine arboré
- ECONOMIE
 - Base SIRENE
 - Zones d'activités économiques existantes
- URBANISME
 - Plan Local d'Urbanisme
 - Droits du sol
 - Zones d'aménagement concerté
 - Les projets urbains
 - Permis de construire ayant un avis favorable produisant au moins un logement
 - Règlement local de publicité intercommunal
 - Données d'instruction liées aux enseignes et publicité sur le domaine public
 - Monuments historiques
- CONSTRUCTION, IMMOBILIER, ENERGIE
 - Réseaux de chaleur
 - Bibliothèques et médiathèques
 - Documentation du patrimoine bâti
- SANTE, SPORT
 - Aires d'agrès le long des parcours Vitaboucle
- ALERTES, REMONTEES DE SIGNALEMENT
 - Signalements d'anomalies

REPUBLIQUE FRANCAISE – DEPARTEMENT DU BAS-RHIN
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL**

CONSEIL MUNICIPAL DU 1 JUILLET 2025

Sous la présidence de Mme Danielle DAMBACH, Maire.

Nombre de conseillers municipaux		
En exercice	Présents	Votants
39	33	36

L'an deux mille vingt cinq, le 01 juillet à 18h00, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique.

Etaient présents :

Mme Danielle DAMBACH, M. Patrick MACIEJEWSKI, Mme Nathalie JAMPOC-BERTRAND, M. Patrick OCHS, Mme Andrée BUCHMANN, M. Benoît STEFFANUS, Mme Sandrine LE GOUIC, M. Bernard JÉNASTE, Mme Laurence WINTERHALTER, M. Jean-Marie VOGT, Mme Sophie MEHMANPAZIR, Mme Evelyne WINTERHALTER, Mme Sylvie ZORN, M. Stanislas MARTIN, Mme Anne SOMMER, Mme Dominique BOUSSARD MOSSER, M. Mathieu GUTH, Mme Corine DULAURENT, Mme Regina HAAS, M. Stéphane HUSSON, M. Jérôme MAI, Mme Christelle PARIS, M. Tomislav NAJDOVSKI, M. Selim ULU, Mme Maryline WILHELM, M. Julien HOFSTETTER, M. Julien RATCLIFFE, M. Antoine SPLET, Mme Hélène HOLLEDERER, M. Nouredine SAID L'HADJ, Mme Françoise KLEIN, M. Martin HENRY, M. Dera RATSIAJETSINIMARO.

Etaient excusées et représentées :

Mme Maïté ELIA par M. Stanislas MARTIN, Mme Jamila CHRIGUI par M. Jérôme MAI, Mme Aurélie LESCOUTE par M. Benoît STEFFANUS.

Etaient excusés :

M. Raphaël RODRIGUES, Mme Sylvie GIL BAREA.

Etait absent :

M. Christian BALL.

N° 2025DE074 - AVIS DE LA COMMUNE - PROJETS SUR L'ESPACE PUBLIC : AJUSTEMENT DE PROGRAMME 2025 : TRANSPORT, VOIRIE, SIGNALISATION STATIQUE ET DYNAMIQUE, EAU ET ASSAINISSEMENT ET NOUVEAU PROGRAMME NATIONAL DE RÉNOVATION URBAINE (NPNRU) - COMPLÉMENT 2025, LANCEMENT, POURSUITE DES ÉTUDES ET RÉALISATION DE TRAVAUX

Rapporteur : Monsieur Patrick MACIEJEWSKI, Premier Adjoint

Par délibération en date du 28 mars 2025, le Conseil de l'Eurométropole de Strasbourg avait approuvé le programme 2025 des projets sur l'espace public dans son domaine de compétence : voirie, signalisation, ouvrages d'art, eau et assainissement.

Cependant, pour certaines opérations, la concertation ou encore les études de détail ont mis en évidence la nécessité de modifier la conception initiale des projets et donc de changer les éléments de programme, le coût d'objectif, les emprises...

Par ailleurs, la conjoncture actuelle avec les différentes hausses de prix des matériaux et des énergies, nécessite également d'ajuster les montants de certaines opérations en cours ou terminées afin de permettre le financement des révisions de prix.

Très peu d'opérations nouvelles sont initiées dans cette délibération, il s'agit généralement de travaux devenus prioritaires suite à la connaissance de problèmes de sécurité (et qui ne pouvait être financés dans le cadre des crédits de proximité), à la dégradation de l'état d'entretien des équipements ou à l'obligation d'accompagner des projets initiés par d'autres maîtres d'ouvrage (notamment projets immobiliers).

De plus, des opérations nouvelles en eau et en assainissement complètent le programme 2025 pour assurer une coordination entre les projets.

De ce fait, il est proposé, par la présente délibération, d'adopter plusieurs ajustements à ce programme, **sans modification des crédits globaux de paiement y afférents**, car certaines opérations initialement prévues ont été reportées ou même annulées ou encore parce que le coût d'objectif d'autres opérations a été revu à la baisse.

La liste des projets modifiés et nouveaux concernant la commune de Schiltigheim est jointe en annexe à la présente délibération.

Les montants délibérés sont établis en référence aux indices valeur juin 2025.

Dans le cadre des études et pour des raisons opérationnelles, il est prévu, dans certains cas, des « groupements de commandes » entre l'Eurométropole de Strasbourg et la Ville de Strasbourg (Coordonnateur Eurométropole de Strasbourg).

La délibération suivante serait à prendre :

Le Conseil municipal,
Après en avoir délibéré,

Sur proposition de la Commission « *Écologie, Urbanisme et mobilités, Cadre de vie et Travaux* » et du Bureau municipal,

APPROUVE l'ajustement du programme 2025 des projets sur l'espace public dans les domaines de compétence de l'Eurométropole (voirie, signalisation, ouvrages d'art, eau et assainissement), tel que figurant en annexe de la présente délibération.

Adopté, à la majorité

VOTE		VOIX
Pour	35	Mme Françoise KLEIN.
Contre	1	
Abstention	0	
Ne participe pas part au vote	0	

Date de
télétransmission : 3 juillet 2025
Date de retour de l'acte : 3 juillet 2025
Identifiant de l'acte : 067-216704478-20250701-752-DE-1-
1

SCHILTIGHEIM, le 1er juillet 2025

Madame Danielle DAMBACH, Maire

ANNEXE 3 : LISTE DES PROJETS DANS LES COMMUNES

SCHILTIGHEIM

Opération	2023SCH07		SCHILTIGHEIM			Suite études et travaux			1		
Site projet	RUE DES TROIS MAIRES, POILUS, DU TRIBUNAL ET RUE CLAIRE										
Tronçon / tranche	2/2	Début	Complet			Fin	Complet				
Mt Total Prévisionnel	390 000 €		MOE	Externe		Tableau		T12 + T13	AMO	non	
										TTC	
Eau	Etat d'entretien réseau		Conduite/branchements		Pose		Travaux tranchée ouverte		Type Marché	MAPA	30 000 €
Assainissement	Etat d'entretien réseau		Collecteur/branchements		Renouvellement		Travaux tranchée ouverte		Type Marché	MAPA	60 000 €
							Total délibéré EMS			90 000 €	

Opération	2023SCH06		SCHILTIGHEIM			Suite études et travaux			2			
Site projet	RUE PASTEUR											
Tronçon /tranche	3/3	Début	Complet			Fin	Complet					
Mt Total Prévisionnel	670 000 €		MOE	Externe			Fin	Tableau		T2	AMO	non
												TTC
Voirie & équipements	Liaison cyclable		Voie de desserte		Aménagement		Trx en profondeur		Type Marché	MAPA	100 000 €	
							Total délibéré EMS					100 000 €

Opération	2022SCH05		SCHILTIGHEIM			Suite études et travaux			3		
Site projet	RUE DES PETITS CHAMPS ET RUE NEUVE										
Tronçon / tranche	4/4	Début	Complet			Fin	Complet				
Mt Total Prévisionnel	1 565 000 €		MOE	Externe		Fin	Tableau		I DEPN + T12 + T13	AMO	non
										TTC	
Voirie & équipements	Amélioration qualité		Voie de desserte		Réaménagement		Trx en profondeur		Type Marché	MAPA	160 000 €
Eau	Etat d'entretien réseau		Conduite/branchements		Pose		Travaux tranchée ouverte		Type Marché	MAPA	35 000 €
Assainissement	Etat entretien réseau		Collecteur/branchements		Renouvellement		Travaux tranchée ouverte		Type Marché	MAPA	140 000 €
							Total délibéré EMS			335 000 €	

Opération	2022SCH01		SCHILTIGHEIM			Suite études et travaux			4					
Site projet	PLACETTE DE LA POMME D'OR													
Tronçon / tranche	3/3	Début	Complet		Fin	Complet								
Mt Total Prévisionnel	260 000 €				MOE	Externe		Tableau		PPI DEPN	AMO	non		
													TTC	
Voirie & équipements	Amélioration qualité			Place/ placette		Réaménagement		Trx en profondeur		Type Marché	MAPA	50 000 €		
													Total délibéré EMS	50 000 €

PLUSIEURS SECTEURS

Opération	2025EMS20		PLUSIEURS SECTEURS			Etudes et travaux			5			
Site projet	AMELIORATION LIGNE DE BUS C5											
Tronçon /tranche	1/1	Début	Localisé		Fin	Localisé						
Mt Total Prévisionnel	700 000 €			MOE	Externe		Tableau		PPI Autres	AMO	non	
											TTC	
Voirie & équipements	Déplacement			Voie/ arrêt de bus		Réaménagement		Trx en faible profondeur		Type Marché	MAPA	700 000 €
								Total délibéré EMS				700 000 €

REPUBLIQUE FRANCAISE – DEPARTEMENT DU BAS-RHIN
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL**

CONSEIL MUNICIPAL DU 1 JUILLET 2025

Sous la présidence de Mme Danielle DAMBACH, Maire.

Nombre de conseillers municipaux		
En exercice	Présents	Votants
39	33	36

L'an deux mille vingt cinq, le 01 juillet à 18h00, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique.

Etaient présents :

Mme Danielle DAMBACH, M. Patrick MACIEJEWSKI, Mme Nathalie JAMPOC-BERTRAND, M. Patrick OCHS, Mme Andrée BUCHMANN, M. Benoît STEFFANUS, Mme Sandrine LE GOUIC, M. Bernard JÉNASTE, Mme Laurence WINTERHALTER, M. Jean-Marie VOGT, Mme Sophie MEHMANPAZIR, Mme Evelyne WINTERHALTER, Mme Sylvie ZORN, M. Stanislas MARTIN, Mme Anne SOMMER, Mme Dominique BOUSSARD MOSSER, M. Mathieu GUTH, Mme Corine DULAURENT, Mme Regina HAAS, M. Stéphane HUSSON, M. Jérôme MAI, Mme Christelle PARIS, M. Tomislav NAJDOVSKI, M. Selim ULU, Mme Maryline WILHELM, M. Julien HOFSTETTER, M. Julien RATCLIFFE, M. Antoine SPLET, Mme Hélène HOLLEDERER, M. Nouredine SAID L'HADJ, Mme Françoise KLEIN, M. Martin HENRY, M. Dera RATSIAJETSINIMARO.

Etaient excusées et représentées :

Mme Maïté ELIA par M. Stanislas MARTIN, Mme Jamila CHRIGUI par M. Jérôme MAI, Mme Aurélie LESCOUTE par M. Benoît STEFFANUS.

Etaient excusés :

M. Raphaël RODRIGUES, Mme Sylvie GIL BAREA.

Etait absent :

M. Christian BALL.

N° 2025DE075 - ADHÉSION DE LA VILLE DE SCHILTIGHEIM À LA CENTRALE D'ACHAT "CANUT"

Rapporteur : Monsieur Patrick MACIEJEWSKI, Premier Adjoint

Les articles L. 2113-2 et suivants du Code de la commande publique autorisent les acheteurs publics à recourir aux centrales d'achat.

La Centrale d'Achat du Numérique et des Télécoms, dénommée « CANUT », propose des accords-cadres qui simplifient les achats de matériels, de logiciels et de prestations de service, couvrant l'ensemble des besoins informatiques et de télécommunications de ses bénéficiaires.

Créée sous la forme d'une association « loi 1901 », domiciliée au 4 de la place Amédée Bonnet à Lyon (69002) et immatriculée au Répertoire National des Associations sous le numéro 92443595100018, elle est une ressource dédiée aux collectivités leur permettant de bénéficier de conditions d'achat préférentielles, avec des accords-cadres, clé en main, et ce dans le respect du Code de la commande publique.

Elle intervient pour le compte de ses membres actifs (collectivités territoriales, agences et établissements intervenant dans le secteur des secours, établissements d'enseignement publics, établissements publics

intervenant dans le secteur de la recherche, établissements publics administratifs, syndicats mixtes, établissements publics de coopération intercommunale, sociétés publiques locales, groupements d'intérêt publics, régies, associations syndicales autorisées, établissements publics à caractère industriel et commercial) en leur offrant les avantages suivants :

- Une proximité et une transparence avec les bénéficiaires ;
- Une gestion rapide et simplifiée des achats, sans limite de montant ;
- De marchés innovants et adaptés aux besoins des collectivités ;
- D'une équipe d'acheteurs experts du numérique et des télécoms ;
- D'une équipe performante en relation directe avec les titulaires des accords-cadres ;
- D'une aide pertinente et de conseils juridiques durant l'exécution des contrats.

La tarification proposée par cette centrale d'achat est construite sur la base d'un coût unitaire annuel par accord-cadre souscrit, assorti de remises diverses lors de la souscription de contrats supplémentaires, soit :

- 600 HT (720,00 € TTC) pour un 1^{er} contrat ;
- De 20 à 50 % de remise par contrat supplémentaire avec un plafond de 1 800 € HT (2 160,00 € TTC).

A l'issue de chaque souscription et d'acquittement des frais correspondants, la Ville de Schiltigheim adhèrera aux contrats répondant à ses besoins opérationnels, et conclura dans ce cadre une convention spécifique (convention de service d'achats centralisés).

Le recours à cette centrale d'achat présentera pour la Ville plusieurs avantages :

- Un avantage de simplification de ses procédures classiques d'achat car les obligations de publicité et de mise en concurrence, conformément aux stipulations réglementaires de l'article L. 2112-4 du Code de la commande publique, seront réputées respectées ;
- Un avantage économique car les économies d'échelle, permises par la massification des achats, permettront l'accès à des offres commerciales dont les prix unitaires seront avantageux ;
- Un avantage stratégique car, outre le lancement de marchés propres, l'adhésion à une telle centrale d'achat permettra de diversifier ses sources d'approvisionnements, d'accéder à un plus large panel de fournisseurs et de choisir systématiquement l'offre commerciale économiquement la plus avantageuse, etc.

La délibération suivante serait à prendre :

Le Conseil municipal,

Vu le Code de la Commande publique, et notamment les articles L.2113-2 à L.2113-5 ;

Après en avoir délibéré,

Sur la proposition de la Commission « Finances, Domaines et Marchés publics » et du Bureau municipal,

APPROUVE le principe d'adhésion à la Centrale d'Achat du Numérique et des Télécoms, la « CANUT », tel que présenté supra ;

APPROUVE le recours à cette centrale pour satisfaire ses besoins en achats publics divers ;

DÉCIDE que les dépenses d'adhésion seront imputées au compte 6281 du budget de la Ville ;

AUTORISE Madame la Maire ou son représentant nommément désigné à :

- ✓ Signer les bulletins d'adhésion à la « CANUT » ;
- ✓ Régler le coût unitaire annuel par accord-cadre souscrit ;
- ✓ Passer commande auprès de la « CANUT » et signer les conventions individuelles de souscription aux marchés et accords-cadres, conclus par cette centrale d'achat, et prendre toute décision y relative ;
- ✓ Utiliser les crédits nécessaires, prévus au budget.

Adopté, à la majorité

VOTE		VOIX
Pour	35	
Contre	0	
Abstention	1	Mme Françoise KLEIN.
Ne participe pas part au vote	0	

Date de
télétransmission : 3 juillet 2025
Date de retour de l'acte : 3 juillet 2025
Identifiant de l'acte : 067-216704478-20250701-861-DE-1-
1

SCHILTIGHEIM, le 1er juillet 2025
Madame Danielle DAMBACH, Maire

REPUBLIQUE FRANCAISE – DEPARTEMENT DU BAS-RHIN
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL**

CONSEIL MUNICIPAL DU 1 JUILLET 2025

Sous la présidence de Mme Danielle DAMBACH, Maire.

Nombre de conseillers municipaux		
En exercice	Présents	Votants
39	33	36

L'an deux mille vingt cinq, le 01 juillet à 18h00, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique.

Etaient présents :

Mme Danielle DAMBACH, M. Patrick MACIEJEWSKI, Mme Nathalie JAMPOC-BERTRAND, M. Patrick OCHS, Mme Andrée BUCHMANN, M. Benoît STEFFANUS, Mme Sandrine LE GOUIC, M. Bernard JÉNASTE, Mme Laurence WINTERHALTER, M. Jean-Marie VOGT, Mme Sophie MEHMANPAZIR, Mme Evelyne WINTERHALTER, Mme Sylvie ZORN, M. Stanislas MARTIN, Mme Anne SOMMER, Mme Dominique BOUSSARD MOSSER, M. Mathieu GUTH, Mme Corine DULAURENT, Mme Regina HAAS, M. Stéphane HUSSON, M. Jérôme MAI, Mme Christelle PARIS, M. Tomislav NAJDOVSKI, M. Selim ULU, Mme Maryline WILHELM, M. Julien HOFSTETTER, M. Julien RATCLIFFE, M. Antoine SPLET, Mme Hélène HOLLEDERER, M. Nouredine SAID L'HADJ, Mme Françoise KLEIN, M. Martin HENRY, M. Dera RATSIAJETSINIMARO.

Etaient excusées et représentées :

Mme Maïté ELIA par M. Stanislas MARTIN, Mme Jamila CHRIGUI par M. Jérôme MAI, Mme Aurélie LESCOUTE par M. Benoît STEFFANUS.

Etaient excusés :

M. Raphaël RODRIGUES, Mme Sylvie GIL BAREA.

Etait absent :

M. Christian BALL.

**N° 2025DE076 - LISTE DES DECISIONS PRISES EN VERTU DE L'ARTICLE L.2122-22 DU CGCT ET
DE LA DELIBERATION DU 9 JUIN 2020**

Rapporteur : Monsieur Patrick OCHS, Adjoint

En vertu de l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales, le Conseil municipal a délégué un certain nombre de compétences à la Maire par une délibération en date du 9 juin 2020.

L'article L.2122-23 du code précité dispose que la Maire doit rendre compte des décisions prises sur la base de ces délégations à chaque réunion obligatoire du Conseil municipal.

Les décisions prises depuis la dernière réunion du Conseil municipal sont listées en annexe.

*Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2122-22 et L.2122-23 ;
Vu la délibération du conseil municipal en date du 9 juin 2020.*

Considérant que le conseil municipal a délégué un certain nombre de compétences à la Maire

Considérant que la Maire doit rendre compte des décisions prises sur la base de ces délégations à chaque réunion obligatoire du conseil municipal.

Après en avoir délibéré,
Sur proposition de la Commission « Finances, Domaines et Marchés publics » et du Bureau municipal,

PREND ACTE des décisions prises par Madame la Maire en vertu des délégations consenties par le Conseil municipal et citées en annexe.

Prend acte

Date de
télétransmission : 3 juillet 2025
Date de retour de l'acte : 3 juillet 2025
Identifiant de l'acte : 067-216704478-20250701-731-DE-1-
1

SCHILTIGHEIM, le 1er juillet 2025

Madame Danielle DAMBACH, Maire

- Délégation pour fixer, dans la limite de 4 000 € les tarifs des droits de voirie, de stationnement, de dépôt temporaire sur les voies et autres lieux publics et, d'une manière générale, des droits prévus au profit de la commune qui n'ont pas un caractère fiscal :

N° décision	Date	Désignation
2025DEC005	30/04/2025	Signature d'une convention d'occupation du domaine public dans les Halles du Scilt avec la SAS L'Épicier Grand Cru
2025DEC006	14/05/2025	Signature d'une convention de mise à disposition de dépendances du domaine public au sein des Halles du Scilt avec l'Association UNISCITÉ
2025DEC007	26/05/2025	Convention avec la société « Les Secrets du Sablier » prévoyant la conception, la réalisation et l'animation d'un Escape Game lors des journées du Patrimoine (20 septembre 2025) avec les membres du Conseil Municipal des Jeunes de Schiltigheim
2025DEC008	29/05/2025	Tarifs éducation 2025 - 2026
2025DEC009	29/05/2025	Création et révision des tarifs applicables par le service des Solidarités

- Délégation pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget

I – Marchés publics de fournitures et services passés en application des dispositions des articles R. 2122-8, L. 2123-1-1° et L. 2124-1 du Code de la commande publique

A) Inférieurs à 40 000.00 € HT

Objet du contrat	Lot	Intitulé du lot	Titulaire du contrat n°25011	Montant du contrat (HT) par période	Durée du contrat
Achat et installation d'une baie de stockage informatique à la Ville	UNIQUE	/	ACESI GROUP 8B RUE ICARE AEROPARC 1 - 67960 ENTZHEIM	35 572 €	1 mois

Objet du contrat	Titulaire du contrat	Descriptif du contrat	Montant total du contrat (TTC)	Période(s) couverte(s) par le contrat
Conférence sur l'éducation au harcèlement	THEMIS 24, Rue du 22 Novembre 6700 STRASBOURG	Interventions de prévention au monde numérique et le cyber harcèlement	200 €	Le 14 mai 2025 de 18h30 à 19h30 pour les enfants et les jeunes
Journée UNIDAY	CADR67 12, Rue des Bouchers 67000 STRASBOURG	Animation et préparation de 3 ateliers : - Vélo-smoothies - Quiz avec lots à gagner - atelier d'apprentissage	550 €	Le 21/05/2025 de 9h à 12h pour les enfants de 6 à 12 ans

II – Marchés publics de travaux passés en application des dispositions des articles R. 2122-8, L. 2123-1-1° et L. 2124-1 du Code de la commande publique

Objet du contrat	Lot	Titulaires du contrat n°25012	Montant total du contrat (HT)	Durée du contrat
Travaux d'éclairage LED multi-sites	UNIQUE	ELECTRICITE VEIT 40 RUE DU DEPOT – 67460 SOUFFELWEYERSHEIM SCHORO ELECTRICITE SAS 5 RUE DE L'INDUSTRIE – 67116 REICHSTETT	Minimum : 80 000 € HT Maximum : 800 000 € HT	48 mois

Objet du contrat	Lot	Intitulé du lot	Titulaire du contrat n°25008	Montant du contrat (HT) par période	Durée du contrat
Travaux d'installation de nouvelles fenêtres pour les vestiaires EXEN, remplacement de la porte d'accès au gymnase et installation de la VMC	1	Menuiseries (fenêtres et porte d'entrée)	NORBA ALSACE SAS ZA LE BOSQUET – BAT B 67580 MERTZWILLER	5 475.00 €	15/05/2025 – 14/08/2025
	2	Installation VMC local ménage	ENTREPRISE NOUVELLE GENERATION 1 RUE DU LINDEBUCKEL 67300 SCHILTIGHEIM	19 992.00 €	15/05/2025 – 25/07/2025

III – Prestations modificatives & avenants :

Objet du contrat	Lot	Intitulé du lot	Titulaire	Objet des PM n°24013-01/01	Montant initial HT du contrat	Montant HT des PM	Nouveau montant HT du contrat
Travaux divers d'impression et de services de diffusion du magazine d'informations municipales et de supports de communication municipale	01	Impression de plaquettes et documents divers	IMPRIMERIE DEPPEN SARL ZI - 4 rue du Tramway BP 30010 67151 ERSTEIN CEDEX	Ajout de prestations au BPU	Min : 15 000 € Max : 50 000 €	/	/
	Lot	Intitulé du lot	Titulaire	Objet des PM n°24013-02/06	Montant initial HT du contrat	Montant HT des PM	Nouveau montant HT du contrat
	02	Impression de grands formats	DS IMPRESSION 5 rue de l'Artisanat 67170 GEUDERTHEIM	Ajout de prestations au BPU	Min : 15 000 € Max : 50 000 €	/	/
Objet du contrat	Lot	Intitulé du lot	Titulaire	Objet des PM n°24043/01	Montant initial HT du contrat	Montant HT des PM	Nouveau montant HT du contrat
Réalisation d'une mission MOP dans le cadre de l'opération de travaux relative à la construction de la Maison de la Petite Enfance	/	/	F+F ARCHITECTES 4 AVENUE DES VOSGES 67000 STRASBOURG	Modification du tableau de répartition des honoraires	608 331,88 €	0.00 €	608 331,88 €
Objet du contrat	Lot	Intitulé du lot	Titulaire	Objet des PM n°23027-21/01	Montant initial HT du contrat	Montant HT des PM	Nouveau montant HT du contrat (tout avenant inclus)
Construction du nouveau groupe scolaire "V. Hugo"	21	Installation sanitaire	ETS HOULLE SAS 10 RUE DES FRERES LUMIERE 57206 SARREGUEMINES CEDEX	Modification production de l'eau chaude sanitaire du Gymnase	531 798.00 €	- 13 570.00 €	518 228.00 €

Objet du contrat	Lot	Intitulé du lot	Titulaire	Objet des PM n°24028-03	Montant HT du contrat	Montant HT des PM	Nouveau montant HT du contrat
Maintenance et contrôles réglementaires des installations techniques des bâtiments communaux	01	Entretien et vérifications des moyens de lutte contre l'incendie	SARL RINGENWALD INCENDIE 27 RUE DE CHERBOURG 67100 STRASBOURG	Ajout de prestations au bordereau de prix unitaires	138 375,60 €	0 €	Inchangé
Objet du contrat	Lot	Intitulé du lot	Titulaire	Objet des PM n°24031-05/02	Montant initial HT du contrat	Montant HT des PM	Nouveau montant HT du contrat (tout avenant inclus)
Travaux de rénovation intérieure de la tribune de l'Aar	05	Peinture	MK PEINTURE 5 RUE BLIETH 67960 ENTZHEIM	Prestations complémentaires dans les circulations, sanitaires femmes et salle de musculation	9 074,62 €	795.00 €	11 275.62 €
Objet du contrat	Lot	Intitulé du lot	Titulaire	Objet des PM n°24001/01	Montant initial HT du contrat	Montant HT des PM	Nouveau montant HT du contrat (tout avenant inclus)
Travaux d'éclairage public, de génie civil et d'installations électriques extérieures sur le ban communal	UNI	/	SOBECA 2 RUE DE LA 2EME DIVISION BLINDÉE 67270 HOCHFELDEN	Ajout de prestations au bordereau des prix unitaires.	Min : 360 000.00 € Max : 1 400 000.00 €	/	/
Objet du contrat	Lot	Intitulé du lot	Titulaire	Objet des PM n°24031-04/03	Montant initial HT du contrat	Montant HT des PM	Nouveau montant HT du contrat (tout avenant inclus)
Travaux de rénovation intérieure de la tribune de l'Aar	04	Menuiseries Intérieures	INTER DECOR Groupe BIER 1 RUE DE L'INDUSTRIE 67340 INGWILLER	Travaux supplémentaires	148 061,14 €	7 435,43 €	158 292,29 €

Objet du contrat	Lot	Titulaire	Objet des PM n°24003/04	Montant initial HT du contrat	Montant HT des PM	Nouveau montant HT du contrat
Location, livraison et installation de matériel son, lumière et vidéo pour l'organisation de la saison culturelle ainsi que de tous les évènements pilotés par les services culture, sport et évènements de la ville de Schiltigheim	/	LAGOONA 13 RUE VAUBAN 67450 MUNDOLSHEIM	Ajout de prestations au bordereau des prix unitaires	Min : 10 000 € Max : 40 000 €	/	Min : 10 000 € Maxi : 40 000€
	Lot	Titulaire	Objet des prestations modificatives n°24003/05	Montant initial HT du contrat	Montant HT des PM	Nouveau montant HT du contrat
	/	LAGOONA 13 RUE VAUBAN 67450 MUNDOLSHEIM	Ajout de prestations au bordereau des prix unitaires	Min : 10 000 € Max : 40 000€	/	Minimum : 10 000 € Maximum : 40 000€

Objet du contrat	Lot	Intitulé du lot	Titulaire	Objet des prestations modificatives n°23019/01	Montant initial HT du contrat	Montant HT des PM	Nouveau montant HT du contrat
Organisation des accueils périscolaires et extrascolaires des enfants de 3 à 11 ans scolarisés à Schiltigheim	/	/	LEO LAGRANGE ANIMATION 150 RUE DES POISSONNIERS – 75018 PARIS	Apports partiels d'actifs aboutissant à un avenant de transfert.	Min : 158 400.00 € Max : 1 000 000.00 €	/	Min : 158 400.00 € Max : 1 000 000.00 €
Objet du contrat	Lot	Intitulé du lot	Titulaire	Objet des PM n°23014-03/07	Montant initial HT du contrat	Montant HT des PM	Nouveau montant HT du contrat (tout avenant inclus)
Fourniture de vêtements de travail, chaussures de sécurité et EPI	03	Chaussures de sécurité	RECORD SAS 8 rue Cerf Berr 67200 STRASBOURG	Ajout de fourniture au BPU	Min : 5 000 € Max : 15 000 €	/	Min : 5 000 € Max : 15 000 €
Objet du contrat	Lot	Intitulé du lot	Titulaire	Objet des PM n°23027-14-	Montant initial HT du contrat	Montant HT des PM	Nouveau montant HT du contrat (tout avenant inclus)
Construction du nouveau groupe scolaire "V. Hugo" – Lot n°14 : Revêtements sols souples	14	Revêtements sols souples	LV SOLS PARC DES FORGES 67200 STRASBOURG	Remplacement du revêtement de sol lino en PVC	200 613.15 €	26 029.10 €	226 642.25 €

REPUBLIQUE FRANCAISE – DEPARTEMENT DU BAS-RHIN
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL**

CONSEIL MUNICIPAL DU 1 JUILLET 2025

Sous la présidence de Mme Danielle DAMBACH, Maire.

Nombre de conseillers municipaux		
En exercice	Présents	Votants
39	33	36

L'an deux mille vingt cinq, le 01 juillet à 18h00, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique.

Etaient présents :

Mme Danielle DAMBACH, M. Patrick MACIEJEWSKI, Mme Nathalie JAMPOC-BERTRAND, M. Patrick OCHS, Mme Andrée BUCHMANN, M. Benoît STEFFANUS, Mme Sandrine LE GOUIC, M. Bernard JÉNASTE, Mme Laurence WINTERHALTER, M. Jean-Marie VOGT, Mme Sophie MEHMANPAZIR, Mme Evelyne WINTERHALTER, Mme Sylvie ZORN, M. Stanislas MARTIN, Mme Anne SOMMER, Mme Dominique BOUSSARD MOSSER, M. Mathieu GUTH, Mme Corine DULAURENT, Mme Regina HAAS, M. Stéphane HUSSON, M. Jérôme MAI, Mme Christelle PARIS, M. Tomislav NAJDOVSKI, M. Selim ULU, Mme Maryline WILHELM, M. Julien HOFSTETTER, M. Julien RATCLIFFE, M. Antoine SPLET, Mme Hélène HOLLEDERER, M. Nouredine SAID L'HADJ, Mme Françoise KLEIN, M. Martin HENRY, M. Dera RATSAJETSINIMARO.

Etaient excusées et représentées :

Mme Maïté ELIA par M. Stanislas MARTIN, Mme Jamila CHRIGUI par M. Jérôme MAI, Mme Aurélie LESCOUTE par M. Benoît STEFFANUS.

Etaient excusés :

M. Raphaël RODRIGUES, Mme Sylvie GIL BAREA.

Etait absent :

M. Christian BALL.

N° 2025DE077 - COMMUNICATION : RAPPORT SUR LES ACHATS PUBLICS DURABLES POUR LES ANNÉES 2023/2024

Rapporteur : Madame Maryline WILHELM, Conseillère déléguée

« La commande publique participe à l'atteinte des objectifs de développement durable, dans leurs dimensions économique, sociale et environnementale, dans les conditions définies par le présent code. » article L3-1 du Code de la commande publique (loi dite « Climat et résilience » du 22 août 2021).

Depuis une dizaine d'années, les acheteurs publics doivent prendre en compte les objectifs de développement durable dans la définition du besoin, mais il s'agissait jusqu'en 2021 d'une obligation de moyen. D'autres législations sectorielles ont impacté la commande publique (loi EGALIM de 2018 ou la loi AGECE de 2020). Avec la loi « Climat et Résilience » est instaurée une obligation générale de résultat. Ainsi, à compter du 21 août 2026 :

- Au moins un des critères d'analyse des offres devra prendre en compte les caractéristiques

environnementales de l'offre et les conditions d'exécution devront impérativement intégrer des considérations relatives à l'environnement.

- Sur le plan social, dans les marchés dont la valeur estimée sera égale ou supérieure aux seuils européens, l'acheteur public devra prévoir des conditions d'exécution intégrant des considérations relatives au domaine social ou à l'emploi des plus fragiles.

Selon le baromètre de la commande publique relatif à l'année 2023, publié en septembre 2024 par la Banque des territoires et Intercommunalités de France, la commande publique représente 8% du PIB avec un volume de 89 milliards d'euros sur 2023. Les collectivités locales et leurs satellites regroupent 67% de la commande publique et 49% pour les seules communes. En termes de volume réalisé, tout acheteur confondu, cela représente une moyenne de 1 294 euros par habitant. Enfin, 49% des achats publics ont été attribués à des PME en 2023. L'enjeu est donc considérable et à plus d'un titre.

Si à l'origine les règles applicables à la commande publique avaient pour objectif de garantir l'égalité entre les soumissionnaires, de prévenir tout favoritisme et d'assurer le choix du candidat proposant le prix le moins élevé et, ce faisant, de protéger les intérêts des personnes publiques, son poids économique a fait de la Commande publique un outil de la croissance ainsi qu'un levier des politiques publiques et notamment de celles incluant des objectifs de développement durable. Les crises sanitaire, économique et énergétique ont intensifié cette tendance. Ainsi, pendant la crise du COVID, les pouvoirs publics ont-ils mis en place un droit de la commande publique dérogatoire pour soutenir les entreprises et favoriser la relance économique.

Dans ce contexte, la Ville de Schiltigheim a mis en place une politique volontariste d'achats vertueux, prenant en compte les trois piliers du développement durable : le pilier économique, le pilier social et le pilier environnemental. Engagée dans la transition écologique, sociale et énergétique, la Ville de Schiltigheim imprègne l'achat public de ses politiques en la matière.

La Ville de Schiltigheim a pris des engagements par la signature de deux chartes qui constituent une feuille de route de la politique achats actuelle et future :

- La Charte régionale de la commande publique signée en septembre 2023 ; portée par la Région Grand Est et l'Etat, cette charte a pour objectif de définir des axes d'amélioration des achats publics afin de favoriser la relance économique après la crise COVID ; elle contient 42 engagements relatifs aux trois piliers du développement durable et tournés vers la simplification et le dialogue avec les entreprises. La Ville de Schiltigheim l'utilise en tant que feuille de route pour l'amélioration et la simplification de ses marchés publics.
- La Charte Economie circulaire dans le secteur de la construction signée en février 2025 ; les marchés de travaux représentant plus de la moitié des achats nationaux, ils constituent le plus fort levier de responsabilisation de la commande publique ; en outre, le BTP est aussi un domaine d'activité consommateur de ressources naturelles et 70% des déchets produits en France proviennent de ce secteur d'activité, soit 240 millions de tonnes. Sur les projets de déconstruction et de réhabilitation, la Ville s'est engagée à atteindre 85% de valorisation globale (recyclage) des déchets (en tonnage) ; sur les constructions neuves et les réhabilitations, la Ville s'est engagée à intégrer 1% de matériaux et équipements de réemploi (en valeur financière du montant HT des travaux).

Après un travail d'expérimentation et de mise en place de ces politiques dans les achats publics et face à l'urgence climatique et sociale, la Ville de Schiltigheim a anticipé les obligations de la loi « Climat et Résilience ». Les années 2023 et 2024 ont permis la mise en œuvre effective de pratiques vertueuses et il vous est proposé en annexe les premiers éléments statistiques de ces deux exercices, permettant de dresser un premier bilan et d'identifier, pour le futur, les axes d'améliorations.

Prend acte

Date de
télétransmission : 3 juillet 2025
Date de retour de l'acte : 3 juillet 2025
Identifiant de l'acte : 067-216704478-20250701-727-DE-1-
1

SCHILTIGHEIM, le 1^{er} juillet 2025

Madame Danielle DAMBACH, Maire

RAPPORT SUR LES ACHATS PUBLICS DURABLES

2023-2024

SOMMAIRE

I) Un achat public au service du développement économique du territoire

- Tissu économique local
- Exécution financière
- Bilan Charte régionale de la commande publique
- Réalisation marquante

II) Un achat public au service de la transition écologique

- Utilisation des clauses environnementales
- Montants garantis écologiques
- Bilan 2023-2024
- Réalisation marquante

III) Un achat public au service d'une ville plus inclusive

- Utilisation des clauses sociales
- Bilan d'insertion 2023
- Bilan d'insertion 2024
- Réalisation marquante

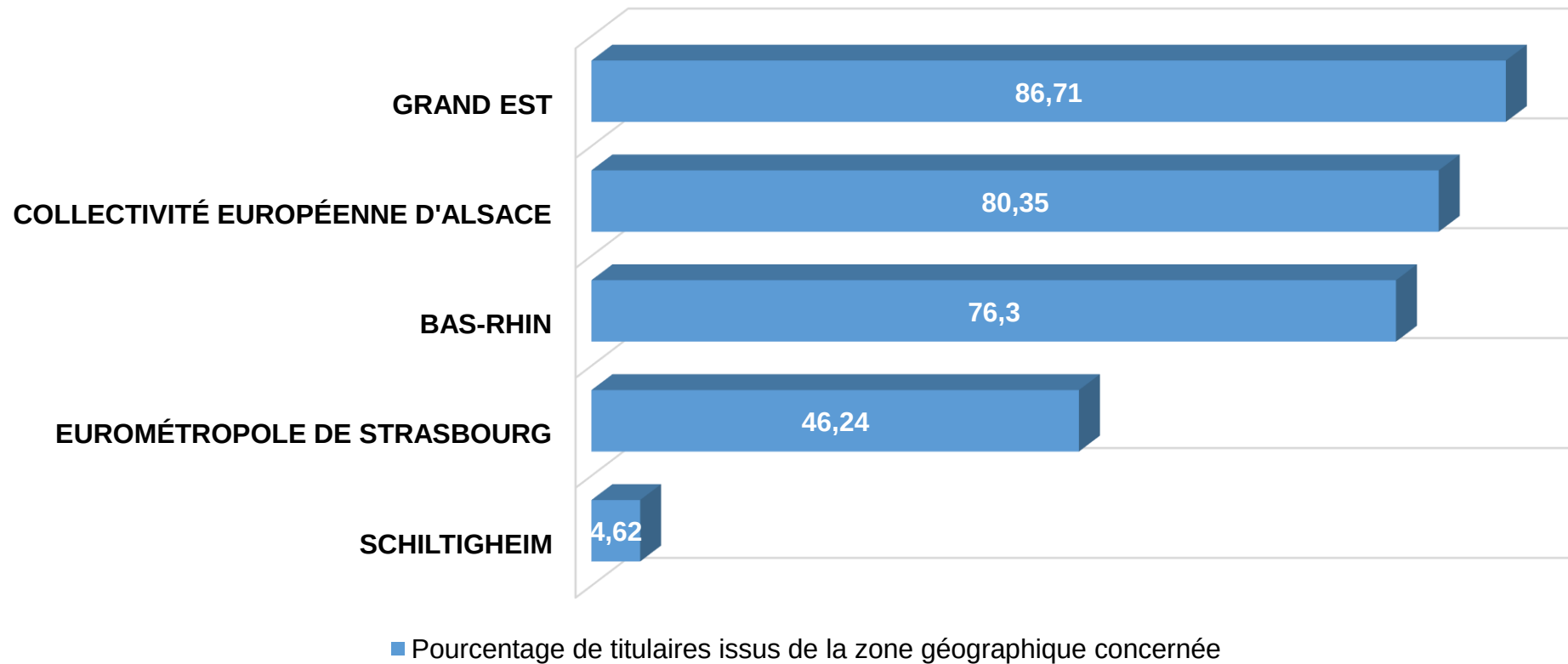
PERFORMANCE ÉCONOMIQUE



PERFORMANCE ÉCONOMIQUE

Tissu économique local

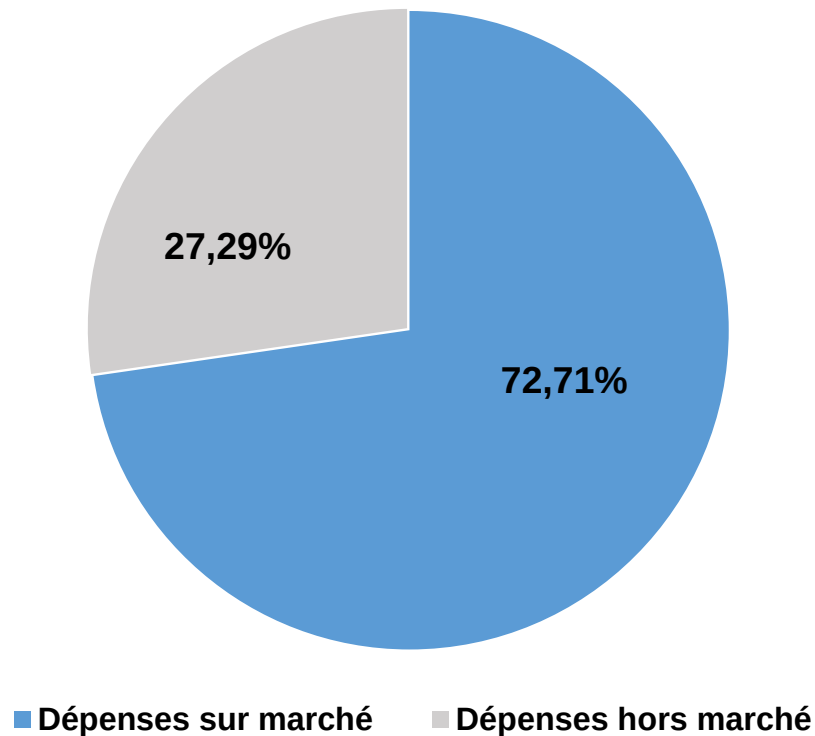
Localisation des entreprises titulaires des 161 marchés ou lots débutant entre le 01/01/2023 et le 31/12/2024



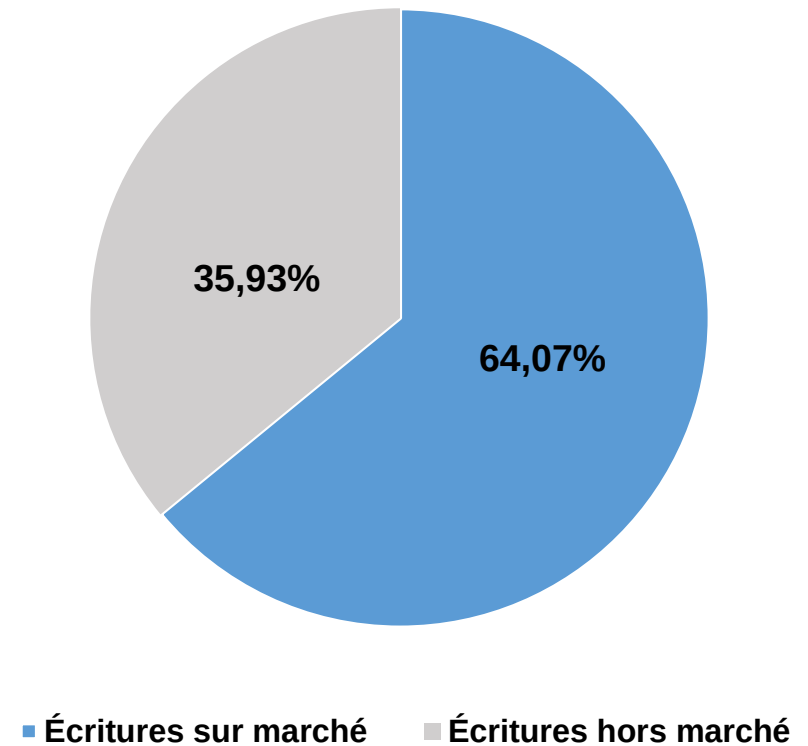
PERFORMANCE ÉCONOMIQUE

Exécution financière en 2023

Sur les 20 051 036,31 € dépensés en 2023*



Sur les 11380 écritures réalisées en 2023*

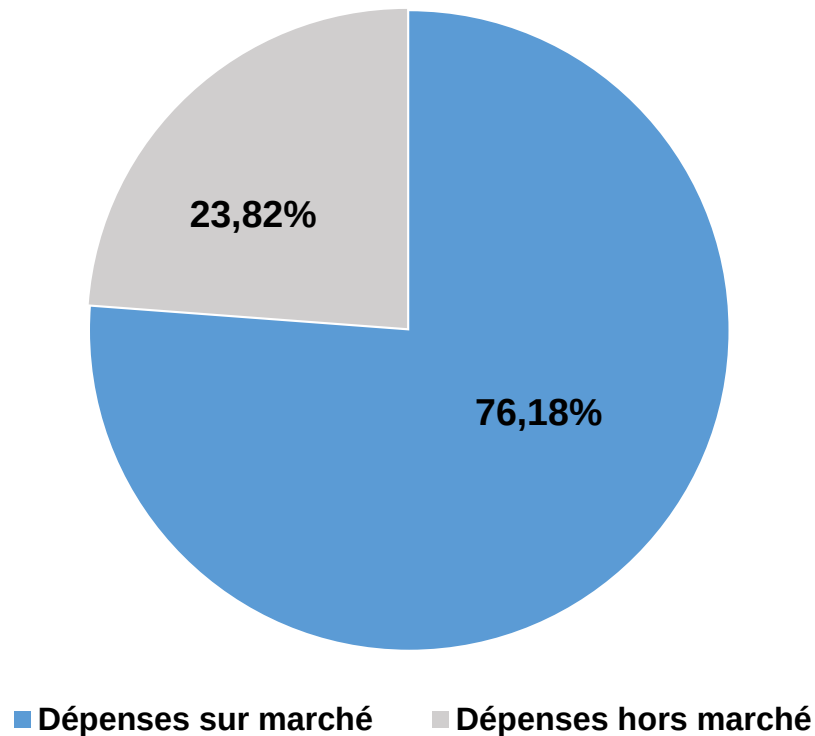


**Retirés du calcul : opérations d'ordre / frais de personnel / subventions aux associations / subventions d'investissement / remboursement emprunts / dépenses exceptionnelles*

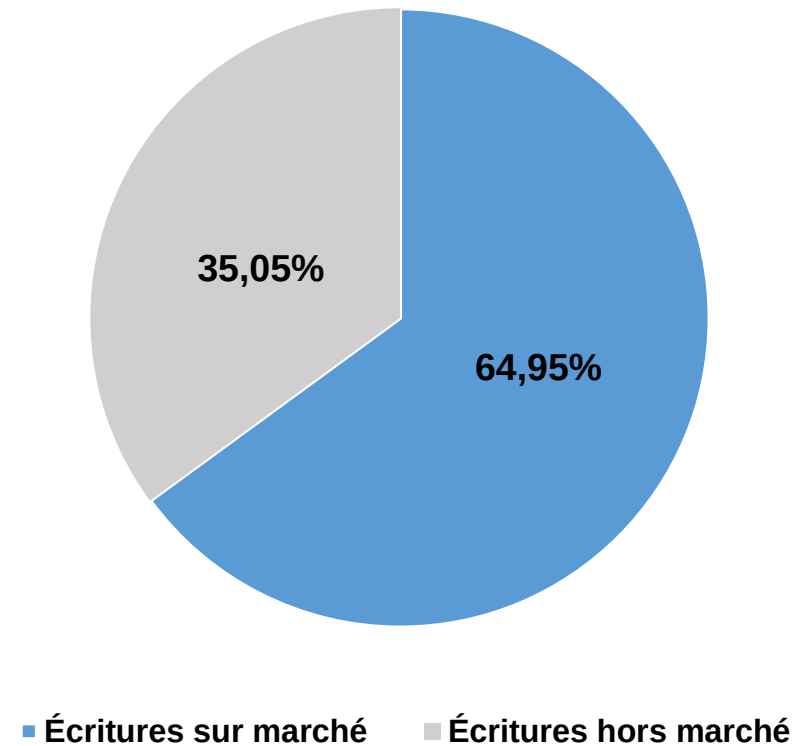
PERFORMANCE ÉCONOMIQUE

Exécution financière en 2024

Sur les 21 085 822,09 € dépensés en 2024*



Sur les 10814 écritures réalisées en 2024*



**Retirés du calcul : opérations d'ordre / frais de personnel / subventions aux associations / subventions d'investissement / remboursement emprunts / dépenses exceptionnelles*

PERFORMANCE ÉCONOMIQUE

Bilan Charte régionale de la commande publique

Plus de transparence

- Nouvelles procédures internes : CAO et achats inférieurs à 40 000 € HT
- Communication des intentions d'achat (plateforme APProch et Apoge)
- Informer de la manière la plus complète possible les candidats non retenus

Plus d'ouverture

- Utilisation d'un cadre de mémoire technique pour faciliter la réponse des entreprises
- Adapter les dates de publication et les délais de réponse aux périodes d'activités des entreprises
- Envoi d'une fiche marché fournisseur à chaque titulaire notifié

Plus d'efficacité

- Utilisation renforcée des variantes libres
- Création d'une cartographie basée sur la nomenclature des achats
- Renforcement de la définition du besoin et planification annuelle des achats

PERFORMANCE ÉCONOMIQUE

Réalisation marquante

VARIANTES LIBRES AUTORISÉES
POSE DE PANNEAUX PHOTOVOLTAÏQUES AU
GYMNASE LECLERC

**Cette possibilité a permis d'élargir
la concurrence**

18 offres
proposées par
11 entreprises

Variété de
solutions
techniques

Offres
financièrement
attractives

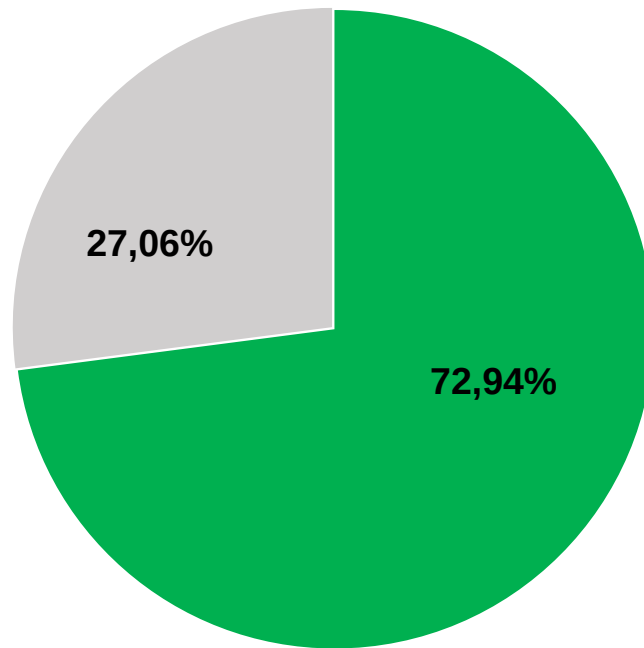
PERFORMANCE ENVIRONNEMENTALE



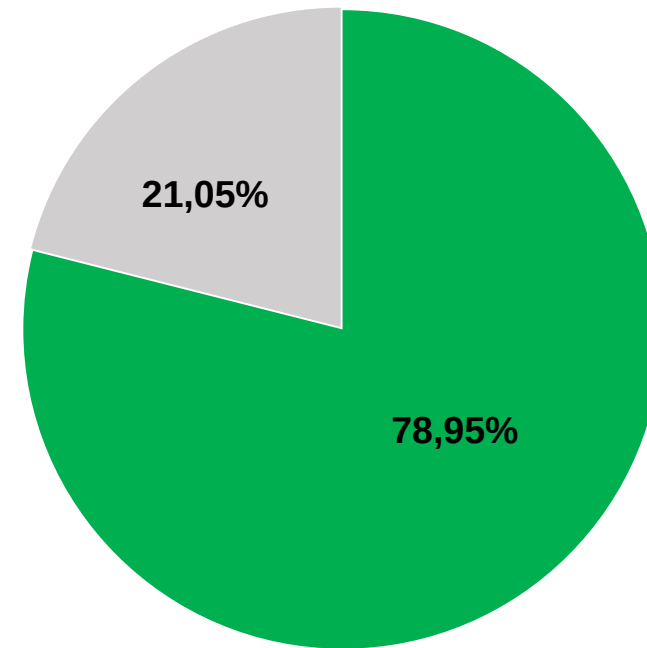
PERFORMANCE ENVIRONNEMENTALE

Utilisation des clauses environnementales

Sur les 85 marchés ou lots qui démarrent en 2023*



Sur les 76 marchés ou lots qui démarrent en 2024*



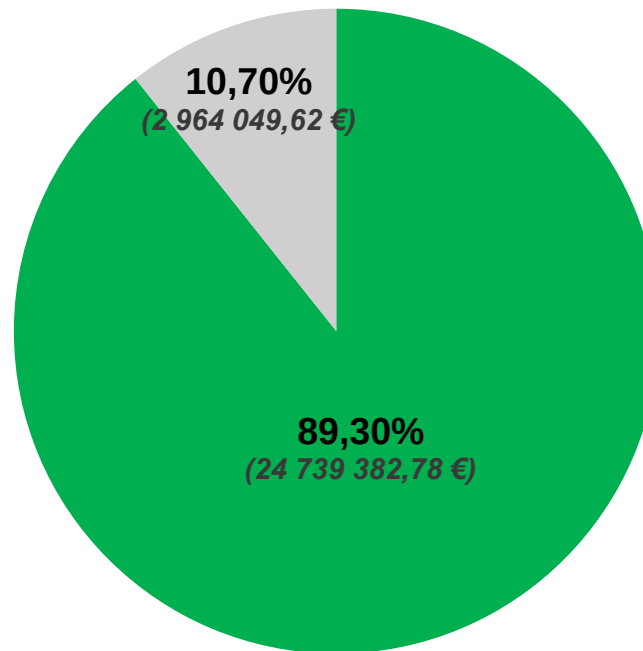
■ Clause environnementale présente ■ Clause environnementale absente

**Retirés du calcul : groupements de commandes pour lesquels Schiltigheim n'est pas coordonnateur / marchés inférieurs à 15 000 € HT*

PERFORMANCE ENVIRONNEMENTALE

Montants garantis environnementaux

Part du montant garanti* comprenant une clause environnementale
(marchés démarrant entre le 01/01/2023 et le 31/12/2024)



■ Montant garanti en application d'un marché comprenant une clause environnementale

**Montant garanti : chiffre d'affaire minimal assuré aux titulaires, peut correspondre à un prix minimum et/ou un prix forfaitaire*

PERFORMANCE ENVIRONNEMENTALE

Bilan 2023-2024

Plus de volontarisme

- Partenariat avec Guichet Vert
- Signature de la charte de économie circulaire initiée par Relais 2D
- Prise en compte des considérations environnementales dès qu'un achat est supérieur à 15 000 € HT

Plus d'effectivité

- Utilisation de critères et sous-critères environnementaux plus variés et précis
- Mise en place de clauses d'exécution plus précises (déplacements, déchets...)
- Prise en compte de l'intégralité du cycle de vie des produits : de la conception à la livraison

Plus d'innovation

- Introduction de performances environnementales chiffrées (emprente carbone par exemple)
- Intégration des notions de réemploi dans les marchés de travaux
- Mise en place ponctuelle de plans de progrès

PERFORMANCE ENVIRONNEMENTALE

Bilan 2023-2024

- Principales thématiques abordées dans les considérations :
 - Prévenir et réduire les déchets des travaux ;
 - Prévenir et réduire les nuisances (bruits et poussières) ;
 - Une économie circulaire (réemploi, réutilisation, recyclage et intégration de fibres recyclées) ;
 - Réduire la consommation des ressources.

PERFORMANCE ENVIRONNEMENTALE

Réalisation marquante

CARRELAGE DE RÉEMPLOI

LOT N°3 (SOLS) DES TRAVAUX DE RÉNOVATION DES TRIBUNES DE L'AAR

EST CONSIDÉRÉ COMME CARRELAGE DE
RÉEMPLOI

Carrelage fin de
série

Invendus

Retours de
chantier

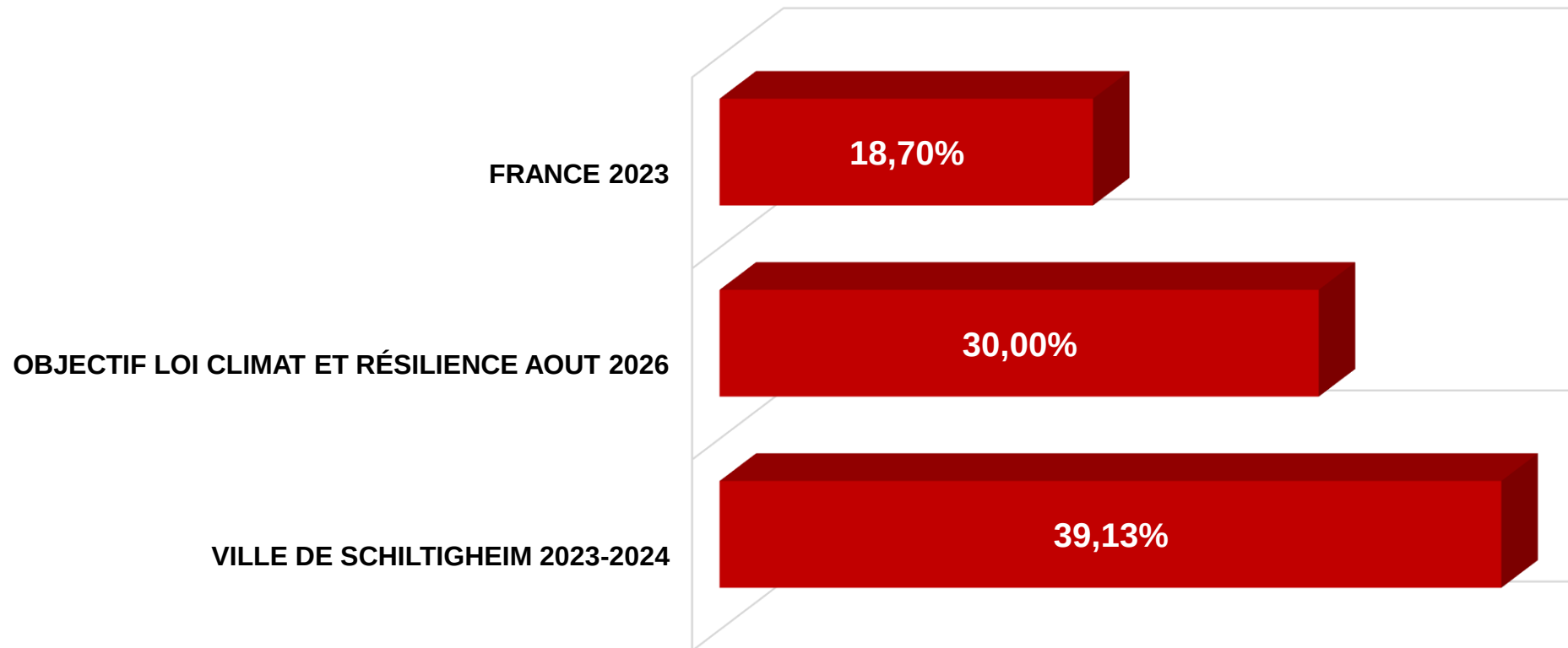
PERFORMANCE SOCIALE



PERFORMANCE SOCIALE

Utilisation des clauses sociales

Part des marchés comprenant une clause sociale



PERFORMANCE SOCIALE

Bilan d'insertion 2023

Nombre d'heures
d'insertion réalisées
en 2023

4879

Nombre de personnes
bénéficiaires du
dispositif d'insertion
en 2023

24

Nombre de CDI
obtenus grâce au
dispositif d'insertion
en 2023

6

PERFORMANCE SOCIALE

Bilan d'insertion 2024

Nombre d'heures
d'insertion réalisées
en 2024

6232

Nombre de personnes
bénéficiaires du
dispositif d'insertion
en 2024

35

Nombre de CDI
obtenus grâce au
dispositif d'insertion
en 2024

7

PERFORMANCE SOCIALE

Réalisation marquante

LOT RÉSERVÉ NETTOYAGE DE L'HÔTEL DE VILLE

OPÉRATEURS AUTORISÉS

Entreprises adaptées
(EA)

Établissements et
services d'aide par le
travail (ESAT)

Structures d'insertion
par l'activité
économique (SIAE)

schilick

www.schilick.fr



REPUBLIQUE FRANCAISE – DEPARTEMENT DU BAS-RHIN
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL**

CONSEIL MUNICIPAL DU 1 JUILLET 2025

Sous la présidence de Mme Danielle DAMBACH, Maire.

Nombre de conseillers municipaux		
En exercice	Présents	Votants
39	33	36

L'an deux mille vingt cinq, le 01 juillet à 18h00, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique.

Etaient présents :

Mme Danielle DAMBACH, M. Patrick MACIEJEWSKI, Mme Nathalie JAMPOC-BERTRAND, M. Patrick OCHS, Mme Andrée BUCHMANN, M. Benoît STEFFANUS, Mme Sandrine LE GOUIC, M. Bernard JÉNASTE, Mme Laurence WINTERHALTER, M. Jean-Marie VOGT, Mme Sophie MEHMANPAZIR, Mme Evelyne WINTERHALTER, Mme Sylvie ZORN, M. Stanislas MARTIN, Mme Anne SOMMER, Mme Dominique BOUSSARD MOSSER, M. Mathieu GUTH, Mme Corine DULAURENT, Mme Regina HAAS, M. Stéphane HUSSON, M. Jérôme MAI, Mme Christelle PARIS, M. Tomislav NAJDOVSKI, M. Selim ULU, Mme Maryline WILHELM, M. Julien HOFSTETTER, M. Julien RATCLIFFE, M. Antoine SPLET, Mme Hélène HOLLEDERER, M. Nouredine SAID L'HADJ, Mme Françoise KLEIN, M. Martin HENRY, M. Dera RATSIAJETSINIMARO.

Etaient excusées et représentées :

Mme Maïté ELIA par M. Stanislas MARTIN, Mme Jamila CHRIGUI par M. Jérôme MAI, Mme Aurélie LESCOUTE par M. Benoît STEFFANUS.

Etaient excusés :

M. Raphaël RODRIGUES, Mme Sylvie GIL BAREA.

Etait absent :

M. Christian BALL.

**N° 2025DE078 - COMMUNICATION AU CONSEIL MUNICIPAL - BILAN DE L'EXPÉRIMENTATION DE
L'EXTINCTION DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC À L'ESPACE EUROPÉEN DE L'ENTREPRISE**

Rapporteur : Monsieur Jean-Marie VOGT, Adjoint

Depuis 2018, la Ville de Schiltigheim a engagé une stratégie ambitieuse de modernisation de son parc d'éclairage public, avec deux objectifs majeurs :

- ✓ La lutte contre la pollution lumineuse,
- ✓ La réduction de la consommation énergétique et des émissions de gaz à effet de serre ;

Pour être atteint, les moyens mis en œuvre doivent prendre en compte et tenter de se concilier avec la sécurité des usagers, les besoins de confort et de repère visuels, et les usages différenciés selon les quartiers et les temporalités.

Dans ce cadre, la Ville poursuit le remplacement progressif des lampes sodium haute pression par des luminaires LED, qui permettent de réguler son parc de manière plus fine.

En parallèle, un dispositif de semi-nocturne est mis en place dans certaines zones : extinction d'un mât sur deux, voire de deux sur trois, selon la configuration urbaine.

Depuis 2021 notre parc est passé de 3% de LED à 36%, et même 41% en comptant les « simples » changements d'ampoules.

Dans la droite ligne de cette politique publique de sobriété lumineuse, suite à des rencontres avec les représentants des entreprises et de l'association des utilisateurs de l'Espace Européen de l'Entreprise, une réunion d'information à la Chambre des commerces et de l'industrie, et à une délibération du Conseil municipal du 5 décembre 2023, une expérimentation d'extinction totale de l'éclairage public a été menée à partir du 22 janvier 2024 sur l'Espace Européen de l'Entreprise, selon les modalités suivantes :

- Extinction de 23 heures à 6 heures sur la quasi-totalité des rues de la zone : sauf rues empruntées par le BHNS, où les luminaires ont été remplacés par du LED afin de réduire la puissance de l'éclairage ;
- Mise en place d'une adresse mail pour signaler toutes difficultés : eclairage.public@ville-schiltigheim.fr ;
- Installation de panneaux d'information : Rue Becquerel, Route de Hausbergen (entrée et sortie), Rue du Charme, Avenue de l'Europe.

Sur les 425 mâts concernés :

- 180 sont restés allumés avec LED à abaissement ;
- 245 sont éteints entre 23 h et 6 h.

Cette expérimentation a permis d'économiser environ 36 tonnes de CO₂. Elle représente une baisse de consommation de 134 081 kWh soit environ 27 000 € TTC (base tarifaire de 0,2016 €/kWh).

En dehors d'une adaptation mise en œuvre suite à une demande d'usagers (mise en place de détection sur un cheminement étudiant), aucune remontée négative n'est intervenue durant cette expérimentation.

Une réunion d'information à la Chambre des commerces et de l'industrie, en date du 22 mai dernier, a permis de dresser ce bilan et de recueillir les remarques.

Les constats suivants ont pu être apportés en complément :

- ✓ L'extinction a permis de réduire le nombre de déchets sur le secteur ;
- ✓ Un sondage réalisé dans le cadre d'une étude de l'IUT Louis Pasteur, a permis d'indiquer que sur 240 personnes sondées, 80% sont satisfaites de l'éclairage public.

Cette expérimentation étant positive, nous informons le Conseil municipal que l'extinction totale de l'éclairage public sur le secteur E3 est pérennisée, selon les modalités mises en œuvre pendant l'expérimentation.

L'adresse mail dédiée restera active pour permettre des ajustements si nécessaires.

Cette expérimentation confirme que sobriété énergétique, protection de la biodiversité et qualité de vie peuvent être conciliées à l'échelle locale, à condition d'associer les usagers, d'adapter les dispositifs aux contextes, et de garder la capacité d'écoute et d'ajustement dans la durée.

Prend acte

Date de
télétransmission : 3 juillet 2025
Date de retour de l'acte : 3 juillet 2025
Identifiant de l'acte : 067-216704478-20250701-804-DE-1-
1

SCHILTIGHEIM, le 1^{er} juillet 2025

Madame Danielle DAMBACH, Maire

REPUBLIQUE FRANCAISE – DEPARTEMENT DU BAS-RHIN
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL**

CONSEIL MUNICIPAL DU 1 JUILLET 2025

Sous la présidence de Mme Danielle DAMBACH, Maire.

Nombre de conseillers municipaux		
En exercice	Présents	Votants
39	33	36

L'an deux mille vingt cinq, le 01 juillet à 18h00, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique.

Etaient présents :

Mme Danielle DAMBACH, M. Patrick MACIEJEWSKI, Mme Nathalie JAMPOC-BERTRAND, M. Patrick OCHS, Mme Andrée BUCHMANN, M. Benoît STEFFANUS, Mme Sandrine LE GOUIC, M. Bernard JÉNASTE, Mme Laurence WINTERHALTER, M. Jean-Marie VOGT, Mme Sophie MEHMANPAZIR, Mme Evelyne WINTERHALTER, Mme Sylvie ZORN, M. Stanislas MARTIN, Mme Anne SOMMER, Mme Dominique BOUSSARD MOSSER, M. Mathieu GUTH, Mme Corine DULAURENT, Mme Regina HAAS, M. Stéphane HUSSON, M. Jérôme MAI, Mme Christelle PARIS, M. Tomislav NAJDOVSKI, M. Selim ULU, Mme Maryline WILHELM, M. Julien HOFSTETTER, M. Julien RATCLIFFE, M. Antoine SPLET, Mme Hélène HOLLEDERER, M. Nouredine SAID L'HADJ, Mme Françoise KLEIN, M. Martin HENRY, M. Dera RATSIAJETSINIMARO.

Etaient excusées et représentées :

Mme Maïté ELIA par M. Stanislas MARTIN, Mme Jamila CHRIGUI par M. Jérôme MAI, Mme Aurélie LESCOUTE par M. Benoît STEFFANUS.

Etaient excusés :

M. Raphaël RODRIGUES, Mme Sylvie GIL BAREA.

Etait absent :

M. Christian BALL.

**N° 2025DE079 - COMMUNICATION : MISE EN OEUVRE D'UNE AMENDE ADMINISTRATIVE POUR
LES DÉCHETS SUR L'ESPACE PUBLIC**

Rapporteur : Monsieur Jean-Marie VOGT, Adjoint

La Ville de Schiltigheim, comme la plupart des communes de l'Eurométropole, est confrontée au phénomène récurrent et grandissant des dépôts sauvages de déchets sur ses espaces publics.

Ces dépôts illégaux ont des impacts multiples et directs sur le cadre de vie de nos concitoyens et portent atteinte à l'environnement et à la santé publique.

Une cinquantaine de dépôts aux volumes conséquents – *mobilier, électroménager, pneumatiques, déchets de chantiers etc.* – sont recensés chaque mois sur le territoire de Schiltigheim. À ce décompte, s'ajoutent les nombreux détritus (*papier, plastique...*), *mégots de cigarette ou autres déjections canines* laissés sur la voie publique.

Les services de l'Eurométropole de Strasbourg, les agents de nos équipes « propreté » ainsi que les prestataires dédiés interviennent quotidiennement pour procéder à l'enlèvement de ces déchets et à la

remise en état des espaces affectés. Les surcoûts qui en découlent sont supportés par la collectivité.

Les efforts de sensibilisation auprès du grand public et les moyens mis à sa disposition – *déchèteries, points d'apport volontaire, corbeilles de propreté, service gratuit de collecte des encombrants à domicile* – ne permettent pas d'enrayer significativement ce phénomène.

Face à cet enjeu sociétal qui appelle chaque individu et chaque entreprise à une attitude citoyenne et responsable, la Ville de Schiltigheim a décidé de renforcer son arsenal répressif en imposant aux contrevenants le paiement d'une amende administrative.

Sur le fondement de l'article L. 541-3 du Code de l'environnement, la loi anti-gaspillage du 10 février 2020 est en effet venue durcir les sanctions relevant des pouvoirs de police des Maires en portant jusqu'à 15 000 € le montant des amendes administratives.

Désormais, les auteurs de dépôts sauvages sur Schiltigheim s'exposent à une amende dont le montant varie en fonction du volume de déchets abandonnés.

Le barème retenu, fixé par arrêté municipal, est le suivant :

- ✓ Dépôts de petits volumes (moins de 0,5 m³) : **200 €**
Ex : sac poubelle, cartons...
- ✓ Dépôts de volumes moyens (de 0,5 à 5 m³) : **750 €**
Ex : électroménager, mobilier, literie...
- ✓ Dépôts de grands volumes (plus de 5 m³) : **2 000 €**
Ex : pneumatiques, déchets de chantiers...

Ces amendes seront majorées, par l'application d'un coefficient multiplicateur, sous certaines circonstances considérées comme aggravantes :

- ⇒ **X 2** si les déchets ont été déposés à l'aide d'un véhicule ;
- ⇒ **X 2** si l'auteur du dépôt est une personne morale ;
- ⇒ **X 2** en cas de récidive ;
- ⇒ **X 3** si les déchets présentent un caractère polluant et/ou dangereux ;
- ⇒ **X 3** si le dépôt est effectué dans un espace vert ou dans une zone naturelle (*Vogelau*).

Aux termes d'une procédure contradictoire, l'amende administrative pourra être prononcée à l'encontre de l'auteur du dépôt par émission d'un titre de recette. Cette recette sera perçue par la commune.

En continuité de cette volonté forte de lutter contre les dépôts sauvages, Schiltigheim est bénéficiaire de l'expérimentation portée par l'Eurométropole de Strasbourg visant à tester un dispositif de caméra permettant la détection et le relevé des infractions, limité uniquement aux dépôts illégaux. Cette expérimentation aura lieu six mois sur notre commune.

Si le bilan de cette expérimentation se révèle positif et concluant, la Ville de Schiltigheim pourra étudier le déploiement de cette solution sur d'autres sites.

La mise en place de ces sanctions administratives s'accompagnera dans le même temps d'une intensification des messages de sensibilisation et de prévention à destination du public et des professionnels.

Par ces démarches, la Ville espère trouver des solutions pour améliorer le cadre de vie des Schillickoises et Schillickois, inciter d'avantage au civisme de toutes et tous, et contribuer ainsi à une réflexion collective sur l'Eurométropole pour trouver des moyens d'actions cohérents et efficaces.

Prend acte

Date de
télétransmission : 3 juillet 2025
Date de retour de l'acte : 3 juillet 2025
Identifiant de l'acte : 067-216704478-20250701-842-DE-1-
1

SCHILTIGHEIM, le 1^{er} juillet 2025

Madame Danielle DAMBACH, Maire